Tome XXIII, Nos 1 et 2 Janvier-Février 1929.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE



PARIS
Chez le Secrétaire général
3, Avenue Victoria (IVe)
1929

SOMMAIRE

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Fondée en 1902

Extrait des Statuts et du Règlement

La Société comprend des Membres honoraires, des Membres perpétuels, des Membres donateurs et des Membres actifs.

Est membre perpétuel celui qui a versé une somme *d'au moins trois cent cinquante francs.*

Est Membre donateur celui qui a versé une somme *d'au moins six cents francs*. Il fait de droit partie du Conseil.

Pour devenir Membre actif, il suffit d'être élu, après présentation par deux Membres de la Société ; de payer une cotisation annuelle de 25 francs.

La Société tient ses séances *le premier samedi de chaque mois*, à 5 heures, au foyer des Professeurs de la Faculté de Médecine, sauf pendant les mois d'août et de septembre.

Elle publie un *Bulletin* qui est adressé à tous les Membres, sauf le cas de non-paiement de cotisation.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Tome XXIII — Année 1929



PARIS

Chez le Secrétaire général

3, Avenue Victoria, 3



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 5 janvier 1929.

Présidence de M. le Pr SIEUR.

Etaient présents. — MM. de Alcalde, Avalon, Barbillion, Brodier, Boulanger, Bugiel, Dardel, Dorveaux, Fosseyeux, Grimbert, Guisan, Hahn d'Irsay, Mauclaire, Menetrier, Mieli, Monthus, Neveu, Olivier, Sudhoff, Tanon, Tersian, Torkomian, Trenel, Tricot-Royer, Vinchon.

Candidats présentés :

MM. BIRE (Dr), 4, rue Lobau (4e), par MM. Sieur et Fosseyeux ;

BONNET-ROY (Dr), 3, rue deTurin (8e), par MM. Sieur et Le Gendre ;

FULTON (John), Magdalen College, Oxford, par MM. Sieur et d'Irsay ;

METZGER (Mme Hélène), 21, rue Pauquet (16e), par MM. Mieli et Fosseyeux.

Compte-rendu financier. — M. Boulanger expose le compte-rendu financier de l'exercice 1928 qui se soldera par un excédent de recettes de 1200 fr. environ, au lieu de 1000 fr. l'an dernier. Les prévisions pour 1929 laissent espérer que cette situation favorable se maintiendra. M. Fosseyeux toutefois, annonce qu'il y aura une légère augmentation sur le prix de l'impression des Bulletins La Société vote des félicitations unanimes à M. Boulanger et propose comme censeurs des comptes MM. Dardel et Brodier.

M. Neveu, archiviste-bibliothécaire rend compte à son tour de sa gestion et des efforts accomplis pour procurer à nos collections et à celles de la Faculté, le sort qu'elles méritent, notamment au legs de M. le Pr Gilbert.

Communications :

M. le Dr Guisan, de Lausanne lit un très intéressant travail sur le *séjour de Tissot à Paris*, d'après sa correspondance inédite ; il rappelle en particulier ses relations avec J.-J. Rousseau.

Le Dr Tricot-Royer, a fait une communication sur *les caractères distinctifs imposés aux lépreux dans les provinces Belges*. Le travail comporte une trentaine d'uniformes, décrits d'après les régions étudiées : Alost, Anvers, Bruges, Bredit, Bruxelles, Enghien, Gand, Mons, Tournai, Beaumont, Huy, Louvain, etc. Le vêtement varie de couleur et de forme : il en est de blancs, de bleus, rouges, bruns, gris, noirs. Les plus intéressants sont ceux de Gand et Tournai qui sont de laine grise parcourue de minces fils rouges afin que l'on remarque moins les sanies qui tombent du nez ou de la bouche.

Le signe avertisseur de la présence du lépreux est une cliquette appelée aussi tartarelle ou cliquenotte, la crécelle, la clochette qui est en bois ou en bronze. Les chapeaux sont généralement de feutre noir à ganse de cuir ou de chanvre blanc. A Bruges, à Bredit et à Courtrai, les malheureux doivent avoir les jambes nues pour que le passant puisse se rendre compte des dévastations du mal.

A l'appui de ses affirmations le Dr Tricot-Royer, fait circuler une riche documentation, presque entièrement inédite, en partie empruntée à Breughel le vieux et à Bernard van Orley. Il cite aussi la fameuse bannière des lépreux de Bruges qui a pris place dans le bureau du conservateur des Estampes à la Bibliothèque Nationale de Paris.

L'une des conclusions les plus curieuses que l'on

peut retirer de la communication du Dr Tricot-Royer, c'est que les léproseries des provinces Belges étaient peuplées non seulement de lépreux, mais de galeux, scrofuleux, cancéreux, contagieux ou incurables de tout genre, à Tournai, aux Froides Parois, certainement depuis le XIIIe siècle, et ailleurs à partir des XVe et XVIe siècles.

M. Fosseyeux estime que ce travail est d'autant plus intéressant, que les documents d'archives réunis à ce sujet pour la France par M. R. Chevalier dans son ouvrage sur *les signes d'infamie au moyen âge* (1891) sont peu nombreux ; il rappelle que dans diverses contrées, notamment à Romans et à Troyes, des signes distinctifs étaient imposés non seulement aux lépreux mais aux frères convers et aux chambrières chargés de les soigner ; il signale également qu'au cimetière de Dijon existent des tombes de lépreux représentés avec la cliquette.

M. Jeanselme indique que les cordes blanches qui figurent sur les chapeaux des lépreux tirent leur origine de ce qu'en Normandie, les lépreux étaient souvent des cordiers, et qu'ils devaient fournir la corde nécessaire aux bourreaux.

D'autre part, une discussion s'engage sur le sens du mot lèpre de la Bible qui désigne soit « l'éléphantiasis » (Jeanselme), le « vitiligo » (Trenel), soit l'ensemble de maladies impures, aussi bien du point de vue moral que physique (Menetrier).

M. le Dr Bugiel lit un *compte-rendu du quatrième congrès d'Histoire de la Médecine polonaise* qui s'est tenu à Cracovie en Octobre 1928 ; M. Fosseyeux demande à ce sujet que les membres de la Société internationale veuillent bien envoyer chaque année pour être insérée au Bulletin, une chronique de tous les évènements qui, dans leur pays, peuvent intéresser l'histoire de la médecine.

Séance du 2 Février 1929.

Présidence de M. le Pr Sieur.

Etaient présents : MM. Avalon, Barbillion, Brodier, Boulanger, Dardel, Dorveaux, Fosseyeux, Genot, Grimbert, Guisan, Hahn, Mauclaire, Menetrier, Mousson-Lanauze, Neveu, Olivier, Saint-Perier, Semelaigne, Rouvillois, Tanon, Vinchon.
Excusés : Le Gendre, Trenel, Variot.

Candidats présentés :

MM. Bouchart (Dr A.), 25, rue de Diane, Argenteuil, par MM. Laignel-Lavastine et Fosseyeux;
Calamida (P. Umberto), 22, Piazza Castello, Milan, par MM. Capparoni et Fosseyeux;
Merrill (Dr Th. C.), 10*bis*, rue Herran (16e).

Comptes : MM. Dardel et Brodier, censeurs des comptes présentent leur rapport qui est adopté à l'unanimité.

Communications :

M. le Dr Olivier présente une collection intéressante à divers titres d'*ex libris médicaux anciens*, parmi lesquels ceux de Jean Schenck, Weiner de la Chenal, Thomas Burgraff, Woehsem, Ruhle, Tronchin, Lavater, Burckhard.

M. le Secrétaire général donne lecture des communications de M. le Dr Carrette sur le père *Poution de Manosque*, *guérisseur des fous*, contribution à l'histoire des effors faits dans la deuxième moitié du xviiie siècle pour améliorer l'hospitalisation des aliénés, et de M. le Dr Vidal, de Castres, sur diverses matières *du droit médical*, tirées des œuvres du jurisconsulte montpelliérain, Antoine d'Espeisses, éditées en 4 vol., à Lyon (1685).


(*)

Les papiers d'un médecin Manceau

LE DOCTEUR CLAUDE-RENÉ DROUARD (1772-1825)

et les débuts de la vaccination dans la Sarthe

Par le Dr Paul DELAUNAY.

I

Claude-René Drouard-La Brosse était né à Teloché (1) le 7 janvier 1772 (2). Son père, notaire et tabellion royal en ce riche canton du Belinois, où l'on comptait d'autres Drouard, marchands ou laboureurs, avait épousé à Changé-lès-Le Mans Marie-Anne Pouget, laquelle, en un temps où les ménages se montraient volontiers prolifiques, lui avait déjà donné six enfants (3).

(*) En-tête des actes officiels du préfet Auvray (an XI).

(1) Teloché (Sarthe), auj. arr. du Mans, canton d'Ecommoy.

(2) L'an mil sept cent soixante-douze, le septième jour de janvier, a été par nous, vicaire de Teloché, soussigné baptissé [*sic*] Claude-René, né de ce jour du légitime mariage de Me Jacques Drouard, notaire royal de cette paroisse, et de demoiselle Marie-Anne Pouget, son épouse. Le parain a été le sieur Jacques Drouard, garçon de cette paroisse, et la maraine demoiselle Cécile Charles, fille, demeurante paroisse de la Couture du Mans, lesquels ont signé avec nous.
Cécile CHARLES, J. DROUARD, DROUARD, L. DELAROCHE.
(*Arch. dép. de la Sarthe*, Etat-civil, Téloché, 1772, fo 2, vo 2).

(3) L'aîné semble avoir été Jacques. On trouve ensuite : Marie-Anne-Jacquine-Françoise, née à Teloché le 17 février 1763. — Michel-Jean, né à Teloché le 19 février 1766. — Pierre-Jean, né à Teloché le 23 mars 1767. — Françoise-Marie, née le 22 octobre 1768. — Madeleine-Jeanne, née le 27 février 1770. — Véronique naquit plus tard, le 7 octobre 1773.

Le jeune Claude-René fut élevé au collège de l'Oratoire du Mans où son frère Jacques l'avait déjà précédé, et qui dispensait alors l'instruction aux futurs humanistes de la province; exil adouci par la présence de sa tante, Madeleine Drouard, qui avait épousé Me Michel-Guillaume Anfray, secrétaire-greffier de l'hôtel commun de la ville du Mans. Nous le trouvons sur les bancs des petits (*minores*) dès 1780. Elève de quatrième, il obtenait en 1782 deux prix, deux accessits et une couronne de travail (1).

Le 29 juillet 1790, à deux heures trente de relevée, *Deo Duce et Auspice Deiparâ*, Claude-René Drouard et son camarade Guillaume-Jacques Nouet soutenaient dans la grande salle du collège de l'Oratoire leurs thèses de philosophie, *ex metaphysicâ, ex ontologiâ*, et dissertaient en beau latin sur la pneumatologie, autrement dit les attributs de Dieu et de l'âme. Mais le génie de la Révolution avait déjà rénové la scolastique, si j'en crois les annotations manuscrites que notre candidat consignait au dos de sa thèse : « *Ad cumulum accedit quod omnem moralitatem, id est actionem boni et mali tollat atheismus, et quod omnia fatali subjiciuntur necessitati. Sed quid diutius immorarer, in hâc probandâ veritate, cum nostri sapientissimi legislatores eam tam aperté professi sint, cum nomina Dei, Patriæ, fratris, civis, legis ab omnibus pronuntiare velint, et cum jurejurando patriæ salutem obfirmaverunt. Nos quoque ad eam omnem conferemus operam, semper memores laborum ardoris fortitudinis quibus constitutiones beneficium nobis paraverunt.* » Notre philosophe ne prévoyait point alors que les défenseurs de la Constitution et de l'autel saperaient bientôt l'une et l'autre, et que le dernier apôtre de l'Etre Suprême serait M. de Robespierre !

Le récipiendaire fut chaleureusement applaudi par l'assistance, et le P. Fontenelle, son professeur de philosophie, attesta le 30 juillet 1790 que son élève

(1) Rebut. *Répertoire alphabétique des lauréats du Collège-Séminaire de l'Oratoire du Mans de 1729 à 1791.* Bull. de la Soc. d'Agric., Sc. Arts de la Sarthe, t. XXXIX, 1903-04, p. 80.

s'était montré « *optimis moribus, aureâ indole, et ingenio prœditum adolescentem; assiduè, attentè, diligenter, et ubèrè cum progressu cujus speramina exhibuit, in publicis Logices et Metaphysices thesibus cum plausu propugnatis.* »



Mais la logique et la métaphysique ne nourrissent point leur homme, et il fallait opter pour quelque profession. Drouard se décida pour la pharmacie et entra comme élève chez Maître Jean Franchet, apothicaire au Mans, paroisse Saint-Benoît (1). Mal lui en

(1) Jean, époux (1784) de Françoise Petit, fils de Louis Franchet, fermier général du marquisat de Vibraye, demeurant au Grez, et de Marie-Jeanne Avenant.

prit : il avala un jour, par ignorance, un gros d'onguent égyptiac, « mélange de verd-de-gris, de miel et de vinaigre », et en éprouva pendant huit jours, des accidents aigus gastro-intestinaux, dont il se souvint plus tard dans le choix du sujet de sa thèse inaugurale.

Cependant, la guerre, depuis 1792, décime les défenseurs de la Patrie. Le feu de l'ennemi, le typhus ne ménagent pas davantage les officiers de santé. On incorpore à force, et tout ce qui se présente, sur un vague examen probatoire prescrit par le règlement du 3 ventose, an II.

Le 29 thermidor, an II (16 août 1794), les membres de la Commission de santé avisent le citoyen Drouard que, sur leur proposition, le Comité de salut public l'a nommé pharmacien de 3e classe à l'armée de la Moselle, avec solde de 200 # par mois, et l'invite à se rendre sans délai au quartier général, à Metz. Le jeune homme gagne d'abord la capitale où, le 28 fructidor, an II, la Trésorerie générale lui alloue la somme de 189 # 7 d. 5 c. pour frais de route du Mans à Metz. Arrivé dans cette ville le 5 vendémiaire, an III, il se présentait au commissaire ordonnateur et au pharmacien en chef Guéret, qui lui assignèrent un poste.

La solde promise se grossit de menus suppléments. Drouard reçut pour appointements et logement, pour germinal et floréal 676 #; pour prairial 338 # ; pour messidor 338 # « n'ayant point touché de nourriture », de même en thermidor.

Le régime, évidemment, ne valait rien. Deux fois en six mois, Drouard fut atteint d'une fièvre putride et maligne vermineuse, dont la seconde attaque le prit à l'hôpital militaire de Saumur où il était alors employé. Le 22 fructidor, an III, les officiers de santé en chef dudit hôpital considérant que « la longeur [sic] d'une maladie aussy grave l'a[vait] épuisé, et qu'il a[vait] un pressant besoin d'aller respirer l'air natal » et « se restaurer dans le sein de sa famille », il convenait de lui octroyer un congé de neuf décades. Drouard se rendit au Mans et mit quelque temps à refaire une santé ébranlée : le 11 brumaire, an IV, le

citoyen Sadoul, chirurgien en chef de l'hôpital de l'Espérance au Mans atteste que « le dénommé cy-dessus est dans un état de dépuration des humeurs qui se manifeste par une exudation par la transpiration, et produit une affection dartreuse, pourquoi le déclarons en état de convalescence. »

A ce moment, on faisait dans le corps de santé des coupes sombres pour restreindre le nombre, devenu excessif, des carabins, Drouard en profita. Désormais réfractaire au métier des armes, il songea à parfaire son instruction pharmaceutique. Il entra chez le citoyen François, pharmacien à Paris, rue de la Harpe, division des Thermes, lequel certifiait le 4 frimaire, an V (24 novembre 1796) que le citoyen Drouard, son élève depuis le 13 prairial, an IV (1er juin 1796), avait « rempli les fonctions de son état avec assiduité et intelligence », et fait preuve d'une « conduite irréprochable. »

Cependant, le jeune Drouard n'entendit point ensevelir son existence dans l'ombre d'une officine, et se décida, sur le tard, à sacrifier sur l'autel du Dieu d'Epidaure.

En vendémiaire et germinal, an VIII, il s'inscrivait sur les registres de l'Ecole de Santé de Paris; ce fut un élève modèle, et, plus tard, assidu aux séances de cette *Société d'Instruction Médicale* qui, fondée le 9 prairial, an X, groupait les plus laborieux des étudiants. Les adhérents devaient prendre les observations de leurs malades, rédiger les protocoles d'autopsie, dresser la statistique nosologique de leurs salles. Le tout était exposé, discuté, critiqué en séance ; et il y avait là, à côté de la grande école, une petite Académie d'enseignement mutuel. Drouard y coudoya sans doute son compatriote Le Brun, et un autre, déjà brillant, qui devait illustrer à bref délai le nom de Laënnec.

Les feuilles de signature décadaires attestaient également, quant à la scolarité officielle, une fidélité confirmée par divers certificats du comité d'administration de l'Ecole. Drouard suivit en l'an IX, le cours

théorique et pratique d'accouchements d'Antoine Dubois ; pendant les années IXe et Xe, les cours d'anatomie, chirurgie et opérations de Dupuytren, alors chef des travaux anatomiques. Pendant trois ans encore, de l'an VIII à l'an X, il assista aux visites et conférences des professeurs de clinique interne, Le Roux et Corvisart, lesquels certifièrent qu'il avait « recueilli avec soin plusieurs observations ».

[illegible]

Je soussigné, Chef des travaux anatomiques à l'École de médecine de Paris, certifie que le citoyen Drouard (Claude-René) a suivi mes cours d'anatomie, de physiologie & d'opérations pendant les ans IX & X et qu'il s'est livré à tous les exercices pratiques de l'anatomie et des opérations chirurgicales.

11 floréal an X

Dupuytren

chef des trav. anatomiq.

Restait à obtenir le titre probatoire. Mais la réglementation des études médicales était toujours en suspens. Le projet de la Commission d'instruction publique, adopté en thermidor an V par le Conseil des Cinq-Cents, avait échoué devant le Conseil des Anciens. Et le ministre de l'Intérieur n'avait pu que sanctionner, le 30 fructidor an VI, un plan d'examens

provisoires devant l'Ecole de santé de Paris, comportant délivrance d'un certificat de capacité.

Drouard subit avec succès ces épreuves successives les 4 et 18 prairial, an X (1) et, le 5 fructidor de la même année (23 août 1802), il soutenait devant l'Ecole de Santé de Paris une dissertation inaugurale *sur l'empoisonnement par l'oxyde de cuivre... et par quelques sels cuivreux.* Elle était dédiée à son frère, Jacques, juge de paix à Conlie.

Cette thèse, relatait les expériences par lui faites sous la direction et dans le laboratoire de Dupuytren, avec la collaboration de Bichat, pour la partie anatomo-pathologique. Drouard y démontrait, contrairement à l'opinion admise depuis Dubois (1751), que le cuivre, à l'état métallique, ne produit sur l'économie animale aucun effet dangereux. Que, par contre, le vert-de-gris, et surtout les sels cuivreux ont des propriétés toxiques, contre lesquelles on ne possède aucun spécifique. Il étudiait, en terminant, les précautions à prendre à l'égard des robinets, conduites et ustensiles de cuivre couramment employés ; et la valeur prophylactique, pour lui douteuse, de l'étamage ou de l'argenture de ces instruments.

La toxicologie moderne a confirmé avec Smith et Orfila, et cite encore le travail « devenu classique » de Drouard. « Le cuivre métallique n'est pas toxique », et la thérapeutique emploie couramment aujourd'hui contre le cancer, la cuprase, l'électro cuprol, etc. Par contre, ainsi que le rapporte Drouard, on eut jadis des déboires avec le vert-de-gris, préconisé comme spécifique des néoplasmes dès 1777 par Gerbier, qui l'administrait en pilules dosées à un grain, et poussait la dose jusqu'à 40 grains par jour. La Faculté de Paris fit expérimenter la méthode à l'Hôpital Saint-Louis par Sollier de la Romillais, sans autre résultat que des troubles gastro-intestinaux, même à des doses bien inférieures à celles conseillées par Gerbier. Et il

(1) *Cf.* A. Prévost. *Les études médicales sous le Directoire et le Consulat,* Bibliothèque hist. de la France médicale, n° 16, Paris, Champion, 1907, in-4°, p. 27.

L. 16me

Diplome échangé contre le certificat de capacité qui avait été délivré le seize fructidor an X sous le n° 125.

N° 4

École de Médecine de Paris

Nous, soussignés Professeurs de l'école de médecine de Paris, en exécution de la loi du 19 ventose an XI, Certifions que le Cen Claude René Drouard agé de trente un ans, né à Tholoché département de la Sarthe, après avoir, le quatre et dix-huit prairial, an X, subi ses examens sur les différentes parties de la médecine, a soutenu le cinq Fructidor an X, une thèse ayant pour titre, Expériences et observations sur l'empoisonnement par l'oxide de cuivre (verd-de gris); dans lesquels actes probatoires, et dont le dernier a eu lieu publiquement, le Cen Drouard ayant fait preuve d'un savoir aussi solide qu'étendu, Nous le Déclarons pourvu des connaissances exigibles pour l'exercice de l'art de guérir, et à cet effet lui délivrons le présent diplôme de Docteur en Médecine, muni du sceau de l'École, en échange du certificat de capacité qu'il avait obtenu le seize Fructidor an X, et conformément aux articles XII de la loi précitée, et XXX du Réglement du vingt Prairial suivant.

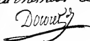
Enregistré à Paris bureau du ... arrond. le vingt huit messidor an onze. Reçu un franc dix centimes ...

Donné à l'École de Médecine de Paris le mardi vingt-trois Messidor an onze de la République Française.

Nous Maire et adjoints du 11e arrondt du canton de Paris certifions véritables les signatures ci contre des Cens Chaussier, Lassus et Thouret. En la Mairie le 26 Messidor de l'an onze.

Au Nom de l'École

le Comité d'administration



Dowuet

Gasretout

Chaussier — Lassus — Thouret

Président — Secrétaire — Directeur

est avéré que l'oxyde de cuivre et ses sels (sulfate, chlorure, acétate, carbonate), sont vénéneux (1).

Reçu *cum plausu*, Drouard rapportait dans sa ville natale un certificat de capacité du 16 fructidor qu'il échangea le 23 messidor an XI contre un diplôme doctoral, signé des professeurs Chaussier, Lassus et Thouret. Il le fit enregistrer le 6 thermidor an XI à la Préfecture du Mans. Installé en l'an XI rue Thionville (aujourd'hui rue Jankowski), puis en l'an XII rue Saint-Benoît, il allait désormais déployer son activité dans les fonctions administratives, les missions relatives à l'assistance et à l'hygiène publiques, la pratique civile ou nosocomiale.

II

La Révolution, en supprimant les collèges de médecine et les Communautés chirurgicales ; en légitimant, après des études incomplètes, bon nombre d'élèves en médecine et d'apprentis chirurgiens, avait laissé le champ libre aux empiriques et aux insuffisants. L'art de guérir était en proie à l'anarchie. L'ordre rétabli, avec le Consulat, l'autorité se préoccupa d'y porter remède, et d'écheniller un personnel par trop hétéroclite.

Le 10 nivôse an XI (31 décembre 1802), le chef de brigade préfet de la Sarthe Auvray, considérant « que les troubles de la Révolution n'[avaient] pas toujours permis de surveiller l'insuffisance de certains particuliers qui, sans avoir justifié de leur capacité », s'arrogeaient « le droit d'exercer l'art de guérir, de composer et de vendre des médicamens » ; qu'en présence de ces « abus graves et multipliés », la sollicitude de l'Administration devait faire revivre sur ce point, les Lois et anciens réglements de police, défendait à tout citoyen non diplômé ou sans études justifiées d'exercer la profession de médecin, chirurgien

(1) *Cf.* Fonssagrives, art. *Cuivre* (*Toxicologie*) du Dictionnaire Dechambre, t. XXIV, 1880. — Vibert, *Précis de toxicologie*, Paris, Baillière, 1900, in-8°, p. 283 et suiv.

ou pharmacien ; enjoignait à tous les praticiens du département de présenter leurs diplômes ou certificats au chef-lieu de leur arrondissement à peine de répression. Et Auvray constituait le même jour un aréopage chargé d'examiner et de recevoir provisoirement et jusqu'à l'organisation définitive par le Gouvernement, d'un mode général d'admission, les individus qui, non munis des diplômes ou certificats requis des Ecoles spéciales ou du Conseil de santé, exerçaient et s'estimaient capables d'exercer la profession de médecin, chirurgien et pharmacien dans ce département. » Cette commission, « composée de citoyens qui par leurs talens avoués, et leur moralité, puissent inspirer aux candidats une confiance entière et rassurer l'administration sur l'intégrité de ses décisions », fut constituée par arrêté préfectoral du 29 pluviose an XI. Elle comprenait les Drs Liberge et Mallet, les chirurgiens Lavasseur et Jélin, le pharmacien Franchet et Drouard, à titre de suppléant.

La loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803) généralisa bientôt les dispositions prises par divers préfets relativement à la police de l'art de guérir. Des jurys médicaux, siégeant au chef-lieu de chaque département, et présidés par un professeur des Ecoles de Santé, devaient examiner les candidats à l'officiat de santé et les aspirantes sages-femmes, le doctorat n'étant conféré, après soutenance d'une thèse, que par les Ecoles de Santé.

Le 13 juillet 1812, le baron de l'Empire, colonel préfet de la Sarthe, Auvray, avisait Drouard que S. M. l'avait nommé, par décret du 27 juin 1811, membre du jury médical de la Sarthe. La Restauration confirma notre homme dans ces fonctions qu'il occupait encore en 1817.

III

Au lendemain de l'anarchie révolutionnaire, tout était à réorganiser dans le domaine de l'hygiène publique. La première Société de médecine du Mans, créée en floréal an X, joua officieusement le rôle d'un

Conseil d'hygiène, à tout le moins local, et Drouard, qui était au nombre des membres fondateurs de la compagnie, prit sa part des travaux qu'elle avait bénévolement assumés.

Ainsi signe-t-il avec ses collègues en thermidor an XI, un avis au public pour prévenir les maladies causées par la grande chaleur; et, corrobore-t-il leurs conclusions sur une épidémie diarrhéique dont le public accusait, à tort, les miasmes d'une amidonnerie (an XIII.)

Mais déjà l'administration avait reconnu la nécessité d'assurer à la santé publique, par une organisation officielle et permanente, les garanties que les initiatives individuelles ou collectives ne pouvaient lui fournir faute d'autorité et de stabilité. Et, de fait, la Société de médecine du Mans devait disparaître au cours de l'année 1807 (1).

Donc le 12 floréal an XIII (2 mai 1805), une décision de M. de Champagny, ministre de l'Intérieur, prescrivit à ses préfets de nommer, dans chaque arrondissement, un médecin des épidémies, le ministère, se réservant le droit de confirmation. Le colonel Auvray, après mûre réflexion, assigna à Drouard le 17 thermidor an XIII (5 août 1805), la surveillance de l'arrondissement du Mans (2). Beaucoup de ses collègues y mirent encore moins d'empressement, car Montalivet eut à renouveler, le 30 septembre 1813, ces instructions.

La petite vérole était la seule maladie épidémique que les progrès de la science permissent alors de prévenir.

Importée en Angleterre par lady Montague après 1718, prônée par la Condamine et Voltaire, propagée par Tronchin, Gatti et autres praticiens, l'inoculation de la petite vérole avait déjà donné des résultats,

(1) Cf. P. Delaunay, *Histoire de la Société de médecine du Mans et des Sociétés médicales de la Sarthe*, Le Mans, Monnoyer, de Saint-Denis 1913, 1 vol. in-8°. — *Cent ans d'histoire de la Société de médecine du Mans 1827-1927*, Le Mans, Monnoyer, 1927, 20 p. in-8°.

(2) *Arch. nationales*, F8 144.

lorsque la découverte de la vaccine y vint substituer un procédé plus simple et plus efficace encore.

Dès 1788, Jenner avait constaté que les vachers qui avaient contracté le *cow-pox* demeuraient réfractaires à l'inoculation de la variole. Poursuivant ses recherches il constata en mai 1796 que l'inoculation du *cow-pox* était positive chez un enfant encore indemne de petite vérole et en juillet 1797, que cet enfant était devenu réfractaire à l'inoculation de la variole. Jenner, pourtant, se tut, contrôla ses observations, et ne les divulgua qu'en 1798. Dès 1800, le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, revenu de l'émigration, en apportait la nouvelle en France et fondait, pour la propagande, une Société par souscription. Un Comité créé à l'Ecole de médecine le 21 floréal an VIII, sous sa présidence, et dont Thouret fut un des protagonistes les plus actifs, se chargea d'étudier la nouvelle méthode immédiatement appliquée dans un Hospice de l'inoculation qu'inaugurait, le 7 février 1801, le préfet de la Seine Frochot. Soucieux d'actualité, un enfant de la Sarthe, le citoyen J. L. Moreau, sous-bibliothécaire à l'Ecole de médecine de Paris, se hâtait de publier un *Traité historique et pratique de la vaccine* (1), où des dialogues entre une jeune philosophe et une vieille dame réfutaient les objections de quelques misonéistes, ou de partisans attardés de l'inoculation tels que son compatriote le Dr Jean Verdier, lequel craignait « que le gouvernement glorieux de Bonaparte, qui promet la fin de nos maux avec de nouveaux bienfaits, ne [pût] être la date d'un nouveau fléau engendré et propagé par un zèle insuffisamment éclairé, par une bienveillance précipitée et par un charlatanisme assassin (2). »

(1) Par J. L. Moreau de la Sarthe, Paris, Bernard, 1809, XVI-352 p. in-8°. — Cf. P. Delaunay, *La médecine et les idéologues*, L. J. Moreau de la Sarthe, *in Vieux médecins Sarthois*, 3e série, Le Mans, Monnoyer, Vadé, Graffin, 1922, in-8°, p. 31-32.

(2) *Tableaux analytiques et critiques de la vaccine et de la vaccination*, par J. Verdier, Paris, Méquignon, Croullebois, Petit, etc., germinal an IX, 16 p. in-8°. — Cf. P. Delaunay, un médecin pédagogue, Jean Verdier, *in Vieux médecins Sarthois*, 2e série, Mamers, Fleury, Le Mans, de Saint-Denis 1912, in-8°, p. 247-248.

Sans souci de ces obscurs blasphémateurs, le Comité central continuait son œuvre, appuyé par le ministre de l'Intérieur Chaptal qui organisait la propagande auprès de ses préfets. C'est pourquoi le 15 floréal an XII (5 mai 1804), un arrêté du colonel préfet de la Sarthe, Auvray, créait au Mans une Société centrale de vaccine. Dans le comité figuraient les Drs Champion, président, Mallet, Liberge, Fiory, Jélin, Legoux et Drouard, secrétaire. Des comités d'arrondissement organisés dans les sous-préfectures, et en correspondance avec les officiers de santé de leur ressort, devaient se tenir en relations avec le Comité central pour la propagande, la statistique, etc. Dans l'hospice de chaque chef-lieu d'arrondissement, une salle serait mise à la disposition des membres du Comité pour leurs opérations et conférences, et les Enfants de la Patrie hospitalisés, ou placés à la campagne, seraient vaccinés dans le plus bref délai, à la diligence des Administrateurs des hospices (1).

Le 6 prairial an XII, le préfet convoqua en son hôtel les membres du Comité central, les harangua et déclara compter sur leur initiative, celle des officiers de santé, sages-femmes, instituteurs, ministres du culte, etc., pour éclairer les populations, dissiper les préjugés, et propager une si heureuse découverte. De son côté, Mgr. de Pidoll, évêque du Mans, docile aux intentions du gouvernement, adressait à MM. les Curés et desservants de son diocèse, le 29 messidor an XIII, une circulaire les engageant « à faire participer tous les habitants de ce vaste empire aux avantages aussi certains qu'inappréciables de l'inoculation de la vaccine ». Et cette lettre « vraiment pastorale » au jugement de M. le Préfet, eut l'honneur d'être reproduite dans le Journal de la Préfecture pour l'édification des Maires du département (2).

(1) *Extrait du registre des arrêtés de la Préfecture du Département de la Sarthe*, Le Mans, Imp. Monnoyer, an XII, 6 p. in-4°. Bibl. munic. du Mans, cote Maine 1468.

(2) *Département de la Sarthe, Journal de la Préfecture*, t. I, an XIII, 2e semestre n° 13, p. 92-94.

Les Drs Drouard, Liberge, Mallet, les chirurgiens Jélin et Legoux, nommés vaccinateurs pour l'arrondissement du Mans par l'arrêté du 15 floréal (1), se mirent à l'œuvre.

Le 20 prairial, an XII, à la requête de Mallet et de Legoux, la Commission administrative des hospices du Mans donna ordre aux nourrices de son ressort, cantonnées dans un rayon de deux lieues d'apporter, à fins de vaccination, leurs élèves à l'hôpital, où un local était assigné aux médecins-vaccinateurs.

Drouard et Legoux se chargèrent d'aller vacciner sur place les nourrissons des cantons les plus éloignés, et parcoururent en messidor et thermidor La Suze, où ils en inoculèrent 180; Coulans et La Bazoge. Faute de vaccinifères, ils avaient dû recourir au vaccin sous verre, alors jugé d'efficacité douteuse. Il y avait lieu de vérifier les premiers résultats et de revacciner les réfractaires. A la demande des deux praticiens, un élève de confiance, le jeune Ambroise-François Mordret, alors élève en chirurgie des hospices, fut chargé de réinoculer les réfractaires de La Suze : on lui donna, pour sa tournée, un cheval dont la location revint à 16 fr. 45. Quant à Drouard et Legoux, chacun de leurs six voyages leur fut payé 12 francs (2).

Le Comité central avait son siège à l'Hôtel de Ville du Mans où ses membres se tenaient à la disposition des amateurs de vaccine. Et ses séances furent parfois troublées. Le 1er messidor, an XII, Drouard et Mallet venaient de pratiquer cinq inoculations lorsque survint leur confrère Couriot, lequel mit véhémentement en doute les avantages de cette nouvelle découverte et ne balança point à faire part au public de ses appréhensions; sur quoi le Comité, pénétré des obligations qu'il avait assumées envers « le gouvernement et le premier magistrat de ce département », protesta, en sa séance du 8 messidor, an XII, contre « les fausses

(1) *Arch. nationales*, F 8/144.
(2) *Arch. des hospices du Mans*, Délib. de la Commission administrative, F 9/21, fos 109 et 119.

et ridicules allégations » de M. Couriot, dans une note qu'insérèrent les *Affiches du Mans* (1). D'autre part, le 1er thermidor, an XII, le Comité assemblé réfuta, point par point, avec observations, à l'appui, les allégations du sieur Couriot, en un rapport qui fut publié par les soins de Drouard, dans les *Affiches du Mans* (2).

Ce Couriot était un jeune médecin, fort arriviste (3) qui avait jadis donné dans les remèdes secrets. Il pensa qu'un peu de bruit ne lui serait point sans profit, et rédigea en réponse au rapport du Comité, un factum où Drouard était véhémentement pris à partie. Il est vrai que Drouard avait comparé Couriot à Erostrate ! Et Couriot de riposter : « Quoi, c'est vous, vous à qui la nature a tout prodigué, qu'elle a entouré de formes séduisantes, embelli des traits les plus piquants, qu'elle a parsemé de grâces, vous dont l'éducation a formé l'esprit, agrandi la loquelle [*sic*] et formé le cœur, vous vous permettez des impostures ?... N'en avancez plus, car le mensonge salit la bouche d'un Adonis. »

Ces arguments une fois lancés *ad hominem*, Couriot se déclarait partisan d'une sage expectative, attendant, pour apprécier la vaccine, l'épreuve du temps. Il tenait, avec « beaucoup d'hommes instruits », la petite vérole, soit naturelle, soit acquise, pour une sorte d'effervescence humorale « utile, nécessaire, et même indispensable aux humains. » Il n'était point assuré que la vaccine garantît de la petite vérole, ni que les anciens varioleux fussent réfractaires à la vaccine, n'en voulant d'autre exemple que celui de son confrère, l'ex-conventionnel René Levasseur, jadis grêlé, et

(1) *Affiches du Mans*, n° 57, 15 messidor, an XII, p. 231.

(2) Annexe aux *Affiches du Mans*, n° 61, du 5 therm., an XII, paginé à part 1-4.

(3) Couriot Clément-Jean, né à Brûlon, breveté en l'an II par le ministre de la Guerre en qualité de chirurgien de 1re classe à l'armée des Pyrénées occidentales ; rebreveté comme chirurgien de 2e classe à la même armée, puis repasse à la 1re classe, dans l'armée de l'Océan, division du Sud, par décision du ministre Petiet. Il s'établit au Mans vers l'an V, rue de la Paille, où on le trouve jusqu'en l'an XII. Il disparaît de la liste en l'an XIII.

qui, s'étant piqué par mégarde avec une lancette chargée de vaccin, en éprouva de la fièvre et un bubon suppuré de l'aisselle (1). Enfin, il estimait que les réactions vaccinales pouvaient « devenir très dangereuses » et qu'on avait lieu de craindre des « maladies consécutives plus ou moins graves », engorgements glanduleux, ophtalmies rebelles, dépôts, etc. Les enfants d'un notaire, d'un commissaire de police, d'un inspecteur des contributions, et la femme de chambre de Mme de la Vingtrie, vaccinée par Drouard lui-même, avaient pâti de ces funestes effets. En conséquence de quoi il déclarait ne vouloir vacciner les siens, fût-ce pour mille louis ! (2).

Cependant, reflétant l'optimisme robuste que doit montrer, en ses rapports, un préfet soucieux de son avancement, le très officiel *Annuaire* de la Sarthe pour l'an XIII proclamait que « la petite vérole [avait] cessé de faire une partie de ses ravages dans nos contrées », grâce au zèle apporté par les membres du Comité de vaccine « à propager cette précieuse découverte » et déclarait que « les antagonistes de la vaccine s'[étaient] vus abandonnés de ceux même qui paraissaient avoir confiance dans leur opinion (3).

A la vérité, la propagande se heurtait, non seulement à l'opposition bien doctrinale, mais encore à l'insouciance de médecins mieux intentionnés sans doute, mais qui manifestaient par abstention leur horreur pour la paperasserie. Les préoccupations administratives étant avant tout d'ordre statistique, une circulaire d'Auvray avait engagé les maires, le 10 messidor, an XII, à solliciter des officiers de santé la liste des vaccinations effectuées. Un autre avis du 2 floréal, an XIII, pressa les gens de l'art de fournir leurs états

(1) Accidents d'infection secondaire où le virus-vaccin lui-même n'est point en cause. Levasseur n'en inocula pas moins sa femme et sa fille.

(2) *Réponse de M. Couriot, chirurgien, docteur en médecine, membre de la Société de vaccine du Mans à MM. les membres composant le Comité de vaccine y établi*, s. l. n. d., 8 p., in-8°, Bibl. munic. du Mans, cote Maine 1468.

(3) *Annuaire du département de la Sarthe pour l'an XIII*, Le Mans, Monnoyer, an XIII, in-8°, p. 83.

à la mairie de leur résidence ou au Comité d'arrondissement. Peine perdue ! Aussi, le ministre de l'Intérieur se plaignait de n'être point édifié sur les progrès que pouvait faire, dans le département de la Sarthe, une pratique si avantageuse à l'humanité. Le préfet, inquiet pour ses notes, en transmettait à son tour ses doléances, le 30 avril 1808, au Comité central du Mans, et promettait de petites médailles aux vaccinateurs les plus zélés.

Le 15 mai 1808, le président du Comité, Dr Mallet, invoquant l'appui de la Commission des hospices, demandait qu'on vaccinât d'office tout enfant admis à l'hôpital.

Le 16 janvier 1809, constatant « avec la plus vive amertume qu'il rencontrait sans cesse dans les préjugés et l'ignorance du peuple des obstacles insurmontables à la propagation de la vaccine », il sollicitait l'établissement dans un local nosocomial mis à la disposition des médecins et du chirurgien de la maison, de vaccinations régulières hebdomadaires. Deux enfants furent dès lors prélevés chez les nourrices et renouvelés tous les dix jours, afin d'entretenir à l'hôpital des sujets vaccinifères pour la vaccination de bras à bras. Mais il semble que dès 1814, cette sage mesure était tombée en désuétude (1).

Affaibli par l'âge et les infirmités, Drouard finit par abandonner la partie. Il ne figure plus sur la liste des vaccinateurs dressée en décembre 1821 par le préfet de Breteuil.

IV

A côté des maladies épidémiques sévissait cette maladie sociale plus incurable encore : le paupérisme. Les tentatives d'assistance par le travail au moyen d'ateliers de charité avaient échoué. Un arrêté consulaire du 12 messidor, an VIII, avait décidé de revenir à la méthode répressive, en autorisant le préfet de police à incarcérer les mendiants et vagabonds, et

(1) *Arch. des hospices du Mans*, Carton : médecins et chirurgiens.

l'on affecta à cet usage des bâtiments à Saint-Denis. Mais cette mesure limitée ne pouvait avoir de grands résultats. Un décret impérial du 5 juillet 1808 prohiba la mendicité et décida en principe l'établissement de dépôts de mendicité, sortes d'ateliers-prisons. Le décret de Madrid (22 décembre 1808) fixa à Villers-Cotterets le siège du dépôt de mendicité de la Seine, et des lettres d'érection du 18 avril 1812 assignèrent au dépôt de la Sarthe, les anciens bâtiments de la Mission ou de Coëffort, au Mans.

Le 27 juin 1812, le ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire, Montalivet, nommait le sieur Drouard, médecin du dépôt de mendicité du département de la Sarthe, décision qui ne fut confirmée que par arrêté préfectoral du 29 mars 1813, le Dépôt n'étant point encore organisé.

Encore était-elle prématurée : car, à en croire un rapport du 19 mars 1814, la maison de la Mission était dans un état de « délabrement total » qui la rendait inhabitable. La Restauration ne donna point suite au projet. Le gouvernement des Cent-Jours fit de Coëffort une caserne et des magasins militaires, et la garnison n'en bougea plus (1). Le Dépôt départemental de mendicité ne fut définitivement créé que par le décret du 3 mai 1854.

V

Plût au Ciel que l'on n'eût embrigadé que les traîne-besace et mendiants ! Mais l'Empire était devenu une vaste caserne, où d'incessants appels de conscrits devaient combler les vides creusés par la guerre. Dès l'an XIV, Drouard était chargé par le colonel-préfet, conformément aux dispositions de l'art. 28 du décret du 8 fructidor an XIII, d'assister le Conseil de recrutement pour l'examen des conscrits escomptant de quelque infirmité le bénéfice d'une exemption. Et les exigences de Bellone allèrent croissant.

(1) *Arch. dép. de la Sarthe.* Y[3].

Un Sénatus-Consulte du 3 avril 1813 avait créé quatre régiments de gardes d'honneur à cheval, au total 10.000 hommes. Or, malgré le bel uniforme à la hussarde décrit par le décret impérial du 5 avril; l'annonce d'une solde équivalente à celle des chasseurs de la garde; la promesse des galons de sous-lieutenant après 12 mois de service et encore que dans le n° 20 de la correspondance administrative du département, le colonel-préfet Auvray se déclarât convaincu que les jeunes gens de 18 à 30 ans visés par l'art. 14 du décret, allaient « sûrement s'empresser d'entrer dans l'honorable carrière qui leur [était] ouverte », l'enthousiasme fut très modéré. Bon nombre d'éphèbes se découvrirent subitement d'irrémédiables infirmités. Aussi, le 26 mai 1813, le nouveau préfet de la Sarthe, chevalier Derville-Maléchard, « plein de confiance dans l'austérité [des] principes » du Dr Drouard, le chargeait de visiter les jeunes gens qui se déclareraient incapables, pour raisons de santé, de servir dans les gardes d'honneur. Il faut croire que plus d'un zélé recruteur fut en butte aux récriminations des réfractaires, car le préfet ajoutait: « Pour qu'on ne puisse pas s'en prendre à vous du résultat de cet examen, il sera fait également par deux autres hommes de l'art. » Et le rapport confidentiel, devait être remis *par une personne tierce*.

Le recrutement satisfait, il fallait aussi liquider les réformés.

La loi du 28 fructidor an VII stipulait, en son art. 38, que les militaires ayant obtenu la solde de retraite pour infirmités ne provenant pas de blessures, devraient produire chaque année dans le courant de vendémiaire un certificat de deux officiers de santé attestant la persistance des dites infirmités, sous peine de perdre le bénéfice de leur pension. Aux termes de la circulaire du 9 fructidor an IX, les officiers de santé experts étaient à la nomination des préfets. Dans la Sarthe, ces fonctions avaient été confiées pour l'arrondissement du Mans, à Fiory, lequel était depuis parti pour les armées, et à Liberge qui,

nommé le 5 frimaire an X, se plaignait que cette besogne l'empêchât de se consacrer à sa clientèle. Le 1[er] octobre 1806, Auvray appela à leur succéder les D[rs] Drouard et Legoux.

VI

Le service de l'hôpital du Mans était alors assuré à titre gratuit par quatre médecins par quartier, qui s'y succédaient de trimestre en trimestre. Le D[r] Champion, l'un d'eux, étant mort le 18 nivose an XIII, Drouard fut appelé à lui succéder en vertu d'une délibération de la Commission administrative du 29 nivôse an XIII (19 janvier 1805), sur la présentation du doyen des médecins de l'établissement (1).

Drouard remplit scrupuleusement ses fonctions jusqu'en 1821, époque à laquelle sa santé commença d'être sérieusement éprouvée par la maladie. Devançant les décrets du Destin, un de ses jeunes confrères, Le Pelletier de la Sarthe, arriviste qu'appuyaient la Préfecture, la Mairie et l'Evêché, se hâta de solliciter la survivance du *de cujus*, et se fit recommander à cet effet par le préfet, M. de Breteuil (12 avril 1821.) Drouard, offusqué, reprit sa démission, et, sur l'avis du D[r] Mallet, doyen des médecins, la Commission des hospices lui donna pour suppléant, le 24 août 1822, le D[r] Janin (2).

Drouard, qui avait passé son existence à déménager (il avait habité de 1809 à 1814 la rue des Chapelains, de 1815 à 1818 la rue Auvray, à l'angle de la rue de Rivoli, de 1819 à 1822 la rue Saint-Victeur, de 1823 à 1825 le carrefour Saint-Nicolas), mourut au Mans, rue Marchande, le 5 janvier 1825, âgé de 53 ans (3), et trouva enfin au Grand Cimetière un repos que vint encore troubler la désaffectation de cette nécropole en 1834.

(1) *Arch. des hospices du Mans*, Reg. des délib., F 9/21, f° 188, v°.

(2) Janin lui succéda comme médecin titulaire en vertu d'un arrêté préfectoral du 18 janvier 1825. Le Pelletier avait obtenu le 22 février 1823 le poste de chirurgien en chef de l'hôpital.

(3) Il laissait une veuve, Eulalie René Huard. Témoins du décès : René Voisin, pharmacien, et Julien Gagé, praticien (Etat civil du Mans, décès, 1825, section du Sud, n° 139).

BIBLIOGRAPHIE

ŒUVRES DE C.-R. DROUARD.

Deo optimo maximo. Theses philosophicæ, Ex metaphysicâ... ex ontologiâ... pneumatologiæ prima pars... pneumatologiæ secunda pars .. Cenomani, apud A. Pivron, Collegii typographum, 1790, in-plano.

Expériences et observations sur l'empoisonnement par l'oxyde de cuivre (verd-de-gris) et quelques sels cuivreux, Paris, Impr. Poignée, an X, 1802, 74 p. in-8°.

Avis aux habitants de la campagne et à la classe indigente par la Société de médecine du Mans pour prévenir les maladies qui pourraient être la suite de la grande chaleur et de la sécheresse (avec Champion, Liberge, Mallet et Chenon-Desvarennes), Arch. dép. de la Sarthe, M 108) — (an XI.) — (manuscrit). — Cf. Affiches du Mans, n° 70, 20 fructidor an XI, p. 278.

Observations sur une colique qui a régné ce printems au Mans, et particulièrement dans la rue de Saint-Jean, Affiches du Mans, n° 69, 15 fruct. an XIII, p. 292-294.

Comité central de vaccine du Mans, Le Mans, Monnoyer, an XII, 4 p. in-4°, et annexe aux *Affiches du Mans*, n° 61, du 5 thermidor an XII.

FRANS HALS VU PAR UN MÉDECIN

**Un portrait de paralysie faciale.
Ivrognerie de sa vieillesse due à la misère
comme pour Rembrandt.**

Par le Docteur Félix REGNAULT.

Frans Hals a été l'objet de bien des travaux et sa gloire a grandi depuis qu'en nettoyant les derniers tableaux qu'il peignit, on reconnut que sa facture était celle de l'école impressionniste actuelle. Tout fait nouveau à son sujet est donc digne d'intérêt.

En un voyage récent que je fis en Hollande, j'ai vu au Musée de Harlem une nouvelle acquisition : le portrait de Jacobus Zaffius, doyen archiépiscopal de cette ville, âgé de 77 ans, que Frans Hals peignit en 1611, alors qu'il avait 27 ans.

Son modèle présente une paralysie faciale gauche marquée par l'abaissement de la commissure de la bouche qu'accompagne l'obliquité des lèvres et la chute de la partie gauche de la lèvre inférieure : probablement, comme me le dit M. Variot, il s'agit d'une paralysie centrale à laquelle l'œil ne participe pas. Ce portrait est le seul exécuté par ce peintre, où on relève des signes de maladie. Mais dans tous, il évite avec soin de reproduire la symétrie des deux moitiés de la face. Il y arrive en plaçant son modèle de trois quarts, ou légèrement de biais, ou en lui donnant une expression légèrement dissymétrique, comme un sourire un peu plus marqué d'un côté (1).

*
* *

Puisque nous parlons de Frans Hals, rappelons une particularité importante de sa vie, sur laquelle tous

(1) Voir, pour détails, E. W. Moes, Frans Hals, Bruxelles, et W. R. Valentiner, Frans Hals. Berlin.

Soc. Fr. d'Hist. Méd., XXIII, 1929, n° 1-2 (janv.-fév.).

ses biographes insistent : les habitudes d'ivrognerie qu'il prit sur ses vieux jours. Le même vice exista dans la vieillesse de Rembrandt et celle de plusieurs autres peintres Hollandais. Sans doute on sait que Frans Hals et Rembrandt, ainsi que beaucoup d'autres peintres de leur époque, aimèrent dès leur jeunesse la dive bouteille.

Comme le dit Richard Muthy pour Rembrandt :

« Il doit avoir déjà beaucoup bu dans sa jeunesse. Dans quelques-uns de ses portraits de jeune homme, il se plaisait à fixer sur la toile l'expression abasourdie que donne au visage l'ivresse du vin. »

Rembrandt s'est représenté assis près d'une table faisant bombance, il tient sur ses genoux sa première femme; la figure avinée, il lève son verre rempli de vin écumant.

Frans Hals aussi fut réputé, dès sa jeunesse, pour le décousu de sa vie, son amour de la bonne chère et le culte de la bouteille.

Mais n'y a-t-il pas quelque exagération dans tous ces récits des biographes? On a fait le même reproche à beaucoup de peintres hollandais et flamands. Une critique plus sévère a montré que souvent il était faux. Ainsi les anciens biographes hollandais, Houbracken et de Campo Weyerman, ont prétendu que presque tous les contemporains obscurs de Rubens, Pepyn, Janssens, etc., furent des intrigants que l'envie précipita dans l'ivrognerie et la misère. Les Archives anversoises ont réfuté presque toutes ces calomnies.

Adrien Brauwer, qui peignit des scènes de cabarets, passe pour un ivrogne et un batailleur. L'obscurité qui couvre ses faits et gestes ouvre la porte aux racontars. Mais le peu qu'on sait de lui plaide en sa faveur. Brauwer paya régulièrement sa cotisation à la Société de rhétorique dont il était membre. De plus, il serait surprenant qu'un artiste ayant passé sa vie à boire et à s'amuser, ait laissé une œuvre si importante et si finement observée. Il n'a peint que pendant une dizaine d'années et nous avons encore 85 de ses tableaux. Que ce peintre ait été quelque peu bohême,

qu'il ait abusé de la bière, on peut le supposer; mais de là à l'assimiler aux brutes ivres et querelleuses qu'il a représentées, il y a un abîme (Wauters).

La même réserve s'impose pour Frans Hals et Rembrandt durant leur jeunesse.

Mais quand ils atteignirent la vieillesse, il est notoire qu'ils furent de misérables alcooliques.

Rembrandt remplaça le vin par l'eau-de-vie. Weyermann le montre s'enivrant dans les bouges, et Sandrart l'a vu l'œil hagard, la démarche chancelante, errer entre les boutiques de fripier du quartier des pauvres. Les enfants le suivaient en se moquant.

La *National Gallery*, de Londres, conserve son portrait à l'âge de cinquante-huit ans : le visage est lourd et empâté, les paupières flasques et tuméfiées; enfin la tenue est fort négligée. On est loin du brillant cavalier, au port fier, vêtu d'habits somptueux, qu'il était vers la trentaine.

Malgré l'alcoolisme et la misère, Rembrandt conserva sa maîtrise et produisit encore des chefs-d'œuvre, le bon Samaritain, la Bethsabée, le Pèlerin d'Emmaüs, enfin le merveilleux portrait dont nous parlions tout à l'heure.

Ce n'est que dans les toutes dernières années de sa vie, qu'il devint incapable de réaliser des compositions compliquées : « Il ne pouvait plus graver, dit M. Richard Muther, ses yeux étaient devenus trop faibles. Mais il continuait à manier le pinceau, ou tout au moins le couteau à palette avec lequel il posait sur la toile des paquets de couleur. Ses derniers ouvrages sont modelés plutôt que peints. »

Il s'éteignit en 1669, à l'âge de soixante-trois ans. Il ne laissait à ses héritiers que ses grossiers vêtements et ses instruments de travail.

Frans Hals, lui, mourut trois ans avant, en 1666, à l'âge de 82 ans. Depuis 1664, il était tombé à la charge de la ville, qui le mit dans un asile de vieillards, au prix d'un sou et demi par jour; son dernier tableau lui fut commandé par les régents de l'hospice, et c'était de leur part un acte de charité. Il le peignit à 80 ans

et c'est son plus étonnant chef-d'œuvre. L'alcool n'avait pas altéré son génie.

Mais Frans Hals, comme Rembrandt (1) était méprisé par ses concitoyens qui ne voulaient plus que du genre français. Il n'était plus à la mode, paraissait d'un autre âge et pauvre hère humilié, ne peignait presque plus (A. Michel).

Ces grands peintres que nous admirons aujourd'hui n'avaient plus de commandes. Frans Hals et Rembrandt ne furent pas les seuls exemples, il en existe d'autres parmi leurs contemporains qui pouvaient encore produire des chefs-d'œuvre. D'où leur misère, qui s'accompagna d'une sombre ivrognerie.

CIVILISATION ET MALADIE
D'APRÈS UN ARTICLE RÉCENT

Par le Dr Ernest WICKERSHEIMER

Cet article récent est du professeur Henry E. Sigerist. Il est intitulé « Kultur und Krankheit » et a paru aux pages 60-63 du tome Ier (1928) de *Kyklos, Jahrbuch des Instituts für Geschichte der Medizin an der Universität Leipzig.*

Point de départ : la maladie est largement influencée par les conditions générales de l'existence. Idée très juste, sinon très neuve. Voici bientôt quatre-vingt-treize ans que Littré écrivait que l'origine des maladies épidémiques peut être recherchée parfois « dans

(1) A. Michel constate notamment (t. 2e, pp. 866), que Rembrandt est mort dans l'isolement « et les graveurs qui ont vécu dans sa lumière se sont bien gardés d'imiter ses derniers procédés, c'est-à-dire sa façon sommaire d'indiquer les ombres par de gros traits sabrés et entremêlés, ce qui les eut conduits à la ruine ». Ils ont fait des gravures correctes et appliquées.

des changemens que le genre de vie des hommes éprouve » (1). Ni la nourriture, ni les vêtements, ni l'habitation ne sont sans influence sur le corps humain et « comme tout cela change de pays à pays, et, pour un même lieu, de siècle à siècle, il n'est pas étonnant qu'il survienne des changemens dans la santé des hommes », et aussi dans leurs maladies.

Il est donc recommandable, il est même indispensable, quand on étudie la pathologie d'une époque, de connaître le genre de vie que menaient alors les diverses classes de la société. Inversement il peut être intéressant de rechercher les conséquences historiques d'une maladie; rappelons dans cet ordre d'idées les travaux de W. H. S. Jones, qui a voulu voir dans le paludisme une des causes de la décadence de la Grèce antique (2).

Littré a encore dit que « les maladies universelles sont tellement distinctes dans leurs formes, que l'on pourrait partager médicalement l'histoire de l'humanité en périodes qui caractériseraient la destinée des mortels d'après leurs souffrances corporelles » (3). C'est bien ce qu'a prétendu faire Sigerist et il est curieux de le voir poursuivre l'idée de Littré jusque dans ses dernières conséquences. Pour lui il y a un synchronisme nécessaire entre les faits de l'histoire des maladies et ceux de l'histoire générale.

C'est ainsi qu'il observe que l'Occident n'a connu que deux pandémies de peste bubonique, la Peste dite de Justinien au VIe siècle, la Peste noire de 1348; dans l'intervalle et en dépit de la fréquence de plus en plus grande des échanges entre l'Orient et l'Occident, il n'y a eu dans ces contrées que des épidémies localisées. Pourquoi ? C'est, nous dit Sigerist, qu'au

(1) *Revue des deux Mondes*, 15 janvier 1836, p. 234.

(2) W. H. S. Jones, *Malaria and Greek history, to which is added the history of Greek therapenties and the malaria theory* by E.T. Withington, Manchester, University Press, 1909, in-8°, 175 p.; Cf. Alexandre Cawadias. Le paludisme dans l'histoire de l'ancienne Grèce, *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, VIII (1909), p. 158-165.

(3) *Revue des deux Mondes*, 15 janvier 1836, p. 242.

xiv[e] siècle comme au vi[e], l'Europe est arrivée à un tournant décisif de son histoire, c'est que le xiv[e] siècle a vu la fin du moyen âge, comme le vi[e] siècle en a vu le commencement.

L'exemple ne paraît pas très bien choisi. A supposer qu'une période nouvelle ait tout d'un coup commencé à la mort de Justinien (la vérité est que le monde antique a mis quatre cents ans à mourir (1), à supposer ce qu'il est encore plus difficile de soutenir, que l'époque médiévale ait pris fin aux environs de 1350, on voit mal les conclusions que l'historien peut tirer du fait que le moyen âge est encadré (2) par les deux plus grandes épidémies de peste. Ainsi, à huit siècles d'intervalle, le même phénomène aurait produit des effets diamétralement opposés : la Peste de Justinien aurait favorisé l'éclosion d'une forme de civilisation que la Peste noire aurait fait périr.

La préoccupation de découvrir à tout prix des concordances entre la nosographie et l'histoire, induit parfois Sigerist à des rapprochements inattendus.

La peste, assure-t-il, est par excellence la maladie des masses; elle convient donc à merveille à cette époque de civilisation collective qui est le moyen âge. Au contraire, la Renaissance, époque individualiste, s'il en fût, a trouvé son expression pathologique dans la syphilis, maladie individualiste comme chacun sait, puisque dans la majorité des cas, c'est par un acte délibérément volontaire qu'on va s'y exposer ; « ce

(1) Voir le beau livre de Ferdinand Lot, *La fin du monde antique et le début du moyen âge*, publié il y a quelques mois dans la collection « L'Evolution de l'humanité ».

(2) « Umrahmt ». Le mot se trouve déjà (p.317) dans un travail précédent de Sigerist, « Sebastian-Apollo », présenté par lui en août 1927 au Congrès international d'histoire de la médecine de Leyde-Amsterdam et publié quelques semaines plus tard dans l'*Archiv für Geschichte der Medizin*, XIX (1927), p. 301-317, pl. I-VII. L'auteur y développe, avec une ingéniosité grande, la thèse qu'en tant que patron invoqué contre la peste, saint Sébastien est Apollon réincarné. La ressemblance du saint avec le dieu serait, il est vrai, moins frappante, si au beau jeune homme peint par le Corrège ou par le Sodoma, on substituait des représentations plus anciennes de saint Sébastien ; les planches I et IV de l'étude de Sigerist en offrent d'ailleurs des exemples.

n'est sans doute pas par hasard qu'aujourd'hui, à la fin de cette époque [individualiste], la syphilis semble en voie d'extinction ». Individualistes ou non, nous souhaitons tous de voir ce pronostic se vérifier.

La bataille de Bosworth (1485), en mettant fin à la guerre des deux Roses, inaugure une période nouvelle de l'histoire d'Angleterre. Aussi Sigerist prend-il soin de noter que c'est après cette bataille que la suette anglaise fit sa première apparition. J'avoue ne pas bien saisir les rapports qui unissent les deux événements, mais j'engage notre savant confrère à ne pas s'arrêter en si bon chemin. Nul doute, pour s'en tenir à l'histoire d'Angleterre, qu'il ne découvre à propos quelque fait pathologique à mettre en regard de la grande Charte (1215), de la rupture de Henri VIII avec Rome (1533) et de l'exécution de Charles I[er] (1649).

Autant de thèmes à proposer à ses élèves, puisque comme il veut bien nous en prévenir, c'est dans cette direction que se poursuit toute une série des recherches entreprises par l'Institut de Leipzig.

A parler franc, j'aime mieux le bon vieux Pline. S'il a cru qu'une comète a présagé la Guerre civile, du moins n'a-t-il pas prétendu qu'elle l'a causée; il n'a pas dit non plus que c'est la Guerre civile qui a engendré la comète.

PAGES DE CURRICULUM VITAE

Par le Pr E. DELORME,
de l'Académie de Médecine.

Comment, avec une vocation de peintre, je devins médecin militaire. La guerre de 1870 me sacre chirurgien. A l'armistice de 1871, réaction en faveur de la vocation première. En Algérie, retour à la chirurgie. Préparation à un Concours de Professeur agrégé du Val-de-Grâce. Comment j'appris mon anatomie.

Dès mon tout jeune âge, alors que les miens n'en avaient aucunement montré, je témoignai de très réelles dispositions pour le dessin. Pendant mon séjour au Collège, dans la classe de mon excellent maître Cobus, aucun de mes camarades ne put jamais me disputer un prix. Lorsqu'arrivé à l'âge où la réponse à la question de carrière à embrasser se pose décisive, bachelier ès lettres, j'affirmai à mes parents mon désir d'être peintre. N'avais-je pas toujours rêvé et témoigné de le devenir? Ce fut pour eux un désespoir.

A l'époque où le fonctionnarisme sévissait, être peintre, c'était commencer par être rapin, c'est-à-dire être un déclassé, un débauché, un miséreux. Et puis les ressources de la famille ne permettaient guère d'assurer mon entretien dans une ville éloignée et un rachat à la conscription.

Quelques artistes locaux, mon maître lui-même, n'avaient-il pas affirmé qu'avec les plus heureuses dispositions la vie d'un peintre restait toujours précaire? Non sans de très vifs regrets, je m'inclinai pour ne pas désespérer mes parents.

C'est alors que sur le conseil d'un capitaine de cavalerie en garnison dans ma ville natale, lequel logeait dans la maison que nous habitions, il fut décidé que

je me préparerais à passer l'examen d'entrée à l'Ecole du Service de santé militaire de Strasbourg. Lui qui connaissait si bien les choses de l'armée, il avait fait du beau rôle du médecin militaire et des garanties de sa situation à deux fins, un tableau si précis, si brillant, que mes parents et moi n'avions plus à douter que ce ne fût la voie à suivre. Je me présentai, je fus reçu dans les premiers rangs, en 1866, mais au fond de moi-même, je conservais tous mes regrets.

La guerre de 1870-71 me prit élève de 4e année, c'est-à-dire de la dernière promotion de l'Ecole de Strasbourg, n'ayant pas encore passé ma thèse et me fit, comme tous les camarades de mon année, envoyer dans les hôpitaux de la frontière du Nord-Est. L'hôpital militaire de Givet me fut assigné. J'y vis et eus à y soigner, sous l'œil de médecins instruits par la campagne d'Italie, un grand nombre de blessés évacués de Sedan. C'était le règne de la pourriture d'hôpital et de l'infection purulente. Jamais je n'ai autant vu que dans l'amphithéâtre de cet hôpital, où presque chaque jour, j'avais à pratiquer des autopsies, que je faisais suivre d'actes opératoires, vu autant d'articulations pleines d'un pus qu'on disait louable !

Au départ du 2e bataillon de Mobiles des Ardennes qui s'était réuni dans la Place de Givet, je demandai et obtins de lui être attaché comme aide-major. A ce bataillon qui allait faire partie de l'extrême gauche de l'armée de Faidherbe, se joignirent bientôt un bataillon du 40e de ligne et un autre du 3e de ligne. Par la force des choses, j'étais le seul médecin de ce groupe et durant un seul mois je dus évacuer 80 varioleux en pleine éruption, en soigner temporairement combien d'autres pendant de courts séjours jusqu'au moment où sous Saint-Quentin, l'armée de Faidherbe eut, avec avantage d'abord, puis sans succès, à lutter contre des forces très supérieures. J'assistai à ces batailles, puis prisonnier à Saint-Quentin, j'eus sur les ordres du Médecin Inspecteur Laveran et du Médecin-major Baudouin, à assurer, avec des moyens de fortune, l'évacuation des grands blessés, réunis dans les villages

voisins de la ville, et de pourvoir à l'hospitalisation de près de deux cents d'entre eux dans une filature transformée en hôpital temporaire. Pendant deux mois, j'en soignai un bon nombre, me rapprochant d'un interne fort sérieux, de L. Labbé, Marchand, dont je fus l'ami et qui plus tard devint chirurgien des hôpitaux et agrégé de la Faculté de Médecine de Paris.

J'étais à bonne école. Il s'était réservé là le traitement d'une série de fractures de la cuisse des plus comminutives et, sans bruit, il obtenait de remarquables guérisons par des irrigations de solution d'hyposulfite de soude qui, à plus de quarante ans de distance, allaient être reprises et bruyamment prônées.

La désorganisation des cadres du Service de santé après nos défaites successives avait donc permis à un de ses éléments de grade infime de remplir des emplois qui n'étaient point en rapport avec celui-ci, et en lui laissant d'inoubliables et belles initiatives, elle lui avait témoigné d'une façon saisissante du rôle important du médecin de régiment pour la conservation des effectifs et de celui, bienfaisant, du médecin d'ambulance. Je me croyais sacré chirurgien d'armée.

Quelques mois après l'armistice, lorsque je fus appelé à servir à l'Hôpital militaire de Lille, où allait bientôt se réunir une partie des élèves de l'Ecole de Strasbourg, on ne cessait de parler du licenciement d'une partie de l'armée. Il faut croire que nous étions singulièrement menacés, puisque dans un admirable geste de ce que nous appellerions aujourd'hui solidarité, le Médecin-chef Goeury — qui pourtant n'était pas très favorisé de la fortune — avait proposé aux stagiaires de son service et à moi de nous avancer, si nous en avions besoin, les fonds nécessaires pour compléter d'urgence nos examens à Paris et y passer notre Thèse, proposition que nous ne crûmes pouvoir accepter, tout en manifestant à son auteur la plus vive des reconnaissances. Il fallait au plus tôt envisager l'avenir et penser à une autre carrière. C'est ce que je fis. Mon rêve de toujours se représente à mon esprit, plus captivant, plus impérieux qu'il n'avait jamais été.

La vue des chefs-d'œuvre de l'admirable Musée de Lille, l'un des plus riches et des plus beaux de France, était bien fait pour faire naître chez moi un mélange d'enthousiasme et de confusion, mais celle-ci allait disparaître quand je vis un jeune garçon de 15 à 16 ans qui copiait, non sans mérite, la descente de Croix de Rubens. Je fus longtemps, à faible distance, à contempler sa toile, à l'analyser en la comparant au modèle, à étudier la marche hardie de son pinceau, puis m'adressant à ce jeune peintre, je lui demandai s'il ne voudrait pas consentir à me donner des leçons. Il me répondit gentiment que la chose lui était impossible, car durant ses matinées il peignait à l'Ecole des Beaux-Arts, d'après le modèle vivant ; l'après-midi au Musée, il exécutait des copies de commandes et à la fermeture du Musée, revenu à l'Ecole, il dessinait d'après le modèle vivant. J'allais le jalouser quand il ajouta : Il vous serait facile de faire comme moi, d'entrer à l'Ecole des Beaux-Arts. Notre « patron » est très accueillant ; il suffira que vous vous adressiez à lui, pour qu'il vous autorise à suivre nos exercices. Quant à la copie d'un tableau au Musée, le Conservateur que vous trouverez dans la salle qu'il me désignait, vous donnera, de son côté, l'autorisation de la faire. J'étais ravi.

Le lendemain matin, je voyais M. Colas, directeur de l'atelier à l'Ecole, j'étais autorisé à prendre part aux séances et bientôt, grâce à l'obligeance du Médecin-chef de l'Hôpital que l'arrivée d'un nombre considérable d'Elèves du service de santé venait d'embarrasser de personnel, je fus libre de disposer de mes journées à ma guise, en dehors de mes tours de garde. Un travail intensif à l'Ecole et au Musée m'amena bientôt, dans un concours, à être désigné pour la première place dans la 2e division et mis, de façon fortuite, en rapport avec le maître Carolus Durand qui venait souvent à Lille, il m'incita, après avoir connu mes projets à les mettre à exécution, et il m'assura qu'il m'accueillerait dans son atelier si je venais à Paris. J'étais au comble de la joie, je venais de retrouver ma voie.

Rappelé bientôt à Paris, au Val-de-Grâce, j'étais pris dans un engrenage dont je ne pouvais me dégager. Dès lors, il ne pouvait plus être question de peinture. J'avais à passer devant la Faculté mes 4e et 5e examens, puis ma thèse, faire un stage à notre Ecole pour avoir, à la fin de 1871, à gagner l'Algérie, comme presque tous mes camarades de promotion. Je choisis la Province de Constantine, parce qu'on la disait la plus pittoresque, la plus riche en ruines romaines et je n'oubliais pas d'emporter un petit matériel de dessinateur et de peintre dans mes cantines.

A l'hôpital militaire de Constantine, le service de M. le Médecin-major de 1re classe Dauvé, auquel j'étais attaché, comptait un grand nombre de blessés, d'hommes atteints d'affections chirurgicales et aussi de malades. C'était le plus important de cet hôpital régional. Préoccupé comme je l'étais de remplir mes devoirs avec zèle et dévouement, je fus vite en confiance dans l'esprit de mon chef. Il m'abandonna bientôt, sous sa surveillance, sa division de médecine et ses cas de fractures. J'aurais eu garde alors de distraire une minute de mon temps pour toute autre occupation que les soins à donner à ces malades ou celle de la lecture des ouvrages de la bibliothèque de l'hôpital, qui pouvaient compléter mon instruction sur les cas que j'observais.

J'en étais là quand s'ouvrirent les saisons de l'hôpital thermal d'Hammam Meskoutine que l'hôpital de Constantine desservait. La station était éminemment fiévreuse, à telle enseigne qu'on n'y envoyait que des médecins dont on avait obtenu le consentement. Je fus sollicité de m'y rendre, non sans avoir été averti des risques que j'encourais. J'acceptai néanmoins la proposition qui m'était faite. N'était-ce pas tentant en effet d'être, en raison du trouble apporté alors au fonctionnement du service de santé, appelé à diriger au lieu et place d'un médecin-major, un grand hôpital thermal qui, dans deux saisons mensuelles, allait réunir trois cent tirailleurs algériens, blessés de guerre, de séjourner dans l'un des postes les plus

pittoresques de la province, au milieu des ruines réputées, des bains romains, des *Aquae Tibilitanae* et à proximité de celles de l'ancienne cité de *Tibilis*.

Là, avec un service bien réglé et surtout fait de surveillance, j'eus des loisirs ; aussi, sur la toile comme sur le papier, les types arabes réunis sur place à plaisir, les sites agrestes avec de hautes montagnes boisées, une végétation luxuriante dans laquelle des oliviers plus que centenaires, des caroubiers et des lentisques ménageaient des oppositions saisissantes; avec une rivière torrentueuse bordée de buissons épais, de lauriers-roses en fleurs, des cascades blanches comme la neige comme on n'en voit nulle part, les portes et les remparts de Tibilis, ses tombes couchées dans un ravin avec des inscriptions latines si nettes, si fraîches, qu'elles semblaient gravées de la veille, enfin des fortins romains dominant des crêtes, tant de motifs enchanteurs ne pouvaient que provoquer des études, inviter à la recherche de précieux souvenirs auxquels allaient se surajouter bientôt ceux que me ménageait un court séjour au cimetière mégalithique du Djebel Taïa. A la base de cette haute montagne s'étend sur près d'un kilomètre de longueur un ensemble des plus curieux de tombes anciennes et récentes ; des dolmens, des grottes à orifices ouverts ou fermés et des tombes arabes. Seul Faidherbe, alors capitaine ou commandant du génie, avait fait là quelques recherches archéologiques; il me parut que ces tombes méritaient d'être explorées plus complètement par un médecin qui avait la bonne fortune de pouvoir être aidé par une équipe importante des zouaves campés autour de l'hôpital, dont ils assuraient la police et la garde.

Les dolmens, sous une couche de carapaces d'escargots de près de quarante centimètres d'épaisseur, me montrèrent des squelettes repliés à la façon péruvienne, ils me procurèrent des bijoux de bronze, des poteries de terre rouge grossièrement travaillées et sans ornement, que sur le conseil du médecin-major Reboul, archéologue à ses heures, j'adressai plus tard

au musée archéologique de Constantine. Et ce n'était pas tout.

A les rechercher avec quelque soin, je pouvais découvrir sur le sol, à peu de distance de l'hôpital, des lignes rouges de ciment romain. Je les faisais poursuivre par les zouaves, toujours prêts à me donner leur concours et nous mettions à jour une piscine profonde de dix mètres de long qu'un sol de ciment reparaît et une autre en *forme de sein* de quinze mètres de base et d'autres encore (1).

Aussi, quant à la suite d'un tremblement de terre, l'hôpital se vida prématurément et que je regagnai Constantine, mon poste de base, j'étais à la fois riche de motifs picturaux de tous genres et, comme mes collaborateurs, en incubation d'une fièvre intermittente dont les accès, pour s'annoncer, n'avaient qu'à attendre une légère insolation. Je n'en ai été radicalement guéri qu'au bout de cinq ans. La station traversée par le ruisseau des sources était tellement infesté par les moustiques, qu'il était, surtout au temps d'orage, presque impossible d'y dormir.

Revenu à l'hôpital de Constantine dans le service de mon ancien chef, le Médecin major Dauvé, j'y retrouvai le même accueil bienveillant, la même sollicitude, les mêmes encouragements que ceux dont j'avais déjà été l'objet, hors d'une permission d'un mois qu'il passa en France, je restai attaché à ses divisions sous la surveillance indirecte d'un autre médecin traitant, et il me confia la charge de ses consultations et des soins de ses malades en ville. Quand il revint, approvisionné de livres de chirurgie dont il me combla, il me complimenta au sujet de quelques interventions chirurgicales heureuses et surtout au sujet d'une série de guérisons de malades appartenant presque tous à l'escadron du train des équipages caserné au Bardo, en bordure du Rummel, et apportés

(1) Les piscines de l'hôpital étaient encore, en 1871, celles des romains. Celles réservées aux hommes avaient la forme de seins, celles des femmes, la forme de phallus. A l'action excitante des eaux chaudes que la tradition conserve, s'ajoutait donc là, comme par une sorte d'enseigne, l'aspect excitant de la piscine.

à l'hôpital d'urgence, souvent nombreux à la fois, en pleine période d'accès comateux.

Grâce à des saignées, à des applications de sangsues, à l'utilisation de moyens externes dont Maillot m'avait fourni la description dans son livre, grâce à la flagellation, à des enveloppements froids suivis de frictions et d'électrisations excitantes des pieds, des organes génitaux, moyens employés successivement et sans arrêt, en ma présence, par moi et les infirmiers très dévoués et très entraînés, une respiration redevenue normale et un commencement de réveil étaient devenus des présages de guérison. J'avais constitué là une équipe de sauveteurs dont le rôle bienfaisant n'avait pas tardé à être connu en dehors de l'hôpital, d'autant qu'une très haute personnalité de la province, amenée dans le service, dans le même état que les soldats du train, avait été l'objet de la même sollicitude, et que lors de sa convalescence, la chambre qu'elle occupait était devenue une sorte de lieu de pèlerinage (1).

Avec le retour de mon chef affectionné qui me complimenta, je reprenais quelques loisirs. J'en avais besoin ; j'avais transformé en une sorte d'atelier, un petit local inutilisé, proche de l'amphithéâtre que j'avais orné de mes dessins et de mes toiles et où souvent des malades arabes me servaient de modèles. Mon chef en était-il averti, m'y trouva-t-il par hazard, toujours est-il que de sa rencontre inoubliable allait se décider la direction définitive de ma carrière ?

Après m'avoir exprimé ses regrets de me voir disperser mes efforts, et poursuivre deux buts, dont le médical n'avait peut-être pas toutes mes préférences, il m'avoua qu'il s'en étonnait. Bon prophète, il entrevoyait pour moi le brillant avenir qui s'est réalisé et après avoir paternellement cherché à me convaincre, il m'amena à lui dévoiler par le menu mes projets.

(1) Je m'étais fait attacher de garde en permanence à l'hôpital, pour ne pas interrompre le cours de ces cures inespérées et passionnantes, parce qu'il était évident que, dans l'espèce, il s'agissait d'une question de vie ou de mort.

J'aimerais sans doute, lui disais-je, me livrer, tout entier à la chirurgie, mais quand j'aurai quitté votre service, terminé les deux années de mon grade, quel sort me sera réservé ? Serai-je maître de mon milieu, de mes moyens d'actions ? Peintre, je n'ai besoin que de mon crayon et de mes pinceaux pour être moi dans tout milieu; il sera mien; il me fournira mes sujets d'études et je finirai bientôt par me faire connaître.

Je l'entends encore répliquer : votre milieu, mon ami, vous ne le connaissez pas; je vais, d'un mot, vous le montrer. Un concours pour des places de professeurs agrégés du Val-de-Grâce s'ouvrira dans quelques années. Préparez-vous dès maintenant. A l'heure voulue, mettez-vous sur les rangs. Si vous êtes reçu, votre vie scientifique se passera dans les plus beaux services chirurgicaux de l'armée; n'auriez-vous fait qu'approcher du but sans l'atteindre, si vos épreuves ont fait ressortir un savoir solide, vous occuperez des situations plus ou moins analogues, j'ai été dans ce cas et alors il entra en confidence.

Il m'ébranla sans me convaincre complètement. Je le remerciai de ses conseils et demandai à réfléchir quelques jours. Moins de vingt-quatre heures après, je prenais devant lui la détermination de me préparer au concours et, de ce moment, de cesser de m'arrêter à quoi que ce soit qui puisse m'en distraire et je tins parole.

En février 1877, j'étais reçu Professeur agrégé dans cette École du Val-de-Grâce, qui m'a non seulement procuré les plus belles satisfactions de carrière que je pouvais espérer, mais encore d'inoubliables joies scientifiques, en me permettant de doter la chirurgie de mon temps de conceptions et d'actes originaux qui ont marqué pour elle des étapes progressives.

C'était en octobre 1872 que ma détermination avait été prise ; je commençais à l'amphithéâtre de Constantine des dissections menées de front avec des études livresques, quand des accès de fièvre intermittente graves me forcèrent à revenir en France. Ce

n'était qu'en 1874 que j'allais pouvoir reprendre mon anatomie.

J'étais alors médecin aide-major au 18e Régiment de Dragons à Versailles. L'importante garnison de cette ville et ses camps voisins, ceux de Satory et de Rocquencourt, fournissaient à l'endémie typhoïdique, en particulier, une mortalité effrayante qui, heureusement, ne s'est pas répétée dans la suite. Les tables de l'amphithéâtre de l'hôpital militaire restaient rarement libres. J'obtins du Médecin-chef F..., d'y faire des dissections, mais il me prévint que les corps étant le plus souvent réclamés, ces dissections devraient donc être rapides.

Je l'ai toujours devant les yeux la vaste salle de cet amphithéâtre éclairé, par le haut, par une verrière, dépourvu d'éclairage artificiel, devenant assez obscure dès la tombée de la nuit ou quand le ciel était couvert. Comme mobilier fixe, elle n'avait que ses tables et un massif de maçonnerie percé de foyers qui occupait un coin du local. Avec quelques bancs, un tonneau coupé en deux, percé, en bas, d'un trou par où s'échappait l'eau, qu'en surplus de sa contenance, lui versait constamment un robinet, puis deux seaux représentaient tout le mobilier mobile. Du dehors, on n'entendait aucun bruit, et du dedans le murmure cadencé de l'eau. On accédait à cet amphithéâtre en traversant une vaste cour sombre et triste, dominée par de grands murs, plantée d'arbres centenaires, disposés en quinconces, et entre elle et lui était une courette nue, circonscrite par des murs élevés. C'était dans cette courette qu'on faisait, aux familles, la présentation des corps.

Je travaillai dans l'amphithéâtre, pendant quinze mois, seul, durant toutes mes après-midi des jours de la semaine, de une heure jusqu'à la tombée de la nuit, et parfois au commencement de la soirée à la lumière d'une bougie, quand j'avais hâte de finir une préparation sur un sujet réclamé. C'est là que j'ai acquis mes solides connaissances anatomiques et une très grande habitude de la dissection.

Qui n'a pas entendu répéter qu'il faut apprendre et oublier dix fois son anatomie pour la savoir; l'affirmation ne saurait être acceptée qu'à titre conditionnel. Une préparation est *chose vue*, or, une mémoire visuelle normale et surtout aiguë n'est pas le lot de tout chirurgien. J'ai eu entre les mains des croquis d'objets d'usage commun dus à des hommes éminents, le trait est ferme et volontaire, le rendu des plus incorrects, infantile ; on dirait qu'ils n'ont jamais vu une maison européenne, un arbre, une tête humaine : la mémoire visuelle a manqué à leurs auteurs. Chez d'autres, au contraire, le cerveau enregistre à la façon d'une plaque photographique les impressions reçues et les garde. Je suis tout particulièrement privilégié à ce point de vue, aussi n'ai-je pas eu à revenir dix fois sur la même région pour la bien connaître; mais, parfois j'ai repris à intervalles plus ou moins éloignés, une étude que j'avais poursuivie avec de multiples préparations faites de façon continue et cela quand j'avais la moindre crainte que ma mémoire puisse être quelque peu en défaut.

Certains, pour assurer leur instruction chirurgicale, se contentent de l'exécution de préparations régionales. Je n'ai pas suivi leur exemple. C'est que si l'anatomie des régions fixe bien les *rapports* des parties constituantes d'un segment, elle ne pousse pas aussi loin et aussi minutieusement que l'anatomie descriptive la connaissance à la fois analytique et synthétique de certains tissus, de certains organes, de nerfs pour ne prendre que cet exemple; ainsi, pour le diagnostic localiste d'une paralysie partielle traumatique, le chirurgien aura-t-il plus souvent à faire appel aux connaissances que lui aura laissé la dernière plutôt qu'à celles de la première.

N'est-ce point aussi celle-là qui fait le mieux connaître, pour s'y être arrêté davantage, les branches collatérales des grosses artères et tout le système veineux quelque peu négligé par l'anatomie topographique. Ces réflexions m'amenèrent à reprendre mon anatomie descriptive, livre en main, et ce n'est qu'après

l'avoir revue à fond, que je passai à l'étude des régions. Pour elles, avec la même scrupuleuse attention et la même constance, je les travaillai toutes, marchant quasi à la découverte, sacrifiant sans regret des pièces laborieusement exécutées pour poursuivre une recherche même toute partielle, m'évertuant, avant tout, à conserver de façon indélébile un souvenir de toutes choses vues.

C'est ainsi que dans un périnée, je m'attachais à découvrir les glandes de Cooper, à poursuivre délicatement leur long canal excrèteur, à énucléer ces glandes pour en examiner les loges, pressentant que plus tard j'aurais peut être à les atteindre pour l'ouverture de leurs abcès, ce qui m'est arrivé en effet deux fois; j'énucléais la prostaste pour bien mettre à découvert sa loge après ou sans l'injection des veines qui donnent de la résistance à ses parois latérales ; puis, je m'acharnais, mais c'était en vain, à trouver le muscle classiquement décrit de Wilson. Un jour qu'au Val-de-Grâce le professeur d'anatomie Poulet faisait la démonstration d'un périnée, je lui demandai d'assister à son cours. Qu'auriez-vous à y apprendre, me dit-il? Je voudrais entendre votre description du muscle de Wilson, et le voir sur votre pièce. Vous ne serez pas satisfait. Je le décrirai pour me conformer à l'habitude, mais vous ne le verrez pas; il n'existe pas. J'étais heureux d'apprendre que c'était le muscle et non mon scalpel, qui, pas plus que le sien, avait été en défaut.

Trois incidents, trois macabres épisodes ont troublé mon labeur; le dernier l'a momentanément interrompu. Je ne puis résister à les signaler.

Un soir qu'à la lumière falote d'une bougie, dans l'amphithéâtre bondé de cadavres, je poursuivais sur un sujet réclamé la dissection basse des tendons fléchisseurs d'un avant-bras, je sentis, à un moment donné, la main qui tenait la pince caressée par les doigts du sujet. Terrifié je me lève de mon banc et je laisse à penser de quelles visions, en un instant,

mon cerveau ne fut pas traversé. Je jette un regard sur le corps et la figure de cet homme; il n'avait pas bougé et, toujours troublé, je jette un furtif coup d'œil sur ceux des cadavres voisins qui étaient dans la pénombre. Ils ne bougeaient pas plus que le premier. Petit à petit je me remis de mon émotion et trouvai l'explication toute banale de la sensation que j'avais éprouvée. La corde tendineuse sur laquelle j'avais tiré trop fort avait transmis la traction à son extrémité ; au bout de quelques instants, je reprenais ma dissection; nouvelle traction, nouvelle sensation. J'avais eu beau en avoir supputé la raison ; c'en était trop. Je repris ma bougie; à pas comptés, pour ne pas l'éteindre, je gagnai la porte, non sans jeter plusieurs fois, d'instinct, un regard en arrière; sans lumière je dus traverser la courette, puis la cour aux grands arbres, qui me parut plus triste que jamais ; et ce ne fut que quelques jours après que je regagnai l'amphithéâtre. La préparation du concours l'exigeait.

A quelques temps de là, j'avais à injecter l'artère principale d'un membre inférieur. C'était à la fin d'une séance, la nuit tombait et comme toujours j'étais seul. J'étais éclairé par ma bougie et la flamme du bec de gaz, qui chauffait la casserole renfermant le mélange de cire et de suif colorés de l'injection. Celle-ci prend feu, le liquide se répand sur le sol ; à plusieurs reprises je me vois obligé de chercher à l'extrémité de la salle de l'eau contenue dans le baquet. Le temps me parut long et mes impressions furent nombreuses. Je repris ma lumière, gagnai la porte, traversai la courette et la cour obscures, et après m'être fait une raison... je revins le lendemain.

Le troisième épisode tira à plus de conséquences. Il mit fin à tout travail d'amphithéâtre à l'hôpital militaire de Versailles.

J'ai dit qu'en m'autorisant à y faire des dissections, le médecin-chef m'avait averti que la plupart des sujets étaient réclamés. Ils étaient loin de l'être tous par leurs familles; c'était l'aumônier de l'hôpital, le père X qui, informé par l'infirmier qui cumulait les fonctions

de garçon d'amphithéâtre, de sacristain, de soldat d'ordonnance faisait le nécessaire pour le faire croire. Il avait horreur des travaux d'amphithéâtre; il n'en reconnaissait par la nécessité. Un jour que, pour étudier à loisir les nerfs d'un orbite et les cavités d'une oreille fraîche, j'avais avec un soin méticuleux, dégagé la peau de la face d'un sujet que je ne croyais pas réclamé, et fait une hémisection de cette face pour la remplacer par celle d'une tête de squelette enfin réappliquée, la peau conservée, mon manège fut éventé et quand le cadavre, mis en bière fut transporté à la chapelle, le Père X refusa de le recevoir et avertit le médecin-chef de son refus. Le lendemain, à mon arrivée à l'hôpital, le médecin-chef me donnait l'ordre de ne plus retourner à l'amphithéâtre.

J'étais, sans doute, arrivé presque à la fin de mes travaux de dissection. Je désirais néanmoins revenir sur certains, à plusieurs régions; j'étais désolé de l'arrêt que je subissais. A quelque temps de là, j'appris qu'à l'hôpital militaire du Gros-Caillou (1) le médecin-chef Champenois autorisait ses aide-majors à fréquenter l'amphithéâtre pour s'y exercer à la médecine opératoire; je vins lui demander de m'autoriser à partager, avec eux, cette faveur. Le fait que j'avais à venir de Versailles à Paris pour en profiter me le rendit favorable et c'est dans cet hôpital, où l'endémie typhoïdique se montrait aussi meurtrière qu'elle l'était à Versailles, que je terminai mes étude anatomiques et m'exerçai à la médecine opératoire avec un aide-major sorti dans les premiers rangs de l'Ecole du Val-de-Grâce, le futur médecin Inspecteur Martin.

Quand, plus tard, ma carrière, s'affirma assez brillante pour susciter l'envie, et qu'avec moins de conviction sincère que de bonne grâce certains me félicitaient de ce qu'ils appelaient une heureuse chance, à ma réponse : « mon Dieu, la carrière était ouverte pour tous; il suffisait, pour l'embellir d'un peu de

(1) Cet hôpital a été démoli et remplacé par un énorme pâté de maisons à proximité de la rue de Grenelle.

constance et de courage », j'ajoutais mentalement, il fallait une constance de quinze mois et s'exposer, la nuit, à se faire gratter la main par les doigts d'un cadavre.

EPILOGUE.

L'intérêt passionné que j'avais apporté à l'étude de l'anatomie pour la préparation de mon concours devait être sollicité à nouveau, à plusieurs étapes de ma carrière.

Pendant mon agrégation, dans l'amphithéâtre du Val-de-Grâce, la dissection d'une quantité considérable de sujets m'a permis de consacrer aux ligatures des artères de la main et du pied une étude originale qui est devenue classique. L'Académie de médecine lui a accordé une de ses hautes récompenses et lui a fait l'honneur d'une publication dans le dernier tome de ses Mémoires (1882) (1). La direction des vaisseaux, leurs anomalies, les voies d'accès qui permettent de les découvrir avec le minimum de dégâts, ont été décrits là d'une façon que je puis dire définitive.

Au cours de mon professorat, incité par l'observation de plusieurs malades à reprendre l'anatomie du *péricarde* envisagée au point de vue opératoire, j'ai été amené à rechercher personnellement les rapports des plèvres avec la séreuse péricardique, les limites de leurs bords et à découvrir le rôle protecteur que la masse graisseuse peu adhérente qui double ces bords ménage à l'opérateur, pour lui permettre d'éviter l'ouverture et l'inoculation dangereuses de la cavité pleurale. La donnée est aujourd'hui classique (2).

Enfin lorsque, depuis longtemps, j'avais perdu tout contact hospitalier, à soixante six ans, je revenais dans le même amphithéâtre pour reprendre, en vue

(1) E. DELORME. De *la ligature des artères de la paume de la main* et en particulier des artères profondes et des *artères de la plante du pied*, avec 18 planches lithographiées. Mémoires de l'Académie de Médecine, 1882.

(2) E. DELORME et MIGNON. *Sur la ponction et l'incision du péricarde.* Revue de Chirurgie, 1896.

de la cardiolyse, opération qui porte mon nom, l'étude chirurgicale de la *cavité péricardique*. Cette étude m'amenait à décrire le diverticule que j'ai appelé *cavité péricardique postéro-supérieure*.

Quant à cet art passionnant auquel volontairement j'avais cru de mon devoir de ne réserver qu'une seconde place, il n'a cessé, mais pour un but d'utilité et de collaboration à mes œuvres chirurgicales, de m'être des plus précieux.

Au cours de mon enseignement, il m'a souvent servi à simplifier et à éclairer mes descriptions; un nombre considérable de croquis a remplacé des milliers de pièces de fractures par coup de feu, de conservation impossible, et a contribué à m'en faciliter la compréhension synthétique, à en établir les types et à fixer les lois de leur production.

Pendant la grande guerre où, comme chirurgien consultant, j'ai soigné un nombre considérable de blessés et en ai vu plusieurs centaines de mille, des croquis significatifs jetés à la hâte sur le papier m'ont souvent tenu lieu de descriptions; ils représentent la principale richesse de ma documentation et de mes souvenirs (blessures diverses, opérations sur les nerfs et la main, etc, etc.)

Mes ouvrages fourmillent de mes dessins, de mes lithographies, de gravures : ce sont, dans ma Thèse, des gravures et des chromo-lithographies; des lithographies de blessures de la face dans la Thèse de Dardignac (1871); une collection particulièrement intéressante de lithographies dans mon Mémoire sur les ligatures des artères de la main et du pied ; les deux volumes de mon Traité de chirurgie de guerre ; (Prix Montyon) ; mon livre sur les fractures par coup de feu ; mes enseignements de la grande guerre, sont riches d'illustrations très fidèles, dont le nombre eût fait reculer mes éditeurs s'ils avaient été obligés de les confier à d'autres mains qu'aux miennes.

(1) E. Delorme, *Etudes de chirurgie Cardio-péricardique*, la Gazette des Hôpitaux 1914. Extrait, un fascicule en 1914.

Ce n'est qu'au cours d'une mission au Maroc (1908) et que, pour illustrer un historique de la région dévastée de ma ville natale, ou pour l'ornement du grand Musée régional que j'y ai fondé (1920-1928), que mon dessin a pris et conservé un pur caractère artistique.

J'ai, on le voit, tenu jusqu'au bout ma parole; la chirurgie y a gagné; il serait difficile de dire si l'art y a perdu.

LA FONTAINE ET LE QUINQUINA

Par le Dr BARBILLON

Le 13 janvier 1682 est achevé d'imprimer et paraît en librairie le poème *sur le Quinquina* de La Fontaine. Il n'ajoute rien à la gloire littéraire de notre grand fabuliste. La Fontaine nous est cher : ses fables ont meublé nos petites mémoires d'enfant et nous ont aidé à comprendre et à aimer la nature. Quant à sa langue, elle fait l'admiration des humanistes par cette heureuse fusion du langage naïf, familier et énergique à la fois du siècle de François Ier et de la noble élégance du siècle de Louis XIV.

Plaignons-le d'avoir à versifier sur le quinquina. C'est pour lui une pilule amère à avaler, aussi amère que l'écorce qu'il va chanter. Et ce n'est pas la première fois que pareille mésaventure lui arrive.

Déjà, en 1673, il a dû fournir à ces Messieurs de Port-Royal qui lui en ont fait la commande, un poème sur la captivité de Saint-Malc qui ne vaut pas mieux que celui sur le quinquina. Cette fois, c'est la délicieuse duchesse de Bouillon, au char de laquelle il est attelé, qui lui impose ce nouveau pensum. Lafontaine

est son fidèle servant : il déborde de reconnaissance pour sa protectrice qui a tant fait pour lui, et à laquelle il a déjà dédié son poème d'Adonis et son roman de Psyché.

C'est elle, cette exquise Anne-Marie Mancini, la plus jeune des filles de la sœur de Mazarin, c'est elle, la généreuse châtelaine de Château-Thierry, qui a mis dans sa charmante petite tête brune d'italienne, d'imposer à son cher et vieux poète le sujet botanique thérapeutique, pharmaceutique et antifiévreux du quinquina. Et pourquoi ? parce que tout le monde, depuis quelques années déjà, s'occupe du quinquina : parce que dans les salons, parce que, à la Cour comme à la Ville, le quinquina défraie les conversations comme les défrayaient hier le vin d'émétique, la saignée, la circulation du sang et la déchéance du foie ; comme les défraieront de nos jours les sérums, les vaccins et les rayons ultra-violets : pourquoi ? parce que suivant leur habitude, les médecins se querellent sur ce sujet comme sur tant d'autres : parce que la poudre des Jésuites qui coûte infiniment plus que son pesant d'or, fait souvent merveille ; parce que Colbert et Condé ont guéri avec elle : parce que le Roi lui-même s'est déclaré partisan de la nouvelle drogue et qu'il a acheté au chevalier anglais Talbot en 1679, après l'avoir expérimenté sur sa royale personne, le remède secret contre la fièvre, pour la somme rondelette de 48.000 liv., avec rente annuelle de 2.000 liv.

D'ailleurs, la duchesse de Bouillon n'est peut-être pas fâchée de se faire l'inspiratrice de cette propagande poétique pour un médicament si bien accueilli en haut lieu. Elle n'est plus très bien en cour, la pauvrette, et le temps est déjà loin où elle triomphait, à Versailles, avec toute sa grâce dans « le ballet des Saisons ». Ses relations avec la Voisin, sa curiosité pour les Sybilles qu'elle allait consulter chez la célèbre nécromancienne, l'ont compromise dans l'Affaire des Poisons; ses démêlés avec la Chambre ardente de l'Arsenal, et les interrogatoires du lieutenant-général de police La Reynie, ont abouti à son exil à Nérac. Le

quinquina, après tout, est une drogue salutaire qui sera moins compromettante que la « Poudre de succession ».

La Fontaine accepte de chanter la panacée à la mode. Ce sera un moyen de se faire mieux connaître du public; peut-être le Roi daignera-t-il abaisser sur lui des regards moins sévères que ceux qu'il lui réserve d'habitude, et consentira-t-il à se montrer favorable le jour où, légitimement ambitieux d'entrer à l'Académie Française, le Chanteur du quinquina verra sa nomination soumise au bon plaisir du souverain, protecteur de l'auguste Compagnie.

C'est en ces termes que La Fontaine s'incline devant le désir d'Uranie :

A MADAME LA DUCHESSE DE BOUILLON.

Je ne voulais chanter que les héros d'Esope
Pour eux seuls en mes vers j'invoquais Calliope,
Même j'allais cesser et regardais le port.
La raison me disait que mes mains étaient lasses.
Mais un ordre est venu plus puissant et plus fort
Que la raison. Cet ordre, accompagné de grâce,
Ne laissant rien de libre au cœur ni à l'esprit,
M'a fait passer le but que je m'étais prescrit.
Vous vous reconnaissez à ces traits, Uranie !
C'est pour vous obéir et non point par mon choix
Qu'à des sujets profonds j'occupe mon génie,
Disciple de Lucrèce une seconde fois.

Ici, La Fontaine fait allusion au discours sur l'âme des bêtes, dédié à Mme de la Sablière. Mais si l'on naît poète, il faut devenir savant, botaniste ou thérapeute, et cela demande d'autres soins que de converser avec les loups et les agneaux, les chênes et les roseaux, les satyres et les nymphes, ou de paraphraser le Decaméron. La Fontaine va donc faire son éducation médico-pharmaceutique. Il se documente dans un petit traité « de la guérison des fièvres par le quinquina », traité anonyme qui jouit d'une grande vogue et qui n'a pas eu moins de cinq éditions depuis la première parue à Lyon en 1679, et contemporaine de l'achat du remède de Talbot.

Ce n'est que dans une édition latine parue en 1682, après l'apparition du poème de La Fontaine, que l'auteur se dévoile : c'est François de Monginot. Son livre, très bien fait, clair, précis et judicieux, inclinant vers l'iatrochimisme va fournir au poète qui le suivra pas à pas, en bon élève qui craint de s'égarer, une teinture scientifique très suffisante. D'ailleurs, La Fontaine connaissait Monginot et le comptait au nombre de ses amis : il nous en avertit dans ces vers :

Je louerais l'auteur et l'ouvrage
L'amité le défend et retient mon suffrage.

Comme la poésie même en terrain si austère ne perd jamais ses droits à la fantaisie, le bonhomme a la ressource de sortir de son armoire quelques oripeaux mythologiques, qui nous paraissent un peu défraîchis et suivant son habitude de doux rêveur et du flâneur incorrigible, il prend par le plus long et va faire un tour dans l'Olympe. Jupiter pour se venger de Prométhée envoie aux hommes une troupe fatale de maux. Bonne affaire pour nous, proclame le maître des Dieux, ce sera :

Une source de vœux, un fond pour nos autels.

Mais Phébus Apollon a pitié des humains; Phébus le seul Dieu qui trouve grâce devant le poète amoureux de la nature; Phébus, le grand animateur qui rayonne sur les êtres et les choses la lumière et la chaleur; Phébus qui nous donne la santé, la gaîté, les simples et leur emploi, la musique, les vers et l'or !

Si c'est un bien que l'or pour l'univers.

C'est aussi Phébus qui produit l'écorce du Kin la seconde panacée.

Inspirez-moi. Je veux qu'ici l'on étudie
D'un présent d'Apollon la force et les vertus.

Ce Kin, ou china-china, c'est l'écorce des écorces, l'écorce par excellence, et La Fontaine reste prudemment dans le vague sur son lieu d'origine et il se

contente d'envelopper dans une jolie formule poétique l'imprécision de cette indication topographique.

Entre elle et nous s'étend tout l'empire des flots.

Cela permet de porter son choix soit sur la Chine comme le pensent quelques-uns, soit comme le savent les gens bien informés sur le Pérou et plus exactement encore sur la montagne de Loxa, près de Quito. Le Quina, c'est le bois des fièvres, le Pala de Calenturas des Espagnols, c'est l'écorce rapportée en Espagne par la Comtesse d'El Cinchon, qui lui doit sa guérison : introduite plus tard à Rome en 1649 par les Jésuites, qui en monteront en Europe un commerce florissant.

Voilà l'écorce salvatrice : La Fontaine va nous décrire l'ennemi qu'elle est appelée à terrasser, la fièvre !

Pour nous, l'intérêt va se concentrer presque tout entier sur le conflit des idées humorales et des théories galéniques, encore très en vogue dans les milieux médicaux de l'époque, avec l'iatrochimisme vers lequel, en accord avec François de Monginot, le bon fabuliste croit devoir incliner.

La fièvre, disait-on, a son siège aux humeurs.

Il se fait un foyer qui pousse ses vapeurs jusqu'au cœur et celui-ci les distribue dans le sang, et ces amas enflammés vont infecter tout le corps.

Ainsi parle l'Ecole et tous ses sectateurs.

Et qu'ont-ils faits jusqu'ici contre la fièvre ? A cette question le poète répond par cet alexandrin vengeur.

On n'exterminait pas la fièvre, on la laissait !

On comptait sur le bon tempérament, sur le séné, sur la saignée; la casse, la rhubarbe et la diète se chargaient du reste des impuretés. Aussi, la guérison était-elle lente et l'affaiblissement se prolongeait.

Mais les choses ont bien changé. Ici, La Fontaine s'excuse de reprendre la question de plus haut, et

commence par nous donner une esquisse très sommaire de cette circulation du sang, si bien mise au point par Harvey, si mal comprise par Descartes, qui continue d'ignorer le rôle actif du myocarde, si âprement discutée par l'Ecole, si violemment combattue par Guy Patin et les vieux intransigeants, mais maintenant solidement installée dans la Science officielle.

Ecoutons cette leçon d'anatomie et de physiologie :

Deux portes sont au cœur, chacune a sa valvule,
Le sang source de vie est par l'une introduit,
L'autre huissière permet qu'il sorte et qu'il circule
Des veines, sans cesser, aux artères conduit.

On tombera d'accord que sous cette forme schématique et un peu trop simpliste, la circulation du sang manque sinon de clarté, du moins de précision. Ce qui suit est du Galien tout pur. Nous y retrouvons la géniale conception de cette fermentation sanguine analogue à celle du vin nouveau, avec ce décalage que ce n'est plus dans le foie comme l'enseignait le médecin de Pergame, mais dans le cœur que s'effectue l'opération.

Quand le cœur l'a reçu (le sang) la chaleur naturelle
En forme ces esprits qu'animaux on appelle
Ainsi qu'en un creuset il est raréfié ;
Le plus pur, le plus vif, le plus qualifié
En atomes extrait quitte la masse entière
S'exhale et sort enfin par le reste attiré.
Ce reste rentre encore, est encore épuré,
Le chyle y joint toujours matière sur matière.
Les atomes sont tout, par les uns nous croissons,
Les autres, des objets touchés de cent façons
Vont porter au cerveau les traits dont ils s'imprègnent,
Produisent la sensation.
Nulles prisons ne les contraignent
Ils sont toujours en action.
Du cerveau dans les nerfs ils entrent, les remuent,
C'est l'état de la veille et réciproquement
Sitôt que moins nombreux en force ils diminuent
Les fils des nerfs lâchés font l'assoupissement.

Ces vers ne méritent peut être pas l'immortalité, mais en revanche, nous y trouvons une. théorie bien condensée des esprits animaux chers à Descartes, et de leur activité vitale épandue dans tout l'organisme par l'intermédiaire des nerfs. Quant à la théorie qui qui s'y rattache et qui explique le sommeil par le relâchement des nerfs, elle ne nous paraît valoir ni plus ni moins que les autres.

Continuons. En passant par le cœur, le sang cause un battement, c'est ce qu'on nomme le pouls. Esculape en fait sa boussole.

C'est le sûr et fidèle indice
Des degrés du fiévreux tourment.

Notre santé n'a point de plus certaine marque
Qu'un pouls égal et modéré,
Le contraire fait voir que l'être est altéré.
Le faible et l'étouffé confine avec la Parque
Et tout alors est déploré.

Voilà pour le pouls. Quant au frisson, ce froid avant-coureur qui vient nous annoncer que le chaud de la fièvre va passer aux membres, il est dû sans doute au défaut des esprits.

Des portions d'humeur grossière
Quelquefois compagnes du sang
Le suivent dans le cœur, sans pouvoir en passant
Se subtiliser de manière
Qu'il naisse des esprits en même quantité
Que dans le cours de la santé.

Enfin plus le sang est chargé et impur.plus il met de temps à brûler, tout en brûlant avec plus d'intensité.

Ainsi ce sang chargé, repassant par le cœur
S'embrase d'autant plus que c'est avec lenteur
Et regagne au degré ce qu'il perd par l'attente
Ce degré c'est la fièvre.

Ce point de physique transcendante défendu dans le livre de Monginot et accepté par La Fontaine prête à la discussion, il est peut-être préférable de ne pas insister.

Encore quelques vers sur les symptômes généraux de la fièvre, sécheresse de la bouche, oppression, délire, et sur les abominables méfaits qu'elle accomplit avant que s'installe pour toujours la grande paix de la Mort, et le bon La Fontaine à bout de souffle, s'étire les bras, pose sa plume heureux d'en avoir fini avec la première partie de sa tâche et s'écrie :

Mais c'est trop s'arrêter à ces sujets de pleurs,
Allons quelques moments dormir sur le Parnasse,
Nous en célébrerons avec plus de grâce
Le présent qu'Apollon oppose à ces malheurs.

*
* *

Le deuxième chant du poème débute par une cérémonie officielle : le poète dépose quelques gerbes de fleurs au pied du souverain, dont la bienfaisante sollicitude toujours en éveil quand il s'agit du bonheur de son peuple, vient de doter le royaume de France de l'inestimable écorce.

La fièvre exerce en vain ses fureurs impuissantes.
D'autres temps sont venus, Louis règne et les Dieux
Réservaient à son siècle un bien si précieux.
A son siècle ils gardaient l'heureuse découverte
D'un bois qui tous les jours cause au Styx quelque perte.

Ce premier couplet ne manque pas d'allure ; le suivant ne lui cède en rien :

Louis règne et la Parque
Sera lente à trancher nos jours sous ce monarque.

La fumée de l'encens n'est pas dissipée que le poète prosterné se redresse et se retournant vers les médecins, les cingle d'une ironie aussi mordante que celle dont son ami Molière poursuivait naguère Messieurs Purgon et Diafoirus.

J'ai fait voir ce que croît l'Ecole et ses suppôts.

Le quinquina a détruit leur erreur trop longtemps respectée. Arrière les humeurs ! Qu'elles pèchent ou non. La fièvre est un levain qui subsiste sans elles.

« C'est le sang qui se dilate et bout dans sa prison. » Elle est causée par une fermentation produite dans le sang par un mauvais levain qui tient de l'aigre et l'âcre. Ce levain peut provenir de quelque portion de chyle corrompu, il peut provenir aussi des humeurs, mais pour produire la fièvre il faut qu'il circule dans le sang et avec le sang. Bien pénétré de cette pathogénie iatrochimique, notre poète se lance dans une comparaison avec les inondations du Nil qui d'après certains physiciens sont causées par les esprits nitreux d'un ferment supposé : d'où un bouillonnement et non une augmentation du volume des eaux.

C'est ainsi que le sang fermente dans nos veines,
Qu'il y bout, qu'il s'y meut dilaté par le cœur,
Dès qu'un certain acide en notre corps domine
Tout fermente, tout bout, les esprits, les liqueurs,
Et la fièvre de là tire son origine
Sans autre vice des humeurs

Aussi La Fontaine s'indigne qu'on ait tant saigné et qu'on saigne tant encore pour rendre le sang moins bouillant.

Ne voit-on pas que

L'eau qui reste en l'Eolypile
Ne se refroidit pas quand il devient moins plein.

Pourquoi la saignée ferait-elle diminuer le bouillonnement du sang ?

Du sentiment fiévreux on tranche ainsi le cours
Il cesse avec le sang, le sang avec nos jours.

heureusement que

Tout mal a son remède au sein de la nature.

Le Quin règne aujourd'hui pour notre bonheur : Apollon qui nous l'a donné, l'a doué de cent vertus plus précieuses les unes que les autres :

C'est un bois ondé d'aurore.

Il peut contribuer à l'ornementation et à l'ameublement de nos demeures.

La graine de son fruit est onctueuse. Elle a la douceur d'un baume et la propriété de guérir les blessures.
Sa feuille a la noblesse de celle du laurier.
Son écorce âpre, chaude, et amère, ennemie de l'acide,

Apaise les esprits de colère agités.

Peut-on nier un seul instant devant tant de surprenantes qualités que le Quin soit un digne fils du soleil ?
L'enthousiasme ne se supporte que s'il est sincère. Artificiel et de commande, il agace ou fait sourire. Aussi bien est-ce avec un certain soulagement qu'au sortir de ce milieu de convention nous découvrons tout à coup un coin inattendu de fraîcheur et d'aimable poésie. Nous y sommes accueillis par cette petite Centaurée que Talbot introduisait mêlée à de la graine de genièvre dans la formule de son remède secret. Ici le poète des fables et des contes se retrouve dans son élément. Pauvre petite Centaurée, fille d'une nymphe savante et du sage Chiron, ton sort était de te montrer bienfaisante aussi bien après ta mort que pendant ta courte existence! Tendre vierge morte d'amour pour un berger insensible. Lui, en punition des Dieux, est changé en statue ; elle, à peine son dernier soupir exhalé, devient la douce et rougissante fleurette qui émaille nos prairies. Mais si elle renferme sous sa corolle délicate des propriétés fébrifuges, elle continue de rester impuissante devant la fièvre de l'amour et le Bonhomme retrouve un instant son sourire malicieux :

Il n'est bois, ni fleur, ni racine,
Qui dans les tourments amoureux
Puisse servir de médecine.

Et maintenant il ne reste plus au poète qu'à nous initier à tous les arcanes que comporte la préparation du quinquina avant d'être administré aux malades : associée ou non à la petite centaurée et à la graine de genièvre, l'écorce merveilleuse peut être donnée sous la forme solide, poudre ou extrait, ou sous la

forme liquide, teinture ou infusion. C'est en général sous cette dernière espèce que le quinquina se prescrit. Il est d'ailleurs de si bonne volonté qu'il s'accommode de toutes les sortes de boissons dans lesquelles on voudra l'incorporer.

L'onde insipide et la Cervoise amère
Tout s'en imbibe...
Même on pourrait ne le pas infuser
L'extrait suffit. Préférez l'autre voie.

Mais en réalité rien ne vaut le vin.

Bacchus toujours généreusement disposé à l'égard du genre humain qui le lui rend bien, ne demande qu'à prêter son concours à la drogue salutaire. Tous les vins lui sont bons; toutefois, si nous en croyons ce couplet que certes Labiche n'aurait pas désavoué :

Le plus léger convient mieux au remède
Il porte au sang un baume précieux
C'est le nectar que verse Ganymède
Dans le festin du monarque des Dieux!

Et il semble bien aussi que le quinquina acquiert sa plus merveilleuse efficacité s'il est mélangé au moût, dans le temps de la vendange, lorsque le bon Silène puise à pleine tasse dans la cuve bouillonnante.

Et dans un de ces retours philosophiques dont il est coutumier, devant ce hasard de peuplades primitives découvrant des trésors que notre raison seule ne nous aurait sans doute jamais révélés, le poète fait à l'instinct sa grande part quand il s'agit de faire face et de répondre à la nécessité.

Et qui sait si dans maint ouvrage
L'instinct des animaux précepteurs des humains
N'a point d'abord guidé notre esprit et nos mains

Le poème serait incomplet s'il n'avait pas sa morale Le fabuliste n'a pas ici failli à sa vieille habitude de faire participer le lecteur à son expérience de la vie. Il termine son œuvre par un apologue que certains regrettent de ne pas voir figurer dans son fablier sous ce nom : « Les deux Tonneaux ».

En voici la substance. Autrefois dans son enfance le monde vivait de peu.

L'homme ignorait les Dieux qu'il apprend au besoin
De nous les enseigner Pandore prit le soin.

Et les biens et les maux furent équitablement répartis par Jupiter dans deux tonneaux : mais non contents de puiser dans l'un deux l'inévitable part de misère qui est hélas l'apanage de tout être vivant, les humains en se gorgeant des biens contenus dans l'autre transforment par leurs appétits déréglés en un mal ce qui devait être un bien. Victimes d'eux mêmes beaucoup plus que des Dieux, qu'ils méditent donc et mettent en pratique les sages conseils par lesquels se termine l'ouvrage.

Corrigez vous, humains ; que le fruit de mes vers
Soit l'usage réglé des dons de la nature.
Que si l'excès nous jette en ces ferments divers
Ne vous figurez pas que quelque humeur impure
Se doive avec le sang épuiser dans vos corps.
Le quina s'offre à vous, usez de ses trésors ;
Eternisez mon nom : qu'un jour on puisse dire
Le chantre de ce bois sut choisir son sujet.
Phoébus, ami des grands projets
Lui prêta son savoir aussi bien que sa lyre.

On ne peut faire autrement que d'applaudir à cette conclusion à la fois si claire et si concise, où se résume tout un gros et pénible effort de propagande thérapeutique. Le chantre du quinquina a bien choisi son sujet. Soyons lui reconnaissant d'avoir un des premiers, célébré les vertus d'un médicament qui a rendu et rend chaque jour tant de services, et dont le temps n'a fait que sanctionner la grande valeur et multiplier les bienfaits.

DOCUMENTS

Chez un Maître-chirurgien Briard du XVIIIe siècle.

A la mort d'Antoine Tavernier, de son vivant maître-chirurgien à Lésigny, hameau situé à deux lieues de Brie-Comte-Robert, fut fait, les 10 et 11 janvier 1764, un inventaire de ses biens. Je ne donnerai pas le détail de ses vêtements, de son linge, de ses meubles, etc. Il n'y a là rien de particulièrement intéressant pour nous. Je me bornerai à citer ce qui se rapporte à l'exercice de la profession médicale, dans un petit coin de la Brie, vers la fin du règne de Louis XV.

Dans une petite armoire de blanc, se trouvaient « quarante tomes de livres reliés en veau tant in-quarto qu'in-douze savoir: Quatre (tomes) d'Essais de morale; deux concernant les accouchemens; deux autres semblables; un Dictionnaire de Botanique; un de Cours d'opérations; un de Rapports en chirurgie; deux tomes : Le chirurgien complet; deux tomes d'Observations d'anatomie; deux tomes : Traité des Os; un tome : Histoire des plantes; deux tomes : Traité des maladies; un tome : Principes de chirurgie; un tome : Préceptes de médecine; un tome : Essai sur les fièvres; un tome : Réflexions sur les plaies d'armes à feu; quatre tomes de livres de piété; et quinze autres tomes de livres d'histoire de différents auteurs (non indiqués.) » Le tout fut prisé et estimé la somme de *trente livres.*

Antoine Tavernier avait, naturellement, quelques instruments professionnels : une seringue d'étain garnie de son canon, deux vieux rasoirs, deux paires de ciseaux, une paire de pinces, une spatule, une sonde, cinq instruments servant à tirer les dents, une petite seringue d'étain pour les plaies, un étui garni de six lancettes à manches d'écaille et clous d'argent, une autre lancette et un bistouri. Le tout fut évalué à la somme de *douze livres.*

Dans une autre armoire de bois blanc, grillée à deux vantaux, il y avait « nombre de bouteilles de pintes de Paris, dont les plus petites de verre blanc, et nombre de pots de faïence et terre qui contenaient des liqueurs, onguents et drogues servant à l'art de chirurgie. » Le tout fut prisé et estimé par le sieur Meignen, chirurgien à Brie, à la somme de *dix livres.*

Pour aller visiter ses malades, Antoine Tavernier se servait d'un petit cheval sous poil brun, âgé de six ou sept ans, et

comme, la nuit, les chemins de la campagne étaient peu sûrs, i emportait avec lui une paire de pistolets de poche.

Dans les papiers du défunt, fut trouvé « un livre-journal relié en parchemin commençant le 5 septembre 1761, sur lequel Tavernier écrivait les pansements et médicaments par lui faits et les fournitures de remèdes et les visites qu'il faisoit aux malades. » Malheureusement, ce précieux petit document ne nous est pas parvenu.

Je termine, en disant que l'ensemble des biens mobiliers du maître-chirurgien de Lésigny fut estimé valoir la somme de 1826 livres 6 sols (1).

*
* *

Rapport médical pour coups et blessures.

(en 1714).

L'an mil sept cent-quatorze, le six juin, en vertu de l'ordonnance de Monsieur le Bailly de Grisy (2) en datte du cinq du présent mois et somation à moy faicte le mesme jour par Léger hussié audict bailiage à la requeste de Jean de la Valet, je Guillaume Huré, maître-chirurgien juré demeurant à Tournan certifie de m'estre exprès transporté audict Grisy en la maison dudict Jean de la Valet ce jour d'huy neuf heur du matin pour voir et visiter sa femme laquelle m'a dict avoir esté batu et mal trété et avoir receux plusieur coups énormes sur la teste, le colle, le bras droit et sur la poitrine, laquelle après l'avoir veue et visité laditte dame du signifian et après m'avoir indiqué et montré toutes ces partyes sidesus mentionné et l'avoir veu et visité je n'avois rien trouvé dans toutes ces partyes sinon à l'oreil gauche sur laquelle il m'avoit aparu une contusion considérable fesant équimose de toute la partye. A légar des douleur dont elle se plin, ne m'ayant rien aparu, il faut atendre que quelque accident arivé pour en pouvoir faire un pronostique sertin et pour les prévenir et les soigné. Et à légar de l'œil il est à propos de poser médicament résolutif pour consomer le sang épanché et pour obvier aux accident quy pouroit y ariver. La malade poura rester quelque jour sans vaquer à ses afaires. Ce que je sertifie véritable et délivre le présent raport pour servire en tout ce que de besoin le jour et an que desus (3). G. HURÉ.

Communiqué par le Dr R. GOULARD *(de Brie-Comte-Robert).*

(1) Minutier de Me Roger Liébard, notaire à Coubert (S.-et-M.).
(2) Actuellement, canton de Brie-Comte-Robert (S.-et-M.).
(3) Collection particulière.

BIBLIOGRAPHIE

Comptes-Rendus

J. B. Rolleston. — *The history of scarlet fever* (paper read in the section of the history of medecine at the annual meeting of the British medical association at cardiff, 1928).

Des auteurs comme Malfatti, Collier et Cliffort Ælbutt ont essayé d'identifier la scarlatine avec la fameuse épidémie qui dévasta Athènes en l'an 430 av. J.-C., mais, comme le fait très justement remarquer notre savant collègue M. Rolleston, la description donnée par Thucydide (livre II, chap. 47-54) indique le typhus plutôt qu'une autre maladie.

Sanné a cru voir dans certains passages d'Hippocrate une allusion à la fièvre scarlatine, mais rien ne justifie ce diagnostic. La même objection s'applique à des écrivains comme Willan, et d'autres qui pensent avoir trouvé dans Celse, dans Aurélien et dans Arêtée de Cappadoce des descriptions de cette maladie.

Les médecins arabes Avicenne et Rhazes ont fait certaines allusions à une maladie ressemblant à la scarlatine sans toutefois que l'on puisse certifier qu'ils la connaissaient. Sa première description qui ne laisse pas de doute est celle qu'en fit John Philipp Ingrasias dans son livre « De tumoribus pacta naturam » édité à Naples en 1553.

Baillon sous le titre de Rubiolæ décrivit un peu plus tard les différentes variétés de la maladie, dans l'hiver de 1574-75, une grave épidémie sévit à Paris et fit de très grands ravages.

Jean Cottyar de Poitiers, contemporains de Baillon, publia en 1578 un livre intitulé : « De febre purpura epidemiale et contagiosa libri du ».

Le nom « scarlatine » fut introduit dans la littérature médicale par Sydenham vers 1675.

« Scarlet fever may appear at any season » écrivait-il dans « The medical observation ».

La scarlatine fut connue pour la première fois en Ecosse à la fin du XVIIe siècle.

Durant le XVIIIe siècle il y eut en Europe et aux Etats-Unis de nombreuses épidémies. Il y avait une certaine tendance à confondre la scarlatine avec les angines malignes jusqu'au moment où Bretonneau en 1821 décrivit si brillamment la

diphtérie. « Bretonneau clearly differentiated scarlatinal angina from diphteria », dit M. Rolleston.

En 1834 Miguel d'Amboise déclara obtenir d'excellents résultats par l'inoculation, mais il ne semble pas avoir eu des imitateurs.

Le travail de notre distingué collègue est intéressant au plus haut point. Il est fortement documenté et d'une lecture très agréable.
Dr Raymond Neveu.

Jean Vinchon et Jacques Vie. — *Un maître de la neuropsychiatrie au XVIIe Siècle : Thomas Willis (1622-1675)*, in Annales medico-psychologiques, juillet 1928.

MM. Vinchon et Vie viennent de faire paraître dans les Annales médico psychologiques une étude fort intéressante sur Thomas Willis. Le nom de ce grand médecin domine de haut, comme le disent très justement les auteurs, toute la neuropsychiatrie du xviie siècle. Son œuvre, en effet, a été double, elle a été anatomique et clinique. Son imagination puissante, dépassait parfois les données de l'observation, mais on peut dire avec Calmeil que « ses écrits représentent presque un traité complet de pathologie encéphalique ».

MM. Vinchon et Jacques Vie ont étudié avec soin les œuvres complètes de Thomas Willis, éditées en 1686 à Lyon, — ainsi qu'un exemplaire de l'édition princeps du « de anima Brutorum » parue à Londres en 1672.

Ils se sont attachés surtout à ce dernier ouvrage, qui constitue une véritable synthèse de l'œuvre neuropsychiatrique.

Successivement, ils passent en revue la méthode et les théories de Willis, la pathologie où l'on voit que Willis faisait une large place au terrain et à l'hérédité, puis la thérapeutique qui est très étendue. Willis ne se contentait pas de conseiller des remèdes, mais il avait recours aussi aux régimes, aux moyens physiques et à la climatologie.

Ainsi donc, Willis fut l'un des plus grands représentants de la médecine au xviie siècle. On peut dire que c'est lui qui donna l'impulsion à la neuropsychiatrie et qu'il ouvrit dans de larges anticipations les voies de l'avenir.
Dr Raymond Neveu.

Wilhelm Haberling. — *Du Bois-Reymond in Paris, 1850*, Deutsche medizinische Wochenschrift, 1926, n° 6.

En 1850, Émile du Bois-Reymond, alors âgé de 31 ans, se rendit à Paris afin d'y faire connaître ses travaux sur l'électricité animale. Avec son ami Siemens qui était venu présenter à

l'Académie des sciences des « Mémoires sur la télégraphie électrique », il descendit à l'hôtel du Jardin des Plantes, 8, rue Copeau, où dix-neuf ans plus tôt avaient séjourné Johannes Müller et Henlé.

La lettre publiée par Haberling est précisément adressée par Du Bois-Reymond à l'épouse de son maître Johannes Müller. Le signataire dit avoir rencontré Arago, Regnault, Longet. Il constate que les Parisiens sont divisés par la politique et que la vie mondaine s'en ressent; pas de relations personnelles entre gens d'étude. Le jeune physiologiste déclare qu'à part des exceptions insignifiantes, il n'a encore pas adressé la parole à d'autre Parisienne, qu'à la poissarde à laquelle il achète des grenouilles pour ses expériences.

Dr Ernest WICKERSHEIMER.

CABANÈS.— *Esculape chez les artistes.* 1 vol. in-18 carré, de 401 pages avec 196 figures. Le François, 1928.

« Il viendra un jour où le grand artiste sera chose vieillie, presque inutile; le savant, au contraire, vaudra toujours de plus en plus. L'avènement de la science verra la fin du règne de la beauté. » Renan était jeune quand il écrivait ainsi. Cabanès n'a pas de mal à réfuter cette pensée en nous montrant, comme un bon cicerone dans les grands musées d'Europe, l'entr'aide réciproque de la science et de l'art et particulièrement de la médecine et de la peinture. Son livre fourmillle de détails intéressants et une riche iconographie rappelle des œuvres typiques qu'on a toujours plaisir à revoir.

C'est Lordat, de Montpellier, qui dès 1833, inaugura la critique médicale des œuvres d'art en analysant la *Transfiguration* de Raphaël.

C'est Marc-Antoine della Torre, philosophe et savant, qui enseigna l'anatomie à Michel-Ange, et fut aidé dans ses figures anatomiques par Léonard. C'est Charcot, qui, retrouvant dans un mascaron grotesque de Santa Maria Formosa à Venise un spasme facial, s'éprit d'iconographie artistique médicale, d'où sortit son livre avec Paul Richer.

Un vase péruvien de la période incasique reproduit trait pour trait la leishmaniose mutilante de la face, comme les célèbres caricatures de Léonard à l'Ambrosienne des crétins et des goîtreux.

Le lépreux de Masaccio a Santa Maria del Carmine me rappelle un matin de Florence, où j'avais longuement mesuré l'atrophie musculaire de sa jambe droite, comme le Saint Antoine de Mathias Grunewald dans le vieil hospice de Col-

mar évoque dans ma mémoire le diagnostic d'ergotisme discuté avec Truelle.

L'iconographie de la thyroïde méritait une étude d'ensemble, car elle est très riche. Cabanès reproduit le portrait classique d'Hélène Fourment, seconde femme de Rubens. Par une coquille à enlever dans la prochaine édition, elle est dite Suzanne Fourmat. Un bel exemple de thyroïde marquante est celle de Thétis dans le tableau de M. Ingre : Jupiter et Thétis. Je l'ajoute à la copieuse liste de M. Van Leersum, d'Amsterdam.

Enfin Cabanès clôt son livre, si riche de faits, par un croquis de Charcot représentant un Parkinsonnien, avant l'encéphalite.

Ces quelques grains, pris au hasard, montrent la variété du champ cultivé par Cabanès.

Dans ses études successives sur les difformités de la face, les déformations du cou, du rachis et de l'abdomen, les aveugles, les grandes épidémies, les sorcières et les possédées, les hystériques, les extatiques, les chirurgiens, pédicures et dentistes, il réunit des documents qui lui permettent facilement de conclure avec Taine que la parenté qui lie l'art à la science est un honneur pour lui comme pour elle. « C'est une gloire pour elle de fournir à la Beauté ses principaux supports ; c'est une gloire pour lui que d'appuyer ses plus hautes constructions sur la vérité... »

Je n'ai pas lu cette note le 5 mai dernier, parce que j'avais déjà parlé longtemps dans la séance.

Et voilà que quelques jours plus tard, Cabanès mourait et mon fils Bernard était tué.

Cependant aujourd'hui qu'un comité est formé, dont je fais partie, pour rendre hommage au grand travailleur que fut Cabanès, et perpétuer la mémoire de cet historien médical qui sut toucher le grand public, j'ai tenu à présenter, en son nom, le résumé de son dernier volume. Dr LAIGNEL-LAVASTINE.

Maurice DE FLEURY. *Les fous, les pauvres fous et la sagesse qu'ils enseignent*, 1 vol. in-18, Hachette, 1928.

Ce titre fait aussitôt songer à Erasme. Cette comparaison n'est pas pour déplaire au fin humaniste qu'est M. de Fleury.

Son livre clairement divisé — Initiation, accidents, destinées, à la recherche des facultés de l'âme, le problème moral — n'est pas qu'une simple vulgarisation de la psychiatrie élémentaire. C'est un résumé très ardent de la doctrine de Delmas et Boll, qui ramènent les psychoses constitutionnelles à cinq « maladies » (cyclothymie, psychose émotive, psychose perverse, mythomanie, paranoia), qui ne se seraient elles-

mêmes que l'exagération pathologique de cinq « constitutions » mentales caractérisant le périodique, l'émotif, le pervers, le mythomane, le paranoiaque. On trouve aussi dans « les pauvres fous » une critique doucement enveloppée du bergsonisme dans ses applications immédiates à la psychologie normale et pathologique. Et comme on couronne de fleurs une belle statue, le livre se termine par une brassée de fleurs spirituelles, pensées philosophiques détachées qui portent la double empreinte littéraire et médicale de l'œuvre déjà considérable de M. Maurice de Fleury. Dr LAIGNEL-LAVASTINE.

Auguste MARIE. *La Psychanalyse et les nouvelles méthodes d'investigation de l'inconscient.* Bibliothèque de philosophie scientifique de Gustave Le Bon, 1 vol. in-18, Flammarion, 1928.

Il était utile d'avoir sur cette question si passionnément débattue un volume impartial. Dans la *première partie* consacrée à *l'exposé* du Freudisme, A. Marie décrit comment la psychanalyse entend explorer l'inconscient, résume la psychologie du rêveur, indique l'importance de la libido comme source des psychoses et la thérapeutique des psycho-névroses qui découle de cette conception.

Dans la *seconde partie* le critique du Freudisme porte successivement vers l'insuffisance psychiatrique du Freudisme, sur ses conséquences philosophiques, sur son influence littéraire, artistique et sociale, enfin sur la nécessité de la psychologie objective et de la réflexologie pour compléter l'œuvre de Freud. L'ouvrage se termine par une phrase de Freud qui rallierait tous les suffrages si elle n'était pas trop souvent lettre morte : « L'édifice théorique de la psychanalyse n'est en réalité qu'une superstructure que nous devons asseoir sur sa base organique. » Dr LAIGNEL-LAVASTINE.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

Dr E. WICKERSHEIMER, *Recueil des plus célèbres astrologues et quelques hommes doctes, faict par Symon de Phares, au temps de Charles VIII*, publié d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque Nationale, Paris, H. Champion, 1929, XII-303 p. in-8°. — Maître Simon de Phares, né probablement à Meung, étudia dans sa prime jeunesse à Châteaudun, puis suivit les écoles à Beaugency, à Orléans, à Paris, et entra au service du duc Jean de Bourbon auprès duquel il se trouvait

en 1470. Il fréquenta ensuite à l'Université d'Oxford, parcourut l'Ecosse et l'Irlande, repassa par Montpellier, visita l'Italie et l'Egypte, puis la Suisse et la Savoie où, quatre ans de suite, il herborisa. Rentré à Moulins auprès du duc de Bourbon, il se fixa, après la mort de son protecteur, à Lyon, où ses talents d'astrologue lui valurent une visite de Charles VIII. Mais ils lui attirèrent du même coup les foudres de l'Official. Inculpé d'hérésie, sortilège et magie, Simon fut condamné à renoncer aux sciences maudites, et fit, sans succès, appel de cette sentence au Parlement de Paris. C'est alors qu'il s'adressa à la personne du Roi, et lui dédia un « Elucidaire » destiné à justifier l'astrologie. Dans cette œuvre, dont le manuscrit, conservé à la Bibliothèque Nationale (fonds fr., 1357), était inédit jusqu'ici, l'auteur entend démontrer comment « astrologie est vraye science, l'un des sept arts libéraux »; qu'elle « a été et prise, sceue, pratiquée et leue par plusieurs sains patriarches, prophètes, papes, cardinaulx, arcevesques, evesques, empereurs, roys, ducz », sans compter maints « nobles hommes, sages, graves personnes et grans docteurs ». Et ces honnêtes références, qui commencent avec « Adam premier homme », Abel et Seth, se poursuivent *a progenie in progenies* jusqu'à l'an de grâce 1495, qui mentionne, au-dessous de Bonatus de Latis, « Juif provensal, astrologien de nostre... saint père », maître Guillaume, de Carpentras, « homme subtil et perspicu » autant qu'astronome distingué. Il est évident que cette série de biographies, absolument fantaisistes pour les époques primitives, renferme, pour les périodes contemporaines de Simon de Phares, de précieux renseignements sur les médecins astrologues, et aussi sur la médecine, l'épidémiologie, le folklore, etc. Nous devons remercier M. le D[r] W. de les avoir mis à notre portée, et d'avoir facilité les recherches, en ce texte touffu, par une bonne table onomastique.

Walter Lawton. *Charles Estienne et le théâtre*, Revue du xvi[e] siècle, t. XIV, 1927, p. 336-347. — Médecin, botaniste, agriculteur, imprimeur, humaniste, Charles Estienne traduisit en français l'*Andrienne* de Térence, traduction publiée en 1541, rééditée en 1542 avec une épître sur le théâtre ancien qui est un véritable traité sur le théâtre classique, avec un véritable plan de réforme du théâtre français, opposant l'élégance et la construction des pièces de Térence à l'informe grossièreté de nos farces.

P. Delmas. *L'obstétrique à Montpellier du Collège royal de chirurgie à l'actuelle Faculté.* Presse médicale, n° 28, 7 avril.

1928, p. 443-444.— C'est le testament de La Peyronie qui créa dans le collège des chirurgiens de Montpellier la première chaire spécialisée d'accouchements ; institution confirmée et encouragée par La Martinière. Les professeurs, d'abord désignés par Sa Majesté à la présentation de son premier chirurgien, furent quelquefois, ultérieurement, nommés à la dispute. Ils abandonnaient l'exercice en boutique, mais gloire et fortune leur arrivaient avec la considération, et l'arrêt du Conseil d'Etat du 6 juillet 1755 déclara que les chirurgiens Montpelliérains de 1re classe pourraient accéder au 2e rang de consuls, dès lors avec préséance sur les notaires et procureurs relégués au 3e rang. Les statuts promulgués à Versailles le 9 septembre 1770 pour les Collège et Ecole royale de chirurgie de Montpellier règlent derechef l'ordre des cours d'obstétrique et l'instruction des sages-femmes. De son côté, la Faculté de médecine s'intéresse à l'obstétrique, comme il appert d'assez nombreuses thèses, doctorales ou professorales, soutenues de 1606 à 1790. Et le premier traité d'obstétrique publié dans l'Ecole fut l'œuvre de Jean Astruc. (*L'art d'accoucher réduit à ses principes*, 1765). En 1787 même, la Faculté ressuscita l'institution des docteurs-chirurgiens, créés cinquante ans plus tôt par le testament de Chirac. Supprimés par la loi du 12 août 1792, Collège et Université se transformèrent en Ecole de Santé de par la loi du 14 frimaire an III. Le maintien de l'enseignement tocologique fut assuré, après la fusion des corps médical et chirurgical, par Senaux, A. Dugés, Delmas, I. et L. Dumas, Grynfeldt. Après ce dernier, on dédoubla la chaire en chaire de clinique gynécologigue et chaire de clinique obstétricale, celle-ci actuellement occupée par Paul Delmas.

LEROUX. *Le livre de secrets de Gengolphe Bassot, maître chirurgien à Rigney*, Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs, 9e S., 7e vol, 1927, p. 51-57. — D'une dynastie de chirurgiens de campagne, Gengolphe Bassot exerçait son art dans la vallée de l'Ognon. C'était un brave homme, et craignant Dieu ; un peu médecin, un peu chirurgien, un peu rebouteur, un peu pharmacien, un peu vétérinaire, et aussi un peu sorcier. Le petit livre de recettes où il inscrivait, vers 1743, d'une plume malhabile, les secrets éprouvés qui venaient à sa connaissance, recèle, à côté de notes sur les vertus de « la plante digitale » contre l'hydropisie, de la formule du sirop laxatif de M. de Montauban ou d'emplâtres à la fiente de cheval, des procédés qui sentent leur thaumaturge : avant d'appliquer

certains topiques contre la morsure des serpents, il faut lier le membre avec un ruban ponceau. Et puis il y a la messe célébrée trois jours de suite, et pendant laquelle on dépose sur l'autel un phylactère où sont écrits successivement les phrases : — *Jesus Cristus natus est — Jesus Cristuse est mortuus — Jesus Cristuse resurexit*; moyennant quoi l'on est guéri du mal caduc. On *conjure* le charbon en disant : « Sors, maudit, va-t-en, pourri, au nom du Père et du Fils. » Et à d'autres maux, plus mystérieux, s'oppose cette autre incantation : « *Entes superentes, este superentes.* » Gengolphe Bassot, comme on voit, pratiquait autant les *Secrets du grand Albert* que les prescriptions du *Guidon*.

H. Bon. *Bonaparte en contravention sanitaire, Vendémiaire an VIII, ibid.*, p. 58-66. — Le 23 août 1799, Bonaparte s'embarquait à Alexandrie, où règnait la peste, sur la frégate *Muiron*; trompant les croisières anglaises, il débarquait le 9 octobre à Fréjus, où, malgré les règlements sanitaires, un public enthousiaste l'arrachait à la quarantaine et lui permettait de courir à Paris. Les Parisiens eurent cette double chance que le général ne leur apporta point la peste, et les en débarrassa d'une autre, le 18 brumaire. Cependant, les omnipotents conservateurs de la santé à Toulon et à Marseille se plaignirent véhémentement auprès du ministre de l'Intérieur de l'infraction aux lois sanitaires commises par le délinquant Bonaparte, et le ministre invita le citoyen général à faire désinfecter ses bagages et ceux de sa suite ; formalité dont il fut dispensé par des brigands qui pillèrent ses malles aux environs d'Aix. Et le premier Consul échappa aux sanctions administratives qui menaçaient le général Bonaparte. Mais, le 11 frimaire, les Bureaux de la Santé ignoraient encore les événements de brumaire ; le ministre de la Marine engageait les conservateurs de Toulon et de Marseille à ne point se relâcher de leur rigueur à l'égard des arrivages de la Corse; son collègue de la Guerre donnait au général commandant la 8e division des instructions conformes pour le respect des prescriptions sanitaires dans sa circonscription. Et ce ministre n'était autre que le général Berthier, lequel s'était précisément mis en contravention, en vendémiaire, aux côtés du général Bonaparte.

Cardot. *Aperçu sur l'évolution de la physiologie et sur l'œuvre des physiologistes Lyonnais*, Revue scientifique illustrée nº 1, 1928, p. 1-9. — Cl. Bernard, Chauveau, Arloing, Raphaël Dubois, E. Couvreur ; résumé de leur œuvre.

Thouverez. *Eloge du Docteur Parant*, Mém. de l'Acad. des Sc. Inscr. et B. L. de Toulouse, 12e S., t.V, 1927, p. 85-104. — Né aux Ponts-de-Cé (M.-et L.) le 28 mai 1848, Parant fit à l'armée du Nord la campagne de 1870, soutint sa thèse doctorale en 1875 et s'établit à Toulouse à la suite de son mariage avec Mlle Censier, petite-fille de l'aliéniste Achille Foville. Il se consacra à la psychiâtrie, et devint médecin-adjoint, puis médecin chef, puis médecin directeur de la maison de Garonne. Il était entré le 13 janvier 1887 dans les rangs de l'Académie de Toulouse. Les deuils de la Grande-Guerre, où il perdit un fils et un gendre, attristèrent ses dernières années. Il les supporta en chrétien et en patriote et mourut le 14 janvier 1924.

L. Sauvé. *Récamier, la vie, l'œuvre scientifique, l'homme*, Bull. de la Soc. médicale de Saint-Luc, Saint-Côme, Saint-Damien, juin 1928, p. 163-204. – Article intéressant, enrichi de quelques détails inédits communiqués par la famille. L'auteur montre que si Dupuytren fut un très grand chirurgien, et le premier de son époque, il fut « exclusivement un chirurgien de son époque. » Tandis que Récamier a sur lui l'avantage d'être un précurseur, et le véritable créateur de la gynécologie opératoire. On trouve dans son œuvre nombre d' « anticipations » : traitement des grandes pyrexies par les bains froids ; découverte du frémissement hydatique et traitement chirurgical des kystes parasitaires du foie ; traitement de l'empyème pleural par incision pariétale et aspiration au siphon ; réinvention du spéculum ; inauguration de la résection du col utérin, de l'hystérectomie vaginale, de la colpotomie postérieure, du curettage utérin ; idée du traitement des kystes ovariques par la laparotomie, etc. Mais être en avance, c'est être incompris ; et l'Académie le fit bien voir à Récamier.

A. Chaussade, *Ambroise Paré, l'homme et son caractère*, Gazette médicale du Centre, 33e année, nº 7, 15 juillet 1928, p. 401-406.

Jayle. *Le sac de Mickulicz n'est que le sac de Dupuytren, et la tente de Maréchal n'est pas un sac*, Presse médicale, nº 37, 9 mai 1928, p, 587-588. — Le pansement au sac est un pansement profond, constitué par un sac de toile muni d'un fil de traction, et que l'on bourre intérieurement de compresses absorbantes. Le mot tente signifie proprement sonde, et, si l'on s'en rapporte au *Cours d'opérations* de Dionis, les tentes sont faites de « cinq sortes de matières » à savoir « de charpie, de linge, d'éponge préparée, d'argent et de plomb. »

De Lapersonne. *Félix Lagrange*, *ibid.*, p. 588-589. — Notice nécrologique sur l'ophtalmologiste bordelais auquel on doit le grand *Traité des tumeurs de l'œil et de l'orbite* (1901-1904) et l'introduction de la méthode fistulisante dans le traitement du glaucome. Il est mort associé national de l'Académie de médecine (1921), correspondant de l'Institut (1924) et commandeur de la Légion d'honneur.

De Lapersonne, *Marc Landolt, ibid.*, p. 589. — Eloge de Marc, fils d'Edmond, ophtalmotologiste distingué, mort prématurément au cours d'un accident.

Chaussade, *Ambroise Paré,* Bull. de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne, 2e s., t. XLIII, 1927, fasc. 156, p. 290-316. — Etude critique de laquelle il appert qu'on ne sait rien d'exact des débuts d'Ambroise Paré : Est-il né au Bourg-Hersent, près de Laval ? Hypothèse gratuite ! En 1517, comme l'a dit Malgaigne d'après Bégin ? Ce fut plus probablement vers 1509 ou 1510. D'un père barbier ? Peut-être ; mais attaché aux seigneurs de Laval et huguenot ? La première assertion n'est pas prouvée ; la seconde, est chronologiquement invraisemblable. Ses débuts chez le chapelain Orsoy, sa vocation chirurgicale éveillée par l'exemple de Laurent Collot : Légendes ! Les seuls points indiscutables sont le passage de Paré par Angers en 1525, et son entrée à l'Hôtel-Dieu de Paris vers le début de 1534 au plus tard.

Achard. *Harvey et la découverte de la circulation du sang*, Clinique et Laboratoire, n° 5, 20 mai 1925, p. 81-85.

Chauffard. *L'œuvre scientifique de W. Harvey*, Presse médicale, n° 42, 26 mai 1928, p. 657-658.

Desfosses, *Hideyo Noguchi, 1876-1928*, Presse médicale, n° 45, 6 juin 1928, p. 717. Notice biographique sur le célèbre bactériologiste japonais, qui fut, en son pays, élève de Kitasato, puis assistant de Flexner à l'Université de Pensylvanie, de Madsen en Danemark, entra en 1904, à l'Institut Rockefeller, et vient de mourir de la fièvre jaune contractée au cours d'une mission d'études sur la Côte-d'Or anglaise. Il fut le premier qui inocula la syphilis à l'animal au moyen de cultures pures de *Treponema pallidum* (1911) et de fragments de pulpe cérébrale de paralytiques généraux. On lui doit l'étude des réactions du liquide céphalo-rachidien au cours de diverses infections (réaction de Noguchi) et la *luetin-reaction* dans la syphilis. Il avait étudié avec Flexner la poliomyélite, la ménin-

gite cérébro-spinale, et récemment la fièvre jaune dont il crut, — à tort — trouver le microbe dans un certain *leptospira*.

R. Penel. *Le cas Wagner*, Le monde médical, n° 730, 1-15 juin 1928, p. 558-566. — C'est Weir Mitchell de Philadelphie qui, suivi par Gould, montra le premier que l'asthénopie peut déclencher des troubles nerveux, épuisement, céphalée, troubles du sommeil, vertiges, troubles digestifs, syndrome pathologique qu'il nomma *eye strain*. L'auteur démontre que Wagner, certainement astigmate, sans doute anisométrope, probablement myope, dut au surmenage oculaire la plus grande partie de ses souffrances, et ne fut soulagé qu'après avoir consulté en 1877, — un peu tard — l'oculiste Critchett à Londres.

H. Carrión. *Ocytociques de jadis*, Revue pratique de biologie appliquée, 21e année, n° 5, mai 1928, p. 137-143. — Etranges prescriptions, où les amulettes, comme l'aétite ou pierre d'aigle, prônée de Pline à Lemnius, et même Lémery (1737), voisinent avec des onguents, des poudres sternutatoires, des potions au dictame, la rôtie au vin et les clystères (Mauriceau, Astruc), les emménagogues comme l'armoise, et le sucre, seul ocytocique qui ne soit point périmé.

L. et A. Launoy. *G. Harvey et la circulation du sang*, Biologie médicale de Billon, 26e année, n° 5, mai 1928, p. 193-209. C'est en 1628 que Harvey publia son *De motu cordis*, ouvrage jugé subversif par la Faculté de Paris, violemment critiqué par Riolan, si bien que pour divulguer « les veritez anatomiques », Louis XIV, poussé par Daquin, dut charger le chirurgien Dionis, en 1673, d'enseigner et démontrer au Jardin du Roi la circulation du sang. Aux critiques imprimées, de Riolan, l'Anglais répliqua par deux réponses, qui sont jointes, en appendice, à l'ouvrage de son adversaire (1652). A. Launoy nous donne ici le texte latin et la traduction française de l'*Exercitatio anatomica de circulatione sanguinis* que Harvey adressa, tout en le couvrant de fleurs, à son très illustre contradicteur.

G. Durand et P.A. Carrié. *Ed. Enriquez*, Presse médicale, n° 55, 11 juillet 1928, p. 876-877.

G. Durand. *Ed. Enriquez, médecin de l'hôpital de la Pitié, 11 janvier* 1865, 21 *juin* 1928, L'Hôpital, 16e année, nos 220-221, août 1928, p. 469-471.

Villaret et Moutier. *La place de Dutrochet dans l'édification de la théorie cellulaire*, Presse médicale, 13 juin 1928,

p. 747-748. — Né au château de Néon (Indre), le 14 novembre 1776, d'un père officier au régiment du Roi, René Joachim Henri Dutrochet traversa péniblement la Révolution. L'émigration de son père avait laissé la famille sans ressources, et le jeune homme pensa s'engager dans l'armée royaliste de Bourmont, qui opérait alors dans le Maine. Le coup d'Etat de brumaire et la pacification de l'Ouest l'en détournèrent, et il rentra dans son pays, à Chareau, où la rencontre du Dr Petibeau, chirurgien de l'Hôpital des Enfants malades de Paris, l'orienta vers la médecine. Il gagna la capitale, fut reçu interne des hôpitaux dans la troisième promotion (19 Floréal an XII), soutient sa thèse inaugurale en 1806, et s'engagea dans les armées impériales. Médecin ordinaire à l'armée d'Espagne, il manqua périr du typhus à Burgos, démissionna, rentra au manoir familial, et seul en son coin de Touraine, dans un laboratoire de fortune, poursuivit des recherches physiologiques qui lui valurent en 1820 le titre de correspondant de l'Institut, et, par une exception unique, en 1831, un fauteuil à l'Académie des Sciences encore que non résidant. Il se fixa en 1833 à Paris où il mourut le 4 février 1847. « Faire sur l'embryogénie et la physiologie végétale des découvertes remarquables ; créer de toutes pièces en leur donnant leur nom l'endosmose et l'exosmose ; bâtir la théorie cellulaire à peine ébauchée avant lui », pour qu'une ingrate postérité en reportât l'honneur sur Schwann qui le plagia sans le nommer ; découvrir la diapédèse, bien avant Conheim ; pressentir les sécrétions internes, pour se voir ensuite oublié, et réhabilité seulement en 1926 par Rice Rich, telle fut l'œuvre, et telle fut la destinée de Dutrochet.

M. Gille. *Les avatars d'un remède secret, les pilules de Belloste*, Revue pratique de biologie appliquée, 21e année, nº 6, juin 1928, p. 167-172. — Né à Paris en 1654, Augustin Belloste fut chirurgien militaire, attaché aux armées du roi de France en Italie, et à divers hôpitaux militaires, en particulier à celui de Briançon. C'est alors qu'il publia son *Chirurgien de l'hôpital et manière de guérir promptement les playes*, ouvrage qui fut traduit en plusieurs langues. Le roi de Sardaigne, Victor Amédée de Savoie, lui offrit alors le titre de premier chirurgien de la reine sa mère, Madame Royale, douairière de Savoie, si bien que Belloste s'expatria, et mourut en 1730 à Turin. Il avait longuement étudié la thérapeutique mercurielle, et lancé des pilules hydrargiques, qu'il débita jusqu'à sa mort. La formule, — secrète —, passa à son fils Michel Antoine,

docteur en médecine, puis, en 1758, à la veuve de ce dernier, qui obtint un privilège du Roi pour 30 ans, grâce à la recommandation du Maréchal de Noailles, que ce spécifique avait guéri. Mais il fallut, dès 1778, obtenir derechef l'investiture de la Société royale de médecine, et le privilège passa en 1781 à Jean-Baptiste Belloste, médecin du comte d'Artois, et à son frère Antoine, ancien officier de S. M. Le privilège expirait en 1811. Mais il dut être soumis, en vertu du décret du 18 août 1810, à la Commission des remèdes secrets, qui proposa d'acquérir la formule moyennant une indemnité que les Belloste jugèrent insuffisante. La Commission de revision, saisie par appel, porta la somme à 24.000 fr. Le Conseil d'Etat, à son tour consulté, en référa à la Faculté de médecine qui proposa d'accorder aux requérants soit un capital de 12.000 fr. soit 1200 fr. de rente viagère (1814). L'affaire traîna jusqu'en 1830, date à laquelle la Commission des remèdes secrets de l'Académie de Médecine, estimant que les Belloste avaient fait assez de bénéfices, opina pour une rente viagère de 600 fr. seulement sur la tête des fils de Jean-Baptiste Belloste. On ne sait si la rente fut versée ; mais la formule fut sans doute livrée, puisqu'elle figure dans nos formulaires, d'ailleurs probablement modifiée.

Dr E. Wickersheimer. *L'anatomie au moyen âge*, Progrès médical, n° 26, 30 juin 1928, p. 1087-1095. — Au temps de la médecine monastique, les bibliothèques de couvents renferment surtout des recueils de formules thérapeutiques tirées d'Hippocrate, Galien, Oribase, etc., et des recettes populaires. L'anatomie négligée par ces guérisseurs, est traitée surtout dans des Encyclopédies théologiques, comme les *Etymologies* d'Isidore de Séville, mauvaise compilation, mal copiée, d'auteurs anciens ; le *De universo* de Raban Maur ; plus tard dans les nombreux ouvrages analogues dont fourmille le XIIIe siècle : *De proprietatibus rerum* de Barthélemy l'Anglais, les trois *Specula* de Vincent de Beauvais, et ultérieurement le *Buch der Natur* de Conrad de Megenberg. Enfin, au XIIe siècle, la médecine monastique, trop insoucieuse de l'observance conventuelle, tombe sous l'interdiction de l'autorité ecclésiastique. Mais la science va renaître avec la fondation des premières universités, et l'invasion de l'arabisme. L'arabisme avait fait son apparition dans la médecine occidentale dès la deuxième moitié du XIe siècle, grâce à Constantin l'Africain, Carthaginois d'origine, et bénédictin du Mont-Cassin, qui traduisit ou plagia les auteurs sémites, en particulier Ali ibn Abbas. L'Ecole de Salerne adopta et vulgarisa les ouvrages de Constantin, qu'éclipsèrent, au

XIIIe siècle, Rhazés et Avicenne, traduits par Gérard de Crémone. Mais Galien, cher à Salerne, n'avait disséqué que des singes. Faute de singes, les Salernitains se rabattirent sur le porc ; puis apparaîssent les premières dissections humaines. S'il est faux que Frédéric II ait réglementé vers 1240, dans le royaume de Naples, l'anatomie humaine ; si les ouvertures de cadavres mentionnées à cette époque ne sont que des autopsies médico-légales, les véritables dissections le plus anciennement connues sont celles que pratiqua en janvier et mars 1316, Mondino dei Luzzi, de Bologne. On a accusé l'Eglise d'y avoir mis obstacle : ce qu'il y a de vrai, c'est qu'elle les surveillait encore de près dans la première moitié du XIVe siècle ; mais par la suite, et surtout au XVe siècle, les « anatomies » deviennent de plus en plus fréquentes. Dès 1376 un mandement de Louis d'Anjou a prescrit de remettre chaque année à l'Université de Montpellier, le corps d'un supplicié. Les registres de la Faculté de Paris mentionnent les dissections depuis 1478. Le manuel classique est toujours celui de Mondino, parce que, le premier, il a pris pour ordre et base de ses descriptions, au lieu de l'anatomie porcine des Salernitains, l'ouverture du corps humain. Les barbiers-chirurgiens parisiens, qui avaient d'abord appris l'anatomie à l'école des chirurgiens de robe longue, demandèrent ensuite l'enseignement à la Faculté de Paris. Pour suppléer au défaut de cadavres, on avait des pièces artificielles, comme le crâne décrit par Mondeville ; des figures anatomiques, dont les premières planches d'incunables ne sont déjà que des reproductions, et dont Sudhoff a révélé l'existence très antérieure. Si les traités médiévaux sont pauvres en illustrations, c'est que la plupart s'inspirent de Constantin l'Africain, et que l'islamisme interdisait la reproduction de la figure humaine. Aussi la renaissance anatomique date-t-elle de Mondino qui, le premier, s'inspira de la réalité du cadavre humain. Il demeura l'oracle de la science anatomique pendant plus de deux siècles, et au-delà même de l'apparition, en 1543 du *De humani corporis fabricâ* de Vésale, qui marque le début de l'anatomie moderne.

F. JAYLE. *Aperçu historique de l'antisepsie et de l'asepsie. A propos d'un livre de Stewart Mackay sur la vie et l'œuvre de Lawson Tait,* Presse médicale, n°s 69, 71, 75, 77 ; 29 août, 5 septembre, 19 et 26 septembre 1928, p. 1099-1100 ; 1131-1133 ; 1195-1196 ; 1227-1229. — Lawson Tait obtint sans doute de brillants résultats opératoires, grâce à une propreté méticuleuse et à une remarquable dextérité ; mais ne croyant pas à

l'importation des microbes dans les plaies, il ne fit que de l'asepsie empirique. La doctrine de l'asepsie est sortie des théories de Pasteur. Le dogme pastorien conduisait à deux pratiques : l'antisepsie, qui consiste à détruire par des procédés variés les germes qui se trouvent dans la plaie, ou ceux qu'y apportent l'opérateur ou ses instruments ; l'asepsie vraie, ou prophylactique, qui, grâce à la complète stérilisation du champ opératoire, se dispense d'y pourchasser des germes inexistants. La première méthode fut adoptée par Lister, et souleva dès 1877, les objections de Tait. La seconde, recommandée d'emblée par Pasteur dès le 30 avril 1878 à l'Académie de Médecine, fut appliquée tant bien que mal par Péan qui d'ailleurs ne tarda pas à l'associer aux pratiques listériennes. Le listérisme l'emporta d'abord à Paris, grâce à Lucas-Championnière ; mais déjà Terrillon et Terrier évoluaient vers l'asepsie ; et il semble bien qu'en la matière, la priorité (dès 1892) revienne à Terrillon. En ce qui concerne la stérilisation du matériel opératoire, on employa tantôt la chaleur sèche avec l'étude de Poupinel dérivée du four Pasteur (1888) ; tantôt la stérilisation par la vapeur d'eau sans pression, utilisée en 1885 par Bergmann, avec l'appareil de Schimmelbusch. Pozzi, le premier, en rapporta un à Paris en 1886. Puis on employa l'autoclave, dont Luer construisit le premier modèle pour Redard en 1888 ; un autre type fut établi par Wiessnegg pour Chamberland ; puis vinrent ceux, horizontaux, de Pozzi-Jayle et Jayle-Desfosses. Quant à la protection des mains, Jalaguier utilisait les gants, dès 1888 pour garantir sa peau, trop sensible aux antiseptiques. Le premier qui en recommanda l'emploi systématique fut Robb (1894) ; Mickulicz les divulgua en 1897 ; et Chaput en inventa le meilleur modèle (1903). Une lettre intéressante de Civel, qui était allé, en 1888, en Angleterre, pour voir opérer L. Tait, complète les renseignements donnés par Jayle sur la pratique du fameux chirurgien anglais.

M. Gille. *La saupoudration du nouveau-né,* Revue pratique de biologie appliquée, de Hallion, 21e année, n° 8, août 1928, p. 233-238. — Soranus d'Ephèse (Tr. des mal. des femmes, ch. 27), conseille de saupoudrer le nouveau-né de sel finement pulvérisé, de nitre ou d'écume de nitre, conseil repris par son commentateur Moschion, et, au siècle suivant, par Galien qui ajoute au sel les roses et le myrte. Les Arabes, dont Avicenne, renouvellent la prescription, suivis au XIIIe siècle par Aldebrandin de Sienne, au XVe par Jacques des Pars, au XVIe par Scévole de Sainte-Marthe. Si les officiels accoucheurs du

XVIIe siècle n'en soufflent mot, la pratique n'est point oubliée du peuple, et le comte de Sainte-Aulaire lui attribuait la longévité dont il jouit jusqu'à 99 ans. Cette coutume subsisterait encore en Arménie, d'après Kenetedjian ; chez les montagnards de l'Asie mineure ; et en Palestine les enfants sont enduits jusqu'à la septième semaine d'eau salée et d'huile. Faut-il voir là un rite magique, ou l'effet de la croyance aux vertus simplement roboratives du sel?

Dr E. WICKERSHEIMER. *Les parties d'Etienne Paste, épicier et bourgeois de Paris, 1386.* Extr. des Mém. de la Soc. de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, t. XLIX, 1927, 8 p. in-8°. — Ce n'est point un apothicaire, mais un épicier, Etienne Paste (les attributions commerciales était alors un peu confuses), qui fournit en 1385 et 1386 des médicaments à Mgr le duc de Bourgogne, à son fils Jean, alors comte de Nevers et à leurs gens. Les ordonnances étaient signées d'une part par Me Thomas de Voyenne, maître ès arts et en médecine, lequel suivit à la croisade, en 1396, le comte de Nevers, surnommé Jean Sans Peur, et y mourut ; d'autre part par les chirurgiens Gervaise et Jehan Le Conte, chirurgiens jurés au Châtelet, qu'il ne faut pas confondre avec deux médecins contemporains du même nom.

Dr E. WICKERSHEIMER. *Médecins et chirurgiens dans les hôpitaux du moyen âge*, Janus, 32e année, 1928, et t. à p., Leyde, Imp. Brill., 1928, 11 p. in-8°. — L'hôpital du moyen âge était une institution complexe, hôpital, hospice, orphelinat, maternité, asile de nuit, maison de pensionnaires. Le service médico-chirurgical n'y avait donc pas la prépondérance actuelle. Sudhoff a prétendu que ce fut la diffusion de la syphilis au XVIe siècle qui en fit des centres de traitement actif. En réalité, il y avait de véritables hôpitaux en Espagne dès avant l'invasion sarrasine ; à Jérusalem en 1182 sous les chevaliers de Saint-Jean. Lallemand signale un médecin et chirurgien de l'hôpital Saint-Jean à Bruges en 1280. Une série d'exemples tirés par W. des archives hospitalières atteste qu'il en fut de même un peu partout en France aux XIVe et XVe siècles.

Dr Paul DELAUNAY

Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel FOSSEYEUX.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 2 *Mars* 1929.

Présidence de M. le P[r] Sieur.

Etaient présents : Avalon, Brodier, Chevalier, Dardel, Fosseyeux, Hervé, Laignel-Lavastine, Mauclaire, Neveu, Olivier, Trenel, Torkomian, Vinchon, Rouvillois.

Décès. — M. le Président annonce le décès de M. le D[r] Johnsson, de Copenhague, survenu le 4 février dernier, après une courte maladie ; âgé de 61 ans, il avait fait de nombreuses publications concernant l'histoire de la médecine en danois, anglais, allemand, français. De 1911 à 1913, il a publié six mémoires dans notre *Bulletin*. Son ouvrage le plus consulté, édité en collaboration avec Christophersen, intitulé : Den Danske Lœgesland (1907-1915), est un dictionnaire biographique des danois contemporains dans lequel chaque notice est accompagnée d'un portrait.

Candidature. — M. le D[r] Lavier (Georges), professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Lille, 7, rue Corneille (VII[e]), présenté par MM. Masson et Avalon.

Don. — M. le D[r] Laignel-Lavastine offre à la Bibliothèque, de la part des héritiers de M. le D[r] Thibierge un lot d'autographes de dermatologistes du XIX[e] et du XX[e] siècle.

Communications :

M. le Secrétaire général donne lecture de l'article de M. le Dr G. Linon intitulé *Contribution à l'histoire de la police des viandes en Quercy au moyen âge et dans le courant des XVIIe et XVIIIe siècles.*

M. le Dr Trénel expose son travail sur la *lèpre biblique et le chapitre XIII du Lévitique.* Le chapitre XIII du Lévitique, où sont longuement édictées les règles à suivre dans les cas de *Tsaraath*, a de tout temps exercé la curiosité des médecins et des théologiens et suscité maints commentaires. Ce mot ayant été traduit par les Septante par λεπρα, on en a fait ensuite lèpre. Or, beaucoup d'auteurs nient qu'il s'agisse de la lèpre au sens actuel du mot. Il est certain en effet que bien des symptômes décrits ne répondent pas à ce que nous savons de la lèpre. Mais il est probable que sous le nom de Tsaraath étaient confondues diverses dermatoses connues au moyen âge sous le nom de lèpre. Néanmoins certains de ces cas correspondent à la lèpre vraie, car une maladie tropicale *où coexistent des nodules, des pustules et des macules* comme il est dit au verset 2, ne peut être que la lèpre. La difficulté vient de ce que le Lévitique considère le blanchissement du poil comme le signe caractéristique de la *Tsaraath* ; or la canitie ne se produirait pas dans la lèpre, affirmation peut-être pas absolument exacte car d'autres léprologues l'admettent en certains cas. C'est cette canitie qui a fait identifier par Munsch (1893) la *Tsaraath* avec le *Pjesj du Turkestan*, vitiligo généralisé héréditaire. Preuss, dans son remarquable ouvrage (Biblisch talmudische Medizin, 1911) n'accepte pas cette identification et considère que *Tsaraath* désigne diverses dermatoses, parmi lesquelles la lèpre vraie. Hamonic, dès 1887, était arrivé à la même conclusion ainsi que Dubreuilh et Bargues (1924). Une des grosses difficultés de l'interprétation du texte hébraïque et des commentaires provient de l'incertitude où nous sommes du sens exact des mots employés dans la terminologie biblique,

même en nous aidant de la traduction des Septante, de la traduction chaldaïque d'Onkelos et des commentaires Talmudiques et autres, Trénel reprend après Preuss dans ces textes originaux l'étude de cette onomastique et confirme ses précédentes conclusions

Il faut remarquer que dans le chapitre XIII il est question principalement *du diagnostic immédiat d'une lèpre au début*, en vue de pratiquer l'isolement du malade déclaré impur. Celui-ci peut guérir et rentrer dans la communauté. Quant au lépreux chronique il n'en est pas question, sauf aux versets 10 et 11 où est signalée *la tsaraath invétérée* qui fait exclure le malade sans autre forme de procès. Mais dans d'autres parties de la Bible il est fait allusion à des cas chroniques (le roi Ouziyahou qui reste enfermé jusqu'à la fin de sa vie) et même à des lésions mutilantes qui font ressembler le malade à un enfant mort-né.

Cette communication est suivie d'une discussion à laquelle prennent part notamment MM. Menetrier, Brodier et Chevalier.

Séance du 13 *Avril* 1929.

Présidence de M. le Pr Sieur.

Étaient présents : Mme Metzger, MM. R. Bénard, Brodier, Dorveaux, Fosseyeux, Mauclaire, Menetrier, A. Mieli, Mourgue, Olivier, Neveu, Sevilla, Torkomian.

Excusés : Hahn, Laignel-Lavastine, Rouvillois.

Décès. — M. le Président annonce le décès de M. Bouloy, pharmacien à Paris, auteur de divers articles publiés dans le *Bulletin de la Société d'Histoire de la pharmacie*, et bibliophile ; cette communication est accueillie par des regrets unanimes.

Candidats présentés :

MM. Josephson (Ed.), 24, rue de Rivoli (4e), par MM. Laignel-Lavastine et C. Sieur;

Mourgue (Dr), 15, rue Rollin (5e), par les mêmes ;

Vigne (Paul), professeur à l'Ecole de médecine de Marseille, par MM. Jeanselme et Fosseyeux.

Don. — M. Menetrier offre au Musée divers autographes de la part de M. Guelliot.

M. le Secrétaire général annonce que M. le Dr Tricot-Royer a été nommé Officier de l'Ordre de la couronne d'Italie.

Communications :

M. le Vice-Président donne lecture du travail de M. le Dr Le Gendre sur *quelques aspects de la vie des jeunes officiers de Santé sous le premier Empire* (1806-1814), d'après le carnet de campagne du chirurgien sous-aide Bonnardon, de Vizille, ancien externe de l'Hôtel-Dieu de Paris, et les mémoires du Dr Sylvain Eymard, de Lanchâtre, également dauphinois ; ces deux documents lui ont été communiqués par le Dr J. Flandrin, accoucheur honoraire des hôpitaux de Grenoble.

M. le Secrétaire général présente, de la part de M. le Dr Wickersheimer, le travail de M. Louis Karl, docteur ès-lettres, professeur d'Université à Bucarest sur *Théodoric de l'Ordre des frères prêcheurs et sa chirurgie* : cette étude faite d'après les sources est une importante contribution à l'histoire de la médecine en Italie au XIIIe siècle, et, bien que l'auteur ne fasse pas partie de la Société, le Bureau décide sa publication dans le *Bulletin*.

La séance est levée à 6 heures.

COMPTE RENDU DU IVe CONGRÈS D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE POLONAISE

(Cracovie 5-8 Octobre 1928).

Par le Dr V. BUGIEL.

En 1928, la France n'a pas été le seul pays à préparer les anniversaires médicaux. En Pologne aussi on songeait dès le début de l'année à organiser une splendide manifestation médicale commémorative, car voici cinquante ans était mort un des plus éminents médecins polonais et en même temps un ardent patriote, le professeur à l'Université de Cracovie, Joseph Dietl. La date exacte de sa mort est celle du 16 janvier 1878, mais pour les différentes raisons secondaires on décida de célébrer cette fête importante en automne, tout de suite après la rentrée des vacances.

Le IVe Congrès d'Histoire de la Médecine polonaise qui devait se réunir au mois de juin, prit le parti de remettre sa date de réunion à ladite fête. C'était d'ailleurs très naturel, car un des sujets principaux de ses communications devait être l'activité sociale et scientifique de Joseph Dietl.

Invité à ce Congrès par ses très aimables et distingués organisateurs, MM. les professeurs Ladislas Szumowski et Adam Wrzosek, ainsi que M. le docteur Emilien Ostachowski, je m'y rendis au mois d'octobre en franchissant en trente-cinq heures la distance qui sépare Paris de l'ancienne capitale de la République polonaise, la riante, pleine de tant de souvenirs et de beautés artistiques Cracovie.

Je serai bref sur mon voyage.

Jusqu'à Berlin le paysage est plutôt morne, surtout

quand il est enveloppé de brumes d'octobre. Le dôme de Cologne, le Rhin puissant et rapide dans cette intéressante ville, le monument d'Arminius à la forêt de Teutoburges, érigé en mémoire du massacre des légions de Varus, projettent comme des enluminures sur l'incolore et longue bande de cette route à travers l'Allemagne. Puis vient Berlin, vaste et étendu, mais presque dépourvu de monuments. Ce que j'ai remarqué de nouveau dans cette ville que je n'ai pas revue depuis 1913, c'est le simulacre de la Tour Eiffel. Les Berlinois d'après-guerre ont donné, en effet, cette forme à la « Station centrale de la télégraphie sans fil ». Toutefois les dimensions de ladite réplique architecturale sont bien moindres que celle du célèbre monument parisien.

J'ai constaté aussi en regardant à vol d'oiseau la capitale prussienne et surtout sa banlieue, une véritable augmentation de maisons ou de bâtiments industriels rappelant par leur forme celle des forteresses. Ce sont des bâtisses lourdes aux créneaux nombreux, aux larges plateformes de temps en temps, et faisant songer plutôt aux blockhaus énormes ou à des casemates qu'à des habitations paisibles. Je ne veux en tirer aucune conclusion, mais il m'a semblé curieux de signaler cette influence des goûts guerriers sur l'architecture. On dirait qu'on ne veut plus dans la banlieue berlinoise de ces pimpantes villas jaune ocre, rouge foncé et vert d'eau, dont étaient remplis Charlottenburg et Potsdam d'avant-guerre. Bellona y façonne les goûts même maintenant par le temps de la Ligue des Nations.

A Berlin je pris la route de Silésie et arrivai à Beuthen à la frontière polonaise. Je n'avais pas vu la Pologne depuis 1913 et étais fort curieux de me rendre compte *de visu* de son état. La visite de la douane n'a pas été trop désagréable, puis à 6 heures du matin je débarquai à Katowice, capitale de la Silésie polonaise. C'était dimanche, malgré cela le mouvement à la gare me parut intense. De nombreux ouvriers montaient dans les trains se dirigeant vers les différentes sta-

tions minières de la région. J'ai entendu beaucoup parler allemand, c'étaient les représentants de la minorité allemande que dernièrement à Lugano, Streseman a dépeint comme opprimés. Ils devisaient gaiement et ne me faisaient nullement l'impression des gens qui auraient à se plaindre.

Aux environs de Rudawa, je traversai un charmant paysage. Le long d'un petit ruisseau s'étageaient en douce pente les coteaux tous couverts de pins et de sapins, pleins de sève et de verdeur. Pas un être humain sur tout cet espace. Après le voyage de trente heures à travers les pays d'usine, de hauts fourneaux et comme dit Verhaeren de villes tentaculaires, je crus me trouver dans une Thébaïde qui offrait à l'esprit fatigué le calme et le repos.

Mais bientôt les clochers, les coupoles et les dômes de Cracovie se dessinèrent sur l'horizon : j'arrivai au but.

II

Les fêtes de Dietl avaient déjà commencé. Avant de les dépeindre, nous allons retracer la silhouette de cette grande figure médicale de la Pologne.

Joseph Dietl vit le jour à Cracovie en 1804. Son grand père était venu de Vienne en 1774, donc peu après le premier partage de la Pologne. Comme c'est arrivé en Pologne avec un grand nombre d'immigrés germaniques, sa famille fut en peu de temps polonisée. Le fils Jean épousa une Polonaise et éleva ses enfants dans l'esprit polonais. La troisième génération donna déjà des ardents patriotes polonais : le docteur Joseph en fournit des preuves éclatantes.

Reçu bachelier à Cracovie, il choisit la carrière médicale et comme à cette époque Vienne passait pour un important centre d'études médicales, il se rendit au bord du Danube. Il y fut reçu docteur en 1829. Nommé bientôt médecin de l'hôpital de Wieden, et assistant à la chaire de zoologie et botanique médicale, il resta à Vienne jusqu'à 1851. Il publia en 1843 des « Observations sur le typhus, d'après des cas soi-

gnés à l'hôpital de Wieden » (dans l'intervalle il devint médecin-chef dudit hôpital), en 1845 les « Remarques pratiques sur la nosologie de l'hôpital de Wieden », puis entre 1846 et 1849, « La clinique anatomique des maladies du cerveau » ; « Une contribution à la pathologie et thérapeutique du bégaiement » et son travail capital « La saignée dans la pneumonie au point de vue clinique et physiologique ». Dans ce travail il déclara indépendamment de Louis qui en France a émis les mêmes opinions que la saignée qui à ce moment était considérée comme traitement essentiel de la pneumonie, ne produit pas l'effet curatif qu'on lui suppose et qu'elle n'est à employer que dans les cas tout à fait exceptionnels. Ce fut un acte de courage à cette époque que de proclamer cette idée, et ce fut aussi une protestation de haute valeur scientifique contre la théorie humorale qui à ce moment régnait encore dans toute l'Europe.

Ces travaux étaient écrits en même temps en polonais et en allemand.

En 1859 le professeur de pathologie interne à l'Université de Cracovie, Joseph Brodowicz, étant mort, on invita à sa chaire Joseph Dietl. Il accepta la proposition et aussitôt arrivé en Pologne se montra un véritable réformateur et un organisateur de premier ordre.

Il améliora sensiblement l'organisation de sa clinique et se ménagea si peu que, ayant contracté une fièvre typhoïde plusieurs mois après avoir commencé son cours, il fit sur lui-même devant son auditoire, la démonstration de la phase d'invasion et de début de la terrible maladie. Il guérit au bout de deux mois et put depuis travailler incontinent pendant quatorze ans à l'éducation de toute une lignée de médecins polonais. Il publia dans cette période de nombreux travaux dont un volume sur le choléra, et un autre plein d'aperçus critiques intitulé « Les aphorismes cliniques basés sur des recherches scientifiques (1862-1864) ». Mais de la plus grande portée furent d'abord sa dissertation sur la plique polonaise, puis le relèvement de la balnéologie des Carpathes.

La plique polonaise « appelée ainsi sans trop de raison, car à un certain moment elle était si répandue en Allemagne, qu'un médecin allemand, le docteur Rosenbaum, a essayé dans un travail intitulé « La plique polonaise, une vieille maladie endémique de l'Allemagne » (der Weichselzopf, eine alte endemische Krankheit in Deutschland ») a voulu l'annexer à la race germanique, consistait en une espèce d'enchevêtrement inextricable des cheveux à la suite de différentes maladies, tantôt organiques (pyrexies, gastroentérites), tantôt locales (eczéma, impétigo du cuir chevelu). La croyance populaire ordonnait de ne pas y toucher sous peine de complications les plus graves et encore en 1792 Lafontaine, médecin polonais d'origine huguenote, né en Saxe, a pu donner des gravures superbes représentant des pliques (en polonais Koltun) de dimensions énormes et de formes les plus grotesques. Les recherches médicales ultérieures ont affaibli sensiblement la conception de la plique en tant qu'entité morbide. Mais c'est seulement Dietl qui lui a porté le coup de grâce. Après avoir soigné plus de 500 cas de plique dans son service. il obtint du gouvernement autrichien que celui-ci intimât un ordre aux médecins de province, de signaler et décrire tous les cas de la plique en Galicie. Bientôt un millier d'observations recueillies par les confrères de province affluèrent au clinicien de Cracovie. Une commission spéciale présidée par Dietl les examina, puis publia ses conclusions qui étaient celles de Dietl : la plique n'était qu'un symptôme qu'il fallait combattre et non pas ménager. Depuis ce temps, la médecine polonaise, puis universelle, rayèrent la plique du registre des maladies.

Quant à la balnéologie, les Carpathes polonaises sont un peu comme les Vosges, le Massif Central et les Pyrénées en France. Des sources minérales nombreuses y jaillissent et dans maints endroits il y a là comme en France plus d'un vivier retiré que ne connaissent que les oiseaux qui s'y mirent et les habitants des villages les plus proches qui y passent et lui

attribuent des vertus thermales. Il y aurait donc encore maintenant beaucoup à faire au point de vue balnéaire. Mais ce qu'il y a de certain c'est que déjà en 1849, Torosiewicz à pu compter 130 sources minérales dans les Carpathes polonaises. Nous nommerons comme les plus renommées Szklo, Krynica, Zegiestow, Iwonicz, Szczawnica, Kroscienko, Trukawiec, Muszyna, Lubien, Krzeszowice, Swoszowice.

Dietl crut de première nécessité d'utiliser dûment ces richesses nationales. Aussi se mit-il ardemment à l'œuvre. Il entreprit d'abord entre 1853 et 1856 plusieurs voyages à l'étranger (il en donna le compte-rendu dans deux gros ouvrages : « Représentation critique des hôpitaux européens », 1853, 460 pages ; et « Esquisses de voyage balnéologiques ») puis en 1857 il commença la tournée crénothérapeutique en Pologne. Les résultats en furent consignés dans « Les observations sur les sources thermales polonaises, leur efficacité, application et organisation ».

L'importance de ce livre et les discussions qu'il a soulevées ont été capitales. La balnéologie polonaise reconquit du coup sa haute valeur et depuis le volume de Dietl, elle occupe une des places les plus éminentes dans la vie médicale de la Pologne. Un évènement très curieux couronna les mérites de Dietl en ce qui concernait la balnéothérapie polonaise. En 1865 du vivant de Dietl, la ville de Szczawnica où se trouve un des plus considérables centres thermaux de la Galicie, lui érigea une statue.

Ainsi ce n'est pas seulement à un Clémenceau et à un Foch qu'on a dressé des statues de leur vivant.

Les vicissitudes politiques de la Pologne firent bientôt du docteur Dietl un héros national.

Depuis 1860 se mit à souffler en Autriche un violent vent de germanisation. L'élément germanique de la monarchie des Hasbourgs, devenait de plus en plus présomptueux. On rêva de créer une Germanie autrichienne compacte et complète. Et on édicta une quantité de lois correspondantes contre la Pologne. On lui supprima nombre d'écoles, on germanisa

beaucoup d'autres, on introduisit l'allemand comme langue des cours à l'Université de Cracovie. Alors Dietl se mit au premier rang de ceux qui veillaient au maintien de caractères nationaux de la Pologne. Il publia d'abord un « Mémoire sur les écoles polonaises en Galicie, et sur la nécessité de les organiser dans l'esprit antigermain ». Ensuite, élu recteur de l'Université de Cracovie, il opposa la résistance la plus digne, mais aussi la plus tenace aux tentatives de germanisation. Dans son discours d'inauguration, dans tous ses actes durant l'exercice de sa haute fonction, il prononça un sonore véto contre le gouvernement autrichien.

Alors ce dernier invoquant la circonstance que le docteur Dietl venait d'atteindre la soixantaine, le mit à la retraite. En 1865 l'homme qui gênait les germanisateurs fut obligé de quitter l'Université.

Mais la nation polonaise ne se tint pas pour battue. Un an après, en 1866, la ville de Cracovie l'élut maire. A ce poste Dietl montra de nouveau combien immenses étaient ses capacités. Durant les huit ans qu'il passa à la tête de la ville, il la releva d'une façon magnifique. Il augmenta ses ressources, sauva de la ruine une quantité de monuments publics et d'œuvres d'art, assainit la voirie et traça des plans de nouvelles améliorations, plans tellement complets qu'encore à l'heure actuelle la municipalité cracovienne s'en inspire.

En 1875 quelques dissentiments avec le Conseil municipal, en partie aussi des raisons de santé l'obligèrent à se retirer de la vie publique. Mais il prit part à la vie scientifique et politique de la Pologne jusqu'au jour de sa mort, le 18 janvier 1878. Cette énergie indomptable du grand médecin était d'autant plus à admirer qu'en réalité Dietl la puisa rien que dans son for intérieur. Pour la vie de famille il n'en eut point.

Un peu comme Claude Bernard il ne fut pas heureux en ménage ; marié avec une Viennoise, il s'en sépara au bout de quelques années.

Il restera toujours parmi les plus belles figures que produisit la Pologne, et on ne saura jamais ce qu'il faut admirer davantage en lui, la puissance de l'esprit, ou la grandeur de l'âme.

III

Si je me suis attardé auprès de ce grand médecin, c'est que de cette manière j'ai aussi rendu compte de la majeure partie du IVᵉ Congrès d'histoire de la médecine polonaise. En réalité j'ai ainsi résumé un nombre considérable de communications qui ont eu lieu au congrès, ce congrès roulant surtout autour de Joseph Dietl.

En effet le congrès fut inauguré le 5 octobre par la conférence du directeur des archives de Cracovie, Adam Chmiel, intitulée *Joseph Dietl, comme recteur de l'Université de Cracovie.* Ensuite vint la conférence de A. Wrzosek, professeur d'histoire de la médecine à l'Université de Posen : *Dietl comme assistant de la chaire d'histoire naturelle à Vienne.*

Les jours suivants ont parlé Ladislas Szumowski, professeur d'histoire de la médecine à l'Université de Cracovie sur *Dietl, et la station thermale de Szczawnica* ; L. Wachholz, professeur à l'Université de Cracovie, sur *la clinique de médecine à l'université de Cracovie avant Dietl et à l'époque de Dietl*; Korczynski, professeur à l'Universite de Cracovie sur *Dietl comme balnéologue.* Szczeklic a exposé *les idées de Dietl sur la saignée dans la pneumonie.* Ladislas Gajewski *les recherches de Dietl sur la plique polonaise.* H. Barycz a traité de *Dietl dans la lutte pour l'école polonaise.* Tous ces travaux, très complets, augmentés d'une excellente introduction de Szumowski sur « la vie et l'œuvre de Dietl », et d'une autre dissertation de Chmiel « Dietl comme maire de Cracovie », furent réunis dans un élégant in-4ᵒ de 164 p., rehaussé de belles gravures et intitulé : *Joseph Dietl*, Cracovie, 1928.

En dehors de cela, le congrès auquel prit part plus d'une centaine de médecins et d'historiens polonais, a eu nombre d'autres communications. Le doyen des

historiens de la médecine polonaise, le professeur d'histoire de la médecine à Vilno, S. Trzebinski a traité de l'*enseignement de la médecine à Vilno dans la première moitié du XIXe siècle*, ainsi que de *la méthode des recherches pathologiques de Chalubinski* (un des maîtres de la médecine polonaise du milieu du XIXe siècle) ; Louis Zembrzuski *de l'action du médecin et anthropologue polonais, professeur Kopernicki en Roumanie, entre 1864 et 1871* ; L. Szumowski *de Frédéric Hechell*, un des premiers historiens de la médecine en Pologne; Wrzosek, des *dernières années de la vie d'un autre* médecin éminent polonais du milieu du XIXe siècle *Charles Marcinkowski*.

Fort intéressants étaient les *Souvenirs sur le docteur Antoine Rolle*, du professeur d'anthropologie à Cracovie, M. Talko Hryncewicz, âgé de plus de 70 ans, et travaillant toujours avec une activité inlassable dans son domaine. Antoine Rolle fut un médecin réputé de la Pologne, qui malgré sa clientèle très étendue trouva le temps de scruter les archives de nombreuses familles polonaises de la Podolie et de l'Ukraine et d'écrire selon leurs données une cinquantaine de monographies historiques très estimées.

Dans le passé plus lointain de la médecine s'engagèrent Szumowski avec sa communication sur les *maladies les plus fréquentes des Polonais du XVIIIe siècle*; Barycz, avec son travail sur *Les amitiés scientifiques d'Aldrovandi et des Polonais* ; Fritz avec ses deux communications : *Quelques détails de la pratique de Simonius et Bucella (XVIe siècle)* et *Un ouvrage inconnu de Stanislas de Lowicz*. L'auteur de ces lignes a lu sur *Le Poème médiéval polonais : le dialogue du maître Polycarpe avec la mort* et son importance pour l'histoire de la médecine polonaise. A. Wrzosek souleva le voile de la préhistoire dans son très curieux aperçu intitulé *Contribution à l'histoire des soins donnés aux enfants à l'époque préhistorique* et basé sur les fouilles de Liszki, dirigées par lui depuis six ans.

Pour la médecine en dehors des frontières de la Pologne, E. Ostachowski a apporté des détails intéressants dans sa communication *Van Helmont et son système médico philosophique*. Enfin un jeune historien qui promet : Thadée Bilikiewicz, nous a entretenu de l'Institut d'histoire de la médecine de Leipzig, organisé avec une grande maîtrise par M. Sigerist et méritant l'admiration de tous les amis de notre science.

C'est tout ce que nous avons à dire sur le IVe congrès d'histoire de la médecine polonaise. Mais notre compte rendu ne serait pas complet si nous oublions de reparler de la célébration de la mémoire du docteur Dietl, par la Ville et l'Université. Elle était tout à fait remarquable. Le 6 octobre, toutes les autorités avec l'évêque Respond, le palatin Darowski, le président de la ville Rolle et le recteur de l'Université Kallenbach se sont réunies à la salle des séances de l'Hôtel de Ville, où le président Rolle prononça un brillant discours commémoratif.

A midi une autre réunion solennelle eut lieu à l'Université. Le complet des professeurs des cinq facultés, les étudiants et un très nombreux public entendirent les vibrantes allocutions du recteur Joseph Kallenbach et du professeur Latkowski. Un choral suivit ces discours. Le soir la ville fut illuminée et un banquet fut offert par le président de la ville.

Je me réserve pour une autre fois la description de l'exposition des ouvrages médicaux polonais du XIIIe au XVIIIe siècle contenus à la bibliothèque de l'université de Cracovie, exposition organisée en l'honneur du Congrès.

Je communiquerai à cette occasion d'autres détails intéressants sur les progrès des études d'histoire de la médecine en Pologne depuis 1918. Je dirai ici seulement quelques mots sur le délicieux banquet de clôture du congrès.

Dans une salle historique au centre de Cracovie, se rassembla la majorité des membres du Congrès, et

bien que dans ce nombre il y eût peu d'assistants au-dessous de la cinquantaine, l'esprit de jeunesse régnait parmi eux. Le professeur de physiologie en retraite, Nusbaum qui avait commencé comme il disait son 81e printemps était leur doyen. Le professeur Trzebinski qui avait eu son fils assassiné par les bolcheviks et qui malgré nombre d'autres malheurs conserve une indomptable énergie, et une ardeur au travail juvénile, venait ensuite comme âge. Puis participaient au dîner les deux apôtres de l'histoire de la médecine polonaise, Szumowski et Wrzosek, tous les deux grisonnants, mais infiniment jeunes comme activité, le très aimable recteur Kallenbach, les professeurs Wachholz, Ciechanowski, Piltz et le président de Cracovie Rolle, fils du distingué médecin et historien, dont nous avons parlé plus haut. Je portai à ce charmant cénacle le salut de la Société française et de la Société internationale d'histoire de la médecine, et au moment où il fallait partir j'emportai avec moi l'impression que la Pologne qui durant 150 ans avait si victorieusement résisté à ses trois oppresseurs, n'avait rien perdu de ses forces dans cette lutte, et qu'elle s'engageait maintenant avec une jeunesse et fraîcheur d'esprit incomparables dans la dense forêt des problèmes et tâches de la Société européenne d'après guerre.

MÉDECINS ESCROCS ET ASSASSINS A LA BASTILLE

(XVIIIe siècle)

Par le Dr R. GOULARD, de Brie-Comte-Robert.

Parmi les médecins qui furent embastillés, six le furent, au XVIIIe siècle, pour vols ou meurtres. Il n'y en eut pas, au XVIIe siècle, à la Bastille, pour ces crimes.

I. Quéru (1).

Quéru, François (dit de Maison-Rouge) fut d'abord chirurgien établi dans le faubourg Saint-Antoine, à Paris ; puis, soldat aux Gardes. Le 3 octobre 1703, Pontchartrain, ministre de la Maison du Roi, écrivait, à son propos, au lieutenant général de police :

Fontainebleau, le 3 octobre 1703.

Je vous envoie les ordres pour faire mettre à la Bastille M. Quéru de Maison-Rouge, ainsi que vous le proposez, et Suzanne Landry, sa concubine, à l'hôpital.»

Le 27 octobre suivant, le sieur Aumont l'aîné, exempt, amenait à la Bastille, François Quéru, qui devait être « enfermé seul, sans aucune communication avec personne ».

Quéru, qui était de la religion prétendue réformée, était accusé d'avoir tenu de mauvais propos contre la religion catholique, et surtout, *d'avoir assassiné le seigneur de Thouars, en Poitou.* Le 21 avril 1704, un ordre du Roi fut envoyé par Pontchartrain au gouverneur de la Bastille pour faire conduire à Bicêtre, qui était à la fois un hospice et une prison, le sieur Quéru. Quelques mois plus tard, le 15 novembre,

(1) Bibl. Arsenal. Archives Bastille 5133-5134. — Ravaisson. *Archives de la Bastille*, XI. 60, 66, 67.

d'Argenson écrivit au sujet du chirurgien à Pontchartrain : « Quéru est un blasphémateur et un suspect; il vivait avec la Landry, et quand on lui faisait des reproches, il disoit que saint Marcel et sainte Geneviève avoient vécu de même. Sa pénitence n'a pu vaincre encore son endurcissement. Aussi, je n'ose vous proposer de le rendre libre, et quand il plairoit au Roy de lui accorder cette grâce, je vous supplierois de m'accorder un ordre pour purger Paris de ce scélérat qui paroit capable des plus grands crimes. »

En 1706, le lieutenant de police écrivit encore : « Quéru est maintenant plus docile; aussi je pense qu'on pourroit le renvoyer dans son pays sans aucun inconvénient. » Le ministre de la Maison du Roi apostilla ce billet des mots suivants : Le mettre en liberté, et l'observer. Quéru fut libéré, aussitôt après.

II. Chaillou (1).

Charles Chaillou était « médecin d'urines » à Orléans. Il entra à la Bastille, le 31 juillet 1714, conduit par le sieur Champy, exempt, en même temps que sa femme, Etiennette Hulin. Tous les deux se trouvaient *compromis dans une bande de « voleurs de grands chemins, assassins de courriers, de cochers de voitures publiques et de voyageurs »*.

« Après la paix signée le 6 mars 1714 à Rastadt, après la longue guerre pour la couronne d'Espagne, le Roy fit une réforme très considérable dans ses troupes, ce qui répandit par tout le Royaume une multitude de soldats réformés et de brigands qui voloient et qui assassinoient à toute outrance. De ces bandits, les uns furent arrêtés en province, un grand nombre à Paris. Le Roy fit expédier des commissions particulières du Conseil à M. d'Argenson, lieutenant général de police tant pour faire le procès aux délinquants qu'il avoit fait arrêter à Paris que pour correspondre avec les juges de province et travailler de concert avec eux. Une de ces commissions fut adressée

(1) Arsenal 12479, Arch. Préfecture police, III, 565, 578.

le 21 may 1714 à M. d'Argenson et aux officiers du présidial du Châtelet de Paris pour instruire et faire le procès de divers accusés. » Parmi ceux-ci, étaient Charles Chaillou et Etiennette Hulin. Soixante-dix-sept individus furent jugés : six furent condamnés à mort et exécutés en place de Grève. Chaillou et sa femme s'en tirèrent avec une année de détention à passer à l'Hôpital général (1), où ils furent transférés, le 17 septembre suivant.

III. Laperelle (2).

De Laperelle était à la fois valet de chambre et chirurgien de M. de Puységur. Par ordre du Roi, daté du 21 mars, contresigné Breteuil, Laperelle fut transféré, le 27 mars 1724, du donjon de Vincennes à la Bastille, par le sieur Robillard, exempt. Il était accusé d'avoir *assassiné, pour le voler, le valet de chambre du comte de Busca*. Il fut mis en liberté, le 29 avril suivant, sur ordre contresigné Phelypeaux.

IV. Figarolles (3).

Il était chirurgien à Paris. Le 17 juillet 1743, Phelypeaux, ministre de la Maison du Roi, envoya au gouverneur de la Bastille la lettre de cachet relative à François Figarolles, qui avait commis des « *escroqueries sous l'appas de bons de fermier général à obtenir du Roy* ». Il sortit de la célèbre prison, le 13 août 1743, sur ordre contresigné Phelypeaux, après avoir signé la déclaration suivante, qui était d'usage. « Etant en liberté, je promets selon [l'ordre] du Roy de ne donner ny écrire aucunes nouvelles à qui que ce soit, ny parens, ny amis, des prisonniers avec lesquels j'ay esté enfermé à la Bastille, sous les peines accoutumées. Je reconnois aussy qu'il m'a esté rendu tout l'or, l'argent, papiers et effets que j'ay aportés audit chasteau-fort. »

(1) Il s'agit de la Salpêtrière, qui était à la fois hospice et prison.
(2) Arsenal, 12479-12482-12549.
(3) Arsenal, 12477-12484-12581.

V. Bisos-Denican (1).

Jean-André Bisos était établi chirurgien à Versailles. Il fut enfermé à la Bastille, le 23 août 1752, sur un ordre contresigné d'Argenson, pour s'être entremis à *négocier un faux bon du Roi pour une place de fermier général*. Il fut mis en liberté, le 2 novembre suivant, sur un ordre contresigné d'Argenson et daté du 23 octobre.

VI. Faure de Beaufort (2).

Après avoir été professeur à la faculté de médecine d'Aix, il avait été nommé médecin du Roi par quartier. Il fut embastillé, le 22 août 1769, sur ordre contresigné Phelypeaux. Il s'était rendu coupable d'*escroqueries*, dont on ne trouve pas le détail dans les archives. Il avait eu comme complices les sieurs Jacquet de la Saule, avocat en Parlement, et Delachaise, gendarme de la garde, qui furent conduits, en même temps que lui, à la Bastille.

Le 30 août, Sartine, lieutenant général de police, écrivit à Chevalier, major de la Bastille, pour que Beaufort se défît sur-le-champ de sa charge de médecin du Roi.

Faure de Beaufort jouissait, à Paris, comme médecin, d'une certaine rénommée. Sans attacher plus d'importance que, peut-être, il ne convient à une lettre de lui, datée du 23 février 1770 et adressée au comte de Saint-Florentin où il dit qu'« il y a peu de médecins en état de remplir mieux que moi sa profession dans la pratique et dans la théorie », il faut reconnaître que, pendant sa détention, divers personnages lui donnèrent des preuves de leur confiance et de leur reconnaissance. Il avait, paraît-il, inventé une « eau antiputride » contre les maladies inflammatoires et scorbutique, l'étisie, la consomption, les

(1) Arch. préfecture police. IV, 783. Bibl. nationale, Ms français 14058, folio 77.

(2) Arsenal 12381-12382-12480-12582 ; Carra. *La Bastille dévoilée*, IV-8. — Ravaison, IX, 48-49.

hydropisies, etc., dont la composition avait été déposée à l'académie des Sciences. Cette eau était réputée pour ses « effets heureux et constants. » Madame la présidente de Rieux, mère du prévôt de Paris, le marquis de Boulainvilliers, le sieur Garnier de la Chevrerie, médecin du Roi, inspecteur en chef des hôpitaux des Iles-sous-le-Vent, de Vaujours, médecin du Roi dans les colonies françaises, Lebrun, chirurgien-major de l'artillerie au cap Saint-Dominique, Seron, chirurgien-major de la compagnie des Indes, etc., etc., adressèrent à Faure de Beaufort des certificats pleins d'éloges.

Celui-ci fut remis en liberté, le 2 mars 1770, sur ordre contresigné Phelypeaux et daté du 23 février. Il recommença, alors, à exercer la médecine à Paris, et reprit même le titre de médecin du Roi. Ses nouveaux succès attirèrent l'attention de la Commission Royale de Médecine, qui porta plainte contre lui. Le 14 juin 1773, le duc de la Vrillière, ministre de la Maison du Roi, écrivit au lieutenant-général de police, que si le sieur de Beaufort continuait à faire distribuer des programmes dans Paris et à vendre son Eau végétale, il serait obligé de le punir sévèrement. Dans le dossier du médecin, se trouvent trois lettres de la comtesse de Gergy, du marquis de Boulainvilliers, du sieur Delpech de Montereau, datées de la fin du même mois, qui protestent contre la défense faite à Beaufort de vendre ses « eaux antiputrides, après les épreuves merveilleuses qu'on en a fait. »

Il est probable qu'à tort ou à raison, ouvertement ou clandestinement, Faure de Beaufort continua ses pratiques.

LE PÈRE POUTION DE MANOSQUE « GUÉRISSEUR DES FOUS »

Par le Dr Paul CARRETTE.

Au XVIIIe siècle de nombreuses institutions charitables, plus particulièrement consacrées aux soins des malades, avaient l'autorisation de garder les insensés. Les Religieux de la Charité élaborèrent, en 1765, un Règlement des maisons de force, qui eut la haute approbation du lieutenant-général de police de Sartine. Il est dit dans ce document qu'on ne retirera des bâtiments de force « aucun prisonnier pour le faire passer dans le lieu appelé de Liberté... sans les ordres du Ministre ». Je ne veux pas développer ici le mode de classement des malades atteints de troubles mentaux, dans les maisons qui leur étaient destinées. Cette question a été magistralement traitée à plusieurs reprises par M. le Dr Sérieux (1). Je rappellerai seulement qu'il existait dans les Charités trois grandes divisions : 1° la *Force* pour les aliénés agités, impulsifs ou particulièrement insociaux; 2° les bâtiments de *demi-liberté*, réservés aux aliénés calmes; 3° les bâtiments de *liberté* pour les sujets améliorés ou les pensionnaires de « bonne volonté ». Toutes les formalités d'un placement étaient exigées comme aujourd'hui. On a cependant l'impression que l'absence de la loi, telle qu'elle a été formulée en 1838, l'éparpillement des malades, — (certaines maisons n'en renfermant que 5 ou 6), — la difficulté d'effectuer

(1) P. SÉRIEUX et L. LIBERT. — Le Régime des Aliénés en France au XVIIIe siècle, d'après des documents inédits. *Annales Méd.-Psy.*, 1915-16. P. SÉRIEUX. *Archives internationales de Neurologie*, Oct. 1924-mars 25.

rapidement certains transferts pour lesquels il fallait un ordre, laissaient à l'initiative des directeurs de Charités, une plus grande part de liberté. S'il y a des cas où cette liberté a amené des abus, il y en a d'autres où l'intelligente administration d'un homme a été plus utile aux individus placés sous sa garde que l'application stricte des décrets.

Notre législation actuelle diffère encore des usages anciens par l'organisation des « bâtiments de liberté ». Depuis la loi de 1838, tout malade interné vit séparé des autres. S'il est déclaré guéri et quitte l'Asile, la loi ne s'en occupe plus; s'il est amélioré et passe d'une « maison fermée » dans une « maison ouverte », il cesse d'être protégé par les règlements et n'est l'objet d'aucun contrôle. Sous l'Ancien Régime, au contraire, le « bâtiment de liberté » était destiné à deux catégories d'individus. Les uns, « pensionnaires libres ou de bonne volonté », vivaient avec les Religieux; ils n'étaient consignés par aucun ordre et pouvaient sortir selon les conventions établies pour leur cure avec la direction; c'était le cas de certains épileptiques, de certains déprimés; si leur maladie s'aggravait, s'ils devenaient dangereux, leur transfert dans un pavillon de sûreté était précédé d'un ordre du roi. Les autres, ex-habitants de la Force, ayant vu leurs troubles mentaux s'améliorer, avaient obtenu la faveur de passer « du côté des religieux » où ils jouissaient d'une liberté relative, franchissant ainsi l'étape difficile de la réadaptation sociale entre la vie de l'Asile et celle du dehors. Ici encore il ne faudrait pas conclure à une mesure d'ordre général adoptée par toutes les maisons de Charité du royaume. A l'établissement de Saint-Yon, fondé en 1718 par les Frères des Ecoles Chrétiennes, on donnait l'instruction à des hommes libres et à des non-malades et « dans une partie des bâtiments de cette maison, dans un endroit absolument séparé des pensionnaires libres, il y en a qui sont retenus par ordre du Roy, soit pour raison de leur mauvaise conduite, soit pour raison d'aliénation d'esprit ». C'est dans un de ces établissements privés

où le petit nombre des pensionnaires permettait un traitement bien adapté à chaque malade et à chaque étape de la maladie que Mourre, administrateur du département du Var, a vu les faits qu'il raconte en 1791. Voici quelques pages intéressantes de son rapport.

J'étais à Manosque en 1789. Cette ville qui faisait partie autrefois de la Provence est aujourd'hui comprise dans le département des Basses-Alpes. On y trouve des lumières et des vertus. Parmi les noms que l'estime a consacrés, la voix publique se plaît à citer le Père Poution, ci-devant Supérieur de l'Observance. C'est un vieillard qui n'a de son âge que la sagesse. Des mœurs douces, des manières affables, une conversation pleine d'intérêt lui concilient l'affection générale. Que les vieillards ne sont-ils tous comme lui! La jeunesse trouveroit de bons amis et des guides aimables là où elle ne rencontre que de farouches Précepteurs.

Le couvent de l'Observance est destiné à recevoir les fous que le Gouvernement veut enfermer. On y reçoit aussi quelques insensés, à la prière des parents.

J'eus à ce sujet avec le Père Poution, un entretien qui laissa dans mon esprit des impressions si profondes qu'il est encore présent à ma mémoire :

« Mon Père, lui dis-je, sensible comme vous êtes, vous devez avoir bien à faire et bien à souffrir! Point du tout, me répondit-il, je n'éprouve que du plaisir en voyant que mes malades s'attachent à moi, que je m'ouvre un passage dans leur âme, que je les ramène à la raison... Quoi, mon Père, vous auriez rendu la raison à quelqu'un de ces malheureux!... A plusieurs. »

J'écoutois avidement. Il vit qu'il pouvoit parler sans exposer sa modestie, parce que ma sensibilité seule l'interrogeoit. Il m'apprit des choses bien étonnantes selon moi et bien naturelles selon lui.

« J'avois, me dit-il, un Chanoine qu'on m'avoit amené garroté depuis les pieds jusqu'à la tête. Cet homme avoit la folie de se croire prévôt de son Chapitre. Un jour pendant l'Office, il s'approcha de celui qu'il regardoit comme un Prévôt usurpateur et le renversa de sa stalle. Ce dernier avancé en âge, frappa de la tête en tombant et resta sur le coup. Lorsque mon prisonnier arriva, je lui fis un accueil propre à m'attirer sa confiance. Je lui dis qu'il étoit bien humiliant pour un Prêtre

d'être traduit comme un criminel, que sans doute on l'avoit traité trop rudement et que je comptois assez sur lui, sur son caractère, pour être persuadé que toutes ces chaînes étoient désormais inutiles. Je l'admis à ma table, je ne le fis pas voir aux autres malades. *Ils vivent tous séparément, ils mangent séparément, ils se promènent chacun à des heures particulières.* Le Chanoine abusa de la permission que je lui avois donnée d'aller dans le Jardin, il en franchit les murailles et fut vaquer hors de la ville. J'envoyai des gens après lui. On me le ramena : je le reçus avec douceur. Eh quoi ! lui dis-je, avez-vous pu vous dissimuler les dangers de votre fuite ? Vous pouviez être pris par les Cavaliers, et vous eussiez éprouvé les mêmes violences que la première fois. Cette idée ne s'imprima pas. Le lendemain, il jouit de la même liberté et en abusa de même. Il ne me fut pas possible cette fois de le retrouver. J'en écrivis à M. le Procureur-Général qui s'intéressoit à lui et qui me l'avoit recommandé. Il donna des ordres à la Maréchaussée, le transfuge fut arrêté à Saint-Maximin et reconduit à Manosque, pieds et mains liés. M. le Procureur-Général me répondit qn'il avoit été trompé sur le caractère de cet homme, et qu'il ne falloit plus le ménager.

« Je crus que la lettre de M. le Procureur-Général n'étoit qu'un conseil, et je voulus attendre quelques jours pour le suivre.

« Quand le prisonnier me fut présenté, je lui dis : je vous l'avois bien prédit, que vous ne pourriez fuir sans être arrêté, et que vous vous exposeriez à paraître en public de la manière la plus honteuse pour un honnête homme et surtout pour un Prêtre : je ne sais ce qui peut vous arriver à une troisième évasion : il m'écouta attentivement; il rappela que je lui avois prédit son aventure, il resta bien convaincu que je ne lui mentois pas et l'effet de cette idée fut de m'en croire sur tout ce que je lui disois. Favorisé par cette disposition, je lui parlai de son état, je lui fis sentir que sa prétention n'étoit qu'une chimère. Au remède d'une conversation affectueuse et simple, je joignis ceux de l'art. En un mot, je vins à bout de rendre cet homme à la Société, à son Chapitre, à lui-même. »

Le Père Poution traite de la même manière un officier de dragons atteint de délire hallucinatoire :

« Je sortois avec lui, il aimoit à botaniser, je l'accompagnois
« sur les montagnes. J'ai toujours été persuadé que la prome-
« nade et le grand air, font le plus grand bien aux Insensés... »

« A un point aussi intéressant le respectable religieux ajouta quelques traits qui méritent d'être remarqués. Il m'apprit qu'il avoit eu des hommes entièrement fous, des furieux qui n'avoient pas un moment de lucide. Il m'en cita un de cette dernière espèce, qui déchiroit toutes ses chemises et qui restoit nu. Le Père Poution touché de sa situation très dangereuse dans les grands froids, prit le parti de paroitre devant lui avec une grande chemise en forme de soutane. Le fou lui demanda si on portoit à présent de pareilles chemises, qu'il les trouvoit fort commodes. Le Père Poution lui répondit que la mode en était venue, mais qu'elles étoient extrêmement rares, qu'il n'avoit que celle-là. Le fou témoigna la plus grande envie d'en avoir une... Je consens à vous donner la mienne, mais à condition que vous en aurez soin. ». . Le fou flatté du sacrifice, promit, tint parole, et se trouva couvert.

« Les bains, me dit le Père Poution, me sont d'une grande ressource avec les furieux, mais il ne faut jamais les faire prendre à contre-cœur. Un remède qu'on ordonne comme une punition, produit rarement un bon effet. J'ai été tellement convaincu de ce principe que plusieurs fois, pour engager mes malades à prendre des bains, je m'y suis mis avec eux. »

Ces idées sur le traitement des aliénés étaient admises alors. Cabanis préconisait aussi le travail et l'exercice physique contre certains troubles mentaux (1). Tissot s'exprimait comme Mourre ; il recommandait les bains tièdes et affirmait que « l'usage habituel d'un air convenable et le grand exercice sont parvenus à dissiper des germes de maladies contre lesquels les remèdes ne pouvoient rien » (2).

« Que l'on soit bien convaincu qu'il faut des soins plutôt que des chaînes aux Insensés » dit plus loin l'auteur du rapport. Il propose la création de nouveaux hospices, combat le projet d'un asile par département et, emporté un peu loin par son zèle, conseille de placer un aliéné par hôpital pour le mieux soigner, lui administrer plus largement les bains et les remèdes. Cette façon de traiter des aliénés seuls ou par petits groupes était très recommandée. Les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, ceux qui sont connus dans le Nord de la

(1) Cabanis. — *Rapports du physique et du moral*, 1805.
(2) Tissot. — *Traité des nerfs et de leurs maladies*, t. II, 1780.

France sous le nom de « Bons-Fils », spécialisés dans les soins aux aliénés avaient installés des pensionnats à Lille, à Armentières, à Saint-Venant, à Maréville. Parfois s'il se trouvait que quelque malade d'une famille opulente fût atteint de troubles mentaux et que les siens désirassent lui faire donner les soins à domicile, on détachait un frère pour le garder (1).

Le jugement si enthousiaste de Mourre sur l'œuvre du Père Poution (qu'il qualifie de « guérisseur des fous ») étonnera ceux qui fondent encore leur opinion sur l'organisation des secours aux aliénés vers 1791 d'après les violentes critiques qu'on a formulées un peu partout sans en vérifier le bien-fondé. C'est qu'une confusion s'est introduite avec le temps dans les esprits. Parce que les hôpitaux comme ceux que Tenon, Colombier ou La Rochefoucault-Liancourt avaient visités, étaient dépourvus des moyens les plus rudimentaires de traitement, parce que les aliénés étaient renfermés dans des locaux sans air, couchés plusieurs dans un lit, on n'a pas manqué de généraliser. Il faut bien dire que les critiques contre les hôpitaux étaient souvent justifiées. « On y prend, dit Mourre, des précautions pour que les insensés n'attentent pas à leurs jours, on soutient leur misérable vie, on leur donne des aliments convenables à leur maladie, on leur administre quelques légers secours de médecine, mais voilà tout ». Les hôpitaux où l'on traitait les aliénés n'étaient pas nombreux et nous savons que l'Hôtel-Dieu de Paris jouissait d'une grande réputation à cet égard. Mais à côté des hôpitaux on connaissait, à la fin du XVIIIe siècle, un nombre considérable d'institutions charitables où l'on soignait les fous avec dévouement et compétence, d'après les méthodes recommandées par des médecins expérimentés.

Que ceux qui seraient tentés de mettre en doute la sincérité ou la clairvoyance de Mourre lisent les lignes suivantes. Elles n'ont pas été écrites par un auteur

(1) Alban DE VILLENEUVE-BARGEMONT. — *Economie politique chrétienne*, 1834.

suspect de bienveillance pour les hôpitaux, hospices d'aliénés et maisons de force. Elles sont de Mirabeau. Il a vécu exilé à Manosque en 1774 et il écrit dans ses livres sur les « lettres de cachet et prisons d'état » (1).

... « Je puis assurer que la plupart des prisonniers d'état, dont la tête est affoiblie, n'ont ordinairement que des manies relatives à leur détention. Ils en imaginent des causes bizarres, les surchargent de fictions qui tiennent du délire, et sont très sensés sur tout le reste. Un régime doux et sain, de l'exercice, et quelque société remettroient infailliblement ces imaginations exaltées. J'ai vu à Manosque en Provence, un religieux chargé tout seul de la direction d'une maison de force, qui guérit les fols de cette espèce, pourvu que leur maladie ne soit pas très invétérée. Pendant un an que j'ai observé cet homme respectable, qui n'a de son état que l'habit, six insensés sont tombés dans ses mains, trois desquels on étoit obligé de tenir à la chaîne : tous sont sortis d'avec lui bons et paisibles citoyens ».

(1) MIRABEAU. — *Des lettres de cachet et des prisons d'état*. Hambourg, 1782, t. II, p. 270.

PROSPER ALPIN (1553-1616)

Sa résidence au Caire. — Ses études sur les plantes de l'Egypte sur la Médecine et sur les maladies locales (1).

Par le Dr Pietro CAPPARONI
Professeur d'Histoire de la Médecine à l'Université de Pise.

En ce Congrès International de Médecine tropicale et d'Hygiène tenu sur cette terre des pharaons, berceau d'une des plus antiques civilisations, j'ai cru bon, Messieurs, vu ma qualité d'Italien de rappeler, en cette section, de l'Histoire de la médecine, le nom d'un botaniste et médecin italien qui, au XVIe siècle, visita l'Egypte et résida au Caire durant trois années, pour en étudier la flore et la faune, observer les maladies propres à la région et analyser les méthodes de cure employées par les médecins locaux. Ce nom est : PROSPER ALPIN. Alpin avait été précédé de peu par Pierre Belon et Melchior Guilandino, professeur de botanique à Padoue qui, tous deux voyageaient à travers l'Egypte dans un but scientifique. Mais le livre du premier, qui traite des *Observations de plusieurs singularités et choses mémorables trouvées en Grèce, Asie, Judée, Egypte, Arabie*, etc., semble avoir été copié sur un écrit de Pierre Egide d'Alby qui avait été avec lui dans beaucoup de ses voyages. Quant aux notes de Guilandino (Weiland) prises durant ses excursions, elles semblent avoir été perdues lorsque, à son retour d'Orient, il fut capturé par

(1) Etude communiqué au Premier Congrès International de médecine Tropicale et d'Hygiène au Caire (15-22 décembre 1928).

les pirates. Mais avant de vous parler des écrits du Dr Alpin sur l'Egypte, permettez, Messieurs, que très succinctement je vous en retrace la vie.

De François Alpin, célèbre médecin et de la padouane Barthélemie Tarsia, naquit Prosper, à Marostica, dans le Vicentin, le 23 novembre 1553. Ne se sentant aucun attrait pour le métier des armes auquel il avait été destiné, il l'abandonna pour s'inscrire en philosophie et médecine à l'Université de Padoue, immense forge de savoir à laquelle accouraient les étudiants de toutes les régions de l'Europe. Au temps de ses études, il y assuma la charge de vice-recteur et de syndic et il y prit son doctorat le 26 août 1578. Six ans après, alors qu'il avait déjà exercé la médecine à Camposampiero (Padoue), il fut pris du désir de visiter des pays étrangers. Tout frais de ses études médicales et botaniques dans lesquelles il avait été guidé par Guilandino, le Dr Alpin fit tant, que Georges Emo, patricien de Venise, nommé par la Sérénissime République vénitienne consul au Caire, le prit avec lui en qualité de médecin privé. Ils partirent ensemble, le 21 septembre 1580, pour Alexandrie d'Egypte. La description de ce voyage rempli de péripéties causées par l'inclémence de la mer et des vents, nous a été fait par Alpin lui-même dans la préface de son ouvrage : *de Medicina Aegyptiorum*. Débarqué à Alexandrie, le 22 mars 1581, il y fut retenu, à cause de la peste qui sévissait, et ne put rejoindre le Caire que le 7 juillet. Il séjourna dans cette ville un peu plus de trois ans y exerçant l'art de la médecine, étudiant les procédés des médecins locaux et recueillant un grand nombre d'observations tant médicales que botaniques qui lui acquirent, dans la suite, une juste renommée. Rentré dans sa patrie, il consigna le résultat de ses patientes recherches en trois volumes que nous aurons l'occasion d'examiner dans la suite. En 1584, notre docteur aspire à la charge de médecin de la commune de Bassano-Veneto ; mais en dépit du renom qu'il s'était acquis, un autre fut désigné, un certain Jean Locatelli. Peu

de temps après, il arriva que Jean-André Doria, prince de Melfi et commandant de la flotte de Philippe II d'Espagne, l'attacha à son service sanitaire personnel et le conduisit à Gênes, où il lui laissa la liberté d'exercer la médecine privée.

En 1590, Alpin est de nouveau à Venise et, quelques années après, en 1594, le Sénat de Venise, dont l'attention avait été attirée sur sa personne par ses travaux scientifiques, le nomma professeur de botanique à l'Université de Padoue, qu'il avait fréquentée au temps de ses études. Il est aussi préposé à l'enseignement des simples et il exerça ces charges jusqu'à sa mort. Ses dernières années furent attristées par cette dure infirmité qu'est la surdité et par l'état très maladif de sa santé. Il mourut à Padoue, le 23 novembre 1616 et fut modèstement enseveli dans l'église de Saint-Antoine.

Prosper Alpin fut lié d'amitié avec diverses personnalités de l'époque ; entre autres, le déjà nommé Guilandino, de Koenigsberg ; avec Jérôme Capello, procureur général de l'île de Crète ; avec Joseph Casabona, directeur du Jardin botanique de Pise ; avec le praticien Nicolas Contarini, de Venise ; avec le chirurgien-pharmacien Dominique del Re.

L'œuvre scientifique d'Alpin est vaste et complexe. Elle a pour pivot : l'Histoire naturelle (Zoologie et Botanique), la *thérapeutique*, le *diagnostic* et la *clinique*. En médecine, il ne put s'affranchir de la séculaire habitude, qui durait encore alors dans le monde médical, de sacrifier à la tradition. Mais il s'éleva très haut et à une renommée bien méritée en joignant au traditionnel *Ipse dixit* une série d'observations personnelles qui le placent dans l'escadrille des précurseurs de la méthode expérimentale et de l'observation. Voici la liste de ses ouvrages dont quelques-uns posthumes, furent publiés soit par son fils, soit par d'autres :

Rerum Aegyptiarum libri quatuor (œuvre posthume) ; *De Medicina Aegyptiorum* libri quatuor ; *De Balsamo dialogus*, *De plantis Aegypti*, *De praesagienda vita et*

morte aegrotantium, libri septem; *De medicina methodica* libri tredecim; *De Rhapontico disputatio*, *De plantis exoticis*, libri duo (œuvre posthume).

Mais parmi ces ouvrages, quatre surtout nous intéressent : ce sont ceux dans lesquels Alpin a réuni la somme des connaissances qu'il avait recueillies sur le lointain continent noir, en vertu de cette rage de connaître les us et coutumes des pays lointains, innée chez les Italiens, et dont il avait d'éclatants exemples dans les personnes de Marco Polo, des Caboto, de Cristophe Colombo, d'Améric Vespucci et de Jean de Verazzano.

Ces quatre ouvrages donc : le *Rerum Aegyptiarum*, le *De Medicina Aegyptiorum*, le *De Balsamo* et le *De plantis aegypti* sont ceux que brièvement je résumerai, parce qu'ils éclairent très bien la figure intellectuelle d'Alpin, soit comme voyageur, soit comme médecin et naturaliste.

Le *Rerum Aegyptiarum* et le *De plantis Aegypti* traitent de questions d'Histoire naturelle et précisément de Zoologie et de Botanique. Dans le premier, l'Egypte nous est révélée par l'aspect imposant des ruines de l'antique civilisation des pharaons ; par la variété de ses habitants ; par la richesse de sa faune. En effet, au quatrième livre, l'auteur nous fait une description, accompagnée de leur grossière figure, des principaux animaux qui l'habitent : premier bon travail, et d'importance, pour la faune locale. Le manuscrit, encore inédit à la mort d'Alpin, fut publié en 1735 par Barthélemy Cellari, secrétaire de l'Université de Padoue. Dans le second ouvrage, imprimé en 1592, l'auteur traite des questions nettement botaniques, se montrant ainsi très expert dans la science des plantes. Son livre est exposé sous la forme d'un dialogue tenu avec le médecin de Koenigsberg, Weiland, son maître. Les espèces thérapeutiques soit spontanées, soit cultivées y sont spécialement illustrées. Il y en a bien quarante-trois espèces, pour la plupart indigènes, présentées au lecteur et reproduites au moyens de dessins qui ne sont point du tout

méprisables, mais dont le nom de l'auteur nous échappe. Parmi ces plantes figurent : la silique, l'acacia, la palioure, le sycomore, le palmier dattier, le sébestier, le tamaris, le tamarin, l'agihalid, le lycium indicum, le troène égyptien, le baobab, le gossipius, l'abrus et tant d'autres.

Prosper Alpino fut le premier à décrire la plante de café qu'il indique par le nom de Bun o Buna, parlant de l'usage que font les égyptiens de l'infusion préparée avec la graine grillée de la plante. « Ex his (seminibus) omnes tum Aegyptii, tum Arabes parant decoctum vulgatissimum, quod vini loco ipsi potant, venditurque in publicis oenopoliis, non secus quam apud nos vinum; illique ipsum vocant Caova ». Il avait pu observer dans le jardin du turc Haly bey la plante, dont la semence, dit-il, fut importée de l'Arabie hereuse. L'auteur s'arrête beaucoup aussi sur ses propriétés thérapeutiques, disant que les médecins égyptiens en usent comme corroboratif dans l'atonie gastrique, pour supprimer les obstructions viscérales, et dans les hypertrophies hépatiques et spléniques. Le café sert aussi à activer le flux menstruel et, pour cette raison, il est d'un usage familier parmi les femmes arabes et les égyptiennes. A propos de cette plante, notre savant fait remarquer à Guilandino qu'Avicenna rappelle aussi ses graines et leur usage. Ellis et de Candolle voulurent affirmer que c'était Clusius qui avait été le premier à faire connaître aux européens le breuvage fait avec les graines du café arabique tandis que, c'est un fait avéré que, quelques années après la description de notre Alpin, Onophre Beni, qui explora la flore de Crète, envoya des exemplaires de ces graines au botaniste Clusius qui s'en servit pour en donner la description ainsi que la recette pour la préparation de la boisson que l'on en fait.

Dans l'ouvrage : *De Balsamo*, exposé, lui aussi, sous forme de dialogue et imprimé à Venise à l'enseigne du Lion, en 1591, le discours se déroule entre l'auteur, le médecin égyptien Abdulla et le médecin

juif Abdachim. Alpin s'obstine à nommer *opobalsamo*, le Balessan des égyptiens, plante originaire de l'Arabie, qui produit le baume. Ce livre, vu le temps où il est écrit et, pour les connaissances de l'époque, est traité à fond dans la manière avec laquelle la dite plante est décrite, tant sous le point de vuè historique que botanique et drogologique.

Il ne nous reste maintenant qu'à commenter brièvement l'œuvre alpinienne : *De Medicina Aegyptiorum*, elle aussi venue à la lumière en 1591, dans la typographie du siennois Francesco dei Francisci, toujours sous la forme d'un dialogue, celui-ci avec Guillandino. Elle est divisée en quatre parties. La première est réservée à l'état de la Médecine en Egypte et à la figure morale et scientifique du médecin égyptien de son temps; à la météorologie et au climat de la région par rapport aux maladies prédominantes, épidémiques et contagieuses. La deuxième partie traite de la *diminutio sanguinis* et de la manière dont on usait de cette pratique thérapeutique en Egypte. Elle parle des saignées artérielle et veineuse, des scarifications et applications de ventouses. La troisième partie traite des diverses parties du corps dans lesquelles sont pratiquées les scarifications et dans quelles sortes de maladies elles sont usées. Ici, Alpino parle aussi du moxa, espèce de cautérisation ou vésication produite par l'ustion lente d'une mèche de coton roulée en forme de cône et qui devait brûler du sommet à la base pendant qu'il était appliqué en diverses parties du corps à l'aide d'un support métallique. C'est en cette partie de l'ouvrage qu'il décrit une manière spéciale, employée par les sanitaires locaux d'extraire sans intervention chirurgicale de petits calculs de la vessie. Des chapitres spéciaux sont réservés à la description des bains, particulièrement au bain turc (Hamman); aux divers genres de massages et aux bains simples et médicamentés, au point de vue de la thérapeutique en diverses affections morbides, ainsi qu'aux dépilatoires et à la coloration de la peau et des cheveux avec le henné (alcanna ou

elhanné) et à son usage thérapeutique contre la sueur abondante et fétide des pieds. Dans la dernière partie se trouve la description des aliments et des médicaments.

Parlant de l'opium et du chanvre indien (Assis), il est dit que l'usage de ces stupéfiants ne peut être supprimé tout d'un coup à ceux qui y sont habitués si on ne veut les voir exposés à de graves complications. Il vit abandonner l'usage de l'opium si, à l'heure à laquelle le patient avait l'habitude d'en user, on lui donnait du vin de Chypre médicamenté avec du poivre et des arômes. Il est aussi traité d'autres stupéfiants tels que le Bers et le Bosa et de l'usage de médecines spéciales en diverses formes morbides.

Nous pouvons considérer cette œuvre comme une fidèle exposition des maladies, spécialement sous leurs formes endémiques et épidémiques dont l'Egypte était affligée, et au développement desquelles contribuaient les facteurs : climat, eaux, inondations du Nil, marais, nourriture et breuvage. Elle traite aussi de la périodicité de quelques maladies dépendant des saisons; des fièvres paludéennes; de la forme presque fulminante de la maladie appelée *De Mel-muya,* que l'on pourrait regarder comme une forme foudroyante de la peste, mais que le Dr Alpin considère comme un typhus d'une extrême gravité. Il y est aussi parlé de la peste, que l'auteur juge être une entité morbide importée et non autochtone et des formes fréquentes et variées de l'ophtalmie en partie causée par le soulèvement des poussières et le souffle des vents du désert : le siroco et le guibli. Une section du quatrième livre est dédiée à la composition de la thériaque des divers composés de cette préparation, il rappelle les noms arabes prouvant que celle qui se confectionnait en Egypte alors, différait, en nombreux détails, de l'antique d'Andromaque.

Les œuvres médicales et d'histoire naturelle de Prosper Alpin ayant trait à l'Egypte examinées, j'ai rempli mon devoir qui est de vous avoir rappelé, Messieurs, qu'un italien fut celui qui le premier, à

l'aube de la Renaissance scientifique, parla de l'Egypte, de ses remèdes et de ses coutumes médicales. Il y voyagea poussé par le besoin de savoir essentiel dans la continuité de la race, qui garde jalousement le patrimoine de science accumulé avec d'indicibles sacrifices par nos aïeux.

DOCUMENTS

Quelques documents concernant le Droit Médical sous l'ancien régime.

La bibliothèque de la ville de Castres possède un lot très important de livres anciens provenant de l'évêché et des communautés religieuses dépossédées à l'époque de la Révolution. Au moment où toutes ces bibliothèques furent réunies en un dépôt commun, il y avait 18.465 volumes formant des collections magnifiques. On y pouvait voir des incunables, des manuscrits sur velin décorés de sujets peints et richement ornementés. Toutes ces merveilles ont été mises au pillage. Elles n'étaient pas surveillées. Elles ont enrichi des bibliothèques privées ou publiques, et notamment parmi ces dernières, celle de Montpellier, d'après Estadieu (1).

Le pillage a duré jusqu'en 1874, époque à laquelle un maire avisé y mit le holà. Depuis, la bibliothèque de Castres s'est enrichie et, malgré un incendie récent, elle est fort intéressante. Cet enrichissement est surtout le fait d'achats ou de dons d'ouvrages modernes qu'il est fort agréable d'avoir ainsi sous la main et qu'une population nombreuse de lecteurs et de lectrices met largement à contribution. L'austère et grave

(1) *Annales du pays castrais*, Castres, Abeilhou, 1893.

bibliothèque des évêques et des moines érudits s'est transformée en bibliothèque populaire, mais, néanmoins, le vieux fond est encore assez considérable pour donner de la joie aux bibliophiles et ne pas manquer d'intérêt pour les chercheurs. En fait, il est agréable d'y fureter. On y trouve son compte. On y admire les riches reliures d'autrefois, des éditions anciennes d'une perfection typographique merveilleuse et on y fait des découvertes parfois intéressantes. C'est ainsi qu'un jour, au milieu de gros in-folios de théologie, j'ai mis la main sur un énorme volume à la reliure fatiguée et portant des traces de vandalisme. Ce volume a été formé par la réunion des quatre tomes d'un grand ouvrage de Droit, œuvre d'un avocat et jurisconsulte de Montpellier fort célèbre en son temps, s'il faut se fier à certaines pièces de vers qui l'accompagnent selon le goût de l'époque. Son titre est : *D'Espeisses Antoine*, *Œuvres* (Lyon, Huguetan libraire, 1685). Il renferme une table des matières détaillée et très bien faite. L'ouvrage est logiquement ordonné. Les diverses matières y sont bien classées. C'est l'ancêtre des *Codes Français* de Riviere, F. Hélie et P. Pont que mes camarades de la Faculté de Droit me montraient autrefois avec fierté lorsque, au Quartier Latin, j'allais les voir dans leur chambre.

Je l'ai feuilleté dans l'espoir d'y trouver des renseignements concernant notre profession. Je n'ai pas été déçu et je me suis fait un devoir de recopier les divers chapitres ayant trait aux médecins. Ils envisagent les questions suivantes : 1° le cantonnement des troupes ; 2° les donations ; 3° les héritages ; 4° les honoraires et, 5° le mariage.

I. Le Cantonnement des Troupes.

Logement des gens de guerre : *En étaient exempts* :

— 27. Decimo. — Les médecins du roy, d. l. archiatros, voire même les autres simples médecins, *l. ult. in fin*, *ff. de muneribus et honor* (1).

II. Les donations.

— 19. Sexto. Le Malade ne peut pas donner à son Médecin, Chirurgien, Apotiquaire, ou autre ayant soing de sa santé : Maynard, *liv* 3, *chapitre* 73, Charond, *au livre* 9 *de ses respons. chap*. 19, et Automne *ad l, si Medicus*, 5, *ff. de var. et extr. cognit*. Ainsi, une donation faite par le malade à un empirique

(1) T. III, p. 328.

qui le traitait, fut cassée à la Requeste des héritiers du malade par Arrest du Parlement de Tolose du 21 juin 1594. Maynard, Charond et Automne *auxdits lieux* et le même Maynard *liv.* 9, *chap.* 12. Et parceque les malades voulans donner aux susdites personnes, pouvaient emprunter la forme de quelque autre contract, afin de rendre leur acte valable ; pour éviter cette fraude, il a esté ordonné que tous contracts entre le malade et le Médecin, ou autre telle personne, seront nuls, Rebuff., *in tract. de rescisc. contract. in præfat · numero* 29 *et* 30. Ranchin *in* 9, 102. *Guidon Pap.* et Corras *in cent. cap.* 2. Non seulement lorsque le Médecin a contraint le Malade à passer ce contract en luy augmentant son mal, comme en la loy *medicus* 5, *ff. de variis et extraordinar. cognit.* où *le Médecin en augmentant le mal de son malade, l'avait contraint à lui vendre certain fonds* Mais mesme, bien qu'il n'y ait point de mauvaise foy du Médecin Robuff, *dict. loco.* C'est pourquoy un malade ayant promis à un chirurgien cinq cens escus pour se faire tailler, par Arrest du Parlement de Paris du 6 février 1596, les héritiers du malade ne furent condamnez qu'à la somme de trois cens escus, à laquelle la Cour estima la vacation dudit chirurgien, Loüet *lettre*, A, *chap.* 29. Le semblable a esté jugé au mesme Parlement contre un chirurgien auquel un malade de peste avait promis deux cens escus s'il le guérissait, bien qu'il l'eût guery ; car le malade fut seulement condamné au payement de trente escus à quoy les vacations du chirurgien furent estimées, et quant au surplus la dite promesse fut mise au néant, Rabuffus et Maynard *dict. locis patimur accipere quæ sani offerunt pro obsequiis, non ea quæ periclitantes pro salute promittant* ; *leg. archiatri* 9, *cod. de professoribus et Medicis*, *lib.* 10, *cod. tit.* 52.

Qui si me tonsor cum stricta novacula subsit,
Tunc libertatem, divitiasque roget?
Promittam, nec enim rogat illo tempore tonsor
Latro rogat; res est imperissa timor.

Martial in *Epigram.* Contre ce qui a esté jugé en pareil cas par le Sénat de Naples, Matth. de Afflict. *dccis.* 123. Et bien que ladite loy *Archiatri*, parle des Médecins qui recevaient des gages du public; néanmoins, la défense ne leur est pas faite de prendre des malades, à cette occasion, car autrement on leur aurait défendu aussi de rien prendre de ceux qui, étant revenus en santé, leur payeraient leur service, ce qu'on ne fait pas, comme il se voit dans les termes de ladite loy. Et comme la promesse faite par le malade à son médecin est nulle ; aussi

celle qui est faite par le malade à l'article de la mort à son curé est nulle, *Chophin de sacra pol. lib. 3, tit. I, num. 13*, car il y a mesme raison en un cas qu'en l'autre (1).

III. Les héritages.

Médecins, Chirurgiens, Apothiquaires ne peuvent estre instituez héritiers par leurs malades.

Decimoquinto, les Médecins, Chirurgiens, Apothicaires, Avocats et Procureurs, où leurs enfants, ne peuvent estre instituez héritiers par celuy qui est sous leur charge; c'est pourquoy un apprentif Apothicaire ayant fait héritier son maître, par Ar[t]. du Parl. de Tolose du 9 May 1577, le testament fut déclaré nul. Mayn. *liv.* 2, *ch.* 97, et Automne *ad l. 1 § quæ onerandæ, ff. quar. rer. act. non det.* Et l'institution faite par un malade de peste en faveur de l'homme qui l'avait servy, a esté jugé nulle par arrest donné en la Chambre de l'Edit de Castres le 8 aoust 1635. Et en consultation j'ay veu juger qu'un testament fait par un apprentif Mangounier ou Revendeur en faveur du maître Mangounier qui luy apprenait le métier était nul. Et par la mesme raison, le testament fait par le client pendant le procez en faveur de son Procureur est nul. Contre ce qui a esté jugé au Parl. de Grenoble le 21 février 1628.

Expilly en ses Arr. ch. 220. Les Parlemens ont étendu l'ordonnance des tuteurs et baillistes, aux Médecins, Apotiéaires et Chirurgiens, à cause qu'ils n'ont pas moins de pouvoir sur les malades pendant leur indisposition, que les tuteurs en ont sur les pupilles pendant leur bas âge. Et tant s'en faut que ces personnes puissent estre instituées héritières, que mesme les simples legs qui sont faits en leur faveur sont nuls, comme il sera dit en la *Section 3 du titre des Legs*. Que si le malade, le client ou autre personne qui est sous la puissance ou direction d'autruy : par exemple un Apprentif institue héritier son maître d'apprentissage conjointement avec un sien frère, le testament sera valable pour le regard du frère et nul pour le regard du maître d'apprentissage, en sorte que ce qui avait esté donné aud. Maître, accroîtra aud. frère institué, *arg. l. hac consultissima*, 21, § *ex imperfecto, C. de testam*, sans que les autres frères dud. Apprentif puissent avoir aucune part en la portion dudit Maître ; car puisque tel testament ne peut estre infirmé pour le regard du frère, *cum utile per inutile non vitietur, cap. utile, de reg. jur. in 6*, et qu'il n'y a rien à dire contre

(1) T. I, p. 211.

le frère, il faut par nécessité que le frère ait toute l'hérédité par droict d'accroissement, autrement s'il en fallait bailler une portion aux autres frères non instituez, il s'ensuivrait cette absurdité que led. apprentif serait décidé partie ab intestat et partie avec testament, contre la loy *jus nostrum*, 7 *ff. de reg. jur*. Et n'obste ce qui est dit *in d.* § *ex imperf.* que la portion de l'étranger dans un testament imparfait entre enfans, *accrescit liberis* ; car il faut supposer qu'audit cas tous les enfans estaient instituez héritiers, soit également ou inégalement, et qu'outre cela l'étranger y estait aussi institué héritier, ou y avait un leg, et le mot *accrescit* montre cela, car on ne peut pas dire quelque chose accroître à une personne, qui auparavant n'en avait aucune part. Mais au fait du testament dudit Apprentif, ses autres frères n'estans pas compris en l'institution, on ne peut pas dire que la part du Maître puisse accroître (1).

IV. Les honoraires.

Médecins, Chirurgiens, Apothicaires sont préferés pour leur salaire et médicaments de la dernière maladie du mary, à la femme agissant pour son dot.

70. *Decimoseptimo*. La femme n'est pas préférée en la répétition de son dot, au Médecin, pour les services qu'il a rendu au mary malade en la maladie dont il est décédé, mais lesdits services sont payés avant le dot. Pareillement, le chirurgien qui a traicté le malade en la maladie dont il est décédé, est préféré à la femme repetant son dot, comme il a esté jugé au Parlement de Paris le 8 février 1596. Loüet *lettre*, *e. chapitre 29*. Chenu 9. 86 et automne *ad l. funeris sumptus*, 37 *ff. de religios et sumptib. funer*. Il en est de mesme de l'apothicaire pour les médicaments fournis en la dernière maladie, comme il a esté jugé au Parlement de Tolose le 13 septembre 1583. La Roche *en ses Arrests*, *liv. I sous le mot Affermes*, *tit. 12*, *art. 1*, et Brodeau sur *Loüet audit chapitre 29*. Et en la Chambre de l'Edit de Castres en la distribution des biens du sieur de Convers par arrest donné au rapport du sieur de Iaussaud en 1634, en faveur de Catelan Maître Apothicaire de Montpellier, suivant la loy *Impens. 45. ff. de religios.* où il est dit, que *Impensa funeris omne creditum solet prœcedere*, *cum bona solvendo non sunt* : *et argum. l. et si quis 14 §. si colonus I. ff. eod.* où il est dit, *Que si le fermier d'un fonds ou les locataires d'une maison sont décédés*, *et qu'ils n'ayent pas laissé des biens suffisans pour se faire ensevelir*, *ils doivent être ensevelis des deniers qui pro-*

(1) T. II, p. 17.

viendront des meubles qui avaient été apportés dans le fonds, ou maison par le fermier, ou locataires ; et s'il y a des deniers provenus desdits meubles de reste, ils seront employez au payement du loyer du fonds ou de la maison. Or, puisque le propriétaire desdits fonds ou maison ne peut être payé de son loyer qu'après lesdits frais funeraux sur lesdits deniers provenus desdits meubles, ores que sur iceux il y ait une hypothèque privilégiée à tous autres, comme il a esté montré au *Titre du Loüage.* Par identité de raison quoyque la femme pour la repetition de son dot ait hypothèque privilégiée à tous les créanciers antérieurs de son mary; néanmoins pour les susdits frais funéraux, elle doit marcher après les susdites personnes.

Mais lesdites personnes n'ont aucun privilège pour les services rendus ou fournitures faites en la maladie dont la femme du distributionnaire est décédée pendant la vie du mary, parceque le mary ayant survécu à la femme, ils se doivent imputer de ne s'estre fait payer incontinent après le décez de la femme. Ce qu'on ne leur peut pas opposer, lorsqu'ils ont fourny lesdits services ou drogues en la dernière maladie du distributionnaire même, comme il sera montré cy-après.

D'ailleurs encore, qu'on n'accorde pas telle préférence auxdites personnes sur les biens du mary, cela n'empêche pas que ne pouvant pas trouver leur payement ès biens du mary, elle ne le puisse demander sur les biens propres de sa femme ; car puisque la femme est obligée de se nourrir elle-même, son mary et ses enfans, lorsque son mary est pauvre, comme il est dit *au tit. du Mariage*, elle est aussi obligée au dit cas de se médicamenter à ses dépens, puisque sous le mot de *Nourriture* les médicamens sont aussi entendus comme il a esté dit *audit lieu*. Et ainsi lesdites personnes ne reçoivent aucun, ou peu de préjudice, encore qu'on ne leur accorde pas ladite préférence. D'abondant, lesdites personnes n'ont aucun privilège sur les services rendus, ou fournitures faites ès-maladies dont le malade est relevé, comme il a été jugé par lesdits Arrests du 13 septembre 1583, et en 1634, par lesquels la femme repetant son dot a esté préférée aux Apoticaires demandans les médicamens qu'ils avaient fournis ou des maladies dont le défunct n'estait pas décédé ; ils se devaient imputer en ce dernier cas de ne s'estre fait payer, puisqu'ils en ont eu le temps : mais cette raison cesse au premier cas, la mort de leur débiteur leur en ayant osté le temps et le moyen ; lorsqu'ils ont employé leurs services ou leurs médicamens, le temps ne permettait pas qu'au même moment ils se fissent payer; on leur a donné la préférence en ce cas, parceque, *Medicorum causa justior est, qui*

salutis hominum curam agunt, l. 1. ff. de var. et extraord. cognit. Celuy qui assiste quelqu'un en sa plus grande nécessité mérite plus que celui qui l'assiste en temps qu'il n'en a pas tant de besoin. Et si telle préférence n'estait accordée, telles personnes se porteraient rarement à assister un pauvre homme mourant et la vefve ne se peut pas plaindre de la diminution qui se fait souvent de son dot par ladite préférence, puisqu'il a esté montré cy-dessus au *tit. du Mariage*, qu'elle doit nourrir son mary pauvre (1).

V. Le Mariage.

Médecin ne peut valablement exiger ni recevoir promesse de mariage du malade qu'il traite.

V. Comme l'erreur empêche le consentement, pareillement la force lui est contraire... C'est pourquoi si quelqu'une des parties a esté contrainte à faire promesse de mariage, la promesse sera nulle. Ainsi, la promesse de mariage faite par le malade à son médecin est nulle, comme il a été jugé sur une promesse faite par une fille malade de peste, par Arrest de la Chambre de l'Edit de Paris du mois de juin 1607..., parce qu'on estime que la fille malade a fait cette promesse par crainte d'être abandonné de son médecin ; et pour la nécessité qu'elle avait de son assistance. *Patimur accipere quœ sanis offerunt pro obsequiis, non ea quœ periclitantes pro salute promittunt, l. Archiatri* 9, *Cod. de professor et Medic. lib.* 10. *C. tit.* 52. C'est pourquoy en la loy *Medicus libertus* 26. *in princ. ff. de oper libert.* les médecins sont appelés *Imperantes.* Aussi dit-on que *jubere et imperare Medicis conveniunt.* Terent. *Quod jussi ei date bibere ; et quantum imperavi date. Aegrotos videt non ut amicus, sed ut Imperator.* Seneca *lib.* 6. *de benefic.* cap. 16. (2).

* * *

D'Espeisses était jurisconsulte à Montpellier et dans son ouvrage il doit, semble-t-il, avoir tendance à citer les règles juridiques du Languedoc. Il n'en est rien. Si, en divers endroits de son œuvre il cite des causes languedociennes voire même de la *Chambre de l'Edit* de Castres, il fait néanmoins état des lois, us et coutumes de toute la France. Ainsi, par exemple, en ce qui concerne les dispositions à titre gratuit au profit des médecins, un article récent d'Adr. Koln. Enriquez (3) nous montre qu'il en est bien ainsi :

(1) T. I, p. 287. Partie I. du Dot, Section III, § 70.
(2) T. I, partie I, du Mariage, section II, page 162, col. 2, § V.
(3) *Index Médical*, mars 1928.

« Déjà, écrit cet auteur, sous les empereurs romains et notamment sous Valentinien et Valens, l'homme affaibli et diminué dans ses facultés ne pouvait librement contracter ou disposer en faveur de son médecin traitant.

« On estimait toujours que le malade devait être gardé contre sa propre faiblesse.

« En France, jusqu'à la rédaction du Code civil, aucune loi, aucune coutume n'avait édicté contre les médecins et pharmaciens une incapacité formelle.

« Mais la jurisprudence, c'est-à-dire l'ensemble des décisions des tribunaux, en fait, proclamait cette incapacité. Le principe général observé a été ainsi résumé, par un auteur : les dispositions testamentaires faites aux médecins, apothicaires et chirurgiens, pendant leur dernière maladie, sont nulles, si ce n'est pour quelques circonstances particulièrement.

« L'on trouve avec encore plus de précision les règles suivies par les magistrats en cette matière chez Pothier le plus important des commentateurs d'avant le Code civil : « Il y a « des personnes, dit-il, à qui le testateur ne peut rien léguer, « quoiqu'elles soient capables de recevoir des legs de toute « autre personne. Ce sont les personnes qui ont quelque pou- « voir sur la personne du testateur, ce qui pourrait faire crain- « dre la suggestion. C'est pour cette raison, que l'ordonnance « de 1539, art. 131, déclara nulles, toutes donations entre vifs « et testamentaires faites au profit des tuteurs et autres admi- « nistrateurs, ce qui a été étendu par la coutume de Paris aux « pédagogues et par la jurisprudence aux médecins, chirur- « giens, apothicaires, opérateurs qui gouvernaient le malade « dans le temps qu'il a fait son testament, aux directeurs et « confesseurs du testateur, au procureur dont le testateur *était* « *client* ».

*
* *

Poursuivant mes recherches j'ai eu le rare bonheur d'avoir l'édition d'Amsterdam des Œuvres de l'auteur de la *Défense de l'Esprit des lois* et j'y ai découvert (1), un chapitre concernant la « *responsabilité médicale* ». Il est fort court comme il est souvent dans la manière du Président de Montesquieu à qui ses contemporains mettaient

Une plume d'or à la main

d'après un vers de Piron et dont Farabeuf n'aurait pu dire,

(1) T. III, Liv. XXIX, ch. XIV. Amsterdam, 1771.

comme je le lui ai entendu dire de tant d'auteurs contemporains, qu'il était atteint de *graphologorrhée*. Je le cite en entier :

Pourquoi les Médecins étaient punis de mort, à Rome, pour négligence ou impéritie, et ne le sont pas parmi nous.

« Les loix romaines (1) voulaient que les médecins pussent être punis pour leur négligence ou pour leur impéritie. Dans ces cas, elles condamnaient à la déportation le médecin d'une condition un peu relevée, et à la mort celui qui était d'une condition plus basse. Par nos loix il en est autrement. Les loix de Rome n'avaient pas été faites dans les mêmes circonstances que les nôtres : à Rome, s'ingérait de la médecine qui voulait ; mais parmi nous, les médecins sont obligés de faire des études, et de prendre certains grades ; ils sont donc censés connaître leur art. »

*
* *

Avec nos lois sociales actuelles où en perspective, le médecin joue et jouera de plus en plus un grand rôle à titre d'« *Expert* ». Il n'est pas de jour où, maintenant, il n'ait à fournir des certificats à ses clients, à dresser des rapports pour le Tribunal des Pensions, pour le Tribunal civil, pour les administrations, pour les compagnies d'assurances, etc. Le médecin tend de plus en plus à élargir sa zone d'action dans cette voie. Toutefois, dans les siècles passés, ses interventions en qualité d'Expert n'étaient pas négligeables. Il en était de fort singulières et bien dans la note du Temps où elles furent employées. Notons, par exemple, la constatation de l'impuissance par ce qu'on appelait *le Congrès* dont nous possédons un tableau complet dans le Dictionnaire de Bayle (2), à l'article *Quellenec*, et qui vient de faire l'objet d'une thèse récente, bien fournie, soutenue devant un jury à la tête duquel se trouvait notre excellent collègue et ancien président, M. le Pr Menetrier.

Dans certains cas, même graves, on aimait rire, comme il arriva à propos de l'histoire de la fantaisiste Mademoiselle d'Eon, digne d'un véritable conte drôlatique. Pour des motifs divers, le gouvernement d'alors ayant décidé de se débarrasser du bouillant chevalier d'Eon, colonel et ministre plénipotentiaire, le fit avec humour, et il se trouva des Experts médicaux pour souligner cette humour avec la septique désinvolture de l'époque : Ils firent une belle révérence au chevalier d'Eon, lui exposèrent le but de leur visite et, entre deux pirouettes, lui assu-

(1) La loi Cornelia, de sicariis ; institut. Liv. IV, tit. 3 ; *de lege Aquilià* § 7.

(2) Rotterdam, 1697.

rèrent sérieusement que sans doute ce que leur avait dit le Ministre était exact, que par décence ils ne voulaient pas aller plus avant dans leur examen et qu'il était certainement exact que M. le Chevalier était une Demoiselle.

Et ainsi le rapport fut-il fait. On connaît la suite de l'anecdote et comment ce fringant officier dut endosser des jupes, s'accomoder de sa nouvelle vie et comment tout le monde rit de la singulière aventure, étayée par des certificats burlesques.

*
* *

Je puis, en passant, rappeler que nos ancêtres ne se contentaient pas toujours de rédiger eux-mêmes les certificats demandés par leurs clients et que, parfois, les certificats étaient rédigés par un notaire sur les indications du médecin. J'ai eu, il y a longtemps déjà, le plaisir de communiquer un de ces certificats à notre société (1).

*
* *

Je pourrais montrer soit les différences, soit les concordances qui existent entre ces règles et coutumes d'antan et les règles et coutumes qui dominent notre vie professionnelle actuelle. Mais, est-ce bien nécessaire ? Je ne le crois. Ce modeste travail s'adresse à des personnes trop averties pour qu'elles ne le fassent elles-mêmes bien mieux que je ne le saurais faire. Je leur laisse cette satisfaction.

Communiqué par le Dr Charles Vidal (*de Castres*)

Certificats de décès.

Le treize ventôse, l'an cinq de la République française une et indivisible heure de sept du soir, en notre demeure et devant nous Antoine Bonneau, juge de paix du canton de Saint-Amand, département de la Nièvre, est comparu le citoyen Jean Guimard, homme à gage demeurant chez le citoyen Claude Mallet propriétaire aux Gentiers, commune de Saint-Vérain, lequel nous a présenté un bulletin en date de ce jour signé Girault, femme Claude Mallet, lequel est ainsi conçu :

« Citoyen, je vous préviens qu'il nous est tombé un fils dans l'eau et qu'il s'est noyé ; vous voudriez bien vous transporter demain le matin pour constater de quelle mort il est décédé et faire votre procès-verbal conformément à la loi. »

(1) Séance du 14 décembre 1910.

Déférant à cette réquisition, avons arrêté que demain six heures du matin, accompagné de notre greffier et du citoyen Jacques Antoine Burloy officier de santé de ce canton, nous transport(erions ?) audit lieu des Gentiers, à l'effet de dresser procès-verbal sus-énoncé, et a ledit Guimard déclaré ne savoir signer. (*signé*) Bonneau.

Le quatorze ventôse, l'an cinq de la République française une et indivisible, six heures du matin, nous Antoine Bonneau, juge de paix du canton de Saint-Amand, département de la Nièvre, en exécution de notre procès-verbal ci-dessus, accompagné du citoyen Jacques Antoine Burloy, officier de santé du dit canton de Saint Amand, nous sommes transportés au hameau des Gentiers, commune de Saint-Vérain, étant assisté des citoyens François Préandeau maire de la dite commune de Saint-Vérain et Edme Salin propriétaire en ladite commune étant entrés dans la maison dudit citoyen Edme Mallet, y avons trouvé ledit citoyen Mallet et la citoyenne Françoise Girault son épouse.

Et nn cadavre masculin qui nous a paru être âgé d'environ six ans, lequel était gisant sur un lit, que lesdits Mallet et son épouse nous ont dit être celui de François Claude Mallet leur fils, cheveux blonds, n'étant couvert que d'une chemise, que le jour d'hier environ les onze heures du matin cet enfant qui avait des attaques d'épilepsie s'est noyé dans une mare pratiquée près les bâtiments dudit lieu, que dans la crainte qu'il ne survienne encore à cet enfant quelque évènement fâcheux, en présence dudit Salin et dame Nolleau femme Bernot, ils l'ont transporté à leur domicile après lui avoir ôté ses habits ; ils l'ont placé sur le lit où il git et nous ont ensuite fait avertir.

Et, ayant invité ledit citoyen Burloy de visiter le cadavre, après laquelle visite il nous a rapporté qu'il n'a trouvé sur le cadavre aucune blessure ni contusion, qu'il a le ventre extrêmement tendu a qui fait connaître que cet enfant a péri sans aucun secours.

Nous étant informés desdits Salin et de la dite femme Bernot de la sincérité de la dite déclaration ils nous ont dit qu'elle contient vérité et qu'ils le peuvent attester comme témoins oculaires.

Ce fait nous avons laissé ledit cadavre en la possession dudit Mollet qui s'en est chargé pour le faire inhumer suivant l'usage.

Dont et de tout ce que dessus avons fait et dressé le présent procès-verbal, nous avons eu aux parties et pour servir et valoir ce que de raison et ont les dits citoyens Mallet et

Girault sa femme, Préaudot et Salin signé avec nous, ladite Anne Nalleau ayant déclaré ne savoir signer de ce enquis.

(*Suivent les signatures*).

*
* *

Certificat de grossesse.

Le quatrième jour complémentaire, au huit de la République française une et indivisible, heure de deux du soir, en notre demeure et par devant nous Antoine Bonneau juge de paix du canton de Saint-Amand, département de la Nièvre, est comparue la citoyenne Madeleine Chabin, fille majeure âgée de 24 ans, demeurant chez la citoyenne veuve Antoine Jourdrain au chef-lieu de la commune de Bitry, laquelle nous a dit que pour satisfaire à la loi elle vient nous déclarer quelle est grosse et enceinte d'environ cinq mois des œuvres du citoyen Léger Pareaut, fils d'Edme Pareaut, manœuvre demeurant au chef lieu de la dite commune de Bitry qui est le seul homme qui l'aie jamais fréquentée et qui l'a séduite sous promesse de mariage et la recherchant depuis dix-huit mois, que ledit Pareaut ayant su son état de grossesse lui a défendu de déclarer qu'il en était l'auteur, et lui a promis, à cette condition de l'épouser dès quelle serait délivrée du fruit quelle porte, que craignant que ces propos ne soient que pour éluder et qu'il ne tienne pas les promesses qu'il lui a faites, et ne voulant en aucunes manières engager sa conscience elle vient nous faire cette déclaration de laquelle elle a requis acte pour servir et valoir ce que de raison et a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce requis, fait le jour et an ci-dessus.

(*Suivent les signatures*).

L'an 1793, l'an second de la République française une et indivisible, le mercredi 23 octobre, heure de neuf du matin, en notre demeure et par devant nous Antoine Bonneau, juge de paix du canton de Saint-Amand, district de Cosne, département de la Nièvre, est comparue la citoyenne Catherine Grais? âgée d'environ 25 ans, demeurant chez le citoyen François Gueullet, demeurant à Malicorne d'en bas, commune de Bitry, laquelle nous a dit que pour satisfaire à la loi elle vient nous déclarer quelle est grosse et enceinte d'environ cinq mois, qu'un jour de Dimanche, étant seule gardant la maison, un homme à elle inconnu se présenta, et lui demanda le chemin qui allait à Bouhy, quelle lui indiqua ce chemin, que cet homme se jeta sur elle comme un forcené, lui dit de consentir

de gré ou de force à assouvir la brutalité de sa passion, que si elle s'y refusait il l'immolerait à la fureur de sa vengeance; que dans une circonstance et dans la crainte de périr par le fait de ces menaces et ne pouvant résister à la force de ce violateur elle a été contrainte de céder, que depuis ce moment elle ne l'a vu ni entendu parler de lui, qu'il est le seul homme qu'elle ait jamais connu, de laquelle déclaration elle nous a requis acte pour lui servir et valoir ce que de raison et ladite comparante a déclaré ne savoir signer la présente déclaration laquelle a été reçue en présence du citoyen Jean Aubin Roche procureur de la commune dudit Bitry qui a signé avec nous. Fait le jour et an que dessus.

(*Suivent les signatures*).

Communiqué par le Dr P. MALLET, *de St-Amand-en-Puisaye.*

BIBLIOGRAPHIE

Comptes-Rendus

Fielding H. GARRISON. — AN INTRODUCTION TO THE HISTORY OF MEDICINE, WITH MEDICAL CHRONOLOGY, SUGGESTIONS FOR STUDY AND BIBLIOGRAPHIC DATA. 4rth edition, revised and enlarged. Philadelphia and London, W. B. Saunders Co, 1929, in-8°, 996 p., fig.

La quatrième édition d'un livre dont j'avais annoncé la troisième, dans ce même *Bulletin* (1), voici juste sept ans. J'en ai dit alors le plus grand bien; le fait même qu'il est imprimé pour la quatrième fois, suffit à montrer que beaucoup en ont jugé ainsi.

Dans cette quatrième édition, au moins autant que dans la précédente, le centre de gravité se trouve dans les chapitres qui traitent de la médecine des XIXe et XXe siècles. Le chapitre XIV intitulé « Medicine in the World War and *after* », fait même une gande place à *after*. On y remarquera les pages consacrées à la médecine dans l'Union des républiques soviétiques, qui n'est, hélas, pas le seul pays où la médecine tende

(1) *Bulletin*, XVI (1922), p. 69-70.

vers la socialisation. Excellent tableau de la médecine aux Etats-Unis, mais, pourquoi, lorsqu'il passe en revue les historiens américains de la médecine, Garrison ne place-t-il pas au rang qu'il mérite, notre regretté collègue, Charles Greene Cumston? *An introduction to the history of medicine* de Cumston est un livre qui restera (1).

L'auteur me permettra-t-il encore quelques critiques légères? Pour le moyen âge, il n'a peut-être pas profité, autant qu'il l'aurait pu, des études publiées au cours des dernières années.

Voici par exemple Salerne. Les travaux de Sudhoff sur le *Regimen salernitanum* comptent parmi les meilleurs de sa verte vieillesse. Ils sont seulement indiqués; il aurait fallu dire qu'ils ont complètement modifié l'idée que nous nous faisions de l'école de Salerne et de sa signification au point de vue diététique. Il en est de même des *Magistri Salernitani nondum cogniti* de notre ami Capparoni (1923), où nous touchons, en quelque sorte du doigt, des êtres qui jusqu'alors n'étaient guère que des fantômes. En fait de fantômes, il en est deux que j'aurais préféré ne pas rencontrer: « Nicolaus Præfositus (*i.e*, Præses of the faculty) » (p. 150) et Henri de Saxe (p. 165). Il y a décidément des morts qu'on ne parvient pas à tuer (2).

Mais ce ne sont là que grains de beauté, qui ne sauraient déparer un visage et, pour finir par le commencement, louons plutôt Garrison d'avoir cherché, dans sa préface, à dégager les traits d'un présent passablement chaotique, tout en se défendant d'y vouloir lire le futur. Anatole France n'a-t-il pas dit que « l'avenir est caché, même à ceux qui le font »?

Dr Ernest WICKERSHEIMER.

Pietro CAPPARONI. — IL « DE QUATTUOR HUMORIBUS CORPORIS HUMANI » DI ALFANO I°, ARCIVESCOVO DI SALERNO (SEC. XI), trascrizione del codice Vallicelliano F. 86 (n° 10), annatozioni e commento, tavole e riproduzione in fac-simile del testo; prefazione del Prof. Arturo Castiglioni, Roma, Istituto nazionale medico farmacologico « Serono », s. d. (1928), in-8°, 27 p., 7 pl.

En 1924, j'ai rendu compte dans ce *Bulletin* de l'étude, capitale pour l'histoire salernitaine, qu'avait faite P. Capparoni d'un manuscrit de Saint-Mathieu de Salerne, contenant l'Obituaire et le Livre de vie de la confrérie des « Cruciati », for-

(1) Ibidem, XXI (1927), p. 69-70.
(2) *Bulletin*, X (1911), p. 388-397; *Procedings of the 3rd international Congress of the history of medicine, London*, 1922, p. 253-258.

mée au moyen âge dans la chapelle Saint-Michel de cette cathédrale. Parmi les noms de médecins qu'y avait relevés Capparoni, se trouvait celui d'Alfanus, archevêque de Salerne, mort en 1085.

Cet archevêque était donc médecin et c'est une œuvre médicale portant son nom, qui voit maintenant le jour. Il s'agit du *Liber de quatuor humoribus extra cursum exeuntibus et quas passiones unusquisque facit.*

Le traité que nous a conservé le manuscrit de la Vallicelliana, appartient-il à l'ère préconstantinienne ? Capparoni le croit et donne à l'appui de sa thèse des arguments fort convaincants. S'il en est vraiment ainsi, il y a dans ce document de quoi réformer bien des vieilles théories et de quoi confondre ceux, encore nombreux, pour qui au moyen âge galénisme est synonyme d'arabisme. Dr Ernest Wickersheimer.

Pietro Capparoni. — Un ritratto di Marcello Malpighi fino ad ora sconosciuto con aggiunta una iconografia Malpighiana. Roma, Istituto nazionale medico farmacologico « Serono », 1928, in-8°, 23 p., 15 fig. Estratto dal « Bollettino dell' Istituto storico italiano dell' arte sanitaria ».

Un jour de juin 1927, comme Capparoni visitait la délicieuse villa Borghèse, son attention fut attirée par le portrait d'un personnage, d'un inconnu au dire du catalogue, qui tenait en ses mains des planches anatomiques. Sa grande connaissance des figures de médecins, lui permit d'identifier ce portrait, qui n'était autre que celui de Malpighi.

Dans les pages que voici, il nous raconte l'histoire de sa découverte, il la fait suivre d'une étude de l'iconographie malpighienne.

Ajoutons que depuis peu notre ami Capparoni a passé de l'Université de Bari à l'Université de Pise, celle-là même où au xviie siècle enseigna le grand Malpighi. Dr E. W.

G. Scognamiglio. — *Il Sen. Prof. Davide Giordano.* Estratto da « Maestri e clinici contemporanei », pubblicato in *Rinnovamento medico, gazzetta internazionale medico chirurgica*, anno XXXVII. Napoli, 1928, in-8e, 14 p., 2 pl.

Ces pages nous montrent une des belles figures médicales de l'Italie nouvelle. Ceux d'entre nous qui, en 1920 et en 1921, ont assisté à Anvers et à Paris aux deux premiers congrès internationaux d'histoire de la médecine, se souviennent du Pr Davide Giordano, de son immense érudition et de sa claire

intelligence et savent qu'il est non seulement un chirurgien éminent, mais aussi un des animateurs des études médico-historiques chez nos amis d'outre-monts.

La brochure que j'ai sous les yeux, prend Davide Giordano à sa naissance, en 1864, à Courmayeur et le suit à Turin où il étudia sous Novaro, à La Tour Pélis où il dirigea l'hôpital vaudois, à Bologne où, à vingt-sept ans, il était déjà un maître, à Venise enfin, où il occupe depuis trente-cinq ans le poste de premier chirurgien de l'Hôpital civil. Scognamiglio a bien résumé cette magnifique carrière ; en même temps que le savant, il a su peindre le patriote, le grand citoyen. Dr E. W.

D. Giordano. — *Grandi chirurghi italiani nell' ultimo secolo*, lezione fatta al corso di coltura per stranieri e connazionali (Venezia 12 settembre 1928, anno VI). Estratto dal *Bollettino dell' Istituto storico italiano dell' arte sanitaria*. Roma, 1928, in-8°, 24 p., fig.

Fresque où revivent les maîtres de la chirurgie italienne depuis Paolo Assalini et Tommaso Rima qui servirent dans les armées de Napoléon (la « desterita » d'Assalini émerveilla le grand Larrey), jusqu'à Novaro (de Turin), qui introduisit dans le Piémont la méthode antiseptique. Les lignes consacrées à ce dernier traduisent des impressions vécues, vécues par un élève, qui sera un maître à son tour. Dr E. W.

Davide Giordano. — *Per la storia della medicina italiana. Pietro d'Abano*. Estratto dalla rivista *Illustrazione medica italiana*. Genova, 1928, in-8°, 7 p., 1 fig.

Excellente mise au point de ce qu'on sait sur le grand Padouan, Pierre d'Abano, auteur du *Conciliator*, né en 1250, mort en 1315, l'un des types les plus représentatifs de la médecine scolastique. Dr E. W.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

A. Garrigues. *En marge d'un vieux livre*, La vie médicale, 9e année, n° 20, 25 octobre 1928, p. 1167-1171. — Les statuts de 1720 ayant prescrit aux communautés de chirurgiens de province de donner un cours annuel de chirurgie et d'opérations, la corporation Toulousaine, après mûre réflexion, élabora des

statuts conformes, que le Parlement de Toulouse, après des méditations non moins approfondies, n'enregistra qu'en avril 1759. L'amphithéâtre fut établi dans une vieille tour des vieux remparts, concédée par les Capitouls, et qui prit le nom de *Tour de l'anatomie*. En 1761, le Roi créa à Toulouse une Ecole Royale de chirurgie avec cinq professeurs royaux. Le professeur des maladies des os fut Bertrand Bécane natif de Savignac au diocèse de Lombez, docteur en médecine de la Faculté de Toulouse, plus tard premier prévôt de la Communauté des chirurgiens. Depuis 1767, son influence déclina. Il ne put se faire nommer, en 1777, lieutenant du premier chirurgien du Roi; reçut un blâme pour avoir fait, en août 1777, une dissection en temps prohibé, ces opérations n'étant autorisées qu'en hiver; abandonna sa chaire en 1792 à Brun fils, et mourut, on ne sait où postérieurement à juillet 1793, après avoir vu fermer l'Ecole de Chirurgie.

M. Bouvet. *Les spécialités pharmaceutiques à travers les âges, historique du conditionnement*, Courrier médical, 78e année, 21 septembre 1928, p. 541-543.

Ch. Mirallie. *Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes*. La science médicale pratique, n° 13, 15 novembre 1928, p. 427-432. — L'Université de Nantes fut créée le 4 avril 1460 par le pape Pie II, à la demande du duc François II. On y comptait quatre médecins ou chirurgiens; et ce fut un centre intellectuel très autonomiste. En 1741, une Ecole de chirurgie fut créée au sein de la communauté des maîtres en chirurgie nantais. En 1793, l'Université fut supprimée comme les institutions analogues. Le chirurgien Bacqua, le « Desault Nantais », et le Dr Darbefeuille maintinrent toutefois, à l'Hôtel-Dieu, un centre d'études médicales, où se formèrent Laennec et Fizeau. En mars 1808, cette institution devint officielle, sous le titre de cours d'instruction médicale de l'Hôtel-Dieu de Nantes, avec six professeurs nommés par le ministre de l'Intérieur. En 1820, elle fut transformée, sous l'autorité du ministre de l'Instruction publique, en une Ecole secondaire de médecine, devenue, en 1841, Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie. De cette école sont sortis Chassaignac, Maisonneuve, plus récemment Guyon et Kirmisson, J. Lucas-Championnière et Richelot; sans compter G. Clémenceau! En 1876, Paul Bert en voulait faire une Faculté. L'impéritie de la municipalité empêcha la réussite de ce projet, et l'Ecole de Nantes devint seulement Ecole de plein exercice. L'établissement conserve dans ses collections les manuscrits et quelques

instruments de Laennec, dont divers modèles de stéthoscopes ; et des instruments de Maisonneuve et de Chassaignac (premier modèle de l'écraseur linéaire).

Vinchon et Vié. *La pratique neuropsychiâtrique au XVIIe siècle, Ettmüller et Isbrand de Diemerbrœeck*, Progrès médical, n° 46, 10 novembre 1928, p. 1906-1919. — Originaire de Leyde, et professeur à Utrecht, Diemerbrœck publia des *Leçons pratiques sur les maladies de la tête et de la poitrine* (2e édit. 1662), « petit catéchisme médical sobre, méthodique, précis », où sont décrits la phrénésie, la manie, la mélancolie, le coma, la léthargie, etc. L'auteur, imbu d'humorisme, accuse les méfaits de la pituite, de l'atrabile ; préconise les évacuants, purgatifs, vomitifs, diurétiques, n'oublie pas la saignée, recourt, à l'occasion, à la psychothérapie. Quant à Ettmüller, c'est un autre homme : diffus, confus, volontiers satisfait d'explications fantaisistes, peu soucieux des contradictions, croyant à l'influence des astres, aux *sorts* et aux *charmes*, et se targuant néanmoins de rationalisme ; protestant de son attachement à la foi catholique et s'évertuant à démontrer, en même temps, la matérialité, de l'âme ! Il a laissé une *Pratique de médecine spéciale*, dont la traduction française parut en 1691, après sa mort, et à laquelle sont jointes des dissertations sur l'épilepsie, le mal hypochondriaque, la passion hystérique, etc. Il s'y montre métaphysicien fumeux ; thérapeute attardé à la « cuisine arabesque » que raillait Guy Patin : eau d'hirondelles, dent de cheval marin, os de cœur de cerf, sans compter l'esprit de crâne humain et le sang chaud de criminel ! Y ajoutant, toutefois, les ressources de la chimiâtrie, et parfois avec une excessive prodigalité : ne conseille-t-il pas à un constipé d'avaler trois livres de « mercure crud » pour secouer la paresse de son intestin ?

Chaussade. *Ambroise Paré*, Bull. de la C^on hist. et archéol. de la Mayenne, 2e s., t. XLIV, 1928, fasc. 158, p. 117-138. — L'apprentissage de Paré ; son séjour à l'Hôtel-Dieu de Paris (1533-37).

Lesourd. *Clot Bey, 1793-1868*, Gazette des hôpitaux, 101e année, n° 96, 28 novembre 1928, p. 1686. — Antoine Barthélemy Clot, né à Grenoble le 7 novembre 1793, fit ses études médicales à Marseille, fut reçu docteur à Montpellier (1820), revint exercer la chirurgie à Marseille, et passa ensuite au service de Méhémet-Ali comme chirurgien en chef de l'armée égyptienne. En 1826, il devint membre du Conseil de Santé, créa ensuite l'Ecole de médecine d'Abou-zabel, en dépit des

préjugés musulmans contre la dissection ; un fanatique le frappa même un jour d'un coup de poignard. Chaque année, il fit envoyer des élèves en France pour complément d'études. Il forma ainsi des médecins d'assistance médicale, que renforçaient des auxiliaires médicaux pris parmi les barbiers. On lui dut encore l'érection de l'hôpital général du Caire, l'introduction de la vaccine en Egypte (1827), et de nombreuses et utiles mesures de prophylaxie, encore qu'il se déclarât non-contagionniste en ce qui concerne la peste et le choléra. En 1849, à la mort de Méhémet-Ali, il rentra à Marseille. En 1856, Ismaïl Pacha le rappela pour réorganiser les institutions qu'Abbas Pacha avait laissé péricliter. Il regagna ensuite la France, et mourut le 28 août 1868, avec les titres de bey, de général, de comte romain, de comte de l'Empire, et la cravate de commandeur de la Légion d'honneur.

P. Delaunay. *De la physiognomonie à la phrénologie, histoir et évolution des écoles et des doctrines*, Progrès médical, n°s 29, 30, 31, des 21, 30 juillet, 4 août 1928, p. 1207-1211, 1237-1251, 1279-1290.

— *Chiromancie et chirognomonie, Etude historique*, *ibid.*, n° 38, 22 septembre 1928, p. 1541-1546.

Broussolle. *Une visite à Michel Schuppach, très réputé comme médecin consultant d'après l'examen des urines*, Gazette médicale du Centre, 33e année, n° 9, 15 septembre 1928, p. 524-525. — Amusant récit, tiré des papiers du Président de Bourbonne, du voyage que ce dernier fit en 1780, auprès du guérisseur Schuppach, à Langnau. Le thaumaturge habitait dans la montagne. C'était un gros homme, impotent et obèse, qui traitait par les simples, d'après l'inspection des urines, et rendait ses oracles au travers d'une sorte de guichet pratiqué au travers de rayons pharmaceutiques derrière lesquels il se barricadait. « Il est assez singulier, observe le président, pendant tout le temps de la consultation : il jase, rit et siffle tour à tour... Cette foule de flacons et de petites cuvettes remplies d'urine dont il est entouré, ses sifflements, sa tournure baroque et grotesque, tout cela paraît tenir un peu du charlatanisme ».

H. Fischer. *Le professeur Dubreuil-Chambardel anatomiste et anthropologiste*, Archives médico-chirurgicales de province, n°s 8-9, septembre 1928, p. 274-284. — Revue des travaux anatomiques et anthropologiques de notre regretté collègue.

Pol Gosset. *Les banquets fondés à l'Hôtel-Dieu de Reims* (Extr. de l'almanach Matot-Braine), Reims, Matot-Braine, 1928,

7 p. in-8°. — Pour égayer les malades de l'Hôtel-Dieu, certains rémois avaient légué à la maison des sommes permettant aux pensionnaires de banqueter en souvenir de leurs bienfaiteurs. La première fondation connue est celle du chanoine Pierre Chuffet (1581) ; la dernière celle de Claude de Mongeot (1728). Religieux, clercs et religieuses participaient à ces agapes. Mais c'était l'occasion d'écarts de régime préjudiciables à la diététique, ce dont médecins et chirurgiens firent leurs doléances en 1760 aux administrateurs. Avis pris des familles des légataires, les 13 festins annuels furent supprimés, et les fonds affectés à l'achat d'aliments légers que les médecins distribuaient aux femmes en couches, malades et blessés.

Rolants. *Notes sur l'histoire médicale de Lille et de sa région, Un grand médecin Lillois, au XVIII[e] siècle, Pierre Joseph Boucher*, 1715-1793, Lille, Impr. centrale du Nord, 1928, 71 p. in-8°. — Médecin à 20 ans, professeur d'anatomie, médecin des deux hôpitaux de Lille, médecin du Roi pour les épidémies, correspondant, puis associé regnicole de l'Académie de chirurgie, correspondant de l'Académie des Sciences, associé regnicole et lauréat de la Société royale de médecine, et finalement membre du magistrat lillois, tels sont les titres de ce laborieux et estimable praticien, dont M. Rolants nous a retracé la carrière avec son habituelle érudition.

Variot. *Aperçu historique et réflexions sur le développement et le progrès de la puériculture en France*, Progrès médical, n° 50, 8 décembre 1928, p. 2069-2078. — C'est à Desessartz, auteur d'un livre sur l'*Education corporelle des enfants en bas-âge*, et à Buffon que J.-J. Rousseau emprunta les préceptes que l'*Emile* vulgarisa parmi les femmes sensibles et vertueuses, pour la plus grande gloire de l'allaitement maternel. Et le biberon fut condamné. Cependant, il fallait bien, et trop souvent, recourir à l'allaitement artificiel : on en éprouvait les méfaits, sans en connaître l'origine. En 1877, Clémenceau, alors conseiller municipal de Paris, proposa de créer un centre d'études expérimentales sur l'allaitement artificiel. L'Académie de médecine stigmatisa véhémentement ce projet, qui fut abandonné. Cependant, Parrot installa aux Enfants assistés quelques ânesses à l'usage des hérédosyphilitiques et des athrepsiques, mais sans grand succès ; d'autre part, la loi Roussel restait inopérante. Ce furent les découvertes Pastoriennes qui, en promulguant la stérilisation du lait, abaissèrent pour la première fois le taux de la mortalité infantile ; et l'on vit apparaî-

tre les appareils de Soxhlet et de Budin. Encore fallait-il surveiller les enfants. Reprenant une idée de Natalis Guillot (1852), et une tentative plus récente de Herrgott (1890) sur la surveillance de l'accroissement pondéral des nourrissons, Budin annexa en mai 1892, une consultation de nourrissons à la maternité de la Charité. En juillet 1892, une institution analogue, — la future Goutte de lait de Belleville — fut ouverte, à l'instigation de Variot, dans un des faubourgs parisiens. En 1894, Léon Dufour, créa, le premier en province, la Goutte de lait de Fécamp, exemple qui se généralisa par la suite. En 1903, sous les auspices de la Ligue contre la mortalité infantile, en 1905 sous ceux du Conseil municipal, le Dr Variot inaugura à Paris un enseignement populaire de la puériculture, qu'il transporta en 1911 aux Enfants assistés. Mais Mesureur, directeur de l'Assistance publique, exigea l'interruption de ces cours qui ne furent repris que sur la volonté formelle du Conseil municipal. La ville de Paris songea même à transformer cet enseignement en une chaire officielle. La Faculté s'y opposa, M. Variot n'étant point au nombre de ses agrégés ! Ce n'est qu'en 1919 que l'Ecole de médecine se laissa rattacher une école franco-américaine de puériculture, en partie créée grâce à un don généreux de la Croix-Rouge américaine. Les cantines maternelles, les mutualités maternelles, les dames visiteuses, et autres créations récentes complètent tant bien que mal ces œuvres de protection de l'enfance, dont M. Variot a été l'un des premiers et des plus ardents protagonistes.

Pousson. Rousseau Saint-Philippe, Creyx, Nancel-Pénard, Andérodias, Dubreuilh, Guyot, Levret, de Coquet, Rocaz, *les hôpitaux de Bordeaux*, Journal de médecine de Bordeaux, 105e année, n° 21, 1er novembre 1928, p. 795-850. — Etude historique sur les hôpitaux bordelais. 1° *Hôpital Saint-André*, fondé en 1390 par Vital de Carles, chanoine et grand chantre de Saint-André, transféré et reconstruit au début du xixe siècle sur l'emplacement actuel, sur les plans de J. Burguet, et plus tard agrandi par l'annexion des bâtiments de la caserne Saint-Raphaël. Médecins et chirurgiens y donnèrent, au xviiie siècle, un enseignement qui périclita sous la Révolution ; et fusionna en 1829 avec celui de l'ancienne Ecole de Saint-Côme. Ce fut l'origine de l'Ecole royale secondaire de médecine, supprimée en 1878 par la création de la Faculté. A cette Ecole secondaire, se rattache le nom d'Elie Gintrac. 2° *Hôpital hospice des enfants.* Successivement hospitalisés, dans les pires conditions hygiéniques, à Saint-James, à Saint-Louis, à

la Manufacture, les enfants trouvés et assistés furent transférés, en 1886, à Saint-Nicolas ; où enseignent aujourd'hui la pédiâtrie les successeurs lointains de J. M. Caillau qui, de 1796 à 1820, avait donné, à l'Ecole de Saint-Côme, des cours fort suivis de pathologie infantile. Cet établissement garde la mémoire de Piéchaud, Denucé et Moussous. 3° *Hospice Pellegrin.* Succédant à l'hospice des Incurables, fondé en 1743 par M. de Bigot, aliéné en 1876, à l'hospice des vieillards, créé sous la Révolution, aliéné en 1882 ; cet établissement, construit de 1867 à 1882 sur les plans de Laval, héberge vieillards, incurables, convalescents, et se double d'un service d'isolement pour les contagieux, ouvert en 1881. 4° *Hôpital Tastet-Girard*, créé grâce aux libéralités de Mme Tastet-Girard, sur l'initiative de Demons et les plans de Labbé, inauguré en 1901, et exclusivement chirurgical. 5° *Maternité*, créée sous la Révolution (1793-94), par le citoyen Clochar, qui en fut le premier administrateur ; dirigée ensuite par Coutanceau, neveu de Mme Le Boursier du Coudray, pour l'enseignement des élèves sages-femmes ; transférée en 1875 à Pellegrin. 6° *Le Tondu*, d'abord destiné à recueillir les vénériens et vénériennes de l'hôpital Saint-Jean, puis affecté en 1897 aux convalescents, vieillards et incurables, enfin affecté depuis 1903 aux cliniques annexes (voies urinaires, dermatologie, maladies exotiques, otolaryngologie) et, dans une annexe, aux vénériennes. L'Ecole d'infirmières a été installée dans l'établissement en 1903, grâce aux efforts de Lande. 7° *Hôpital Boursier*, ouvert en 1927, affecté aux cliniques obstétricale et gynécologique de la Faculté. 8° *Sanatorium X. Arnozan*, inauguré en 1902. 9° *Fondation Demons*, qui abrite les groupements médicaux. 10° *Maison maternelle de Cholet*, ouverte en 1920 aux mères nourrices.

Dr Paul DELAUNAY

Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel FOSSEYEUX.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 11 *mai* 1929.

Présidence de M. le Pr SIEUR.

Etaient présents : MM. Avalon, Barbillion, Battino, Brodier, Boulanger, Dorveaux, Hahn, Hervé, Fosseyeux, Jeanselme, Laignel-Lavastine, Lavier, Leclerc, Mauclaire, Mieli, Menetrier, Mourgue, Olivier, Tricot-Royer, Torkomian et Vergne.

Excusés : MM. Le Gendre et Rouvillois.

Candidats présentés :

Doctoresse ELESU, 4, avenue de l'Observatoire (5e), par MM. Laignel-Lavastine et Sieur;

WEISWEILLER (Emile), 11 *bis*, avenue du Colonel-Bonnet (16e), par MM. Jeanselme et Fosseyeux.

Dons. — M. Brodier fait don au musée d'une photographie de M. le Dr H. Blot, mort en 1888, membre de l'Académie de Médecine, accoucheur des hôpitaux, et M. Torkomian, d'une reproduction d'un ancien bois représentant sainte Apolline, patronne des dentistes.

Communications :

M. le Dr OLIVIER étudie successivement *trois types d'images de la Confrérie de saint Côme et de saint Damien*, datant de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, et qui se différencient par le titre, par la planche et par le texte, mais dont deux points sont communs, la représentation de saint Côme avec un scalpel et saint Damien avec une ordonnance, et la figuration sur la planche de la collégiale de Luzarches à senestre, et des

tours de Notre-Dame à dextre. Cette étude constitue un complément précieux à l'ouvrage de M. l'abbé Gaston sur *les images des Confréries parisiennes avant la Révolution*, publié par la Société d'iconographie parisienne (1919).

M. le Dr Trénel présente une statuette en stéatite noire d'Aulête cyphotique d'art alexandrin ; il s'agit d'un joueur de flûte qui bat la mesure avec le pied au moyen de la *croupeza*, le métronome des anciens. Le personnage a un facies strumeux et est atteint d'une cyphose angulaire dorsale inférieure et d'un effondrement de la colonne lombaire, qui permettent le diagnostic de mal de Pott. Cette statuette est très comparable à la statuette de terre cuite de la collection Gaudin au Musée du Louvre, représentant un beau mal de Pott dorsal.

M. le Dr Torkomian comme suite aux indications déjà parues du Pr Capparoni, puis de M. le Dr Kœrbler, de Zagreb, dans le numéro de juillet-août 1927 de notre Bulletin, fournit des précisions sur l'origine Arménienne de G. Baglivi, d'après les documents provenant du couvent de la congrégation des Mékitharistes arméniens de Venise et les articles parus en 1922 dans « Bazmaveb », revue arménienne paraissant à Venise.

Séance du 1er juin 1929.

Présidence de M. le Pr Sieur.

Etaient présents : Mme Metzger, MM. Barbillion, Brodier, Boulanger, Finot, Fosseyeux, Dorveaux, Laignel-Lavastine, Mauclaire, Mourgue, Menetrier, Orfila, Olivier, Regnault, Rouvillois, Vinchon, Weisgerbeer.

M. le Président félicite au nom de la Société M. le médecin inspecteur Rouvillois, Directeur de l'Ecole d'application, de sa récente élection à l'Académie de Médecine.

Candidats présentés :

MM. Abadie (Dr), de Bordeaux, par MM. Sieur et Laignel-Lavastine ;

Karl (Louis), Dr ès-lettres, Professeur à l'Université de Graz (Hongrie), par MM. Sieur et Fosseyeux.

Communications :

M. le Dr Rouvillois apporte des documents inédits de David d'Angers concernant la *statue de Dominique Larrey*, érigée dans les jardins du Val-de-Grâce. Les quatre esquisses de David d'Angers concernent les bas-reliefs qui ornent les côtés du socle de la statue et représentent les batailles des Pyramides, d'Austerlitz, de Somma Sierra et de la Bérézina.

M. le Dr Barbillion dans une étude sur *la Condamine et la variolisation*, montre les efforts faits par ce savant pour créer en France un mouvement d'opinion en faveur de l'inoculation tant par ses communications de 1754, 1758, 1765 à l'Académie des Sciences, que par ses lettres à Bernouilli en 1760, au Dr Marty, en 1764, et son *Histoire de l'inoculation* en 2 vol., parue en 1776. Malgré les succès de Tronchin et de Hosty, opérateurs en vogue et l'enthousiasme de quelques personnages de marque, la nouvelle méthode, contrairement à ce qui se passait en Amérique et dans les états anglo-saxons du Nord, se heurtait en France à la résistance d'adversaires convaincus, comme Hecquet, Gaillard ou l'irlandais Cantwell, et aussi à l'indifférence du public, car 200 personnes seulement furent inoculées de 1754 à 1758 d'après les chiffres fournis par la Condamine.

M. le Dr Bugiel rend compte des recherches des Drs E. Giedroyc et L. Zembrzuski sur les *hôpitaux polonais pour les blessés de guerre français entre* 1807 *et* 1814, œuvre d'autant plus remarquable que la Pologne, en présence de la détresse de la France, doit en supporter tous les frais.

THÉODORIC DE L'ORDRE DES PRÊCHEURS ET SA CHIRURGIE

Contribution à l'histoire de la médecine en Italie au XIIIe siècle.

Par Louis KARL, Docteur ès-lettres.

I

L'histoire de la médecine est pareille à un musée de guerre : à côté de hallebardes, de heaumes, d'armures de fer, d'arquebuses, de sabres, on remarque des armes à feu, des mitrailleuses, des pièces à tir rapide, des modèles d'aéroplanes et de sous-marins destinés à l'anéantissement foudroyant de l'ennemi. Les anciens médecins se servaient en tâtonnant des moyens offerts par une physique et une chimie rudimentaires, ils n'ont eu que des connaissances superficielles de la physiologie et de l'anatomie ; les modernes possèdent des appareils innombrables, des forces électriques, des émanations de rayons secrets pour l'investigation, ils ont accumulé des observations admirables, des expériences innombrables tant pour le diagnostic que pour la thérapeutique.

Cependant l'individualité du médecin reste soumise aux mêmes conditions. Chacun doit acquérir lui-même l'expérience pour juger et pour prévoir, l'enseignement, l'étude le fera avancer avec plus de rapidité, mais devant le lit du malade, il devra décider lui-même, prescrire ou proscrire, aider ou laisser faire la nature suivant le cas.

C'est dans ce sens qu'on peut comparer un médecin de l'antiquité ou du moyen âge avec un chef de cli-

nique de nos siècles, ce ne sont point les ressemblances entre les moyens de guérir adaptés aux maladies, entre le traitement arriéré ou avancé qu'il faudrait trouver. L'esprit individuel, le jugement clair ou embrouillé par des notions préconçues fait tout, il faut la chercher en choisissant un praticien ou en débrouillantles traités des temps anciens et modernes.

Les sciences naturelles, surtout la médecine dont les connaissances léguées par l'antiquité ont été cultivées par les physiciens arabes de Bagdad sous les Abassides (780 avant J.-C.), de Cordoue sous les Omajades (980 avant J.-C.). L'empire byzantin, l'académie alexandrine ont gardé la tradition grecque dont les Arabes se sont emparés. Honein (809-873), chef de l'école de Bagdad a découvert à Constantinople les traités grecs d'Hippocrate et de ses successeurs qu'il a traduits en arabe. C'est par l'expérience et par l'observation que les traités classiques *Totum Continens* et *Almansorem* d'Abu Bekr ou Rhazès, médecin en chef de l'hôpital de Bagdad se distinguent et jouissent d'un renom justifié. Avicenne (980-1036), d'origine persane a résumé dans son *canon* les règles de l'art de guérir. Les écrits serrés, d'un style laconique des philosophes grecs sont délayés, commentés par les Arabes qui ont enrichi les connaissances médicales par la découverte de plusieurs maladies et par des méthodes thérapeutiques.

C'est dans le golfe de Naples, où la culture grecque est restée vivante et où la civilisation arabe des deux Siciles était accessible, que la science médicale s'épanouit, soumise à la méthode scholastique. La philosophie d'Aristote dirigée vers la réalité lui est favorable. Gerbert, le futur pape Sylvestre II (mort en 1003) a acquis des connaissances qui éveillaient l'horreur et l'étonnement dans l'esprit de ses contemporains. La connaissance de la littérature grecque et arabe se répand par le travail des traducteurs, parmi lesquels il faut nommer le Lombard Gariopont (m. 1056) et Constantin l'Africain, venu de Carthage à Salerne (en 1060) où il a traduit des traités nombreux

de l'arabe en latin. L'empereur Frédéric II et son fils Enzio ont protégé les traducteurs, ils ont composé des traités de fauconnerie. Charles d'Anjou, fit copier à Tunis le *Totum continens* de Rhazès que le juif Faradch Ben Salim de Girgenti (1) a traduit en latin (en 1279).

L'esprit qui anime le travail mécanique des traducteurs est l'aristotélisme. Les sciences naturelles sont réhabilitées, leur source cependant n'est pas l'observation, mais la tradition littéraire. L'antiquité est pour Richart de Fournival, auteur d'un Bestiaire d'amour la dernière source de toute vérité (2). Les auteurs y cherchaient des preuves de leurs observations, acceptant sans choix les fables et les légendes. Il est difficile de distinguer dans leurs écrits l'individualité ou l'idée personnelle qui les anime. On peut les comparer aux mosaïques ou aux vitraux des églises composés de petits morceaux de couleurs différentes qui représentent bien l'objet sans trahir la personnalité de l'artiste. Tout au plus peut-on distinguer des directions générales, des chapelles ou des confréries, chaque pays, chaque ordre, chaque monastère possède une certaine tradition et les auteurs qui se suivent s'y rattachent. La langue de l'église, le latin leur était familier, pourtant ils n'ont pas de style personnel. La banalité des formules et des locutions rend la lecture ennuyeuse et souvent on remarque que les auteurs se copient sans scrupule. C'est ce qui provoqua la remarque critique de Guy de Chauliac, chirurgien de la cour d'Avignon : « De uno tamen miror, quod ita sequuntur sicut grues : unus non dixit nisi quod alter » (3). La méthode scholastique cache plutôt qu'elle n'éclaire les vérités et la question d'origine est difficile à résoudre. La décadence des connaissances latines pendant l'âge nommé siècles d'automne du moyen âge, même dans les milieux

(1) *Zentralblatt fuer Bibliothekswesen*, 1886, 161. (O. Hartwig).

(2) Ed. Langfors, Helsinki, 1925, cf. Ch. V. Langlois, *La connaissance de la nature*, etc. Paris, 1911, p. XVII.

(3) Guidonis de Cauliaco *Cyrurgia*, etc. Venetiis, 1513, f. 3.

érudits, les besoins pratiques ont favorisé le travail des traducteurs en langues nationales. Henri de Mondeville a surveillé ou dicté la traduction française de sa chirurgie. La richesse des traductions dans toutes les langues est surprenante, c'est l'imprimerie au service du mouvement de la Renaissance qui retarda l'éclosion d'une littérature scientifique en langue vulgaire (1).

En Italie où se croisaient les courants de l'Orient et de l'Occident, centre des grandes routes de pélerinages et de commerce, se formaient des écoles de médecine de caractère international. Sous les auspices de l'abbaye bénédictine de Mont-Cassin où Constantin l'Africain commença son activité de traducteur d'ouvrages de médecine, Salerne devint célèbre comme école de chirurgie. Parmi les maîtres on trouve des laïques et des clercs venus de Sicile ou de la Lombardie, des malades et des disciples qui affluaient de tous les pays. Le premier traité de chirurgie en Occident, dont l'auteur est Roger de Parme ou Frugardi fut composé à Salerne (v. 1170), fondé sur l'expérience et sur le *Pantegni* de Hali-Ibn-Al-Abbas traduit par Constantin l'Africain. Il est devenu le manuel classique et la base des commentaires et développements de Roland Capelutti à Bologne, de Jamerius à Salerne, de Guillaume de Congenis ou de Bourg à Montpellier et des Quatre maîtres du midi de la France qui ont connu l'œuvre d'Avicenne et d'Abulcasis, traduits par Gérard de Crémone (1170-1187). Abulcasis n'a été que le traducteur de Paul d'Egine dont le sixième livre perdu fut transmis par lui au moyen âge. La connaissance de cet auteur arabe fut transplantée au Nord d'Italie par Bruno de Longoburgo, établi à Padoue, auteur d'une *Chirurgia magna* (v. 1252). Guy de Chauliac a signalé ce qu'il doit à ces auteurs arabes : « Subsequenter autem invenitur Brunus qui satis discrete dicta Galeni et Avi-

(1) Olschi, *Bildung und Wissenschaft im Zeitalter der Renaissance in Italien.* Florence, 1922.

cennae et operationum Abucasis assumavit, translationem tamen librorum Hali totam non habuit et anathomiam peniter dimisit ».

L'école de Bologne est devenue la rivale de Salerne, grâce à Hugon Borgognoni de Lucques (mort 1252-58), physicien de la ville et de l'armée qui fut lié par un contrat à la municipalité (1214), accompagna ses troupes en Syrie (1220) et mourut presque centenaire (1252-58). Il a appliqué les règles de Galien, d'Avicenne, mais il a suivi l'observation prenant pour principe la « prima intentio » dans la cure des plaies. C'est à lui qu'on attribue l'introduction de la narcose, appliquant des éponges sommifères à la bouche des malades. Il a recommandé une nourriture abondante aux convalescents au lieu de les épuiser par la diète rigoureuse. Hugon, le propagateur ou l'initiateur du traitement naturel n'a pas dressé par écrit la méthode qui était longtemps oubliée, malgré le succès éclatant à son époque. Il ne nous reste qu'une feuille écrite de sa main à la bibliothèque de l'Université de Bâle (1). De ces cinq fils, trois, Veltrus, Franciscus et Theodoricus s'occupaient de médecine et le dernier a composé une Mulomédicine, mais aucun n'a pas atteint la célébrité de leur père (2).

C'est à Théodoric le Catalan, moine dominicain qui étudia la chirurgie auprès de Hugon que nous devons la relation des opérations et des cures merveilleuses. Longtemps méconnu, l'honneur lui revient d'avoir saisi et souligné l'importance du traitement de son maître. Ses remarques justes sont submergées dans un déluge abondant d'extraits et de citations qu'il n'est pas étonnant d'entendre dire Guy de Chauliac : « Post immediate venit Theodoricus qui rapiendo omnia quae dixit Brunus cum quibusdam fabulis Hugo de Lucca magistri sui librum edidit (3) ». Henri

(1) Mieli, *Gli Scienziati italiani* (Vedrani) Roma, 1922.

(2) Sarti-Fattorini, *De claris archygymnasii Bononiensis professoribus saeculo XI° usque ad sacculum XIV*. T. I. Bononiae, 1769 et 1889 p.530-34 537-45.

(3) *L.c.*, Venetiis, 1519, f. 2.

de Mondeville l'a apprécié avec plus d'équité. « Ces trois devant nommés... THEDERIC en la cure des plaies et des autres maladies procederent tres bien, selon mon jugement et virent plus cler en chacune des choses dessus dites » (1).

Il fallait attendre jusqu'à l'invention de Lister, de Terrier, de Semmelweis pour rendre justice et pour réhabiliter la méthode aseptique par laquelle la chirurgie moderne a fait des progrès étonnants. L'humble moine dominicain et son traité méritent une recherche particulière qui mettra en juste lumière les problèmes qui se rattachent à l'auteur et à son œuvre.

II

Les sources contemporaines nous offrent très peu de renseignements sur la vie de Théodoric. Les auteurs qui le nomment, tels Guy de Chauliac, Henri de Mondeville, ne connaissent que sa chirurgie et sa méthode exsiccative pour guérir les blessures.

Les historiens à partir de la Renaissance deviennent de plus en plus prolixes, lorsqu'il s'agit de raconter sa vie et d'énumérer ses écrits. Le nom *Theodoricus* est le poteau indicateur qui les guide à travers les tables de noms et les chartes. Il n'est pas rare au moyen âge et quatorze évêques l'ont porté en Italie (2). La célébrité de l'école de Bologne, le renom de Hugon Borgognoni dont le fils Theodoricus est connu comme évêque de Cervia attirèrent l'attention sur ce personnage (3). Dans quelques manuscrits des copistes lui ont attribué la Chirurgie, sans examiner de près la préface renfermant des remarques autobiographiques, la chronologie et les nombreuses circonstances historiques s'opposant à cette hypothèse. L'édition incunable de Venise (4) l'a adoptée et elle a paru inébranlable aux historiens de la chirurgie.

(1) *La Chirurgie de Henri de Mondeville*, p.p. le Dr Bos. SATF, 1897, p. 2. § 9.

(2) F. UGHELLO, *Italia sacra*. Venetiis X, 1717.

(3) C. EUBEL, *Hierarchia Catholica medii Aevi ab anno 1198 usque ad annum 1431 perducta*. Ed. altera Monasterii, 1913, p. 183. P. P. GAMS. *Series Episcoporum*. Ratisbonae 1873.

(4) *Cyrurgia Guidonis de Cauliaco*, Venetiis, 1498 (Hain 4810).

L'auteur de la chirurgie est Theodoricus, évêque de Cervia suivant Simlerus, Benghemius, Altamura, Ludovicus de Valladolid, mentionnés par Quétif et Echard (1) qui distinguent les deux personnages du même nom. Fabricius (2) se borne à supposer le traité écrit en catalan. Antonius (3) l'écarte n'ayant pas trouvé le manuscrit catalan à la Bibliothèque nationale de Paris. Le représentant typique des historiographes qui se contentent de feuilleter les répertoires de noms propres est Mauro Sarti (1709-1766), abbé camalduléen, auteur d'un ouvrage biographique sur les professeurs d'université à Bologne, terminé par Fattorini (4). Il a compulsé des chartes, des chroniques, des registres, des procès-verbaux pour constituer le personnage auquel il donne la qualité d'évêque et de professeur d'université. Parfois il hésite « Erat Bononiae... Theodoricus alter, episcopus Faventinus, quem aliquando suspicatus sum eundem esse cum nostro (5) ». Les incertitudes au sujet d'un Theodoricus, évêque de Bitonti qu'une lettre du pape Clément IV aux Archives du Vatican a fait supposer, sont tranchées carrément, puisqu'on n'y lit que les initiales : « Sed cum ejus nomen una et altera litera TH expressum esset Thomam fuisse hunc episcopum putant » (6). Sarti a échappé deux fois à la confusion de Theodoricus avec un autre dignitaire de l'Eglise, mais il ne l'a pas évitée en lui attribuant l'œuvre du prêcheur Théodoric. L'évêque de Cervia était le fils d'Hugon de Borgognoni, physicien de Bologne, il pouvait pratiquer avec ses deux frères Veltro et Francisco, mais nous n'avons aucune preuve qu'il soit l'auteur de la Chirurgie. La difficulté n'a pas échappé à la clairvoyance de Tiraboschi (7). « Tutto

(1) Quétif et Echard, *Scriptores ordinis praedicatorum recensiti.* Lutetiae, I, 1719, 354.

(2) Fabricius, *Bibl. lat. Mediae et inf. aetatis.* Florentia, V-VI, 1858, 520.

(3) Antonius, *Bibl. hisp. vetus.* Matrito, 1788, II, 73.

(4) M. Sarti-Fattorini, *De claris archigymnasii bononiensis Professoribus.* Bononiae I, 1769, 450.

(5) Sarti, *l. c.* XI.

(6) Sarti, *ib.*

(7) Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, Firenze, II, 1833, 101.

cio sembra difficile a credersi di un religioso ed un vescovo, e piu stranno riesce ancora a riflettere, che.. non mai accenni ch'egli era suo padre. » L'identité du prêcheur et de l'évêque lui semble suspecte : « Queste riflessioni mi avean mosso sospetto che il Teoderico, scrittore di chirurgia fòrse diverso dal Teodorico figliuol di Ugo e vescovo di Bitonto e poi di Cervia ».

Ces scrupules ont été partagés par Ch. Sprengel (1) et par Garrison (2). Cependant la plupart des historiens de la chirurgie ne veulent pas lâcher prise et acceptent les dires de Sarti. Choulant (3) dans ses ouvrages bibliographiques et chronologiques n'a point touché à la tradition. Puccinotti (4) se rattache à Sarti, Haeser (5) ne donne pas d'autre source. Les dictionnaires biographiques de Wernick et Hirsch (6), de Dechambre et Lereboullet (7) enregistrent l'erreur invétérée. Modestino del Gaizo (8) a mieux approfondi la doctrine que la biographie de Théodoric, mais il ne manque pas de relever quelques doutes connaissant l'esprit critique de Quétif et Echard. Le scepticisme est le moindre défaut de Gurlt (9), historien de la chirurgie et Pagel (10) ne s'écarte pas de la tradition. Sudhoff (11) qui a jeté des reflets sur tant de points obscurs par ses contributions à l'étude des manuscrits, ne s'est pas occupé particulièrement

(1) Ch. Sprengel, *Versuch einer pragmatischen Geschichte der Arzneikunde*. Halle, 1821-28 et W. Sprengel, *Geschichte der Chirurgie*. Leipzig, 1822-23.

(2) Fielding H. Garrison, *Introduction to the history of medicine*, 2e éd. Londres, 1917.

(3) L. Choulant, *Handbuch der Buecherkunde*. Leipzig, 1841, Tafeln, 1822.

(4) F. Puccinotti, *Storia della medicina*, Livorno, 1859.

(5) H. Haeser, *Lehrbuch der Geschichte der Medicin*. Iena 1878.

(6) Wernich und Hirsch, *Biographisches Lexikon*. Wien-Leipzig, 1884, I, 529.

(7) Dechambre et Lereboullet, *Dictionnaire encyclopédique*, Paris, trois. série, XVII, 1887, 145.

(8) Modestino del Gaizo, *Il magisterio chirurgico di Teodorico dei Borgognoni*, Napoli 1894.

(9) Gurlt, *Geschichte der Chirurgie*. Berlin, 1898, I, 740-53.

(10) Pagel, *Einführung in die Geschichte der Medizin*, Berlin, 1898.

(11) Th. Meyer-Steineg et K. Sudhoff, *Geschichte der Medizin in Ueberblick*. Iéna, 1922.

de Théodoric. Enfin Vedrani (1) est inspiré par le patriotisme régional, si vivace en Italie, lorsqu'il se contente des preuves de Sarti et adopte sa généalogie qui rattache Théodoric à la famille des Borgognoni de Lucques. Parcourant ces compilations et ces monographies, et en en négligeant quelques-unes, il est difficile de ne pas répéter l'aphorisme mordant de Guy de Chauliac : « De uno tamen miror quod ita se sequuntur sicut grues : unus non dixit nisi quod alter (2). »

L'œuvre de Théodoric nous fournit quelques renseignements autobiographiques qu'on n'a jamais rassemblés et appréciés. En dehors d'elle il n'y a que coïncidence ou combinaisons ingénieuses. Le P. Sarti et ses émules n'ont apporté aucun témoignage digne de foi, et ils ont négligé l'unique source authentique. La patrie de Théodoric reste incertaine et sa famille est inconnue. Son origine catalane est cependant probable. La chirurgie est dédiée à Andreu de Albalate, évêque de Valence (3) (nommé le 4 décembre 1248 et mort en 1279) avec qui Théodoric s'est lié d'amitié à Rome. C'est à sa demande qu'il a composé sa chirurgie et à sa demande il en fit une rédaction plus complète. Celle-ci fut traduite en catalan (4) (en 1310) et de toutes les versions c'est la plus complète, la plus exacte. Deux auteurs célèbres sont nés en Catalogne vers ce temps. Ramon Lull (né en 1315), moitié charlatan, moitié savant et Arnold de Villeneuve (1234-1312) le chirurgien. Pendant les siècles qui suivront souvent des esprits inventifs et originaux verront le jour en Catalogne, pays riche et animé par le commerce et par les courants d'idées jaillies dans les contrées méditerranéennes. Ce sont les archives de quelque évêché en Catalogne ou au Vatican qui pourraient nous fournir la preuve. La forme

(1) A. Mieli, *Gli Scienziati Italiani dall' Inicio del Medio Evo ai nostri giorni.* Repertorio bio-bibliographico, Roma, 1923. I. A. Vedrani, *Memorie dominicanc*, apr. 1922, 205-219, nov.-déc. 1927, 403-411.

(2) *Cyrurgia Guidonis de Cauliaco.* Venetiis 1515, f. 2 v°.

(3) Qetif et Echard, *l. c.* I, 360. Eubel, *l. c.* I, 512.

(4) Manuscrit à Paris, B. N. esp. 212 et Graz, B. Univ. 349.

catalane du nom Théodoric, attestée par le témoignage de Henri de Mondeville nous fait supposer l'origine catalane du frère Prêcheur.

Des souvenirs personnels se trouvent disséminés dans la dernière rédaction de la chirurgie qui seule était connue par l'édition de Venise (1). Ces remarques sont moins nombreuses dans la première rédaction (2) qui n'a qu'un prologue banal sans dédicace, elles manquent tout à fait dans l'esquisse première (3). Les renseignements biographiques que nous donnons sont empruntés à la rédaction définitive. En parlant des plaies du crâne, Théodoric se souvient d'un accident de sa jeunesse où il était dans un péril mortel à cause des osselets restés dans la plaie (4). Il fut sauvé par le traitement qu'il a vu recommandé plus tard par son maître. Il est entré dans l'ordre des Prêcheurs fondé par saint Dominique et il fut envoyé par l'ordre pour faire ses études à Bologne. Il y rencontra le célèbre chirurgien Hugon de Lucques après son retour de l'expédition de Syrie (v. 1220). S'était-il attaché à ce maître en qualité d'élève ou d'assistant ? Nous ne le savons pas, car l'activité de Hugon n'est connue que par le contrat qu'il a fait avec la ville et le témoignage de Théodoric. Celui-ci le nomme avec force éloges et beaucoup de respect, mais il ne l'appelle jamais père, ni professeur. Il est curieux de remarquer que Hugon est moins souvent cité dans les rédactions précédentes, ce n'est que dans le texte complet qu'il est présenté comme un maître vénéré et comme une autorité sans appel (5). Théodoric, ne l'a pas suivi longtemps : « Puisque je n'ai été que peu de temps avec Hugon que j'ai nommé, je ne pouvais ni voir, ni comprendre, ni apprendre jusqu'au fonds

(1) Le texte se trouve dans les manuscrits désignés par le sigle L 1-14, imprimé à Venise en 1497 (?) 1498, 1499, 1500, 1513, 1519, 1546 (Cf. Appendice), les éditions sont marquées L *a-g*.

(2) Les manuscrits L 11-14 renferment cette rédaction.

(3) L'unique ms. Barb. lat. 312 de la Bibl. du Vatican l'a conservée.

(4) Cyrurgia Theodorici, L. II, cap. III : Le fol. 105.

(5) La Chirurgie contient 57 passages qui se rapportent au traitement merveilleux de Hugon. Cf. Perrenon, thèse de Berlin, 1899.

ses cures éprouvées » (1), Est-ce le fils qui parle de son père ou le disciple qui se souvient de son maître ? Il est difficile de répondre sans avoir d'autres preuves. A un endroit Théodoric recommande une poudre merveilleuse dont la confection était un secret de Hugon : *Ipso tamen nullum de filiis absque juramento docebat. Docebat tamen me jam pene centenarius nullo extorto juramenti foedere* (2). Il est difficile de ne pas remarquer que l'auteur ne compte pas au nombre des fils, le maître a plus de confiance envers lui averti par l'âge qu'il n'a eu envers ses fils. Hugon est mort presque centenaire (en 1252 ou 1258) (3), c'est donc vers la dernière décade de sa vie qu'il a révélé le secret, et qu'il a eu pour disciple Théodoric (1242-48). Celui-ci a étudié en même temps les traités de chirurgie, en premier lieu la *Cyrurgia magna* du Calabrais Bruno de Longoburgo qui était achevé en janvier 1242. Il n'y a aucune raison de faire avancer la date d'une dizaine d'années (4). Il l'a pris pour guide, ajoutant des commentaires, des renvois, sans négliger tout à fait la suprême autorité de Hugon.

Cette esquisse d'une chirurgie fut portée à Rome et il nous en reste une copie dans la bibliothèque du Vatican (L 1). Elle nous fait entrevoir Théodoric au travail, composant plutôt un commentaire de Bruno ou une compilation de ses lectures qu'un cours ou un traité de chirurgie d'après les leçons d'un maître. La méthode scholastique subjugue tous les exprits, l'observation ne suffit jamais, il faut des autorités et des preuves écrites pour faire adopter une vérité.

(1) Theod. *Prologus.*

(2) Theod. L. II, Cap. III : Lg f. 146. En catalan d'après C 2 : *e yo en veritat no viu negu metge qui la davant dita sabes no usas, si no lo davant dit maestre Ugo..., e empero no ho ensenyada a sos fils negus de sagrament, mas el o ensaya a mi e avia entorn de agus (?) e non vole aver sagrament de mi.*

(3) Hugon se trouve sur le registre de la ville dans la liste des chirurgiens de 1252, il n'y est plus en 1258. Cf. Sarti l. c, II, 444.

(4) Le ms. Bibl. Nat. lat. 8177 f. 61 donne janv. 1242, tandis que les mss. de Florence Cod. I-V-48 et Munich, lat. 13.057, fol. 60 verso indiquent 1252 qui est généralement adopté.

L'originalité de Théodoric est qu'il recommande le traitement de Hugon et sa propre expérience, même lorsqu'elle contredit la tradition littéraire.

C'est avant 1248 que Théodoric est venu à Rome où il rencontra Andreu de Albalate, personnage en vue à la cour des papes, qui le nomma son chapelain et lui fit donner le titre de pénitentiaire du Saint-Père, Innocent IV Fieschi (1273-1254) (1). A sa demande il reprit sa compilation pour rédiger un manuel de chirurgie à l'usage d'Andreu qui, nommé évêque de Valencia (le 4 déc. 1248), emporta ce livre en Catalogne. Cette rédaction ne comprend que trois livres avec un prologue qui expose le sujet et ne donne aucun renseignement autobiographique (2). C'est le second prologue que nous continuons à suivre. Théodoric l'a signé en sa qualité de ministre indigne de l'église de Bitonto, c'est-à-dire chapelain ou curé de l'évêché administrée par Thomas (12 août 1253), transféré à Cervia (9 juin 1266) (3). Désigné dans un décret par l'initiale (Th.), l'identité des lieux (Bitonto, Cervia) a dérouté le P. Sarti et l'erreur a longtemps empêché de distinguer Théodoric le prêcheur de Théodoricus Borgognoni, successeur de Thomas à l'évêché de Cervia (9 avril 1270) (4) où l'autre n'a jamais mis le pied.

Andreu de Albalate n'a pas oublié son ami et protégé de Rome, il lui réclama par lettres et messages une édition revisée et augmentée de la chirurgie achevée en toute hâte avant son départ. Pour remplir peut-être une promesse, sentant la vieillesse s'approcher, Théodoric se mit à la besogne. Ses études lui ont procuré des sources nouvelles : il a étudié de plus près Avicenne, les traités de Salerne qu'il n'a connus qu'à travers la chirurgie de Brunus et, à la

(1) Theodorici *Prologus*. Cf. Append.

(2) Mss. L 2-9 : *Tractaturi de vulneribus et cirurgie scientiam tradituri ut sapientibus et insipentibus satisfiat* etc.

(3) Eubel, l. c. I, 142. *Cronologia dei vescovi di Bitonto* dans un ms. des Archives du chapitre de Bitonto.

(4) Eubel, l. c. I, 183.

manière d'un hors-d'œuvre, a ajouté un quatrième livre à son ouvrage un peu disparate. A l'occasion d'une blessure de poitrine il renvoie à la chirurgie de Roland Capellutti (1264) (1), c'est donc le *terminus a quo* pour fixer la date. Le traité est dédié à Andreu de Albalate dont la mort (24 mars 1279) (2) nous offre le *terminus ad quem*. Hugon, mort depuis longtemps lui apparut comme un maître admirable, les souvenirs de sa jeunesse, l'observation personnelle obsédant l'esprit du fidèle disciple dont l'œuvre n'est qu'un hommage à la mémoire du vieux chirurgien. Théodoric a t-il survécu à son ami Andreu ? Nous n'en savons rien, il disparut avec la dernière rédaction de son ouvrage. Confondu avec le fils de Hugon, Théodoricus, évêque de Cervia, on a prétendu qu'il est devenu centenaire (mort le 24 déc. 1298) et cette longévité héréditaire était une preuve du lien de sang avec son maître (3). La faiblesse de cette preuve est évidente, elle s'évanouit devant les dates précises fournies par l'auteur de la chirurgie lui-même.

III

La chirurgie de Théodoric, bien connu au moyen âge, a été diversement jugée. Henri de Mondeville (1314) (4) a reconnu toute l'importance du traitement antiseptique, mais il reste isolé parmi ses confrères. Guillaume de Salicète (v. 1210-1280) (5), qui a étudié à Bologne avant son établissement à Verone, n'en parle plus. Son disciple, le chirurgien Lanfranc (mort en 1306) qui a vécu à Lyon et à Paris, exilé d'Italie, a étudié Théodoric, il lui fit des emprunts sans reconnaître l'importance de la doctrine placée sous

(1) Théodoric, L II, ch. XI dans Lc f. 117.

(2) Eubel, *l. e.* I, 512.

(3) Vedrani, *l. e.* 313.

(4) *La Chyrurgie de Henri de Mondeville*, par le Dr Bos S A T F. 1897; Pagel, *Die Chirurgie des H. de M.* Berlin, 1892. Nicaise, *La chirurgie de H. de M.* Paris, 1893.

(5) *Ars ehirurgiea Guillelmi de Saliceto* dans le Coll. chir. Venetum (Venetiis, Juntas, 1546) et la seconde rédaction *Summa eonservationis et curationis mag. Guil. placent.* Venetiis, Oct. Scotus, 1502).

le nom de Hugon. Guy de Chauliac (1) l'a relevée dans son précis historique pour accuser l'auteur de plagiat, remarquant les passages conformes au traité de Bruno et il a traité de fable tout ce qui vient de Hugon. Cette condamnation, l'exposition confuse où les principes salutaires se cachent derrière un grand nombre de cures et de traitements stupides, la force de la tradition et de l'autorité, enfin la jalousie et la rivalité connu des médecins explique l'oubli séculaire du traitement rationnel, en usage quelque temps chez les « médecins de l'eau » en Italie : ces notions restèrent perdues jusqu'à l'époque de Lister et de Semmelweis (2). La rivalité entre les nations et les individus est l'un des stimulants les plus efficaces du progrès, mais la conception étroite, égoïste, peut le ralentir ou même l'arrêter. C'est ce qui a fait rejeter longtemps la chirurgie du nombre des sciences efficaces et salutaires.

Sans avoir reconnu le caractère novateur et original de la chirurgie de Théodoric, on l'a copiée, traduite et imprimée jusque vers le milieu du XVI[e] siècle. Elle s'est propagée dans l'une ou l'autre rédaction, et ce n'est que la deuxième qui donne toutes les observations, toutes les expériences personnelles après avoir exposé l'origine du traité dans le prologue. Il n'est pas étonnant qu'aux lecteurs des précédentes rédactions aient pu échapper des remarques, des cures opposées à la pratique invétérée. Une énumération rapide des manuscrits latins fera voir que les copies de la rédaction incomplète ont été conservées en plus grand nombre (L).

1° Le ms. *Barb. lat. 312* fol. 1-77 à la Bibl. Ap. du Vatican à Rome, du XIV[e] siècle renferme la première esquisse commençant par le prologue : *Tractaturi de vulneribus et cirurgiae scientiam tradituri* (fol. 1).

(1) *Cyrurgia Guidonis de Cauliaco* (Venetiis 1498, etc.) Capitulum singulare.

(2) Zweifel. *Sur la question de priorité d'entre Semmelweis et Holmes.* Archiv fuer Gesch. der Medicin. XII, 1920, 181-190. Cf. *Journ. of. Ostetr. and. Gyn.* X, 1906, 330.

Elle contient trois livres, mais elle se termine avec le chapitre XXXII du troisième. Le traité est calqué sur la *Cyrurgia magna* de Bruno. Les rubriques sont souvent les mêmes, les chapitres sont cependant enrichis par des détails, Hugon est moins souvent nommé, les observations personnelles sont moins nombreuses. Pour faire voir les relations entre Bruno et Théodoric d'une part, de la première et de la troisième rédaction de celui-ci d'autre part, nous avons comparé le texte parallèle du chapitre III du livre Ier par Bruno et du chapitre IV du livre Ier par Théodoric d'après le ms. et l'édition de Venise, c'est-à-dire la première et la dernière rédaction.

2° Le ms. *Ashmole 1427* de la Bibliothèque Bodley à Oxford, fol. 39-130 du XIVe siècle copié en Angleterre et divisé en cinq livres (le troisième commence au chap. XX du deuxième) porte le titre : *Cirurgia Theodorici fratris ordinis predicatorum secundum doctrinam sapientium veterum et magist. Hug. cirurgici que titulatur Filia principis*. C'est la deuxième rédaction qu'on désigne par ce terme, composée vers 1248 et emportée par l'évêque Andreu à Valencia. Une description est donnée par W. H. Black (1). Cependant au lieu du prologue (*L* 1°) on y trouve la dédicace à Andreu.

3° Le ms. *Voss. lat. in-fol. 3*, fol. 1-158 à la Bibliothèque de l'Université de Leyde, du XIVe siècle est mutilé au commencement et à la fin. Le traité est divisé en cinq livres. Des miniatures nombreuses (157) montrent des scènes chirurgicales dont plusieurs séries sont reproduites par M. Sudhoff (2).

4° Le ms. *Pal. lat. 1312* fol. 1-87 verso de la Bibl. Ap. du Vatican, du XIVe siècle n'a que trois livres. Le prologue commence : *Tractaturi*, etc. (L 1°), l'explicit désigne la copie : Filia principis.

5° La même rédaction se trouve au ms. *Pal.lat.1811*,

(1) *Catalogue of the Ashmolean Mss.*, Oxford, 1845.

(2) K. Sudhoff, Studien, etc. X, tables VIII, VIII a et *Archiv fuer Gesch. der Med.* IX, planches VIII-XI.

fol. 65 v°-102 du xve siècle, d'après lequel nous donnons le prologue dans l'*Appendice III* qui paraît à part.

6° Le ms. *VIII-D-55*, fol. 1-85 de la Bibl. Nat. à Naples, du xive siècle est divisé en trois livres et nommé Filia principis. Modestino del Gaizo (1) n'a connu que cette copie et il en a donné une description.

7° Le ms. *lat. 25.061*, fol. 1-63 de la Bibl. d'Etat à Munich, du xve siècle, renferme la rédaction en trois livres, avec prologue (*Tractaturi*, etc.) et il est désigné Filia principis. La description se trouve au *Catalogue* de Halm (2).

8° Le ms. *Sloane 3018*[5] fol. 97-117 du Musée britannique à Londres, du xive siècle, contient la même rédaction.

9° Le ms. 744, fol. 1-128 de la Bibliothèque communale de Pérouse, du xive siècle est divisé en trois livres, cependant mutilé à la fin. Le prologue (*Tracta turi*, etc.), l'absence probable du quatrième livre nous indique que c'est la Filia principis.

10° Le ms. *E-VI-5*, fol. 1-156 de la Bibl. Nat. à Turin n'est qu'un fragment en deux livres, renfermant la rédaction de la Filia principis et orné de miniatures. Parini (3) en a donné une description.

11° Le ms. *Pal. lat. 1313*, fol. 1-172 de la Bibl. Ap. du Vatican, du xive ou du xve siècle, n'a que trois livres, il contient la deuxième rédaction dédiée à Andreu de Albalate (fol. 1). Une seconde dédicace suit : *Inclite et invictissime domine Carole, ecclesie defensor magnifice, Sicilie rex illustris.* L'auteur se donne le titre d'évêque de Cervia : *Cogor ego frater Thed(r)icus de ordine fratrum predicatorum divina paciencia Cerviensis episcopus magnificencie vestre plene describere*, etc. Charles Ier, frère de saint Louis était roi des Deux-Siciles (1266-82) et contemporain de l'évêque Theodoricus, fils de Hugon de Lucques (nommé en 1270, mort en 1298) auquel on

(1) Modestino del Gaizo, *Il magisterio chirurgico Theodorico*, Napoli 1897, p. 32.
(2) *Catalogus codicum latinorum*, t. II, p. IV. Monachii, 1881, 158.
(3) *Catalogus Bibl. Taurinensis* : Supplementum.

a attribué la chirurgie de Theodoric. Cette dédicace nous semble très suspecte, c'est sur le témoignage d'un faussaire qu'on a voulu voir dans l'évêque l'auteur de la chirurgie.

12° Le ms. *Addit. 26. 106* fol. 110-134 du Musée Britannique à Londres, copié au XIVe siècle dans le midi de la France contient : *Parua cyrurgia Theodori* qui est conforme à l'édition de Venise.

13° Le ms. *lat. 11. 226*, fol. 1-124 de la Bibl. Nat à Paris, du XIVe siècle, orné de miniatures commence par la dédicace et il contient le texte imprimé. M. Sudhoff (1) en a reproduit une miniature.

14° Le ms. *lat. 174* de la Bibl. d'Etat à Munich, fol. 10-96, du XVe siècle est divisé en quatre livres, conformes à l'édition, sauf que le dernier a vingt-quatre chapitres au lieu de dix. Le catalogue par Halm (2) en donne une description.

La première esquisse de la Chirurgie n'est qu'une compilation à l'usage personnel (*L-1*). Les réflexions, les souvenirs sont peu nombreux, le serment exigé à ses fils par Hugon (l. II, ch. III), l'accident de sa jeunesse (ib.), la plaie de poitrine d'un Bolonais opéré par Rolandino ou par Hugon (l. III, ch. XVII) n'y sont pas mentionnés (3). La division en livres et en chapitres est conforme à l'édition, sauf que le troisième livre est terminé avec le chapitre XXXII (4).

La deuxième rédaction est nommée par Théodoric lui-même Filia principis (5). Huit ou neuf manuscrits l'ont conservée (*L 2-11*) avec le prologue donné dans l'esquisse (*Tractaturi*, etc.). Les chapitres sont mieux développés, les observations et l'expérience s'ajoutent aux passages cités, à côté de Hugon et Galien paraît Avicenne appuyant avec son autorité le traite-

(1) SUDHOFF, *Beitraege* I, 1914, 63, tabl. XIII, fig. 3.

(2) *Catalogus codicum latinorum*. T.I.P.I. Monachii, 1868.

(3) *Coll. chir. Ven.*, 1498, fol. 115 et 118. Modestino del Gaizo, l. c., p. 5, 17.

(4) Fol. 77 : De pinguedine mammillarum... virorum.

(5) L. II. Cap. XI. *Et qui diligenter attenderit librum istum quem intitulavi Filia principis magnam partem eorum quæ in cyrurgiis modernorum scripta sunt, auctoritate veterum et ratione evidentissima et presenti doctrina poterit reprobare.* (Coll. chir. Ven. 1513, fol. 107).

ment rationnel. Le troisième livre est complété, il contient cinquante-six chapitres. Il y manque encore la dédicace (1) et le quatrième livre.

La rédaction définitive, faite à la demande d'Andreu de Albalate, commence par la lettre dédicatoire nous renseignant sur l'auteur et son ouvrage (*L 12-14*). La dédicace à Charles, roi de Sicile, ne se trouve que dans un seul manuscrit (*L 11*), elle est apocryphe. Le manuel de chirurgie prend le caractère d'un mémoire dont l'auteur écrit avec l'intention de glorifier son maître vénéré, Hugon de Lucques. Cependant, l'opposition à l'école de Salerne est moins forte. Un quatrième livre est ajouté et ce n'est plus Bruno de Longoburgo, mais Roger Frugardi, auteur d'une *Practica* qui est pris pour modèle. Il y a des renvois à Constantin, représentant typique de l'école de Salerne. La division en cinq livres, dont on voit des traces dans quelques manuscrits, n'est qu'apparente : le XXe chapitre du deuxième livre est pris pour le commencement du troisième (2).

IV

La Chirurgie de Théodoric, dans sa dernière rédaction, fut imprimée six fois pendant les xve et xvie siècles. Le texte ne varie pas d'une édition à l'autre, cependant la dernière semble être la meilleure, corrigée par quelques endroits. Le traité est toujours ajouté à une série d'ouvrages sur le même sujet, et ce volume collectif, dont le contenu varie, est désigné *Collectorium Chirurgicum Venetum*. L'*editio princeps* n'est pas encore vérifiée et, sauf une revue sommaire par Lajard (3) que Brunet (4) a suivi, il n'y a pas d'étude satisfaisante sur les variations du texte dans ces

(1) Sauf le ms. *Pal. lat. 1313* de la Bibl. Ap. du Vat. et le ms. *Ashmole 1427* de la Bibl. Bodley à Oxford qui porte le nom de Filia Principis dans le titre et contient cependant la dédicace. Il faudrait examiner le texte de plus près pour dissiper l'erreur.

(2) Dans les manuscrits L-2 et 3. La traduction catalane (C-2) est divisée en sept livres.

(3) *Hist. litt. de la France*, XVIII, 519.

(4) Brunet, *Manuel* du Libr., 5e éd. Bruxelles 1838, 6e éd. Berlin 1921.

différentes éditions. Nous donnons au moins la liste complète avec quelques renvois (L).

a) La première édition fut imprimée par Bonetus Locatellus à Venise, mais l'année reste incertaine. Suivant le répertoire de Hain (1), elle parut en 1497 avec le titre : *Cyrurgia Guidonis. — Cyrurgia Albucasis cum cauteriis et aliis instrumentis. — Tractatus de oculis Jesu Hali. — Tractatus de oculis canamusali. — Venetiis per Bonetum Locatellum. Octavo Kalendas Martias 1497. Accedunt Leonardi Paduani chirurgia, seu recollectae super quarto canonis Avicennae. Venetiis apud Octavianum Scotum 1497* (fol.).

L'exemplaire unique serait à la Bibl. Nat. de Madrid (2), son titre est très différent : *Cyrurgia Guidonis de Cauliaco. — De balneis porectanis. — Cyrurgia Bruni, — Theodorici, — Rolandi, — Rogerii, — Lanfranci, — Bertapalie. — Jesu Hali : De Oculis. Canamusali de Baldac : De Oculis.*

b) Le même Bonetus Locatellus fit paraître l'édition suivante aux frais d'Octavianus Scotus Kristeller en 1498 (3). Les deux traités ophtalmologiques y sont supprimés :

Cirurgia Guidonis de Cauliaco. Accedunt: Brunus Langoburgensis Chirurgia magna et minor.— Tura de Castello : Recepta aquæ balnei de porrecta.— Theodoricus episcopus Cerviensis : Chirurgia.— Rolandus : Libellus de Chirurgia.— Lanfrancus Mediolanensis : Chirurgia. — Rogerius : Practica. — Bertapalia Leonardus : Recollectae super IV° Avicennae. (fol. 267).

On la trouve dans les bibliothèques suivantes : Amiens, Caen, Carpentras, Narbonne, Nîmes, Strasbourg, Londres, Rome (Lanc), Vienne, chapitre de Hohenfurt (Autr.), Cracovie, Budapest, etc. (30 exemp.).

(1) Hain, *Repertorium bibl.* N° 4.810. Coppinger, *Suppl.* donne une variante.

(2) Bibl. Nat. de Madrid : *I* (*nc.*) *2003* fol., communiqué par M. Moldenhauer. Le lieu et la date de l'impression n'est pas connu. Nicaise (éd. de Henri de Mondeville, 1897) mentionne un exemplaire à Nîmes, Pellechet ne le connaît pas. La chirurgie de Théodoric se trouve aux feuillets 97-134.

(3) Hain, *l. c.*, n° 4.811.

(*c*) Une réimpression fut donnée par Simon de Luere à Venise, aux frais d'Andréas Torresani de Asola, le 23 déc. 1499 (1). Les deux traités ophtalmologiques (*a*) y sont restitués et l'incunable compte 269 feuillets. Les bibliothèques qui le possèdent sont : Paris, Toulouse, Londres, Oxford, Strasbourg, Munich, Vienne, Milan, Prague, etc. (27 exemplaires).

(*d*) Bonetus Locatellus a lui-même édité (2), en 1500, un supplément avec les deux traités ophtalmologiques précédés de la chirurgie d'Albucasis et de la *Cirurgia parva* de Guy de Chauliac aux frais des héritiers d'Octavianus Scotus (Sexto Kal. Febr. 1500). Le traité de Théodoric ne s'y trouve pas, c'est à titre de renseignement que nous mentionnons cette édition :

Cyrurgia parua Guidonis (*de Cauliaco*). — *Cyrurgia Albucasis* (*et aliorum*) *cum cauteriis et aliis instrumentis.* — *De oculorum infirmitatum cognitio, eorum tractatus Jesu, filii Hali et Canamusali de Baldach.* — *Venetiis, per Bonetum Locatellum presbyterum, mandato et sumptibus haeredum nobilis quondam viri, domini Octaviani Scoti Modestiensis. Anno domini MCCCCC, sexto Cal. Februaris* (fol.).

Il y a des exemplaires à Paris (Bibl. Nat. et Bibl. de Sainte-Geneviève), à Londres, à Vienne (Bibl. Nat. et Bibl. de l'Université), à Cracovie, à Lemberg, à Horn (Bibl. du Lycée), à Salzbourg (Chap. de Saint-Pierre, vendu en 1924), à Munich, à Leipzig (Bibl. de l'Université), à Budapest, etc. (26 exemplaires).

(*e*) Un éditeur nouveau, Gregorius de Gregoriis a reproduit la deuxième édition à Venise, le 16 juillet 1513. Il a gardé le numérotage des feuillets, la Chirurgie de Théodoric y occupe les feuillets 97-134. Cette édition se trouve à Paris, à Oxford, à Munich, à Leipzig, à Prague (Bibl. de l'Univ.), à Budapest (Bibl. de l'Univ.), etc.

f) L'imprimerie de Bernardus Venetus de Vitalibus à Venise en a donné une réimpression le 20 février 1519,

(1) Hain, *l. c.*, n° 4.812.
(2) Hain, *l. c.*, n° 4.813.

orné de l'enseigne qui montre saint Marc accompagné du lion. La chirurgie de Théodoric s'y trouve aux feuillets 106-146. Les bibliothèques d'Oxford, de Pavie, de Munich, de Leipzig, de Vienne, de Budapest, etc., en conservent des exemplaires.

g) La dernière édition, en caractères antiques, fut donnée par les imprimeurs Juntas, à Venise en 1546. Elle est augmentée et corrigée suivant le titre :

Ars chirurgica Guidonis de Cauliaco celeberrimi lucubrationes chirurgicae, ab infinitis prope mentis emendatae ac instrumentorum chirurgicorum formis, quae in aliis impressionibus desiderabantur exornatae. — Bruni, praeterea Theodorici; Rolandi; Lanfranci; Bertapaliae Chirurgiae maxima nunc diligentia recognitae. — His accesserunt Rogerii ac Gulielmi Saliceti Chirurgiae, quarum altera quibusdam decorata adnotationibus nunc primum in lucem exit, altera ex vetustorum exemplorum lectione innumeris fere in locis est aucta ac integrum restituta. Théodoric y occupe les feuillets 134-184.

C'est la meilleure édition pour faire l'étude comparative avec ses prédécesseurs, ses contemporains et ses successeurs dont Guillaume de Salicète paraît imprimé pour la première fois. Cette édition se trouve à Paris, à Londres, à Milan, à Padoue, à Leyde, à Munich, à Leipzig, etc. C'est la dernière de la chirurgie de Théodoric d'après la rédaction complète, tandis que les deux autres n'ont pas été imprimées.

V

La chirurgie, l'unique œuvre authentique de Théodoric, n'a pas eu la notoriété des traités de Guy de Chauliac ou de Lanfranc. Cependant le nombre des manuscrits est assez considérable. L'autorité dont celui-ci a joui est attestée par les traductions qui s'échelonnent du XIVe jusqu'au XVIe siècle. La décadence du latin, l'utilité pratique du livre suffisent à les expliquer. Henri de Mondeville a peut-être dicté lui-même à un de ses disciples la traduction française des deux premiers livres de sa chirurgie. Quétif

et Echard (1) ont risqué l'hypothèse que Théodoric a écrit en catalan la chirurgie et deux autres traités qu'un manuscrit (C-*1*) nous a conservés. Le P. Sarti (2), P. Paris (3) et d'autres l'ont rejetée, la plupart des historiens n'ont consulté que le texte latin imprimé. Nous avons dressé la liste des manuscrits aussi complète que possible, recueilli des renseignements sur toutes les traductions et nous ne pouvons pas admettre une autre langue pour l'original que le latin. L'étude des rédactions latines nous a permis de saisir l'évolution de la pensée de l'auteur, tandis que les traductions se rattachent à l'une ou à l'autre des textes latins. La plupart de celles-ci, incomplètes ou fragments attestent du moins l'expansion du nom de l'auteur et de son œuvre. Une énumération rapide en donnera la preuve.

La traduction CATALANE semble avoir été la première et elle est la version la plus complète d'après la dernière rédaction. Deux manuscrits nous l'ont gardée, dont jusqu'ici le premier seul était connu (C) :

1° Le ms. de la Bibliothèque Nationale à Paris *f. esp. 212* (anc. 7.249) sur vélin, du XIV[e] ou du XV[e] siècle comptant 125 feuillets de 0[m]345 sur 0[m]245 contient trois traités suivant une remarque postérieure en italien : *Chirurgia e(t) medicina degli huomeni, cavalli e(t) falconi.* Le premier est placé sous la rubrique : *Lo comensament del libre lo qual compila frare Thederich del orde dels predicadors explanat per Galien Correger de Mayorcha. E contensi al comensament quina cosa es cyrurgia* (4).

Le traducteur expose dans le prologue qu'il a traduit le traité du latin en catalan pour le seigneur Atorgant. Le second prologue (*Prolago* : cat. prolec) renferme la dédicace de Théodoric adressée à Andreu de Albalate avec les renseignements

(1) Quétif et Echard, *Scriptores ord. praed.* Lut. 1719, I, 354.

(2) P. Sarti, *De claris archygymn. Bon. prof.* Bon. 1769, 450.

(3) P. Paris, *Les manuscrits français de la Bibl. du Roi*, Paris, 1848.

(4) *Catalogue des manuscrits espagnols de la Bibliothèque nationale*, par Morel-Fatio, Paris, 1881, 33.

autobiographiques. L'exposition du sujet est plus détaillée que dans l'édition (*L-g*) où un tiers du prologue est supprimé. Le traité est divisé en quatre livres, le premier (fol. 1-18) contient 26 chapitres, le deuxième (fol. 19-39) 54, le troisième (fol. 41-83) 56, le quatrième (fol. 89-93) 9. Un prologue renfermant un résumé est placé devant le deuxième et le troisième livre.

Comparé au texte latin on remarque des recettes au quatrième livre (fol. 89-93) de la traduction qui manquent dans l'édition, tandis que celle-ci donne quelques-unes au deuxième (*L-g* fol. 144) qui ne se trouvent pas au même endroit du manuscrit catalan (*C-1*, fol. 18). La confection de l'arsenic sublimé est donnée dans tous les deux (*L-g* fol. 133 : *C-1* fol. 83), cependant le ms. ajoute une paraphrase (*C-1* fol. 89) qui a fait supposer un traité indépendant de Théodoric sur cette question (1).

2° Le *ms. 342* de la Bibliothèque de l'Université à Graz (Autriche : Styrie) sur 282 feuillets de velin mesurant $0^{m}183$ sur $0^{m}133$ contient une copie de la traduction catalane datée de 1310. Le traducteur anonyme (Gallien Correger) est qualifié médecin du roi de Mayorque qui semble avoir eu en main une copie du manuscrit dédié par Théodoric à Andreu de Albalate, évêque de Valencia. Une remarque du XVIe siècle (fol. 1) en bas du premier feuillet nous renseigne sur le sort du manuscrit venu en Autriche (Carinthie) par les relations des Habsbourgs et de l'Eglise avec l'Espagne :

Presens liber tractans Cirurgiam est Franscisci Emrichy oppaviani quem dono dedit sibi Wielmus praepositus templi S. Bartholomei Apostolici in Frisaco. Actum anno a Nativitate Christi MDXXX in feriis Sancti Bartholomei Apostoli, missus ad S. Lambertum.

C'est donc Guillaume, curé de l'église Saint Barthélemy à Frisach (en Carinthie) qui a donné le manuscrit

(1) Quétif et Échard, *l. c.* Le ms. a été connu de P. Sarti, de P. Paris, de Modestino del Gaizo, mais aucune étude de fonds n'en a été faite.

à François Emrich d'Oppavie (Troppau en Silésie) et la notice est de la main du dernier. Celui-ci l'a envoyé à la bibliothèque de l'abbaye bénédictine de Saint-Lambert (en Carinthie), le 24 août 1530 (la Saint Barthélemy). Or, l'administrateur de l'évêché de Gurk, dont l'abbaye dépendait, était Antoine de Hoyos et de Salamanque (du 11 mars 1523 jusqu'à 1551) (1), issu d'une famille d'Espagne. C'est sous son administration que les bibliothèques de l'évêché et des monastères s'enrichirent de manuscrits catalans, et même français (2). L'abbaye de Saint-Lambert fut séquestrée par un décret de l'empereur Joseph II (le 4 janvier 1786) et sa bibliothèque, comptant 30.000 volumes avec des manuscrits transférée à la bibliothèque de l'Université de Graz (3). Les imprimés furent restitués plus tard, les manuscrits sont restés à Graz, dont l'unique texte de langue romane, la chirurgie de Théodoric. L'histoire de la faculté de médecine de Vienne nous a permis d'identifier le possesseur du manuscrit avec François Emrich (1497-1560) devenu plus tard (16 mars 1537) troisième lecteur de chirurgie, à cette faculté, aux honoraires de 52 florins. Sa carrière universitaire fut brillante : promu premier lecteur, doyen de la faculté sept fois, recteur quatre fois, fonctionnant comme vice-chancelier, il est mort après avoir enseigné pendant vingt-cinq ans, à l'âge de soixante-trois ans (le 25 mai 1560).

Il fut enterré au cimetière Saint-Etienne de Vienne et l'inscription funéraire relève à côté de l'habileté du médecin sa connaissance des langues (4). Une bourse, distribuée encore aujourd'hui garde son nom.

(1) Eubel, *Hier. Cathol.* Monasterii 1913, III, 1923. Antoine succéda à Hieronymus Balbus, le 25 juin 1526, il fut tué par son domestique en 1551.

(2) La copie d'une *Menesealia* catalane dans le ms. XXX-14 de la bibliothèque de l'évêché est à signaler. Quelques chansons de Thibaut de Champagne se trouvent dans un ms. de l'abbaye de Saint-Paul dans le Lavanthal. Cf. Wallenskoeld, *Thibaut de Champ*, Paris, 1925, XXXVI.

(3) F. Eichler, *Aus einer oesterreich. Bibliothek*. Graz, 1905. O. Wonisch, *Die Sankt-Lambrecht — Grazer Handschriften*. Zentralblatt fuer Bibliotheksw. XXXV, 1918, 64.

(4) A. Edler von Rosas, *Kurzgefasste Geschichte der Wiener Hochschule*. Wien, 1844, II, 48.-L. Senfelder, *Franz Emerich*, Wien. Extr. de la revue *Diekultur*, VIII, 1907, 61-75.

Lorsque la chaire de chirurgie devint vacante, la Faculté sollicitée par le Recteur donna son avis sur la nécessité de maintenir cet enseignement, ajoutant comme pièce justificative le *Compendium methodicum chirurgiae* du docteur François (Emerich). Il lut quelques livres de Galien, l'anatomie de Vesale, des chapitres de la chirurgie de campagne traitant des tumeurs, des ulcères, des fractures, d'après Albucasis. Il est l'auteur d'un manuel d'après Hippocrate et Galien (Nurenberg, 1537). Des extraits de la chirurgie de Théodoric lui pouvaient rendre quelques services. L'édition latine était à sa disposition, il renvoya la traduction catalane en Carinthie d'où il l'avait reçue.

L'auteur est nommé au commencement du manuscrit et à la fin de chaque livre. Voici l'*incipit* :

En nom de Deu tot poderos. Aci comens lo primer libre de Tederich compilat per frare Tederich de l'orde dels predicadors (fol. 1).

La chirurgie est divisée en sept livres dont la matière est indiquée par une table générale à la fin qui manque dans le ms. de Paris (*C-1*). Cette division est mieux adaptée au sujet traité que la répartition en quatre livres, adoptée par le premier éditeur. Plusieurs manuscrits latins semblent distinguer cinq livres, la coupure dans le deuxième livre se fait toujours après le vingtième chapitre, cependant aucun ne continue jusqu'au bout. Le manuscrit de Paris (*C-1*) est une tétralogie et la distinction en sept livres est propre au manuscrit de Graz (*C-2*) dont la table suit :

Asi fina lo libre de sirorgia qui es dit Tederich, en lo qual son compostz set libres. — *Lo primer es de nafres en general* (fol. 4). — *Lo segon de nafra de cap* (fol. 56). — *Lo ters de trencadura de ossos* (fol. 91). — *Lo quart de fistoles* (fol. 127). — *Lo quint de apostemes* (fol. 152). — *Lo sise de scrofules* (fol. 200). — *La sete de confinment de medicines* (fol. 261).

Les chapitres ne sont pas numérotés, les tables à la fin de chaque livre renvoient aux feuillets. Les rubriques sont plus nombreuses, elles donnent des détails pour le traitement ou les opérations. Enfin

comme particularité de ce manuscrit, on voit des transcriptions ou des remarques en caractères hébreux à la marge de plusieurs pages, ce qui nous permet de supposer quelque rapport entre cette version et les deux manuscrits hébreux que nous allons mentionner.

L'unique manuscrit qui nous a conservé une traduction *espagnole* (*E*) se trouve à la Bibliothèque royale de l'Escurial avec la cote *H-III-17*. Il compte 215 feuillets d'une écriture du XVe siècle, et eut pour possesseur Don Diego Hurtado de Mendoza. Le texte est mutilé, il s'arrête au milieu du 55e chapitre du livre III. Il porte le titre : *Capitulo del libro primero (de cirurgia) que fizo el Rey Tedriquo de los otros tres que son escriptos adelante por onden (?) de quatre tratados.* La dédicace manque devant le premier livre, la définition de la chirurgie suit : *Sennor que pone J[h]ohanniçio que ciru(r)gia es obra de manos en los cuerpos animales que (?) sanidad, etc.*.. (1).

Le Ier livre occupe les feuillets 1-36 ; le IIe se trouve aux fol. 37-66 ; le IIIe aux fol. 66-94 ; le IVe aux fol. 94-215. Cependant ce ne sont que trois livres sur quatre du texte imprimé, car le IIIe livre commence au chapitre 20 du livre II et les suivantes (chap. 20-54) forment le livre III de la version. Un prologue se trouve devant le IIIe et le IVe livre. A la suite d'une description du manuscrit les trois prologues sont publiés par Rodriguez de Castro (2). Le traducteur a suivi la troisième rédaction en latin (*L-a-g*), cependant le IVe livre de celle-ci manque par suite de la mutilation du manuscrit espagnol. Un essai de répartition en cinq livres par la subdivision du IIe se fait remarquer dans quelques manuscrits latins (*L-2-3*), son modèle était donc une copie de ce type.

(1) *Coll. Chir. Ven.* fol. 97 ; Cyrurgia est operatio mauualis in corpore animalis ad sanitatem (tendens). JOHANNITIUS ou Jean de Damascène est le médecin arabe Abu Zeid Honeïn Ben Ishak Ben Soleiman Ben Ejjub el 'Ibadi (809-877) auteur d'une *Isagoge in artem parvam* (plus loin Théodoric renvoie à ses Aphorismes).

(2) RODRIGUEZ DE CASTRO, *Biblioteca española*. Madrid, 1786, II, 693-4. Le P. Julian Zarco Cueva dans son *Catalogo de los manuscritos castellanos*, p. 228 donne une nouvelle description.

La traduction *italienne* des deux premiers livres de la chirurgie est conservée dans le manuscrit *XIII-G-31* de la bibliothèque Nationale à Naples, datée du xv[e] siècle. Elle porte le titre : *Comenza Thedrico mazor de la cirorgia di tute le piage* (*I*). La dédicace à l'évêque de Valencia permet d'y supposer une version de la dernière rédaction que Modestino del Gaizo (1) a comparée avec le manuscrit latin de la même bibliothèque (*L-6*). Le premier livre occupe les fol. 11-25, le deuxième les fol. 25 v°-46 et le texte est coupé au premier chapitre du livre III.

En *Angleterre* on a contribué à vulgariser le nom de Théodoric par des fragments de traduction (*A*).

1° Le manuscrit *Sloane 389* fol. 2-76 du musée Britannique à Londres, daté du xvi[e] siècle contient le fragment d'une traduction anglaise. Le catalogue attribue la chirurgie à Théodoric Borgognoni de Lucca, évêque de Cervia.

2° Le manuscrit *Ashmole 1468* fol. 55-171 de la Bibliothèque Bodley à Oxford, daté du xv[e] siècle est une compilation anglaise de plusieurs traités de chirurgie. *Tederik* est nommé dans le titre entre *Lamfrank* et *Brune*, il est cité dans le texte (fol. 167) : *Also Tederik bishope of Serviente tellethe in his book of his secrets*.

Par suite des relations des universités dans le midi de la France avec les facultés en Italie la chirurgie de Théodoric n'est pas restée inconnue en *France* (2). Henri de Mondeville a reconnu la justesse du traitement aseptique, tandis que Guy de Chauliac, médecin de la cour d'Avignon l'a accablé de traits sarcastiques et accusateurs. Le *Collectorium artis chirurgiae medicinae* du dernier était répandu en latin, traduit en français, en anglais (3), en catalan, et il ne manquait pas d'attirer l'attention sur l'auteur maltraité par le

(1) Modestino Del Gaizo, *Il magistero chirurgico di Teodorico dei Borgognoni ed alcuni codici delle opere de lui.* Napoli 1894.

(2) *Catalogue du fonds français.* Paris 1868, I, 349. Delisle, *Inventaire général et méthodique.* Paris, 1876-78, 2 v.

(3) Le ms. fr. 2028 de la Bibl. Nat. et le ms. angl. 25 en font preuve.

bourguignon caustique. Théodoric fut traduit lui-même en français pendant le xve siècle et deux manuscrits connus ont conservé cette version (*F*).

1° Le manuscrit *fr. 2029* à la Bibliothèque Nationale de Paris fol. 1-52, écrit sur papier au xve siècle est à l'état de fragment. Au commencement se trouve la recette d'une poudre merveilleuse suivie par le XIXe chapitre du livre II et à la fin on lit le chapitre XCVI (1).

2° Une copie française est signalée à la bibliothèque publique de l'Etat à Leningrad (Saint-Petersbourg) portant la cote ancienne de la Bibliothèque de la cour *2-Dm-4°* fol. 1-47, du xive siècle. Nous avons obtenu sur ce manuscrit des renseigements qui sont résumés plus bas.

Le nombre des traducteurs de traités de médecine a toujours été considérable en *Allemagne*. M. Sudhoff (2) a signalé plusieurs manuscrits de la fin du moyen âge et parmi ceux-ci un de la bibliothèque de l'Université de Prague supposant qu'il contient la version allemande de la chirurgie de Théodoric (*ALL*). Vérification faite, nous avons trouvé dans le manuscrit papier *XVI-F.-2* fol. 1-68, du xve siècle une traduction des deux premiers livres de Théodoric d'après une rédaction différente du texte imprimé (L). Le début manque, le texte commence au XXIVe chapitre du livre Ier (*De spasmo*). Le deuxième livre est transplanté jusqu'au bout (fol. 54 v°-68 v°). Une copie des xxv chapitres du troisième livre en latin est ajouté (fol. 69-83). La suite contient des prescriptions pour la distillation de quelques drogues (fol. 83-87), empruntées à Théodoric ou quelque autre (*Aqua pro oculis, Noli me tangere remedium*). Une comparaison avec les manuscrits contenant les premières rédactions (L) pourrait révéler le modèle suivi par le traducteur.

La médecine était pratiquée déjà au moyen âge par des Juifs. Nous avons fait remarquer les rubriques

(1) Cf. la Notice ci-dessous.
(2) Sudhoff, *Beitraege*, Leipzig, 1918, II, 463.

et les transcriptions en hébreux dans le manuscrit catalan que nous avons étudié (C-2). Deux manuscrits *hébreux* de la Bibliothèque d'Etat à Munich (1) attestent la connaissance de la chirurgie de Théodoric (*H*):

1° Le manuscrit *hébreux 266* est une traduction (libre et incomplète ?) de la première rédaction (2).

2° Le manuscrit *hébreux. 291*[6] donne avec des caractères hébreux des extraits de la version espagnole (E) qui est faite d'après la rédaction dédiée à Andreu de Albalate (3). Nous n'avons pu identifier ni préciser la transcription, témoignage curieux de l'intérêt porté par les milieux juifs d'Espagne à l'œuvre de Théodoric.

VI

Les traités de médecine du moyen âge ne sont pas encore édités d'une manière satisfaisante d'après l'étude critique et comparative des manuscrits pour donner la base solide à l'établissement des sources, des relations et de la part d'originalité de l'auteur. Les essais faits au sujet de Théodoric par Modestino del Gaizo (4), par Gurlt (5), par Brunn (6), s'attachant à l'un ou à l'autre chapitre ou livre n'ont donné que des résultats hypothétiques. Au lieu de refaire ce travail prématuré pour lequel nous avons rassemblé des matériaux, nous nous contenterons de replacer Théodoric à sa place dans la chaîne de l'évolution médicale et de citer quelques jugements d'historiens de la médecine postérieurs au siècle de la Renaissance.

(1) *Catalogus Codicum manuscriptorum Bibl. R. Monacensis* (Steinschneider) I, I, 101. — M. Steinschneider. *Die hebraeischen Uebersetzungen*, Berlin, 1893, 832 et § 516.

(2) Le manuscrit 266 commence en hébreux : *Atchil sefer refuốt meliu ben hechacham Târik* où nous prenons les mots « les fils de Târik » (Théodoric) pour le terme *Filia principis*, puisque *Thedric* (ms. *C*-2) s'emploie pour désigner la chirurgie (de Théodoric).

(3) Steinschneider, *l. c.* § 516 renvoie à Kayserling *Bibl. Esp.* p. 105 et il mentionne d'après Ecbard le ms. esp. de la Bibl. Nat. (C-*1*), qui est en catalan comme nous l'avons démontré Est-ce que le ms. hébreux rend le texte d'après C-*1* ou E-2 ?

(4) Modestino del Gaizo, *Il magist. chirur. di Theodorico dei Borg.* Napoli, 1899.

(5) Gurlt, *Gesch.. der Chir.* Berlin I, 1898, 740-753.

(6) W. Brunn, *Die Stellung des Guy de Chauliac*, etc. Archiv. fuer Gesch. der Med. XII, 85, XIII, 65.

La médecine scholastique est fondée sur l'autorité et la tradition que Théodoric admet dans la plus large mesure, accumulant des renvois, des citations.

Il le fait en toute conscience et trahit quelque précaution en disant : *Ne liber noster plus de alieno quam de nostro videretur habere* (1). Parmi les auteurs antiques il reconnaît la suprématie de Galien, nommé pour son style prolixe et guindé une « boîte pestifère » (2), parmi les arabes celle d'Avicenne. Son maître Hugon de Lucques a suivi la doctrine de Galien et d'Avicenne, son modèle Bruno de Longoburgo a été versé dans la médecine arabe dont il a révélé certaines doctrines à ses contemporains. Cependant le progrès de l'art de guérir dépendait plutôt de l'observation et de l'expérience, la part de celles-ci décide de la valeur et de l'originalité des écrits. Théodoric fut jugé à cet égard dans un sens contradictoire par Guy de Chauliac et par Henri de Mondeville, deux contemporains. Les deux livres de la *Chirurgia Magna* par Bruno de Longoburgo (3) ont donné le cadre et les matériaux des trois premiers livres de Théodoric, tels qu'il les a esquissés et rédigés pour la première fois. Il est vrai que Brüno était contemporain de Hugon, il a adopté ses doctrines sans les avoir mis en relief comme l'a fait Théodoric. Celui-ci se place dans cette rédaction en opposition avec l'école de Salerne d'où l'on doit pourtant faire dériver quelques prescriptions et recettes de Hugon malgré la condamnation de la guérison suppurative, Théodoric s'est lui-même ravisé, et rédigeant une seconde fois la chirurgie destinée à l'usage de l'évêque de Valencia, il a admis les doctrines de Roger Frugardi auquel il emprunte plusieurs chapitres du

(1) Theodoricus, ed. L-e fol. 124.

(2) Willamovitz-Moellendorff dans les *Philol. Unters.* Berlin, 1886, IX 122 cité par Brunn l. c. 87.

(3) *Cyrurgia magna* Bruni publiée dans le *Coll. Chir. Ven.* ed. a-g. Br. I, 1-16 : Theod. I, 1-26 ; Br. I, 17-20 : Theod. II, 1-54 ; Br. II, 5-20 : Theod. III, 8-46.

quatrième livre ajouté (1), il nomme plusieurs fois le disciple de celui-ci Roland Capellutti, contemporain et rival de Hugon de Lucques (2).

La grande valeur et l'importance du traité de Théodoric ne s'explique point par un caractère eclectique, mais par deux autres traits. D'abord il donne une relation fidèle du traitement et des opérations de Hugon de Lucques, un gènie inventeur qui n'a rien écrit, ensuite il fait part de sa propre expérience et révèle une individualité sachant échapper à la routine et à l'imitation servile. Avec quelque bonne volonté on peut reconnaître chez lui les germes des grands miracles de la chirurgie révélés pendant le dernier demi-siècle, que le traitement aseptique suggéré par la découverte de Pasteur et imposé par l'observation de J. Lister (1827-1912), de Semmelweis (1818-1875) et d'autres ont rendu possibles. Ces germes ont dormi pendant six cents ans sous la poussière des rayons de bibliothèques et nous en avons donné quelques raisons, des critiques détaillées feront mieux regretter l'oubli irréparable.

Le médecin anglais Freind (3), à l'exemple de Guy de Chauliac, a crié au plagiat, en voyant les emprunts incontestables que Théodoric a faits à Bruno. Pourtant il ne peut pas nier la faculté d'observation de Théodoric, qui sut déjà remarquer le ptyalisme accompagnant le traitement mercuriel de la gale. A. de Haller (4) (1708-77) prit sa défense contre l'accusation injuste de Friend. L'expérience n'a pas manqué à Théodoric, il a évité les opérations compliquées, telles que

(1) *Practica*, Rogerii dans le *Coll. Chir. Ven.* ed. La-g chap. 1, 2, 3, 4, 5, 6 : Théod. IV, 1, 2, 3, 4, 5, 9. Cf Modestino del Gaizo *l. c.*, *Hist. Litt. de la France*, XXI, 613.

(2) *Libellus de Cyrurgia* Rolandi dans la *Coll. Chir. Ven.* ed. La-g (e fol. 117-172), composé en 1264, antérieure à la seconde rédaction de Théodoric.— Sudhoff, *Salerno, Montpellier, Paris*, dans l'Archiv fuer Geschichte des Medizin XX, 1928, 51-63 éclaircit par les relations de Gilles de Corbeille la rivalité de ces trois écoles.

(3) Freind, *The history of Physih from the time of Galen to the beginning of the XVI century*. London 1726. Trad. fr. Leyde, 1727.

(4) A. de Haller, *Bibliotheca chirurgica*. Bernæ et Basileæ 1774 : I, 146: Mihi, etsi acerbum est Guidonis et Freindii judicium, iis melior videtur qui præcessunt.

celle de la fistule lacrymale, et il ne s'est pas occupé de gynécologie (1). Théodoric n'a parlé de l'ophthalmologie qu'au quatrième livre, emprunté à l'école de Salerne, mais dans les précédents on trouve des observations justes et des traitements raisonnables qui manquent dans ses sources. Sprengel (2), un précurseur dans l'histoire de la médecine a consacré une page à la chirurgie de Théodoric, après s'être demandé, s'il était le fils de Hugon de Lucques, malgré les documents et les renseignements compilés par le P. Sarti. Puccinotti (3), Haeser (4) l'ont suivi sans hésitation et pour la critique de la chirurgie, ils se sont contentés de reproduire ce que leurs prédécesseurs ont remarqué.

Modestino del Gaizo (5), professeur à Naples, est le premier qui ait rendu justice à la clairvoyance de Théodoric après Henri de Mondeville. Il partage les erreurs biographiques du P. Sarti, il connaît d'une manière incomplète la transmission littéraire, mais il saisit au corps la doctrine représentée par Hugon et enregistrée par Théodoric, il établit la différence entre lui et ses prédécesseurs. Il choisit un chapitre de la chirurgie abdominale (6) que l'on tient pour l'un des plus beaux triomphes de la chirurgie moderne, et il compare le traitement chez Roger, chez Bruno, avec la pratique de Théodoric qui rejette l'application d'un volatile ou bétail découpé sur l'intestin rompu, aussi bien que la suture recommandée par Avicenne. Il donne le sage conseil de désinfecter et laver la blessure avec du vin rouge, de reposer et suer les intestins rompus. Il est dangereux de laisser le ventre

(1) *Ib.* Adparet neque experientiam defuisse viro, neque curam administrandorum, quæ rariora videret, subtiliores utique et artificiosas administrationes non est adgressus, ut ex fistula lacrimali adparct, cujus curatio nihil habet proprii. Mulierum morbos omisit.

(2) K. Sprengel, *Versuch einer pragmatischen Geschichte der Arzneykunde*. Halle, 1823, II, 596.

(3) Puccinotti, *Storia della medicina*. Livorno, 1859, II.

(4) Haeser, *Lehrbuch der Geschichte der Medizin*, Iéna, 1875, I, 760.

(5) Modestino del Gaizo. *L. c.*, cf. Brunn, *l.* c., XIII, 76.

(6) Theodoric, *Cyrurgia*, l. II, c. 19 (Le fol. 108 v°) : De vulnere intestini. Rogerii Practica l. III, c. 29, Bruni Cyrurgni magna, I. I, c. 4.

ouvert, car l'air corrompu cause des coliques douloureuses retardant le rétablissement du malade (1). Il est évident que Théodoric a observé et appliqué le traitement aseptique et rationnel dans une série d'opérations qu'on tient réservée pour la chirurgie du dernier siècle. Le penseur judicieux s'y révèle, qui s'oppose à l'abus traditionnel et rejette toute autorité écrite.

Le traitement aseptique n'a pas survécu au XIIIe siècle et malgré le succès des *medici dell'acqua*, il n'a pas fait école ni en Italie ni ailleurs. Modestino del Gaizo attribue trop d'importance à quelques recettes ou conseils lancés au hasard par Tagault (1545) qui parle de l'arsenic sublimé, par Magati da Scandiano (1579-1647), par Luigi Tortora (1753) et la pratique de l'école de Florence au XVIIIe siècle. Ce n'est pas en Italie que la chirurgie moderne a commencé son progrès vertigineux. La réhabilitation de Théodoric même se fait attendre, malgré le premier essai de Modestino del Gaizo.

L'accusation de plagiat lancée par Guy de Chauliac fut reprise par Gurlt (2), professeur de Berlin. Il a dressé un tableau analytique des 145 chapitres de la Chirurgie imprimée en vue de démontrer que soixante-treize de ces chapitres sont pris au traité de Bruno. Aucun chirurgien moderne ne pourrait résister à une épreuve aussi grossière. La thèse de Perrenon (3) qui se borne à extraire les passages renvoyant ou faisant allusion à Hugon de Lucques, pour reconstruire la méthode de celui-ci telle que le rapporte Théodoric, fait aussi violence à la vérité. Le nom de Hugon ne fut rapporté du traitement observé et éprouvé par Théodoric souvent qu'à la dernière rédaction, c'est

(1) *Ib.* Dico ergo quod non opus vulnus ventris teneri apertum, donec intestina interius incarnentur, quia multa posseut ex hoc pericula evenire. Primum est quia quotiens cumque mutabitur interius, aër exterior subintrabit et faciet in intestino torsiones et dolores, quare affligetur infirmus et sanitas prolongabitur.

(2) Gurlt, *Geschichte der Chir.*, Berlin, 1898, I, 740-753.

(3) Eu. Perrenon, *Die Chirurgie des Hugo von Lucca nach den Mitteilungen bei Theodoric.* Berlin, 1899.

une autorité de plus qu'il a invoqué pour justifier la nouveauté et la hardiesse de sa pratique.

Un jugement plus raisonnable a été rendu par Pagel (1), qui voudrait affaiblir la thèse de son prédécesseur et réduire à quelques ressemblances superficielles la dette de Théodoric envers Bruno. Les mérites de celui-là sont multiples et variés, son originalité est incontestable. Il est d'abord partisan du traitement aseptique, il emploie l'arsenic sublimé. Ensuite, il guérit les fractures et les luxations sans se servir de machines appliquant des bandages et des coussins. En troisième lieu il recommande l'usage des éponges narcotiques dont la tradition remonte aux Grecs, au moyen âge. En quatrième lieu, on doit remarquer que Théodoric recommande l'opération de la fistule rectale au lieu de la cautérisation. Nous avons déjà mentionné le ptyalisme signalé par Freind. Enfin, les ordonnances thérapeutiques et pharmaceutiques transmises de l'antiquité étaient adaptées aux connaissances anatomiques et physiologiques. La nourriture succulente est recommandée aux blessés et aux reconvalescents au lieu de les faire succomber par une diète exagérée.

L'originalité de Théodoric ressort même des recherches de M. Brunn (2) (Rostock), qui confronte Théodoric avec son adversaire Guy de Chauliac soulignant les points où le disciple de Hugon s'écarte de la pratique traditionnelle ou contemporaine. Il y a quelques remarques subtiles qui lui échappent, mais la méthode comparative seule peut déterminer la part qui revient à chacun des auteurs dans l'avancement et le progrès de la chirurgie.

Malgré les erreurs nombreuses et le patriotisme régional qui inspire M. Vedrani (3), archiviste de Lucques, son étude résume tout ce qui fut écrit sur

(1) Pagel dans *Handbuch der Geschichte der Medizin*, publié en collab. avec Neuburger, Iéna, II, 1902, I, 716-19. — Pagel, *Einfuehrung in die Geschichte der Medizin*, Berlin, 1898.

(2) Brunn, *l. c.*

(3) A. Mieli, *Gli scienziati italiani*. Roma, 1923, I, 313.

Théodoric à partir de Guy de Chauliac jusqu'à Modestino del Gaizo. La liste des manuscrits qu'il a dressée est incomplète, malgré l'attribution de deux traités qui ne sont point de Théodoric. Les mérites de Théodoric, auteur de la chirurgie, ne se réduisent pas à une seule prescription (1) qui remonte peut-être à Hugon de Lucques son maître, mais il se révèle par l'application d'un principe, par la réflexion, par la conception juste de la constitution humaine à laquelle il fut conduite par l'observation et par l'expérience. Il est certes une individualité originale, un chirurgien consciencieux et habile. Il ne faut pas le juger sur le témoignage de ses contemporains, inclinés vers la jalousie, ni sur celui de la postérité subjuguée par la superstition et la tradition du métier, mais il faut rétablir le texte de son traité d'après les trois rédactions, élaguer les emprunts et les gloses pour découvrir sa véritable pensée et définir la part d'originalité qu'on lui doit attribuer.

VII

La chirurgie de Théodoric de l'ordre des Prêcheurs chapelain à Rome et à Bitonti fut attribuée sur le témoignage inexact d'un prologue (L-*11*), de quelques copistes (L-*3*, *6*, *9*) à l'évêque de Cervia, fils de Hugon de Lucques. L'erreur que le prologue authentique pouvait dissiper s'est répandue et enracinée à la suite de la première édition et de ses réimpressions. C'est l'inverse qui s'est produit pour deux autres traités qu'on a voulu faire entrer dans le bagage littéraire du chirurgien, disciple de Hugon de Lucques. L'un contient une *mulomédicine* dont l'auteur serait Thodoricus, évêque de Cervia, l'autre est un livre de fauconnerie traduit d'après le grec de Moamyn par Theodorus de Antiochia ou *Todre le philosophe*. Que le dernier soit un personnage différent, on l'a reconnu depuis une quarantaine d'années.

(1) Vedrani. *L. c* Questo sempliee preeetto fa di Teodorico uno dei piu originali di tutti i tempi, perche solo Mondeville, Paraeelso e Lister sostennero dopo lui questi principi. Nei lungo interregno trá Mondeville Lister gli avocati della suppurazione vinsero su tutta la linea.

Pour le premier, il nous faut donner quelques preuves, avant de rejeter l'attribution erronnée.

Sept manuscrits latins (1) et le manuscrit catalan de Paris (2), nous ont conservé la *Mulomedicina*. Les manuscrits latins sont d'accord de l'attribuer à Theodoricus de l'ordre des Prêcheurs, évêque de Cervia, mais ils ne donnent aucun renseignement sur l'auteur et son écrit. Celui-ci est divisé en trois parties avec des chapitres dont le nombre varie (3). C'est une compilation tirée de quatre écrits connus (4).

Le premier est l'Art vétérinaire de Végèce (375-450) (5), source des traités semblables composés en Byzance et transmis au moyen âge. Le deuxième se trouve inséré dans l'Encyclopédie de l'évêque dominicain Albert le Grand (6) (v. 1200-1280) qui consacre quelques pages à la cure chevaline. Les deux derniers ont pour auteurs des Italiens du XIIIe siècle. Giordano Ruffo de Calabre était au service de l'empereur Frédéric II (v. 1250) et son traité, conservé dans plusieurs manuscrits (7), fut traduit en italien par Gabriel Bruno, en français par Daniel de Crémone à l'usage d'Enrico, fils de l'empereur. Giacomo Doria (8) de Gênes (XIIIe siècle) est l'auteur d'un *réceptuaire* (*ricettario*) auquel Theodoricus renvoie lui-même (9).

(1) Manuscrits latins (L M) : 1° Paris, Bibl. Nat. n. acq. lat. 548. fol. 1-48 (XVe siècle) ; — 2° Pavie, Bibl. de l'Univ. 72 fol. 1-58 (XVe siècle) ; — 3° Rome, Bibl. Ap. Vat. Reg. lat. 1269 fol. 1-46 (XIVe siècle), — 4° *Ibid.* Barb. lat. 327 fol. 1-47 (XVIe siècle) ; — 5° Turin, Bibl. Nat. E-VI-4 fol. 1-85 (XIVe siècle) ; — 6° Venise. Bibl. Nat. S. Marc cl. 7, n° 25, fol. 1-30 (XIVe siècle) ; 7° Vienne, Bibl. Nat. 2414 fol. 1-32 (XIVe siècle).

(2) Paris, Bibl. Nat. f. esp. 212 fol. 93 v°-109 v° (C-*1*).

(3) LM-*1* contient 109 chapitres, LM-*3* en a 129, LM-*6* donne 130 chapitres.

(4) G. B. ERCOLANI, *Riccrche storiche analistiche sugli scrittori di veterinaria*. Torino, 1851, 351.

(5) BRUNET, *Manuel* n° 7689. Schanz, *Geschichte der ræmischen Literatur*. Munich, 1914, IV, 194. L'écrit est nommé : *Mulomedicina Chironis*,

(6) *Opus dc animalibus sive de rerum proprietatibus*. Opera, Lugduni 1651. Quétif et Echard *l. c.* I. 162.

(7) Mss. à Paris, à Venise, à Torino, publié par Molin à Padoue en 1818. Brunet, *l. c.* n° 7694. Tiraboschi, *Storia della lett. it.*, Modène, 1833, II, 93.

(8) Ms. LM-*6* fol. 31-34.

(9) Chap. XXXIV de la première partie.

L'analyse comparative de Theodoricus et de ses sources a conduit Ercolani à la conclusion qu'une seule maladie nouvelle y est mentionnée, dont Lorenzo Rusio (1288-1347) a donné une description détaillée (1). L'absence de tout trait original ou conception nouvelle distingue la *Mulomedicina* de la Chirurgie. Aucune faculté d'observation ou d'expérience ne s'y manifeste, c'est un traité savant qui se rattache à la tradition. L'attribution à l'auteur de la chirurgie doit donc être rejetée, attribution qu'aucun témoignage ou allusion n'a justifiée.

La traduction catalane de la *Mulomedicina* fait suite à la chirurgie dans le manuscrit de Paris (C-*1* fol. 93 v°-109 v°). Ce ne sont que six chapitres du texte latin intitulés :
— *Asa commensa la cirorgia dels cavals, per so que sien curats, he nudrits, he engendrats segens la sua valor que li porteyn.*

Le fragment du traité de la cure des chevaux à la Bibliothèque de l'évêché à Klagenfurt (ms. XXX-14) semble dériver d'un autre écrit. Les versions italiennes, espagnoles, françaises de l'art vétérinaire sont encore trop peu exploitées et comparées pour qu'il soit permis de préciser leurs relations et leur part respective d'originalité (2).

Les manuscrits de vénerie sont mieux explorés que ceux de l'art vétérinaire et Narducci (3) a signalé le manuscrit Bigot 149 (aujourd'hui à la Bibl. Nat. 7020) : *Moamin Falconarius de venatione avium rapacium, ex arabico latino versus per Theodorum mandato Cæsaris.* Une liste incomplète des copies, comptant onze manuscrits fut dressée par Werth (4),

(1) Au chapitre LV de la deuxième partie (*De paena*), un furonele au pied du cheval.

(2) La traduction espagnole mentionnée par Molin (*l. c.*) est introuvable en Espagne. — Le ms. *Urb. lat.* 1487, fol. 1-142 de la Bibl. Ap. du Vat. contient une traduction italienne qui a servi de modèle à la version française publiée par Rigaud à Lyon en 1619 : *Thresor de tout ce qui concerne les bestes chevalines.* Cf. P. Paris. *Les manuscrits français.* Paris, 1848, VII, 142.

(3) Narducci, *Catal. Bibl. Angel.* Romæ 1893, I, 627.

(4) Werth, *Altfranzoesische Jagdlehrbuecher.* Zeitschrift fuer rom Phil. XII, 146-91, 381-415, XIII, 1-34 (1888-89).

auxquels M. Haskins (1) en a ajouté trois. Le traducteur du traité oriental était Théodore le philosophe (*physicus,medicus*), mentionné plusieurs fois dans la correspondance de Fréderic II (en 1239 et 1240) dont il dressa un horoscope à Padoue, composa une lettre arabe au roi de Tunis, prépara des confitures et servit de messager. En dehors de ses fonctions variées, il entretint une correspondance mathématique avec Leonardo Pisano.

Ce personnage est donc assez connu pour ne pas être confondu ni avec Théodoric, frère prêcheur, ni avec Theodoricus, évêque de Cervia. L'auteur du traité est moins certain. Il s'appelait peut-être Coramomellino Redi Cartagine dont on a fait l'abrégé Moamin qui veut dire en arabe le fauconnier. La traduction latine est mentionnée à la Bibliothèque du Vatican au xve siècle (1475) (2), elle fut commandée par l'empereur qui a recueilli des matériaux pour son traité de fauconnerie dédié à son fils Manfred (3).

La traduction catalane du traité de Moamin d'après le texte latin de Théodore se trouve dans le même manuscrit parisien que les traités de chirurgie et de mulomédicine (C-*1* fol. 109 v°-112). Ce n'est qu'une reproduction incomplète avec un titre allongé. *Assi commensa lo libre del nudriment he de la cura dels ocels los quals se pertayen ha casa.* Il est appelé en hébreu et en chaldéen *Apollo menor*, en grec *Alexandri*, en latin *Mechabeu*, il est précédé par une lettre de Symachus et Theodorus à Tholomeu empereur

(1) Haskins dans *Engl. Hist. Review*, 1921, XXXVI, 534.

(2) Les manuscrits contenant la lettre de Moamin sont: LF 1° Paris, Bibl. Nat. lat. 7019 (xve siècle); 2° *ib.* 7020 (*id.*); 3° *ib.* 11.208 (*id.*); — 4° Picbon (*id.*); — 5° Epernay; Bibl. Galicc (*id.*); 6° Oxford, Bibl. Bodley Digby 152 (xive siècle); — 7° *ib.* Corp. (chr. Coll. 287 (xve siècle); — 8° Cheltenham Bibl. Philipps 2253 (*id.*); — 9° Rome, Bibl. Ap. Vat Reg. 1080; — 10° *ib.* Urb. lat. 1014 (xve siècle); — 11° *ib.* Reg. lat. 1446; — 12° *id.* Lat. 5306; — 13° *ib.* Bibl. Aug. 1461 (xve siècle); — 14° Milan, Bibl. Amb. (xive siècle); 15° *ib.* (xvie siècle); — 16° Bologne Bibl. Un. lat. 164. Muntz et Fabre (Paris, 1887, 276) citent le titre d'après l'ancien inventaire de la Bibl. Ap. du Vat. (1475) : *Liber de animalibus traductum a domino Theodore.*

(3) G. Tilander, *Etude sur les traductions en vieux français du traité de fauconnerie de l'empereur Fréderic II*, dans la Zeitschrift fuer rom. Phil. 1926, XLVI, 211-290. Une traduction allemande se trouve au *ms. XI-E-9* de la Bibl. de l'Université de Prague.

d'Egypte. Le texte fut publié par Nicolas Rigault, aux frais de Sébastien Cramoisy, chez Nivellianus à Paris en 1612.

Une traduction italienne est due à maître Moroello (1), médecin de Sarzana, divisée en cinq parties. Un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Saint-Marc à Venise (cod. gall. XIV) du XIV[e] siècle renferme la traduction française (2) par Daniel de Crémone (avant 1249) à l'usage d'Enzio, fils de l'empereur Frédéric II.

La liste des manuscrits et des traductions est certainement incomplète, mais elle suffit pour rejeter l'hypothèse d'une relation quelconque entre le chirurgien Théodoric et le fauconnier Théodoric. C'est le sujet ou l'intention triple de guérir les hommes, les chevaux et les oiseaux qui a fait réunir les trois traités dans le manuscrit catalan de Paris (C-1) et a provoqué les anciens bibliographes (3). La quatrième partie du même manuscrit donne une traduction latine du premier livre d'Almansor (*Liber medicinalis Almansoris*) par Galien de Crémone. L'auteur est le célèbre chef de l'hôpital de Bagdad, El-Razi ou Rhazès (850-923) qui a dédié son ouvrage en neuf livres à El-Mansur Ibn Ishak, gouverneur de Khorazan. Le premier livre est l'exposition des principes d'anatomie. Le traducteur, ajoutant ce traité aux trois précédents, a complété son *Collectorium* catalan par le résumé des connaissances qui sont le fondement de l'art médical. Il est donc évident que ce n'est point le nom de l'auteur qui a fait réunir quatre traités, mais des besoins pratiques et théoriques ou des raisons objectives et chacun a une origine, un caractère particulier qu'on croyait pouvoir négliger.

(1) Werth, *l. c.* XII, 176, d'après Morelli, Venise, 1776.

(2) Ciampoli, *Catalogue des mss. fr.* Venise, 1897, 112-114. P. Meyer, *Atti del congr. hist.* Rome, 1904, IV, 78.

(3) Quétif et Echard. *l. c.*, Sarti *l. c.*

Notice sur la chirurgie de Théodoric en français (1)

L'œuvre du frère Théodoric, conservée dans quatorze manuscrits latins, traduite ou transcrite en sept langues modernes devait avoir exercé une influence sur les chirurgiens français au moyen âge aussi bien par le texte latin que par la tradution. Malgré le jugement sévère de Guy de Chauliac, médecin à la cour d'Avignon, la chirurgie fut traduite en français et nous en avons même deux versions. La première se trouve dans le ms. français 2029 de la Bibliothèque Nationale à Paris, incomplète au début, commençant par le livre deux (*L* I : *F1* ch. XIX) et résumant plutôt que traduisant une partie du troisième livre (*L* XLIV : *F1* ch. XCVI). Les rubriques sont plus nombreuses qu'en latin, numérotés 20-96 sans aucune division en livres.

La seconde rédaction française est conservée à la Bibliothèque publique de Léningrad dont la direction a bien voulu nous envoyer une analyse précise et nous avons le plaisir de la remercier. Le manuscrit sur vélin porte la cote Q. v. VI, N. 2, l'écriture est du XIVe siècle sur 47 feuillets mesurant 0 m. 195 sur 0 m. 132. La chirurgie est précédée par la lettre dédicatoire à l'évêque de Valence, c'est donc la troisième version imprimée dans l'édition de Venise (*L* : Coll. Chir. Ven.), que le traducteur semble avoir suivi. Ce qui surprend qu'il l'appelle *fille de prince* (Filia principis), terme qu'on trouve en général appliqué dans les manuscrits latins à la deuxième version. Voici le titre dans la traduction (fol. 2) : *Ici comance la cyrurgie de Thederic, frere de l'ordre des precheurs,*

(1) Le deuxième manuscrit français à la Bibl. publ. de Leningrad nous a été signalé par M. Wickersheimer, administrateur de la Bibliothèque de l'Université de Strasbourg. Il a eu l'obligeance de faire la revision de l'étude dont nous le remercions.

selonc la dotrine des saiges anciens et de maitre Hugue de la Loque (sic!), tres sage cyrurgien et titulee la fille de prince.

Le prologue commence (fol. 2) : *A son tres chier pere et ami et seigneur*, il se termine (fol. 3 v°) : *non especiaument traitier, mais sur une conmunite.*

La traduction comprend les deux premiers livres précédés d'une table de rubriques qui répondent à celles de la traduction catalane (*C1* et *2*). Le premier livre a 40 rubriques (*C1* n'a que 38), tandis que l'édition latine de Venise le divise en 25 chapitres. Le deuxième livre en a 54 qui sont conformes à l'édition latine. Le deuxième livre est précédé d'un prologue (fol. 38 v°) : *Nos trepassanz par l'aide Deu et par desputoison*, etc., comme l'original (*L*) : Duce Christo disputatione de vulueribus, etc.

Les rubriques des premiers et des derniers chapitres de chaque livre, données en français et en latin nous doivent suffire pour montrer la relation de la tradition au texte latin édité à Venise. Le manuscrit qu'ont suivi le traducteur français comme le traducteur catalan en différait par quelques particularités.

F2 chap. 1 du livre I : *Premiers chapitres est des causes des plaies et de la division d'ices* ; en latin : De causis vulnerum et divisione ipsorum.

Chap. 40 du livre I : *De la diete et du regiment des malades;* en latin : chap. 25 du livre I : De dieta et regimine infirmorum.

Chap. I du livre II : *De la plaie de la teste en la char tant soulemant san la perte de la substance et du cervel, selonc maistre Hugue;* en latin : De vulnere capitis simplici in carne.

Chap. 54 du livre II : *De la desionture du pie;* en latin : De dislocatione pedis.

APPENDICES

A

Manuscrits contenant la Chirurgie de Théodoric.

L *En Latin :*

1. Rome, Bibl. Ap. du Vatican. Barb. lat. 312, fol. 2-77.
2. Oxford, Bibl. Bodley. Ashmole 1427, fol. 29-130.
3. Leyde, Bibl. de l'Université. Voss. lat. 3, fol. 1-158.
4. Rome, Bibl. Ap. du Vatican. Pal. lat. 1312, fol. 1-87.
5. — — — 1811, fol. 65 v° 102.
6. Naples, Bibl. Nat. Lat. VIII-D-55, fol. 1-85.
7. Munich, Bibl. bav. d'Etat. Lat. 25.061, fol, 1-63.
8. Londres, Bibl. du Musée Brit. Sloane 2018, fol. 97-117.
9. Perouse, Bibl. communale. Lat. 744, fol. 1-128.
10. Turin, Bibl. Nat. Lat, E-VI-5, fol. 1-157.
11. Rome, Bibl. Ap. du Vatican. Pal. lat. 1313, fol. 1-172.
13. Paris, Bibl. Nat. Lat. 11.226, fol. 1-124.
14. Munich, Bibl. bav. de l'Etat. Lat. 174, fol. 10-96.

C *En catalan :*

1. Paris, Bibl. Nat. Esp. 212, fol. 1-89.
2. Graz, Bibl. de l'Université. 342, fol. 1-282.

E *En espagnol :*

Madrid, Bibl. Roy. de l'Escurial. H-III-17, fol. 1-215 v°.

I *En italien :*

Naples, Bibl. Nat. It. XIII-C-31, fol. 13-48.

F *En français :*

1. Paris, Bibl. Nat. Franç. 2029, fol. 1-52.
2. Leningrad, Bibl. publ. de l'État 2-Dm 4°, fol. 1-47.

A *En anglais :*

1. Londres, Bibl. du Musée Brit. Sloane 389, fol. 2-76.
2. Oxford, Bibl. Bodley. Ashmole 1468, fol. 55-171.

All *En allemand :*

Prague, Bibl. de l'Université. Lat. XVI-F-2, fol. 1-87.

H En hébreux :

1. Munich, Bibl. bav. de l'Etat. Hebr. 266.
2. — — — 2916.

B

Editions contenant en latin la Cyrurgia Theodorici (**L**).

O. Bonetus Locatellus, Venetiis, 1490.

Descriptions : Maittaire, Hain 4809, Panzer II, 281, nº 1260, Burger nº 587.

Exemplaire connu :

a. Bonetus Locatellus, Venetiis, Oct. Kal. Mart 1497.

Descriptions : Hain nº 4810, Græsse II, 89, Burger 482.

Exemplaire connu : Madrid.

b. Bonetus Locatellus, Venetiis, un decimo Kal Dec. 1498.

Descriptions : Hain nº 4811, Græsse II, 89, Brunet nº 7466, Pelleehet nº 3530, Vouillème nº 4208, Proetor 5093, Burger 482.

Exemplaires connus : Amiens, Bâle, Berlin, Bologne, Boston (Dr Streete), Bruxelles, Brooklyn, Budapest, Caen, Carpentras, Constanee, Craeovie, Dresde, Florenee (Olsehi 1923), Fribourg-en-Br., Genève, Hohenfurt (Chap. en Autr.), Hildesheim, Jena, Leipzig, Londres, Madrid, Munieh, Narbonne, Nîmes, Oldenbourg, Paderborn, Palerme, Passau, Rome (Lane.), Salsbourg, Strasbourg, Vienne, Washington, Zurieh.

c. Simon de Lufre, Venetiis. XXIII Decembris 1499.

Descriptions : Hain nº 4812, Pelleehet nº 3531, Proetor nº 5626, Burger 485, Seholderer V. 575.

Exemplaires connus : Breslau, Broohlyn, Darmstadt, Dillingen, Eiehstädt, Erlangen, Franefort-s.-M., Fribourg-en-Br., Glasgow, Gœttingue, Hildesheim, Leipzig, Liège, Londres, Mayence, Munieh, Oxford, Paris, Posen, Prague, Seville, Strasbourg, Toulouse, Trèves, Vienne, Washington.

d. Octavianus scotus, Venetiis. Sexto Kal. Febr. 1500.

Descriptions : Hain nº 4813, Copinger II, 1550, Reiehling II, 145, Proetor nº 5100, Burger 482, Pelleehet nº 3532, Vouilleme nº 4211, Essling II, 1247, Leighton, Catal.

Exemplaires connus : Berlin, Breslau, Budapest, Cambridge, Chicago, Cracovie, Edinburgh Erlangen, Genève, Gœttingue, Hambourg, Horn (Lycée), Kænigsberg, Leipzig, Lemberg, Lesina, Londres, Louvain, Lucerne, Munich, Oxford (B. Radcl.) S. Andt.), Palerme, Paris (Bibl. Nat. et Bibl. Ste Geneviève), Philadelphia (Coll. of Phys.), Salzbourg (chap. S. Pierre), Seville, Vienne.

e. Gregorius de Gregoriis, Venetiis, 16 Julii, 1513.

Description : Fabricius V, 520, Panzer n° 1260.

Exemplaires connus : Budapest, Leipzig, Munich, Oxford, Paris, Prague, etc...

f. Bernardus Venetus de Vitalibus, Venetiis, 1519.

Description : Panzer VIII, 452 n° 948.

Exemplaires connus : Budapest, Kiel, Leipzig, Munster, Munich, Oxford, Pavie, Vienne, etc...

g. Juntas, Venetiis, 1546.

Description : Græsse II, 89.

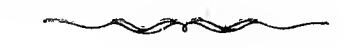
Exemplaires connus : Berlin, Kiel, Kœnigsberg, Leipzig, Leyde, Londres, Milan, Munich, Padoue, Paris, etc...

Remarques : **o.** Aucun exemplaire n'est connu. Les descriptions bibliographiques se rapportent à une édition postérieure, la date est inexacte.

a. La description par Hain fait supposer qu'il y eut une édition de cette année. L'exemplaire de Madrid ne porte aucune date et diffère de l'édition *b.*

d. L'édition ne donne pas la Cyrurgia de Théodoric, nous l'avons relevée pour compléter la liste. L'exemplaire du Catalogue Leighton est probablement vendu et identique avec l'un que possèdent des bibliothèques publiques.

e, f, g. Les renseignements sont naturellement incomplets, les catalogues et les monographies permettent d'y ajouter des suppléments nombreux.



LES IMAGES DE LA CONFRÉRIE DES BIENHEUREUX MARTYRS SAINT COSME ET SAINT DAMIEN

Par E. OLIVIER

J'ai l'honneur de présenter à notre Société une image de confrérie extrêmement rare, celle de la confrérie des Bienheureux Martyrs Saint Cosme et Saint Damien, fondée par les très chrétiens Rois de France, dès l'année 1226, ès-Eglises dédiées à Dieu sous les noms des dits martyrs, tant à Paris rue de la Harpe qu'en l'église de Saint-Cosme de Luzarches, n'étant qu'une seule et même Confrérie, de laquelle sont recteurs les quatre Prévot et Gardes des maîtres chirurgiens Jurés et Barbiers en la dite ville de Paris, et confirmée de Roy en Roy et du Roy Louis XIV, de triomphante mémoire.

On y voit un paysage qui figure à dextre la collégiale de Luzarches devant laquelle on note deux maîtres consultants passant devant un malade assis, et à senestre l'église de Saint-Cosme à Paris, au premier plan, Saint Cosme lui-même, assis et sans barbe, la main droite appuyée sur un livre ouvert, le bras gauche appuyé sur un autel portant une boîte couverte (alias un pot galénique, un ciboire) et Saint Damien, également assis, tenant de la main gauche une ordonnance et montrant de la main droite un malade couvert d'ulcères, assis sur le sol entre les deux saints, tandis que de sa bouche sort un phylactère avec SURGE ET VADE En bas et à dextre les armes royales entourées de deux palmes et à senestre les armes de la corporation des

chirurgiens de Paris « *De... à trois boîtes couvertes de... accompagnées en abîme d'un fleur de lys... dans une gloire du même*, armes qui lui avaient été concédées par Louis XIII, en souvenir de sa naissance le 27 septembre, jour de la fête de Saint Cosme et Saint Damien.

Au coin inférieur droit de la planche se lisent les initiales V. L. S., ce sont celles du graveur sur bois Vincent Le Sueur, qui est l'auteur notamment de la belle marque emblématique qu'avait composé le dessinateur Claude Gillot pour le chirurgien Delaunay, et qu'a reproduite M. Marius-Audin dans son *Essai sur les graveurs sur bois en France au XVIIIe siècle* (Paris, Crès, 1925, p. 56).

Au dessous de la gravure des explications à l'usage des malades qui veulent se faire examiner, les jours et heures des messes de la Confrérie, l'oraison des martyrs solennisés le 27 septembre et l'avis de Saint Grégoire de Tours touchant Saint Cosme et Saint Damien.

Cette image de confrérie de Saint Cosme et Saint Damien est intéressante, non seulement par sa rareté, mais aussi parce qu'elle nous montre un type d'image encore inédit et non décrit par M. l'abbé Gaston dans son volume si remarquable et si recherché sur les « *Images des Confréries Parisiennes avant la Révolution* » publié par la Société d'Iconographie parisienne dans ses mémoires en 1909 avec 60 planches hors texte. Dans ce livre M. l'Abbé Gaston ne signale et ne reproduit qu'un seul type d'image pour la corporation des chirurgiens jurés et barbiers; depuis, et nous tenons à le remercier ici de tous les renseignements qu'il a bien voulu nous donner sur cette question qui lui est si familière, il a pu en étudier trois types bien caractérisés que nous allons décrire et qui sont particulièrement intéressants pour l'histoire de notre corporation. Chacun de ces trois types se différencie des autres par son titre, sa planche et son texte, mais deux points leurs sont communs : la représentation de Saint Cosme et de Saint Damien et



CONFRAIRIE

Des bien-heureux Martyrs Sainct COSME & Sainct DAMIAN [illegible] par les Tres-Chrestiens Roys de France des l'an mil deux cens vingt [illegible] à Dieu, soubs les noms desdits Martyrs, à Paris [illegible] en l'Eglise Sainct COSME de Luzarches, n'estant qu'vne mesme Con[illegible], le College & Preuost des MM. Chirurgiens Iurez en [illegible], fondé & erigé aussi en mesme temps audit lieu par le Roy Sainct LOVYS, & confirmé de Roy en Roy, & par le Roy LOVYS XIII. à present regnant.

[illegible] Recteurs dudict College & Confrairie, des MM. Chirurgiens Iurez en ladicte ville, pour marque qu'a [illegible] appartient en ceste ville, faux-bourgs, Preuosté & Vicomté de Paris, & par toute la France, approuuer [illegible] lesquels suiuant les Chartres de leurs Majestez, desirent exercer au profit de ses subiects, l'art & science de Chirurgie [illegible] d'icelle apres deubs examens faits audit College ont ou peuuent auoir au deuât de leurs maisons l'Enseig[illegible] S. COSME, & S. DAMIAN, auec trois bouettes au dessous. Et tous les premiers Lundys de chaque mois non festez [illegible] heures du matin à la Messe qu'ils font celebrer en ladite parroisse de S. COSME & S. DAMIAN ioignât le College. Le S. sacrifice parachené visitêt sans salaire tous les pauures nauez ou blessez & malades qui se trouuêt és Charnier[illegible] de ladite parroisse, basty à cet effect par lesdits Recteurs, ausquels en hyuer ils fôt chauffer les petits enfans, leurs dônent con[illegible] & ordonnances par escrit, pour remedier (si remede y a) à leurs blesseures & maladies, comme aussi a mesme heure les [illegible] Lundys de l'annee festez exercent la mesme charité audit lieu. Ainsi aydez d'en haut & des prieres desdits SS. Mar[illegible] leurs patrons soulagent les membres de Iesus-Christ : outre font lesdits MM. Chirurgiens Recteurs dudit College [illegible] ladite Eglise Collegialle de S. COSME de Luzarche par chacun Lundy de l'an vne haute Messe auec pro[illegible] S. DAMIAN à l'intention des Confreres. Pour le salut desquels Nos SS. Peres PP. ont [illegible] Indulgences & benedictions. Et se monstrent les precieux Reliquaires desdits SS. Martyrs, tant à Paris [illegible] à Luzarches [illegible] peut entrer en ladicte Confrairie tous les Lundys & autres iours, & acquitter les redeuances d'icelles pour l'entretien desdits saincts seruices, Charniers, & visitations.

Oraison desdits Martyrs solennisez le 27. Septembre.

O DIEV qui nous frappez de vos verges & visitez par plusieurs infirmitez & ma[illegible] faites nous ceste grace que par l'intercession des bien-heureux Martyrs S. COSME & S. DAMIAN, soyons preseruez & gardez de toutes sortes de [illegible]

Fig. 1.

LA CONFRAIRIE

DES BIEN-HEUREUX MARTYRS SAINT COSME ET SAINT DAMIEN

fondée par les Trés-Chrétiens Rois de France, dés l'année mil deux cens vinge-six, és Eglises dédiées à Dieu, sous les Noms desdits Martyrs, tant à Paris, ruë de la Harpe, qu'en l'Eglise S. COSME de Luzarches, n'étant qu'une seule & même Confrairie, de laquelle sont Recteurs les quatre Prevôts & Gardes des Maîtres Chirurgiens Jurés & Barbiers en ladite Ville de Paris, & confirmée de Roy en Roy, & du Roy LOUIS XIV. à present regnant.



S. COSME. *S. DAMIEN.*

LES Recteurs de ladite Confrairie sont les quatre Prevôts & Gardes des Maîtres Chirurgiens Jurés & Barbiers de cette Ville, Université & Faux-bourgs de Paris, élus par la Communauté desdits Maîtres, lesquels tous les premiers Lundis de chaqun mois non festés, assistent tous à dix heures du matin, à la Messe qu'ils font celebrer en ladite Eglise S. COSME & S. DAMIEN : Le Service paracheyé, tous les Pauvres navrés ou blessés, & Malades qui se trouvent és Charniers batis à cet effet, sont visités sans salaires par lesdits Recteurs & Communauté, auquel lieu en Hyver ils font chauffer les petits Enfans, leur donnent conseils & ordonnances par écrit, pour remedier (si remede y a) à leurs blessures & maladies ; Ainsi aidés d'en haut, & des priéres desdits Saints Martyrs leurs Patrons, ils soulagent les membres de JESUS-CHRIST. Outre font lesdits Recteurs celebrer en l'Eglise Collegiale de S. COSME de Luzarches par chacun Lundy de l'An, une haute Messe avec Procession, & autres priéres à S. DAMIEN à l'intention des Confreres, pour le salut desquels Nos SS. Peres les Papes ont octroyé Indulgences & Benediction. Et se montrent les precieux Reliquaires desdits SS. Martyrs. On peut entrer en ladite Confrairie tous les Lundis & autres jours, & acquitter les redevances d'icelle pour l'entretien du saint Service.

Oraison desdits Saints Martyrs solemnisés le 27 Septembre.

O DIEU qui nous frappés de vos verges, & visités par plusieurs infirmités & maladies ; faites-nous cette grace, que par l'intercession des Bien-heureux Martyrs S. COSME & S. DAMIEN, nous soyons preservés de toutes sortes de maladies tant du corps que de l'esprit, afin qu'exempts d'icelles, nous puissions humblement vous supplier de nous donner la vie éternelle, à laquelle nous conduise le Pere, le Fils & le S. Esprit. Ainsi soit-il.

Avis de S. GREGOIRE *de Tours, Liv. premier de la gloire des Martyrs, Ch. 98. touchant S. Cosme & S. Damien.*

SI quelque Malade vient prier avec une vive foy au Sepulchre de ces Saints Martyrs, il reçoit aussi-tost une parfaite santé. Plusieurs disent qu'ils apparoissent aux Malades, & que dans ces visions ils leur prescrivent ce qu'ils doivent faire, & que le faisant ils sont guéris.

En un autre lieu de la Vie desdits SAINTS, *faite par C. Bazot, il est écrit ce qui suit.* Leurs saintes Reliques ont été portées en plusieurs lieux par les Chrétiens, qui ont bâti plusieurs Temples, Eglises & Chapelles à Dieu, sous leur nom & invocation par toute la Chrétienté, ausquels plusieurs accourent ou envoyent pour obtenir secours de Dieu en leurs maladies, specialement aux douleurs cuisantes du Calcul & de la Pierre, dont plusieurs ont été délivrés par l'intercession de ces Saints, qui sont particulierement reverés & honorés à Luzarches, à cause de leurs Reliques qui y reposent, & où plusieurs ont apporté leurs Pierres enchassées en argent, en action de graces d'en avoir été guéris.

De l'Imprimerie de la V. COTIN [illegible]

Fig. 2.

la figuration sur la planche de la collégiale de Luzarches et de l'église de Saint Cosme à Paris.

Chacun connaît le dicton ancien :

Servez saint Cosme et saint Damien
Vous vous porterez toujours bien

Nés en Arabie Cosme et Damien, frères jumeaux étaient d'habiles médecins qui soignaient leurs malades sans accepter d'honoraires, d'où le surnom d'anargyres (sans argent) que leur donnaient les Grecs. D'Orient leurs reliques furent en partie apportées à Rome où en 528 le Pape Félix IV leur dédia une basilique près de l'ancien temple de Rémus et de Romulus. De là leur culte gagna la Gaule et au VIe siècle saint Grégoire de Tours possédait de leurs reliques dans sa cellule.

A Paris dès 1163 un des autels du pourtour du chœur de Saint-Germain des Prés était sous leur invocation. En 1427 une église dite de Saint-Cosme était consacrée à l'angle des rues Racine et de l'Ecole de Médecine actuelles et ne fut désaffectée qu'en 1790, date à laquelle elle servit d'atelier de menuiserie, puis fut démolie en 1836.

A Luzarches le culte des deux saints existait dès 775 : le château, qui était sur une éminence à l'entrée du bourg, renfermait une église collégiale du titre de de Saint Cosme dont quelques arcades seules ont subsisté dans une propriété qui appartient au Pr Broca (1). A l'autre extrémité du village existait une autre église du titre de Saint-Damien, c'est elle qui conserve aujourd'hui la dévotion corporative.

Quant à la Confrérie des chirurgiens, elle existait en 1226 (notre image de confrérie le certifie) et c'est à cause de la translation à Luzarches, le 3 octobre 1320, des reliques de Saint Cosme et de Saint Damien rapportées par le comte Jean de Beaumont que le chapitre de la collégiale de Luzarches invita les chirur-

(1) Dr Jean Vergnet. Essai inconographique sur Saint Cosme et Saint Damien. Thèse, Paris, 1923.

giens de Paris qui depuis longtemps venaient à l'église Saint-Cosme visiter *sans salaire* « les pauvres navrés ou blessés et malades » et faisaient « chauffer les petits enfans, donnant » conseils d'ordonnances par écrit pour remédier aux blessures et aux maladies « à se joindre à la confrérie de Luzarches pour en former une seule » de laquelle sônt recteurs les quatre Prévot et Gardes des Maîtres chirurgiens et Barbiers » à la condition que chaque année une députation de la confrairie parisienne assisterait à la fête patronale de Luzarches.

Les plans de Paris de l'époque nous apprennent qu'entre l'église Saint-Cosme et le collège de chirurgie dont l'amphithéâtre subsiste encore rue de l'Ecole-de-Médecine existait un charnier qui entourait de trois côtés un cimetière c'est dans ce charnier, qu'on fut obligé d'agrandir en 1615, que les chirurgiens donnaient leurs consultations gratuites.

A part ces points communs les trois types connus d'images de confrérie de Saint-Cosme et Saint-Damien diffèrent. Le premier type, le plus ancien, nous est connu par une épreuve rognée, collée au verso du premier plat du manuscrit ancien 89 AV, n° actuel 2114 de la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris qui passe en ce moment sous vos yeux. Il diffère de notre image, par son titre : Confrairie et par la mention qui termine ce titre : « *et par le Roy Louys XIII à presant regnant.* Il lui est donc nettement antérieur, du reste au-dessus de l'oraison des martyrs se voit sur l'épreuve une mention manuscrite avec la date 1618. D'autre part on n'y trouve ni signature de graveur, ni armoiries (figure 1).

Quant à la planche, elle diffère par certains points de celle de notre image ; dans ce premier type où le Dr Vergnat croit reconnaître un tableau d'un peintre espagnol Juan de Messa, les deux saints sont représentés debout et en pied, en longue robe, pélerine et calotte ronde à pompon et pli médian. Chacun d'eux tient une boîte à drogues, Saint Cosme tient en plus une spatule à la main. Trois enfants sont

LA CONFRERIE

DES BIENHEUREUX MARTYRS SAINT COSME ET SAINT DAMIEN, fondée par les Très-Chrétiens Rois de France, dès l'année mil deux cens vingt-six, ès Eglises dédiées à Dieu sous les noms desdits Martyrs, tant à Paris, rue de la Harpe, qu'en l'Eglise de S. COSME de Luzarches, n'étant qu'une seule & même Confrérie, de laquelle sont Recteurs les quatre Prévôts & Gardes des Maîtres Chirurgiens Jurés & Barbiers en ladite Ville de Paris, & confirmée de Roy en Roy & du Roy LOUIS XIV. de triomphante Memoire.



LES Recteurs de ladite Confrérie sont les quatre Prévôts & Gardes des Maîtres Chirurgiens Jurés & Barbiers de cette Ville, Université & Faubourgs de Paris, élus par la Communauté desdits Maîtres lesquels tous les premiers Lundis de chacun mois non fêtés, assistent tous à dix heures du matin à la Messe qu'ils font celebrer en ladite Eglise de S. COSME & S. DAMIEN. Le Service parachevé, tous les pauvres navrés ou blessés, & Malades qui se trouveront ès Charniers bâtis à cet effet, sont visités sans salaires par lesdits Recteurs & Communauté, auquel lieu en hyver ils font chauffer les petits enfans, leur donnent conseils & ordonnances par écrits, pour remedier (si remede y a) à leurs blessures & maladies. Ainsi aidés d'en haut & des prieres desdits Saints Martyrs leurs Patrons, ils soulagent les membres de JESUS-CHRIST. Outre font lesdits Recteurs célébrer en l'Eglise Collégiale de S. COSME de Luzarches par chacun Lundy de l'an, une haute Messe avec Procession, autres prieres à S. DAMIEN, à l'intention des Confreres, pour le salut desquels nos SS. Peres les Papes ont octroyé Indulgences & Benédiction. Et se montrent les precieux Reliquaires desdits SS. Martyrs. On peut entrer dans ladite Confrérie à Paris tous les premiers Lundis de chaque mois, & à Luzarches, la veille, le jour & le lendemain de Saint Cosme, & la veille & le jour de S. Simon S. Jude : & payer ausdits Recteurs (& non à d'autres) les redevances annuelles pour l'entretien du Saint Service.

Oraison desdits Saints Martyrs solemnisés le 27. Septembre.

O DIEU qui nous frappés de vos verges, & visités par plusieurs infirmités & maladies, faites-nous cette grace, que par l'intercession des Bienheureux Martyrs S. COSME & S. DAMIEN, nous soyons préservés de toutes sortes de Maladies, tant du corps que de l'esprit, afin qu'exempts d'icelles, nous puissions humblement vous supplier de nous donner la vie eternelle, à laquelle nous conduise le Pere, le Fils & le Saint Esprit. Ainsi soit-il.

Avis de S. GREGOIRE de Tours, Livre premier de la Gloire des Martyrs, ch. 98. touchant S. Cosme & S. Damien.

SI quelque Malade vient prier avec une vive foi au Sepulchre de ces Saints Martyrs, il reçoit aussi-tôt une parfaite santé. Plusieurs disent qu'ils apparoissent aux Malades, & que dans ces visions ils leur prescrivent ce qu'ils doivent faire, & que le faisant ils sont guéris. *En un autre lieu de la vie desdits* SAINTS *fait par C. Baret, il est écrit ce qui suit.* Leurs saintes Reliques ont été portées en plusieurs lieux par les Chrétiens, qui ont bâti plusieurs Temples, Eglises & Chapelles à Dieu, sous leur nom & leur invocation par toute la Chrétienté, ausquels plusieurs accourent ou envoyent pour obtenir secours de Dieu en leurs maladies, spécialement aux douleurs causées du Calcul & de la Pierre, dont plusieurs ont été delivrés par l'intercession de ces Saints, qui sont particulierement réverés & honorés à Luzarches, à cause de leurs Reliques qui y reposent, & où plusieurs ont apporté leurs Pierres enchassées en argent, en action de graces d'en avoir été guéris.

Fig. 3.

agenouillés à leurs pieds, probablement petits gourmeux qui sollicitent leur guérison. Sur le sol et dans l'encadrement de la gravure qui forme une espèce d'étagère, nous trouvons trois par trois les mêmes boîtes à drogues que celles tenues par les saints et que nous retrouverons plus tard dans les armes de l'Académie Royale de chirurgie, mais accompagnés cette fois d'une fleur de lys dans une gloire.

Le texte de l'« image est également différent du nôtre, les deux reproductions que nous donnons nous dispensent d'insister, notons que seule l'oraison des dits Martyrs est la même sur les deux images ».

Un deuxième type, et l'image que nous vous présentons appartient à ce second type, est postérieur et nous est connu par des tirages successifs; le tirage primitif est celui de la planche insérée au « *Livre des Confréries de Paris* » (Bibliothèque Nationale Re 13, page 64) et reproduite par l'Abbé Gaston dans son livre sur les Confréries parisiennes, planche XXXI), une reproduction passe en ce moment sous vos yeux (figure 2). Vous y verrez toujours Confrairie, mais le titre se termine par « et du Roy Louis XIV, à présent régnant ; au lieu de Louis XIII ». Dans la planche, les Saints sont assis près d'un autel sur lequel se voit une boîte à drogues, à leurs pieds un malheureux couvert d'ulcères, la scène est absolument la même que celle que représente notre image. Mais les armoiries ne sont pas les mêmes, ici aux pieds de Saint Cosme un blason représente *un chevron chargé sur la cime d'un phénix et accompagné en chef et à dextre d'un soleil rayonnant, en chef et à senestre d'un croissant et en pointe d'un bûcher*, le tout de... L'écu est surmonté d'une tête d'angelot et d'une banderole flottante avec la devise : « *Ardentibus semper* ».

Le Dr Vergnet voit dans cette devise un rappel du fait que la mort des deux saints n'a pas interrompu leur pouvoir miraculeux, nous croyons plutôt qu'elle se rapporte au personnage qui possédait les armoiries représentées, et que malheureusement nous n'avons

pu découvrir jusqu'ici ; peut-être sont-ce les armes et la devise anciennes de la Confrairie.



Fig. 4.

Ces estampes étant tirées en très grand nombre puisqu'elles étaient vendues aux très nombreux pèlerins qui venaient adorer les reliques ; aussi n'est-il

pas étonnant que le bois ait été rapidement usé et qu'un nouveau tirage en ait été effectué : c'est celui que nous avons découvert et qui porte cette fois : Louis XIV, de triomphante mémoire, la signature de Vincent Le Sueur, les armes royales, et les armoiries de la corporation des chirurgiens de Paris qui leur avaient été concédées par Louis XIII (figure 3).

M. l'abbé Gaston nous a signalé qu'une réplique de ce type d'image a été édité au XIX[e] siècle par la Maison Pillot Lenoir, 64, rue Saint-Jacques, au Nom de Jésus. Elle était destinée à une confrérie de Montesson (Seine-et-Oise), confrérie qui n'est pas spéciale aux chirurgiens. La planche est gravée sur cuivre.

Enfin un troisième type en taille douce (figure 4) date de 1675 et signé du graveur N(icolas) Picart est de dimensions imposantes et servait sans nul doute à orner les maisons. La planche est se mblable à celle du type n° 2, nous y voyons toujours les deux saints assis et par l'embrasure d'une fenêtre sur le rebord de laquelle figure toujours la boîte à pilules, les tours de Notre-Dame et la collégiale de Luzarches, surplombant un ravin. Mais cette fois au lieu d'un seul malade, nous voyons tout un groupe de pèlerins, hommes, femmes, enfants implorant les deux saints ; d'autre part de chaque côté du titre, on note deux médaillons qui n'existent dans aucun des autres types et qui représentent à dextre le martyre des deux saints qui furent décapités, et à senestre l'afflux des pèlerins à leur tombeau. La pièce que nous faisons passer sous vos yeux est un tirage moderne du cuivre, on n'en connaît pas encore de tirage ancien.

Tels sont ces trois types et ces quatre images de confréries, leur rapprochement et leur étude comparative nous a paru digne d'intérêt.

NÉCROLOGIE

J. W. S. JOHNSSON

John William Schibbye Johnsson, qui a succombé cet hiver, victime d'une épidémie de grippe, a donné de lui-même une courte notice biographique dans *Den danske Lægestand* (1). Il est né le 22 août 1868 à Copenhague. Si je ne me trompe, sa famille était d'origine suédoise. Ayant fait ses études de médecine à l'Université de sa ville natale, il se rendit, en 1896, à Paris, afin de se perfectionner dans l'ophtalmologie, puis il revint à Copenhague où il acquit bientôt la réputation d'un bon praticien.

En même temps il commençait à s'intéresser à l'histoire de la médecine. Longue serait la liste des travaux qu'il publia, non seulement en danois, sa langue maternelle, mais aussi en français, en anglais, en allemand. Il eut peut-être quelque prédilection pour le folklore médical, mais sa curiosité était universelle, et, au lieu de se cantonner dans une spécialité, il aborda les sujets les plus divers, les traitant toujours avec beaucoup de conscience, faisant preuve de réelles qualités d'investigateur et de bibliographe.

Nos relations épistolaires datent de 1911. A cette époque nous nous intéressions tous deux à Jehan Jacme (Johannes Jacobi), qui fut chancelier de l'Université de Montpellier au XIV[e] siècle et dont le traité de la peste a souvent été imprimé sous le nom de l'évêque danois Kanutus. Johnsson entra à la Société française d'histoire de la médecine et, au cours des mois qui suivirent, sut nous amener une bonne douzaine d'adhérents danois. Le premier travail qu'il publia dans notre *Bulletin* est intitulé *Documents iconographiques relatifs à la peste du* XV[e] *au* XVIII[e] *siècle*

Nous ne tardâmes pas à devenir amis et notre correspondance, que la mort vient d'interrompre, se poursuivit même pendant les années de guerre, de 1914 à 1918. Je n'oublierai jamais, ni mes camarades, le plaisir et le réconfort que nous apportaient les lettres du confrère de Copenhague, lorsqu'elles

(1) *Den danske Lægestand, 1915-1925*, 10. Udgave ved V. Christophersen og J. W. S. Johnsson, Köbenhavn, Jacob Lunds Forlag, 1925, in-8°, p. 378-379, avec portrait.

nous arrivaient dans quelque village de l'Artois ou dans quelque coin perdu de l'Argonne. Souvent ces lettres étaient accompagnées d'un paquet, des livres, des journaux illustrés, du tabac, des chaussettes de laine ; le soldat ne dédaigne point ces présents.

Nous ne nous sommes vus qu'à trois reprises. D'abord à Paris, en 1911 ; puis en 1913, à Londres, lors du 17e Congrès international de médecine ; enfin en 1925, à Genève, lors du 5e Congrès international d'histoire de la médecine. Chaque fois j'appréciais davantage sa bonhomie et son affabilité.

Après son séjour à Paris, en 1911, Johnsson s'était rendu à Milan, pour y mettre au point une étude sur la peste de 1630. A son retour d'Italie, il fit la connaissance d'une jeune Autrichienne, Mlle Lina Schuster, qui quelques mois plus tard devint Mme Johnsson et lui donna dix-sept ans de bonheur.

Je m'incline respectueusement devant la douleur de sa veuve et de ses enfants. Dr Ernest Wickersheimer.

DOCUMENTS

Les biens d'un maître-chirurgien laboureur au XVIIIe siècle.

Bien modeste était autrefois, dans les campagnes, la situation matérielle des maîtres-chirurgiens. Dans presque tous les villages, on trouvait un maître-chirurgien, ou un barbier-chirurgien, et une sage-femme, — sans parler du rebouteux, du sorcier, de l'épicier-droguiste et de la matrone. Aussi, beaucoup de maîtres-chirurgiens exerçaient-ils, en dehors de leur art, un métier manuel. J'en pourrais citer qui étaient cabaretiers, marchands de moutons, marchands de bois, aubergistes, etc.

Jacques-Joseph Ruffieux était, à la fois, maître-chirurgien et laboureur, dans le petit village de Soignolles (1) au milieu du XVIIIe siècle. Sa femme étant morte, en décembre 1753, il

(1) Actuellement, canton de Brie-Comte-Robert, arrondissement de Melun.

fut procédé par Denis Levasseur, notaire royal, à l'inventaire des biens de la communauté.

Je laisserai de côté, ici, le mobilier de Ruffieux, qui ne présentait rien d'intéressant, mais qui était confortable. Le linge était abondant, surtout le linge de maison : serviettes, draps, nappes, etc., comme il arrivait toujours chez nos aïeux.

Les vêtements de Ruffieux dénotaient une certaine aisance : habit en drap de Louviers, couleur gris souris, veste écarlate garnie de galons d'or, culotte de camelote écarlate, habit de drap d'Elbeuf et habit de camelote, tous deux gris blanc, veste de drap écarlate garnie d'un petit galon d'or, deux culottes dont une de vieux velours et une autre de drap couleur olive, un habit de camelote blanche et une veste de camelote rouge, tous deux galonnés d'argent, un chapeau commun bordé d'argent et à plumes blanches, une épée avec garde de cuivre et, poignée d'argent, un couteau de chasse à poignée de corne, un vieux habit de drap retourné, quatre vieilles vestes et trois vieilles culottes, deux vieilles vestes blanches, un manteau de drap bleu garni de livrée du Roi, un autre manteau de drap bleu uni, etc.

Un buffet de merisier, monté sur un bas d'armoire servait d'« apothicairerie » au maître chirurgien. Les instruments de chirurgie et les drogues (dont le détail n'est pas donné) furent estimés valoir ensemble cent trente livres, et dix volumes in-12 concernant la médecine et la chirurgie (sans plus d'indications) furent prisés huit livres dix sols.

Dans les écuries, se trouvaient douze chevaux tant de selle et d'attelage que de labour, valant ensemble douze cent six livres ; dans la vacherie, un taureau et dix vaches valant cent soixante-cinq livres ; dans la bergerie, deux cent trente moutons, brebis et agneaux, douze cent soixante-cinq livres ; enfin, dans le poulailler, cent soixante pièces de volailles, cent soixante et onze livres.

Les terres labourables de la ferme seigneuriale de Soignolles, qu'exploitait Ruffieux, formaient cent dix-huit arpents. Le personnel comptait deux charretiers, deux valets de cour et trois servantes.

Il était dû à Ruffieux deux cent quatre-vingt cinq livres pour pansements et médicaments faits et fournis à divers clients, et il devait lui-même quelques petites sommes, notamment au sieur Deschauvin, apothicaire à Paris, 558 livres, au sieur Delaporte, aussi apothicaire, 278 livres, et à La Ferrière, garçon chirurgien à son service, cent soixante-seize livres pour vingt mois échus, soit huit livres par mois.

La valeur des biens de Ruffieux se montait à la somme globale de vingt mille livres environ. C'était une jolie fortune, à une époque, où d'après cet inventaire, un bon cheval de limon avec ses harnais coûtait deux cents livres, la meilleure vache de six ans soixante livres, une dinde cinquante sols, et le reste à l'avenant.

Il apparaît hors de doute que Ruffieux retirait de l'exercice de son art des revenus bien inférieurs à ceux qui lui procurait son exploitation agricole (1).

*
* *

Deux contrats d'apprentissage de garçon-chirurgien (1690-1691).

I

Fut présent honorable homme Denis Besnard, marchand, demeurant à Brye-Comte-Robert, lequel a baillé et délaissé par ces présentes à tiltre d'apprentissage pour deux années entières et consécutives commençant le jour de Sainct Rémy premier du présent mois à Anthoine Homo (?) maistre barbier et chirurgien demeurant à Charenton, à ce présent et acceptant, la personne de Louis Besnard son fils aagé de dix-huict ans aussy à ce présent et de son consentement pour par luy Homo (?) luy monstrer et apprendre bien et deuement ainsy qu'il a promis ledict art de barbier et chirurgien, de le rendre bon ouvrier en fin dudict temps, sy audict apprentif ne tient, lequel sera nourri, logé et blanchi par son dict maîstre aussy bien et deuement. auquel il rendra service en touttes choses honnestes et licittes, et sera entretenu d'habitz honnestes selon sa condition par son dict père quy sera tenu au cas que son dict fils s'absente du service dudict acceptant avant le temps, de le représenter pour le parfaire. Ce bail ainsy faict et outre moyennant la somme de deux cens livres dont ledict acceptant déclare avoir aujourd'huy receu dudict bailleur cent livres; et quant au surplus montant à pareille somme de cent livres que ledict bailleur a promis et sera tenu le bailleur compter audict acceptant ou au porteur d'huy au jour de St Rémy prochain. Car ainsy promettans, obligeans et renonçans. Faict et passé en l'estude et par le notaire royal audict Brye soubsigné, le vingtième jour d'octobre, mil six cens quatre-vingt-dix avant midy, en présence de Claude Gilles, pratticien, de Claude

(1) Minutier de M. Roger Liébard, notaire à Coubert (S.-et-M.).

Deremy, marchand cordonnier demeurans audict Brye Comte Robert qui ont signé. Soit scellé et controllé suivant les édits (1).

Besnard Louis Besnard Homo (?)
Gilles Deremy Desloges, notaire.

II

Fut présent Louis Regnault, aagent des affaires de Monseigneur de Birmingham, conseiller du Roy en tous ses Conseils, premier escuyer de la petitte escurie de Sa Majesté en son chasteau d'Armainvilliers, paroisse de Tournan, lequel a baillé et délaissé à tiltre d'apprentissage pour deux années entières et consécutives du jour et datte des présentes à Jacques Jouannyn, maistre barbier et chirurgien, demeurant à Brie-Comte-Robert à ce présent et acceptant, la personne de Anthoine Fréboux, son nepveu, aagé d'environ dix-neuf ans aussy à ce présent et de son consentement, pour luy monstrer et apprendre bien et deuement ainsy qu'il a promis l'art et mestier de barbier et chirurgien et de le rendre bon ouvrier en fin dudict temps, sy audict apprentif ne tient, lequel sera tenu servir sondict maistre en touttes choses licites et honnestes et par luy nourry, logé, hébergé et fait blanchir à ses dépens et sera entretenu d'habits et linges honnestes selon sa condition aux despens dudict sieur bailleur son oncle ; que sy ledict apprentif quitte le service de sondict maistre avant ledict temps expiré, ce qui aura esté et sera receu pour le présent apprentissage par ledict acceptant luy demeurera pour dommages et interests, sy mieux n'aime ledict sieur bailleur le représenter et luy faire achever ledict temps.

Ce bail ainsy faict moyennant la somme de trois cens livres dont ledict acceptant a recogneu avoir cejourd'hui receu moitié montant à cent cinquante livres dudict sieur bailleur et quant à l'autre moitié montante à pareille somme iceluy sieur bailleur a promis et s'est obligé ledict bailleur à payer audict acceptant ou au porteur d'huy en un an. Car ainsy promettans, obligeans et renonçans. Faict et passé en l'estude et par devant le notaire royal de Brie-Comte-Robert soubsigné, le troisième jour de juillet mil six cens quatre-vingt-onze avant midy en présence de M. Claude Bourdin et de M. Claude Gilles, praticiens, demeurant audict Brie, tesmoins et ont signé (1).

J. Jouannyn Fréboux Louis Besnard
Gilles Desloges, notaire.

Communiqué par le D[r] R. Goulard (*de Brie-Comte-Robert*).

(1) Minutier de M[e] Roger Liébard, notaire à Coubert (S.-et-M.).

BIBLIOGRAPHIE

Comptes-Rendus

Ricardo Jorge. — *Alastrim et variole. Vaccine. Encéphalites postvaccinales.* Arquivos Do Instituto Central de Higiene, vol. III, fasc. 2.

Dans ce volume in-octavo de 180 pages, le Pr Ricardo Jorge montre l'intérêt actuel de la variologie. Deux faits morbides récents sont en effet dignes de remarques : l'alastrim et l'encéphalite postvaccinale. L'avènement de l'un et de l'autre a provoqué dans les assemblées bisannuelles de l'hygiène internationale, qui se tiennent à l'Office de Paris et à la Société des Nations à Genève, un vif mouvement de discussions, de communications et de travaux.

M. Ricardo Jorge y a apporté une importante contribution ; il a suivi pas à pas l'évolution de l'alastrim. On surprend son invasion bruyante aux Açores, et les varioles mitigées, répandues en Angleterre et en Suisse, le mildpox et le whitepox, s'identifient sans l'ombre d'un doute avec l'alastrim africo-américaine. Revue d'ensemble et essai critique, le mémoire de Ricardo Jorge fut réimprimé par The Lancet, où il déclancha une averse de commentaires et de critiques.

Presque en même temps, en 1925, l'encéphalite postvaccinale, espèce jusqu'ici inconnue, surgit en Hollande, en Angleterre et en Suisse.

M. Ricardo Jorge consacre le dernier des cinq mémoires de ce volume à l'étude épidémiologique de ces encéphalites postvaccinales et de leurs relations avec l'alastrim, la variole et la vaccine. Laignel-Lavastine.

Ricardo Jorge. — *L'encéphalite léthargique.* Arquivos Do Instituto Central de Higiene, vol. III, 3 e ultimo fasciculo.

Dans ce troisième fascicule des Archives de l'Institut Central d'Hygiène, M. Ricardo Jorge fait une étude complète de l'encéphalite épidémique, en insistant particulièrement sur son histoire.

Il montre les rapports de l'encéphalite léthargique avec la grossesse et avec la grippe. Il donne une excellente étude de l'épidémie de l'encéphalite dans le Portugal et en Espagne. On

reconnaît ses excellentes qualités d'historien dans son ouvrage sur la grippe et le typhus dans les épidémies historiques au XVIe siècle. Enfin, ce volume se termine par une description sur les séquelles mentales de l'encéphalite léthargique au Portugal.

On voit par ces deux volumes quelle part importante le Pr Ricardo Jorge a pris dans ces dernières années à la lutte sanitaire contre ces fléaux : la variole, l'alastrim, l'encéphalite post-vaccinale et l'ancéphalite épidémique. LAIGNEL-LAVASTINE.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

ACHARD. *Casimir Davaine, 1812-1882, Eloge prononcé à l'Académie de médecine dans la séance annuelle du 11 décembre 1928*, Progrès médical, no 52, 22 décembre 1928, p. 2157-2162. — Eloge du savant parasitologiste dont Pasteur se déclarait le continuateur, et qu'illustrèrent surtout, ses travaux sur les septicémies et sur la bactéridie charbonneuse. C'est lui qui montra, dès 1873, l'action de la chaleur sur la virulence de ce microorganisme dont Koch devait, en 1876, découvrir les spores, et Pasteur, en 1881, le virus atténué qui permit l'immunisation du cheptel. Il est à remarquer que Davaine fut mieux compris que Pasteur par les médecins de son temps, et se heurta surtout à l'opposition des vétérinaires. Davaine eut aussi la gloire de fonder en mai 1848 la Société de biologie dont ses élèves Cl. Bernard et Ch. Robin furent les premiers vice-présidents.

G. VARIOT. *Quelques souvenirs personnels sur l'affaire Pranzini, l'autopsie, l'examen anthropologique du crâne, l'incident de la peau dérobée à l'Ecole pratique de la Faculté*, Progrès médical, no 51, 15 décembre 1928, p. 2132-2139. — On sait que Paul Poirier, agrégé de la Faculté, fut accusé de s'être fait fabriquer des porte-cartes avec la peau, tannée, de l'assassin de Marie Regnault. Scandale dans la presse ! Révélations sensationnelles de *La Lanterne* ! En réalité, les lambeaux cutanés avaient été dérobés, au prix d'une absinthe et d'une pièce de cent sous, par le garçon d'amphithéâtre Godinet, agissant pour le compte du policier Rossignol, lequel avait voulu faire cadeau de ces bibelots à ses supérieurs hiérarchiques, Taylor et Goron. Une carte de visite, volée à Poirier, avait servi d'in-

troduction auprès du maroquinier. L'agrégé épancha ses doléances dans le sein de son ami Spüller, alors ministre de l'Instruction publique, et la foudre, détournée de sa tête, allait s'abattre sur le personnel de la Sûreté, lorsque celui-ci trouva une heureuse diversion dans l'affaire du trafic des décorations de la Légion d'honneur ; l'arrestation des complices de Wilson, Caffarel, la femme Limousin, etc. (1887), fit oublier l'affaire Pranzini : et le président Grévy glissa sur la peau du guillotiné.

X... *Percy journaliste, ibid.*, supplément illustré n° 12, p. 89-91. — Disgrâcié par la Restauration, harcelé par les mouchards et mandé 22 fois auprès du ministre de la police. Percy se consacra aux travaux des champs dans son domaine de Montigny-la-Tour, près Meaux, collaborant, entre temps, à la *Biographie universelle* de Michaud, au *Dictionnaire des Sciences médicales* de Panckoucke, et au journal *l'Hygie*. Cette feuille, fondée en septembre 1823, et de nuance libérale, criblait de sarcasmes les médecins tartuffes, et les parvenus bien pensants, dévots du Trône et de l'Autel. Percy, de temps en temps, aiguisait sa bonne plume, et décochait aux arrivistes les traits acérés d'une ironie peut-être un peu prolixe. Finalement, excédé des tracasseries de la police, le Dr J. Comet, éditeur du journal, prit le parti de le faire paraître en Belgique.

F. W. T. Hunger, *Bernardus Paludanus (Berent ten Brœcke), 1550-1633*, Janus, vol. XXXII, 1928, p. 353-364, et Leyde, Impr. Brill, 1928, 12 p. in-8° (portr. h. t.). Ce savant médecin et naturaliste, né à Steenwyck en 1550, voyagea à travers l'Europe, fut l'élève de Jérôme Mercurialis à Padoue où il prit le bonnet de docteur en philosophie et en médecine, explora même la Syrie, la Palestine, l'Egypte et Malte, et au retour de ses pérégrinations, se fixa d'abord à Zwolle, puis à Enckhuizen, dont il fut le médecin municicipal. C'est dans cette ville, dont les congressistes de Leyde et d'Amsterdam ont pu apprécier la couleur locale et le pittoresque, qu'il acheva sa longue carrière. Retenu dans sa résidence par ses engagements professionnels, il déclina l'offre du poste de conservateur du Jardin botanique de Leyde (1591). Il avait constitué, au cours de ses voyages, un riche cabinet d'histoire naturelle qui fut acheté après sa mort, par Frédéric III de Sleswig-Holstein, et incorporé au musée de Gottorp. Il n'a laissé aucun ouvrage imprimé.

X... *Agrégation d'un médecin au Collège de médecine de Lille en 1780*, Journal des Sciences médicales de Lille, 46e an-

née, n° 47, 18 novembre 1928, p. 379. — L'art. 32 de l'édit royal du 18 mars 1707 sur l'exercice de la médecine avait réglementé le mode d'agrégation d'un docteur ou licencié de quelque faculté, à une autre Faculté. Le Collège de médecine de Lille ne s'avisa qu'en 1749 de demander au magistrat l'insertion de ces dispositions dans son réglement. Il obtint gain de cause, et c'est dans les formes précitées que Aimé Amand Fidèle Fauvel, seigneur de Norguet, licencié en médecine, fut agrégé au Collège médical de Lille. Le candidat avait dû rédiger un rapport sur trois malades à lui présentés par les commissaires, rapport corroboré par ces derniers, avec avis favorable (11 août 1780). Il est intéressant de souligner le caractère purement clinique de ces épreuves. Fils d'un médecin Lillois, Norguet succéda à son père le 12 juillet 1790 comme médecin de l'hôpital général ; il se lança dans la politique, fut administrateur du département du Nord, Président de la Société populaire, membre du Comité de surveillance révolutionnaire, commissaire de la République près le Tribunal de Lille, député au Conseil des 500. La Restauration l'appela des occupations plus innocentes : il succéda en novembre 1815 à F. J. Lestiboudois comme professeur de botanique, et mourut à Lille le 7 mars 1817.

Saint-Aubin. *Jacques Gonnet, maître en chirurgie à Belley*, 1741-1829, Progrès médical, n° 4, 26 janvier 1929, p. 156-163. — Né à Glandèves (Auj. Entrevaux, Basses-Alpes), Gonnet fut apprenti chirurgien à Montpellier. Reçu maître à Belley en 1772, il entra, sous la Révolution, au Club des Jacobins, fut membre du comité révolutionnaire de surveillance. Chirurgien de l'hôpital de Belley, il n'abandonna ce poste qu'en 1822, après 50 ans de services, avec l'honorariat et une pension viagère de 100 fr. par an, octroyée par la munificente reconnaissance de l'Administration nosocomiale.

Une grande page de l'histoire de la médecine, la découverte de la transmission du paludisme par les moustiques, Biologie médicale de Billon, 27e année, n° 2, février 1929, p. 82-96. — Ronald Ross naquit, le 13 mai 1857, aux Indes, où son père était major de l'armée britannique. Il entra en 1881 au service médical du gouvernement de l'Inde, alla s'initier en Angleterre, en 1888, à la bactériologie, et de retour en Hindoustan, s'adonna à l'étude des maladies contagieuses. En 1894, lors d'un nouveau séjour en Grande Bretagne, il rendit visite à Patrick Manson, qui lui montra l'hématozoaire du paludisme, que Laveran avait découvert à Constantine le 6 novembre

1880. Manson avait pressenti le rôle vecteur du moustique dans cette maladie, et montré comment l'insecte aspirant un sang chargé de parasites, ces derniers se transforment dans son estomac en flagelles, que notre auteur considérait comme une forme intermédiaire. Mais comment ces micro-organismes repassaient-ils dans le corps humain ? Ross repartit pour l'Extrême-Orient, préoccupé du problème qu'il s'acharnait à résoudre, promené de poste en poste, avec un mauvais microscope Il découvrit que les flagelles de Manson sont les éléments mâles de l'hématozoaire, qui se conjuguent dans l'estomac du moustique avec les macrogamétocytes ou éléments femelles ; étendit ses recherches aux oiseaux piqués par le moustique gris, et constata dans les glandes salivaires de cet insecte, la présence de sporozoïtes, dernier stade évolutif de l'hématozoaire. C'est donc la piqûre du moustique qui injecte à l'homme le virus paludéen, après qu'il a passé par les stades et hôtes intermédiaires. Cette trouvaille permettait enfin de fonder sur des bases scientifiques la prophylaxie antimalarienne. Ross reçut le prix Nobel en 1902, et un monument fut inauguré le 17 janvier 1927 à Calcutta en souvenir de ses travaux.

G. Vauthier. *Le choléra à Paris en 1832*, La Révolution de 1848, t. XXV, n° CXXVII, décembre 1928, février 1929, p. 234-241.

A. Garrigues. *La médecine assyro-babylonienne*. Le Concours médical, 51e année, n° 10 bis, 13 mars 1929, p. 847-851.

M. Gille. *Quelques notes sur l'histoire de l'opothérapie biliaire*, Revue pratique de biologie appliquée, de Hallion, 22e année, n° 1, Janvier 1929, p. 9. — Depuis l'histoire de Tobie, le fiel a joué un grand rôle en thérapeutique oculaire. Pline en fait cas, ainsi que Paul d'Egine. Au xviiie siècle encore, l'auteur de la *Médecine des pauvres* vante un mélange de fiel et d'eau, d'euphraise ou de rüe contre les ulcères de la cornée ; Lémery préconise, à même intention, le fiel de perdrix. La bile figure depuis longtemps dans le formulaire ophtalmologique des Indiens et des Chinois. Et voici que Morax vient d'éprouver l'efficacité de la bile du lapin dans les ulcères à hypopyon d'origine pneumococcique !

Dans le domaine otologique, Lémery préconise le fiel de bœuf ou de chevreuil, et Tauvry celui du taureau contre les bourdonnements d'oreilles.

La sécrétion hépatique a été prônée, au surplus, entre les

maux les plus divers : angines, épilepsie, ete. Pline, et plus tard Helvétius en déerivent avee préeision le mode de préparation. Le susdit « médecin hollandais » conseillait surtout l'usage du fiel de pore, à défaut du bézoard naturel, pcu faeile à découvrir, de certain porc-épic des Indes. L'opothérapie biliaire, que nous employons dans la constipation, l'entérocolite, à la suite de Hallion, Nepper et Bensaude, n'est donc que du vieux-neuf ; et l'on trouverait, en ehcrchant bien, dans les éerits d'Hippocrate, la première formule du suppositoire de rectopanbiline !

W. S. Johnsson. *L'anatomie mandchoue et les figures de Th. Bartholin, études d'iconographie comparée*, Kgl. Danske Vidcnskaberne Selskab, Biologiske Meddelelser, VII, 7, Copenhague, Höst et sön, 1928, 42 p. in-8°. — L'Empereur Chinois Kang-hi (1662-1722) ayant voulu posséder un manuel anatomique tiré des bons auteurs européens, on s'adressa d'abord à l'*Anatomie* de Pierre Dionis (1690), mais le Fils du Ciel en trouva les figures trop défectueuses, et préféra celles de Bartholin. Le travail avait été confié au missionnaire Jean Bouvet. Le révérend père étant rentré en Europe en 1697, Dominique Parennin dut se eharger, l'année suivante, de continuer son œuvre. Or, il existe à Copcnhague un manuscrit anatomiquc mandchou (Bibl. royale, fonds oriental, n° II), dont la traduction ct le fac-simile viennent d'être édités par les soins de Thomsen, Clod-Hansen et V. Madsen, et dans lequel on pensa un moment reeonnaître l'éd. du Grand Mogol de l'Anatomie de Thomas Bartholin. Il n'en est rien. Sans doute le rédaeteur de l'atlas chinois a-t-il utilisé des planehes empruntées, soit à l'anatomiste danois, soit à F. d'Aquapendente, Schneider, Vesling, Casserius, Stenon, Meibomius, Blasius, Vesale, Malpighi, de Graaf, Ruysch, Glisson, Lower, etc., ete..., celles-ci déjà eonnues et en partie reproduites par Bartholin. Mais d'autres sont eneore tirées de Dionis. Peut-être le compilateur de l'Atlas de Copenhague s'est-il inspiré du *Syntagma anatomicum* de J. Vesling, eommenté par G. Blasius.

Le Secrétaire général, Gérant,
Mareel Fosseyeux.



LA GALERIE DES PORTRAITS DE DEMI-FOUS ET D'ALIÉNÉS DE TALLEMANT DES RÉAUX

Par M. TRÉNEL.

Si maint lecteur ne cherche dans Tallemant des Réaux que l'anecdote scandaleuse, si l'historien y trouve le tableau d'après nature des mœurs du temps, la glane de l'aliéniste n'est pas moins fructueuse, et même l'on pourrait dire que les Historiettes ne sont souvent que les portraits des déséquilibrés et des fous de son temps.

Bien mieux, elles apparaissent comme n'étant que cela dès qu'on s'attache spécialement à ce point de vue : Tallemant des Réaux se montre alors non plus comme un écrivain grivois mais comme un subtil observateur, non comme un satirique mais comme un chercheur de tares. N'a-t-il pas lui-même intitulé telle de ses Historiettes : *Extravagant*, *visionnaire*, etc., etc... L'exactitude clinique de ses descriptions démontre par elle seule la véracité de ses dires et que ses portraits ne sont nullement des charges. S'il en était encore besoin elle confirmerait l'authenticité de son œuvre si décriée à son apparition, calomnie qui souleva les protestations indignées de Monmerqué son découvreur. Comme aussi cette vérité de ses peintures le décharge de l'anathème que lui lançait jadis V. Cousin (1), humilié dans son amour

(1) V. Cousin refuse entre autres toute authenticité aux récits que T. dit tenir de Mme de Rambouillet en affirmant qu'il n'était nullement du cercle des Précieuses. Il oublie que T. est l'un des poètes de la *Guirlande de Julie*, et rien n'est plus vrai médicalement que ce qu'il raconte de la *thermo-anaphylaxie* de Mme de Rambouillet (III, 228). Rappelons ici les ouvrages si documentés, si suggestifs que E. Magne a consacrés à Tallemant des Réaux.

Bul. Soc. Hist. Méd., t. XXIII, nos 7-8 (1929).

rétrospectif des belles et folles héroïnes de la Fronde et des si charmantes Précieuses, leurs paisibles sœurs.

Ses récits sont d'ailleurs maintes fois corroborés par les écrits d'autres contemporains, comme par exemple ce qu'il dit des *Hennequin*, famille d'aliénés dont l'Estoile rapporte dans son Journal l'histoire de deux d'entre eux (1). Autre fait : Guy Joly (2) insiste dans ses Mémoires sur le tic verbal du *Président Champron* que note Tallemant.

Son opinion sur *de Thou* est largement confirmée par le récit détaillé avec pièces officielles que Jean Leclerc (3) donna de son procès. La kleptomanie d'*Henri IV* est admise par tel autre qui prétend n'y voir que plaisanterie.

Les phobies de *Madame de Sablé* sont moquées par tous ses amis. Gui Patin et Loret rapportent de même sorte le suicide de la fille de *Varin*.

Notre collègue M. Sérieux nous a signalé d'autres confirmations. L'infamie de *de Termes* est scellée dans lès Archives de la Bastille et les perversions du goût de Mme de Puiseux notées par Saint-Simon. Quant aux Historiettes sur les familles de *Richelieu* et de *Condé*, elles sont entrées dans l'histoire.

Les savants auteurs des *Sources de l'Histoire de France* dans la notice qu'ils consacrent à Tallemant, si sévères qu'ils soient dans leur appréciation ne peuvent s'empêcher d'écrire, après l'avoir maltraité, que « en dépeignant sous cette forme [qu'ils jugent brutale] la société de son temps, il n'est pourtant pas très éloigné de la vérité historique ». Nous pouvons, nous, affirmer qu'il est entièrement dans la vérité psychiatrique, et nous nous avancerons à dire que celle-ci est garante de celle-là. Les descriptions qu'il donne en font foi ; nous nous sommes borné à les reproduire : elles sont si vraies qu'elles se passent de commentaires. Notre tâche s'est donc réduite à les

(1) *Journal de L'Estoile* à la date du 24 janvier 1596 (T. II, p. 255 de l'édition du Chevalier C. B. A., 1741).

(2) Guy Joly. — Mémoires.

(3) Jean Leclerc. — *Vie du Cte de Richelieu*, t. V. Ed. de 1753.

recueillir ; ce n'est qu'un simple *Morceaux choisis* qui n'a d'autre prétention que d'être le catalogue (1) de ceux des héros de ses Historiettes qui comme le président de Nicolaï (VI, 34) avaient *l'honneur d'être un peu fou.*

Bien des emprunts ont été faits par d'autres (2) aux Historiettes mais surtout pour les grands personnages ; ceux de second plan ne sont pas moins intéressants.

Les anormaux constitutionnels dominent dans l'œuvre de Tallemant avec leur amoralité génitale et leurs perversions instinctives polymorphes, leurs phobies et leurs obsessions surtout, et il est bien curieux de signaler — ce qui, croyons-nous, ne l'a pas encore été — l'emploi du terme de *demi-fou* (3) dont il attribue la trouvaille à cette vieille finaude *Mme Pilou* à qui la langue française est redevable de tant de néologismes savoureux. Mais on y trouve aussi à foison des mélancoliques, des maniaques, des périodiques, des cyclothymiques, des déments précoces, des délires systématisés, des délires à deux, des psychoses séniles (à signaler un *délire de néant*), des hystériques, des épileptiques.

Tallemant insiste à diverses reprises sur l'hérédité et nous verrons l'histoire de toute une famille d'aliénés (*les Puget*) sans compter celle des *Richelieu* maintes fois citée. Malgré la fréquence de la vérole, la paralysie générale paraît manquer à la liste, sauf un cas douteux.

Au total nous relevons plus de cent noms, quelques-uns signalés seulement par une brève et toujours lapidaire notation, mais dont beaucoup ont une véritable observation qui pourrait telle quelle être reproduite dans un ouvrage clinique.

(1) Les chiffres suivant chaque nom indiquent le volume et la page de l'édition de Monmerqué (Garnier).

(2) Cullerre. XVIIIe Congrès des aliénistes et neurologistes, 1908, *Coup d'œil médico-psychologique sur le monde de la Cour au temps de Louis XIV*. Reproduit dans l'Encéphale, oct. 1908, n° 10, p. 345 et dans le Correspondant Médical, 1908.

(3) Hist. de Mme Pilou, t. VI, p. 64.

Mélancoliques. — *Mme de Mesnil-Hérouard* (IX, 201), pour une contrariété se met au lit, y demeure dix-huit ans et y meurt.

Mme de Cramail (II, 143), mariée malgré elle en eut un tel chagrin qu'en douze ans de mariage, elle ne dit jamais à son mari que oui et non, et fut prise d'une telle manie lectuaire « qu'on ne lui changeait les draps que quand ils étaient usés. Elle mourut de mélancolie ».

A la suite de ce cas se place naturellement l'histoire de *Saujeon* (IX, 111). En se défendant contre le frère de sa fiancée il blessa celle-ci, qui s'était jetée entre eux, d'un coup de pistolet. « Au bout de trois jours elle meurt, et fait tout ce qu'il fallait faire à la décharge de Saujeon ; lui, outré de déplaisir, s'enferme dans sa maison et est cinq ans sans voir personne. Enfin, une de ses parentes obtient de lui qu'il ira loger avec elle ; il est sept ans vivant en grande mélancolie ». Mais la fin fut moins dramatique car il devint amoureux d'une nièce de sa parente qui était venue habiter avec elle « fille folle et spirituelle ». Néanmoins, « il resta mélancolique car il n'a pas ri depuis le malheur qui lui arriva en se battant contre le frère de sa maîtresse » ; et plus tard, à la suite d'une disgrâce et étant devenu veuf, il se fit père de l'Oratoire.

A côté de Saujeon, citons le cas analogue de *d'Esche* (VII, 238) qui, fou d'un amour contrarié, reste dix ans enfermé dans son écurie.

Une fille (IX, 191) désespérée de voir sa cadette préférée par son promis, se met dans une nacelle au milieu d'un grand étang et se laisse mourir de faim. La cadette en meurt de chagrin au bout d'un an. Pour compléter l'observation le fils de celle-ci se fit châtrer et mourut « fou sans ressources ».

Tallemant raconte encore (V, 196) deux autres suicides par amour, l'un par noyade, l'autre par inanition.

Non moins dramatique est l'histoire de la *belle-fille de Varin* (IX, 218). Ce faux-monnayeur — soupçonné d'avoir empoisonné le premier mari de sa femme —

devenu gros fonctionnaire à la Monnaie, force sa fille à épouser un ivrogne, amputé d'une jambe et qui, deux jours après le mariage, dut s'absenter pour un *mal de garçon*.

La jeune fille avait déjà voulu s'empoisonner la veille du mariage. Huit jours après, elle s'empoisonne avec du sublimé qu'elle mit dans des œufs en guise de sel. L'aventure fit bien du bruit, Gui Patin le raconte longuement et Loret la rima dans sa Gazette (M. Monmerqué) :

Cette fille jeune et jolie
L'autre jour la mort se donna
Dans un œuf qu'elle empoisonna.

L'albumine n'est donc pas un antidote suffisant pour le sublimé, du moins à dose massive.

Le cas de *la Grille* (IX, 115) président des Comptes de Montpellier, est macabre. Pour deux cents pistoles, il obtient des Capucins chez qui était le corps de sa maîtresse, de la déterrer.

Elle n'avait plus qu'une main entière, il baisa cette main un million de fois et dit à ces religieux qu'il les priait de l'enterrer auprès d'elle quand il serait mort, de là, il fut chez lui où il se précipita d'une tour.

Macabre aussi dans ses amours, mais tenant à la vie, l'*abbé d'Armentières* (X, 42) après avoir fait le fou pour la Valiotte, actrice de l'hôtel de Bourgogne, garda longtemps le crâne de cette femme dans sa chambre.

Autre suicide impulsif : *L'Abbé du Tot* (IX, 119) avait été amoureux de Mme de Lanquetot avant son mariage et avait voulu se tuer pour l'amour d'elle. Veuve, il devient assidu auprès d'elle. Après un an, comme un médisant avait prétendu qu'elle était enceinte de ses œuvres, elle le rebute. Il s'était fait saigner ce jour là, il défait sa ligature et on le trouve tout en sang.

Le cas de *Mme de Supplicourt* (IX, 203) est plus complexe et il faut y faire la part du romanesque : c'est une mélancolie avec hallucinations de l'ouïe :

Devenue veuve, elle entend la voix de l'amant qui avait été éconduit avant son mariage et qui désespéré, prenant congé d'elle, lui avait demandé en grâce de lui permettre de venir lui dire adieu quand il mourrait. La voix lui dit « qu'elle est l'âme de cet amant et qu'elle trouverait sur ses habits un animal qu'elle devait garder soigneusement paree que tant qu'elle serait en vie tous eeux qui la verraient auraient de l'inclination pour elle. » Elle trouva en effet une eouleuvre qu'elle avait vue la veille en même temps qu'elle avait entendu la voix de son amant. Elle lui fit faire un eabinet plein de cyprès où elle se retirait avee elle. Il était tout plein de carquois renversés, de flambeaux éteints, de larmes, de têtes de mort; elle y passait des journées entières. Elle portait presque toujours sa couleuvre au bras; elle obligeait ses amants à boire après la eouleuvre ; elle ne eaehetait ses lettres qu'avec un cachet où il y avait une tête de mort entourée de deux couleuvres. On l'appelait la *dame à la couleuvre*.

Mme *Brunelière* (V, 46) courtisée par Fontenay coup d'épée et abandonnée par lui — ce compagnon de Bussy-Rabutin pouvait lui rendre des points en rouerie — devint mélancolique mais guérit quand elle l'eut vu marié à une autre et qu'elle n'eut plus d'espérance.

Marville (IX, 205) est un mélancolique constitutionnel, « garçon d'esprit, mais d'un esprit assez extraordinaire, misanthrope, il prend en aversion quiconque dit des paroles inutiles ; il meurt mélancolique « en reprochant à sa femme de n'avoir que des balivernes dans la tête ».

Les cas de mélancolie que nous donne Tallemant sont tous des « mélancolies justifiées », des mélancolies simples avec conscience et consécutives à des chocs affectifs, des mélancolies sans délire, car comme l'enseignera plus tard Lorry (1) dans son fameux traité : « *Non enim, omnes deliri dici possunt, qui timore aut mœstitiâ, prœter rationem afficiuntur et melancholico morbo laborant*... Néanmoins on pourra être tenté de faire rentrer certains de ces faits (les

(1) A. C. Lorry. — *De Melancholia et Morbis melancholicis*, Paris, 1765, I, p. 3.

deux premiers par exemple) dans la démence précoce à forme passive.

***

Les mélancolies d'involution ne sont point rares. Où trouverait-on plus frappant en clinique que celui-ci :

Le comte de Cramail avait un ami qu'on appelait *Listerais* (II, 145) homme d'esprit. Quand il fut vieux et que la vie commença à lui être à charge, il fut six mois à délibérer tout ouvertement de quelle mort il se ferait mourir : et un beau matin, en lisant Sénèque, il se donne un coup de rasoir et se coupe la gorge. Il tombe, sa garce monte au bruit : « Ah ! dit-elle, on dira que je vous ai tué ! » Il y avait du papier et de l'encre sur la table, il prend une plume et écrit : « C'est moi qui me suis tué » et signe *Listerais*.

Pellot (X, 219), intendant du duc de Verneuil, garçon de bien et d'esprit, tombe dans une mélancolie qui lui fait haïr la vie. Il a la singulière idée de demander avis à son médecin quel genre de mort lui semblerait le plus doux et en discute avec lui. Celui ci le persuade de prendre de l'opium après s'être purgé, espérant seulement l'endormir, mais il en mourut.

L'histoire est peu croyable, Tallemant lui-même en doute.

Parmi les psychoses séniles bien intéressante est la notice, malheureusement trop courte sur *Menant* (V, 166). C'était un bizarre. « L'âge le rendit plus extravagant et sur ses vieux jours il s'imaginait tous les ans durant deux ou trois mois qu'il *était dans le néant.* Une fois il allégua en pleine audience que sa partie avait fait donner un arrêt pendant qu'il était dans son néant ». C'est à n'en pas douter un cas de délire de négation affectant la forme périodique. Il est regrettable que Tallemant ne nous donne pas plus de détails sur ce délire.

Un autre cas de délire de négation est celui de la *duchesse de Brézé*, sœur de *Richelieu* (IV, 37), qui croyait avoir le cul de verre et ne voulait s'asseoir. Son cas n'est pas sans analogie avec le « Licencié de verre » de Cervantès que nous avons jadis étudié (1).

(1) *Annales médico-psychologiques* (janvier 1910). Un cas de délire des négations par Cervantès. Le licencié Vidriera.

Doit-on faire rentrer *Richelieu* (II, 146) dans le cadre de la mélancolie : « Il lui prenait assez souvent des mélancolies si fortes qu'il envoyait chercher Bois-Robert et les autres qui le pouvaient divertir et il leur disait : « Réjouissez-moi, si vous en savez le secret. » Alors chacun bouffonnait et quand il était soulagé, il se remettait aux affaires. » Cela est un peu schématique et l'on ne peut regarder cette dépression passagère comme de la mélancolie vraie, c'est plutôt de la psychasthénie. D'ailleurs le cas Richelieu est bien complexe et nous renvoyons aux travaux si intéressants de Lévy-Valensi et de ses élèves.

A propos de Richelieu on a contesté la réalité de la fameuse scène où il se montra sous un costume ridicule à la reine Anne dont il recherchait les faveurs, à l'incitation de la duchesse de Chevreuse. Peut-on se demander si cette cocasse plaisanterie n'a pas été inspirée pour une scène très analogue de la *Douzième Nuit* de Shakespeare (1).

Nicolas Vauquelin, seigneur des *Yvetaux* (II, 9) après avoir été un bien singulier précepteur du dauphin termina sa vie dans un état de psychose sénile, hypomanie continue semble-t-il, ne sortant presque jamais de sa maison du faubourg Saint-Germain où il ne quittait ses vêtements bizarres que pour des déguisements mythologiques. Dans deux publications des plus intéressantes, M. Mongrédien (2) a longuement étudié la vie et l'œuvre de Vauquelin. Il n'admet pas chez lui la psychose que nous y voyons avec T. des Réaux. Nous croyons sa tentative de réhabilitation peu justifiée. Nous noterons seulement l'amusante description que Vauquelin fit de lui-même dans une poésie sur la coqueluche qu'a découverte M. Mongrédien :

Mes yeux pleuroient comme une vigne
Qu'on a taillé hors de saison,

(1) Qu'on ne dise pas que cela soit impossible. Héroard dans son *Journal* note dès 1604 (18 septembre) la représentation donnée à la Cour par des Comédiens anglais. La *Douzième nuit* est de 1614.

(2) G. Mongrédien. — Etude sur la vie et l'œuvre de Nicolas Vauquelin, seigneur de Yvetaux 1921. Œuvres complètes, de N. Vauquelin, 1921.

Ou comme un homme qui rechigne
Voyant fumer dans sa maison.
Pour des bonnets en obélisque
J'en avoy seize ou dix-sept
Dont le moindre eust bien fait la nique
Au grand Turban de Bajazet.

*
* *

Psychasthénies. — Tallemant qualifie plusieurs de ses contemporains d'*inquiets*. Il est assez difficile de savoir ce qu'il veut dire exactement par ce terme.

Il semble désigner des psychasthéniques et des instables, par exemple à propos de *Priezac* (VIII, 5), conseiller d'Etat et membre de l'Académie, savant homme et bon homme, mais n'ayant guère de cervelle et diablement inquiet ».Il est plus explicite au sujet de son frère l'*abbé Tallemant* (VIII, 176). Il en présente une véritable observation dont le début donne le ton :

L'abbé Tallemant est un garçon qui a de l'esprit et des lettres, il fait même des choses agréables mais il n'y a rien d'achevé. C'est le plus grand inquiet de France et qui se chagrine le plus. Il est vrai que son chagrin est quelquefois assez plaisant... C'est le plus grand paresseux qui soit au monde... Pour n'avoir pas la peine de manier un gros volume, il fit relier un Aristote en vingt-quatre petits volumes et de ces vingt-quatre, en peu de jours, il ne s'en trouva pas quinze... Il part un jour brusquement pour Rome, une autre fois, il fait un voyage à Londres par inquiétude ». Il change de logis, quitte sa famille, puis y revient. Avec cela distrait, se faisant amener en carrosse chez son frère pour une affaire pressée et s'en retournant sans en parler.

Le cas de *Mme de Rohan* la mère (V, 39) n'est pas moins net : elle « est fort inquiète ; elle fut deux ou trois ans durant tantôt à Alençon, tantôt ailleurs... elle croît toujours que l'air est meilleur au lieu où elle n'est pas. » Son fils n'était pas moins visionnaire qu'elle, il prétendit acheter l'île de Chypre aux Turcs pour la coloniser.

Lullier, le père de Chapelle (V, 184) était du même genre, avec conscience de son état. Il était inquiet à ce point qu'il disait franchement : « Dans un an je ne

« sais où je serai, peut-être irai-je me promener « à Constantinople ». De fait, il partit un beau jour et s'en alla mourir à Pise.

Nous pourrions joindre à la liste des abouliques le Comte de Cramail et Forsais (II, 144) qui furent, l'un « quinze ans à dire qu'il s'en allait de Paris », l'autre « onze ans à faire ses adieux tous les jours. » Et encore de Retz, évêque de Paris, qui tint trois ans tous ses grands chevaux et tous ses coureurs à Noisy, près Versailles, disant tous les jours. « J'irai demain » (IX, 190). Celui de ces faits qui nous intéressera le plus est ce qui a trait à *de Thou* (II, 226).

C'était le plus inquiet de tous les hommes. M. le Grand (Cinq-Mars) l'avait appelé *Son Inquiétude*. Quand il sortait, il étoit quelquefois une heure sans pouvoir se déterminer où il iroit ». On ne peut mieux symboliser un aboulique. Et ce qui complète le tableau c'est que de Thou est nettement un scrupuleux. « Par une ridicule affectation de générosité, dès qu'un homme était disgracié, il le vouloit connaître et lui alloit faire offres de services... Cinq-Mars mourut en galant homme; mais M. de Thou fit le cagot... Il fit des inscriptions, des vœux, des fondations et autres choses semblables. Je trouve qu'il mourut en pédant... »

Nous trouvons bien plutôt que ces manifestations (1) ne furent que l'expression de cette inquiétude, de cette aboulie, de ces scrupules. On se figure facilement l'état d'angoisse où devait se trouver un homme de cette nature en face de la mort. Cet état mental explique aussi la conduite de de Thou au cours de la conjuration de Cinq-Mars, puis au cours du procès : il est vraisemblable qu'il ne put se décider à prendre un parti, balloté entre l'amitié et le devoir et quoique d'habitude « il ne tût que ce qu'il ne savait pas. »

*
* *

Démence précoce. — Nous noterons quelques cas qui semblent bien rentrer dans le cadre de la démence précoce.

(1) Voir les pièces du procès dans la *Vie de Richelieu* de Jean Leclerc, t. V. Ed. de 1753. L'un des articles *du Recueil de diverses pièces curieuses du règne de Louis XIII*, par Du Castel. Cologne 1664, in-12 donne quelques précisions intéressantes sur les procédés de Richelieu. (Bibl. nat., L b 36-35 B.)

Tel ce *L'Ormoye* (IX, 191), étudiant en théologie, qui eut « la fantaisie de se faire eunuque à la façon d'Origène... » Puis il se marie, se livre à des violences contre sa femme ; le mariage est rompu, depuis « il devint fou sans ressource ».

Auto-mutilation, violences, démence ; le tableau si succinct qu'il soit est suffisamment net. D'ailleurs, il avait une hérédité chargée : nous avons signalé plus haut que sa mère et la sœur de celle-ci moururent de mélancolie.

Nous trouverons un autre cas dans la famille des *Puget* (VIII, 11).

N'était-ce pas encore un dément précoce que ce frère de *Cinq-Mars* qui faisait des semelles de souliers avec les plus belles tapisseries et qui mourut fou ?

Classerons-nous comme dément précoce ou comme paralytique ce *M. de Courcelles* (VII, 152) *fou hébété* que sa femme fit interner ? Les détails manquent pour asseoir un diagnostic.

On pourrait qualifier de démence paranoïde le cas de *Despesses* (IX, 198) homme d'une dévotion et d'une hypocondrie étranges, l'un et l'autre symptôme ayant le caractère de stéréotypies : il se levait toutes les heures, la nuit, pour prier et ne s'alimentait qu'en prenant alternativement une cuillerée de potage et une bouchée de viande. Il mourut « plus fou que jamais ».

Il était frère de *Mme de Champré* (VI, 209) qui a une historiette des plus scabreuses.

*
* *

Psychoses périodiques. — Nous serons tentés de considérer comme atteint d'une psychose circulaire l'*abbé Dulot* (IX, 89), sorte d'hypomaniaque, illustre par son invention des bouts rimés et par la satire qu'en a versifié Sarrazin (1). Tallemant note en effet qu'il avait d'assez longs intervalles où il allait chanter

(1) Sarrazin. — *Dulot vaincu ou la défaite des bouts-rimés.*

une messe dans les villages où on ne le connaissait pas », et d'autre part spécifie que « ce qu'il avoit de plaisant en lui, c'est qu'il changeoit souvent de folie ».

Si cette variabilité de symptômes dans les phases morbides était telle, nous ne pourrions guère admettre que ces phases fussent purement maniaques ; car, comme on sait, le caractère des psychoses circulaires est la reproduction presque schématique des mêmes symptômes à chaque accès.

Et l'on pourrait ainsi penser à l'une de ces démences précoces à forme cyclique. Mais il est un autre fait en faveur de la psychose périodique et que décrit clairement Tallemant : « il mettoit un certain domino noir à languettes et une soutanelle de même, que l'abbé de Retz [auprès de qui il paraît avoir tenu le rôle de bouffon] lui avait fait faire — avec cela toujours des bottes troussées mais point d'éperons. »

A moins de voir là une stéréotypie de dément précoce, le fait ne rappelle-t-il pas l'observation classique de Magnan où une circulaire typique — malade que nous avons jadis connue dans son service — annonçait chaque fois d'elle-même son accès en allant revêtir une certaine vieille robe, *signal-symptôme* en quelque sorte.

Le cas (1) du *président de Thoré* (V, 77), fils du surintendant des finances *Particelli d'Emery*, présente de grosses difficultés de diagnostic, malgré que l'observation en soit bien détaillée.

Comme antécédents, la mère était presque innocente, son père était un escroc et Tallemant vit à Rome un de ses parents à l'hôpital des fous (il était devenu fou par amour).

Physiquement, Thoré ressemblait à un gros châtré et n'eut pas d'enfants, si bien qu'on le prenait pour *Bertaut*, le fameux chanteur castrat.

Le premier symptôme de folie éclata à Turin, où son père alors ambassadeur l'avait fait venir. Il s'introduisit dans la chambre de la duchesse de Savoie et tenta de la violer. Cette fille de Henri IV n'était pas pour s'étonner facilement : elle cria et on le mit dehors.

(1) Historiette de M. d'Emery, V, CXLIII.

« Il était fou, mais il ne l'était pas toujours ». On le retirait alors de la circulation. « Il a fait quelques éclipses ». En l'une d'elles (1644) « il était amoureux d'une épingle jaune ; il lui rendait tous les devoirs qu'on peut rendre à une maîtresse ». Son père voulut le faire passer pour mort et l'envoyer au loin dans quelque couvent. *Petit*, son factotum dans la maison duquel il était gardé, se refusa à se prêter à cette manœuvre.

Malgré sa folie avérée, il fut agréé par la fille du Président Le Cogneux qui avait été sa maîtresse et qui était devenue veuve. Bientôt il fit cent extravagances à sa femme : un soir, il entre chez elle tandis qu'elle jouait en nombreuse compagnie et sans mot dire, jette l'argent de tous côtés et ôte les flambeaux. Une autre fois il veut que Béchamel, son allié et voisin, coupe ses moustaches (boucles de cheveux) pour les lui donner et s'en faire des coins (cheveux postiches). Il fait à sa femme des scènes de jalousie ; cela alla si avant qu'il la chassa.

Vers la Saint Martin 1659, il devint plus fou que jamais. Sa femme le tint à sa maison de Tanlay (1) et *par ordonnance des médecins quatre valets dès qu'il entre en accès le fouettent dos et ventre* (2).

On dit qu'il a de longs intervalles et que cela ne lui prend que comme la fièvre quarte mais sans manquer ; de sorte qu'on l'enferme de bonne heure.

Il se jette sur son bailli qu'il prend pour M. de la Vrillière avec qui il est en procès et veut l'étrangler. Une autre fois, il pensa tuer sa femme en lui jetant une assiette à la tête. « M. *Bois-Robert* y étant, il eut un accès de folie, il dit qu'il était *Bertaut* ; l'abbé le prit par un de ses *gemini* et le fit bien crier ; « Pardieu, dit le fou, vous pouviez bien me faire sentir un peu plus doucement que je n'étais pas Bertaut »... « A Paris, il est encore plus fou qu'à la campagne. L'autre jour, il pensa attraper le petit Boileau dont il a quelque jalousie. Il est

(1) Ou ne scrait-cc pas plutôt ebez les Cordeliers de Tanlay que Sérieux signale comme ayant une maison de santé pour les aliénés où fut enfermé l'abbé de Moutcrif en 1741. Sérieux. *Le traitement des maladies mentales dans les maisons d'aliénés au* XVIIIe siècle. Archives internationales de Neurologie, 18e série, t. I, p. 30, 1925.

(2) C'est l'application stricte de la méthode de Celse qui avait donc encore cours : *Maître Girard*, concierge des Petites Maisons, ne s'amusait-il pas *à crosser* les fous (VII, 164).

. . *Quorumdam audacia coercenda est, sicut in iis fit, in quibus continendis plagæ quoque adhibentur... Si vero consilium insanientem fallit, tormentis quibusdam optime curatur. Ubi perperam aliquid dixit, aut fecit, fame, vinculis, plagis coercendus est,... sic enim fiet, ut metu cogatur considerare, quid faciat.* — Celse. *Traité de la Médecine*, II, 18.

quasi toujours en fureur; il se fâcha un matin et se déchira toute sa chemise; car il était au lit, et tout nu, montrant toute sa vergogne il vouloit aller au Palais »... Un jour Madame de la Vrillière disoit : « Ce ne sont que des vapeurs », et s'alla jouer avec lui et il la pensa dévisager... Au moment de partir à Tanlay, il se révolte de telle sorte que presque tous ses domestiques refusent de l'accompagner. Un soir, il veut que sa femme vienne coucher avec lui parce qu'il a des visions d'esprits.

Ces impulsions violentes répétées, et de courte durée semble-t-il, ont quelque chose de comitial, et le diagnostic de Mme de la Vrillière est peut-être le bon, car à cette époque bien souvent ce mot de vapeurs couvrait celui d'épilepsie. Il est cependant plus vraisemblable que ce soit un cas de folie circulaire, puisqu'il a de *longs intervalles*; sinon une démence précoce comme l'absurdité de certains de ses actes le donne à penser, démence de forme cyclique comme cela se rencontre souvent. Quoiqu'il en soit, le cas est atypique, éventualité qui se réalise fréquemment chez les héréditaires tel qu'il l'était.

*
* *

Dégénérescence mentale. — On ne peut classer que dans la *dégénérescence mentale* avec stigmates physiques et idées délirantes polymorphes le cas de *l'abbé de Saint-Martin* (IX, 195) que fait mieux connaître le complément que Monmerqué ajoute à l'Historiette. A sa naissance, il avait tellement peu l'aspect d'un homme, qu'on hésita à le baptiser et que plus tard on le surnomma *l'abbé Malotru*. Ce fut un bizarre, débile, vaniteux. Riche, il dota Caen, sa ville natale, de monuments quelque peu singuliers. Il suivait en hypocondriaque les préceptes assez extraordinaires du médecin de Lorme sur lesquels il a laissé un ouvrage curieux (1).

(1) Michel de Saint-Martin. — Moyens faciles et éprouvés dont M. de Lorme... s'est servi pour vivre cent ans, 2e édition, à Caen, chez Marin Yvon, 1683.

Son habillement était des plus extravagants, il portait neuf calottes superposées et neuf paires de bas.

Il manifestait des idées de persécution à l'égard de son frère. Il servait de plastron aux plaisanteries et fit un procès ridicule à M. de Lasson qui avait ri à sa messe.

*
* *

Obsessions et Phobies. — Le chapitre des obsessions et des phobies ne manque pas d'exemples : telle la folie du toucher de Mme *de Saint-Ange* (IX, 150) qui est « dans une propreté si ridicule qu'elle ne veut pas toucher le bord de sa jupe et encore moins le pot de chambre ». On pense comme dut être reçu un galant, M. *d'Hérouville*, qui ne trouva rien de mieux que de lui envoyer des vers sur ce vase domestique.

Plus complet est le cas (1) de *Basin de Livreville* (VIII, 232).

Ayant vu un de ses amis mourir enragé, il avait la phobie des chiens. Il ne les voyait jamais sans trembler, ouvrait les portes par le haut pour être certain qu'un chien n'y avait pas atteint. Dans les hôtelleries, il se faisait un lit au moyen d'un drap attaché au plancher par des tire-fonds ; il suspendait son manteau pour être sûr qu'un chien ne couchât pas dessus. Tallemant, un jour qu'il dînait chez son père, lui joua le mauvais tour de le faire débarrasser de son manteau par six laquais ; ce qui le rendit bien malheureux. Il en était arrivé à ne pas vouloir qu'on le touchât. Des laquais par force firent passer un chien entre les jambes, il pensa en tomber en faiblesse.

Chez lui, il portait des brassards qui lui venoient jusqu'au coude pour garantir ses mains de toucher ce que les chiens auroient touché.

A sa folie du toucher il joignait classiquement la folie du doute : « Il était surpris de toutes choses ; il vivoit dans une éternelle défiance, aussi ne concluait-il que le plus tard qu'il pouvoit. Il disoit que c'étoit folie que d'aller en chaise, parce que la chaise pouvoit être renversée et une verrière se rompre et vous venir crever l'œil... Grimacier s'il y en eût jamais au monde, il ne faisoit point de cas des choses si on ne faisoit bien des façons ».

(1) Noté déjà par Cullerre : *loc. cit.*

Tallemant raconte comment il s'en faisait un jeu pour l'embarrasser.

Tallemant note et s'étonne d'une de ces stéréotypies volontaires si fréquentes chez de tels malades :

Il ne fouilloit jamais que de la main droite dans sa pochette gauche et de la gauche dans la droite.

Les trouvailles faites après sa mort complètent le diagnostic. Il avait vécu avec une avarice sordide ne pouvant ouvrir son cabinet fermé à secret, on enfonce la porte. « Là on trouve des araignées de toutes grosseurs, six montres..., un assez bon nombre de serviettes et de ciseaux ; il en voloit à sa femme, puis grondoit de ce qu'il s'en perdoit tant ; un coffre-fort où il y avoit des rouleaux de bois de toutes grosseurs des différentes espèces enveloppés de papier et pas un sou dedans, l'argent était sous ces serviettes à terre et sous des chiffons de papier. On trouva cent louis d'or sous un monceau de torche-culs... Ses médailles (il était collectionneur) étoient dans un méchant sac.

Il n'est pas d'observation mieux prise ni plus complète.

A propos de cet avare nous pourrions en ajouter toute une liste (IX, 80).

A la suite se place naturellement l'observation de *Mme de Chalais* (IV, 105), atteinte de folie du doute, de claustrophobie, de nyctophobie, avec cela écornifleuse. Elle était de la famille Jeannin de Castille qui comptait d'autres aliénés : ils prétendaient descendre d'un bâtard de Castille : or, le père du président était un tanneur d'Autun. Mme de Sévigné (1) indique, mais sans détails que *Gaspard Jeannin de Castille*, fils du marquis de Montjeu mourut fou, après une longue maladie semble-t-il (le 3 mars 1688).

On dit que c'était une bonne femme mais qui a de plaisantes visions. Elle s'aime tellement qu'elle s'évanouit si elle vient seulement à souhaiter quelque chose qu'elle ne puisse avoir. On n'oserait lui dire qu'une personne de sa connaissance est partie ; elle songeroit aussitôt qu'elle ne pourroit la voir, s'il lui en prenoit envie. Quand elle trouve quelque viande à son

(1) Lettre du 9 décembre 1688.

goût, ses gens sont faits à lui en garder toujours un peu, de peur que, sur ressouvenance, il ne lui vienne envie d'en manger. Si on la convie à dîner, ils ne le lui disent que le lendemain, quand elle se lève, car cela l'inquiéteroit toute la nuit; ainsi ils répondent pour elle et puis ils lui signifient qu'elle dîne en ville et qu'il faut se dépêcher. Une fois, elle avait prêté un livre, ses gens le furent redemander le soir, disant : « Si Madame a envie de lire ce livre et qu'elle ne le trouve pas, elle sera malade ».

Apparemment ses gens sont un peu fous aussi bien qu'elle ou ils la dupent et lui en font bien accroire.

Si elle est dans une chapelle à entendre la messe un laquais garde la porte, car si on la fermoit, elle s'évanouiroit. Elle craint étrangement l'obscurité. On n'oseroit lui dire qu'il fait brouée ni qu'il ne fait clair de lune. Cependant cette femme qui craint tant l'obscurité a un cent de rideaux à ses fenêtres. Elle conte ses faiblesses elle-même et dit qu'allant en Bourgogne, elle partit trop tard de la dinée et que de peur de demeurer la nuit par les chemins, elle fut au galop en croupe par la plus forte pluie du monde jusqu'au gîte.

On ne peut mieux décrire les crises d'angoisse des douteurs et des obsédés.

Tallemant ajoute qu'elle faisoit des quêtes sous prétexte d'une pauvre personne de qualité et qu'elle en gardait le produit pour son usage.

Mme d'Anguillard (VIII, 197) était une agoraphobe qui resta des années claustrée chez elle dans une obscurité complète.

Mais comme phobique la palme revient à *Mme de Sablé* (IV, 74). Nous n'y insisterons pas ; on a maintes fois reproduit les détails de son Historiette, en dernier lieu par exemple, Crussaire dans une thèse très fouillée (1). Il y répugne bien un peu à tout considérer chez elle comme morbide. Se laisserait-il influencer par les indignations de V. Cousin ?

Nous sommes portés à penser que la maladie psychique de Mme de Sablé a dû être la suite d'une mélancolie, justifiée d'ailleurs, par ses désenchantements conjugaux et amoureux, très bien décrite par Mlle de

(1) J. Crussaire. *Un médecin au XVIIe siècle, le Dr Vallant* ; — *Une malade imaginaire Mme de Sablé*, Paris, 1910.

Scudéry qui raconte dans le grand Cyrus son histoire d'une façon transparente sous le nom de *Parthénie*.

Devons-nous considérer certains traits de sa nosophobie comme des intuitions d'un esprit réfléchi, prenant des précautions qui pouvaient paraître alors exagérées et qui sont toutes naturelles aujourd'hui, telle que celle de faire changer de soutane à son médecin quand il avait visité des varioleux. Crussaire semble accepter en partie cette théorie. Nous renvoyons à ce sujet aux documents donnés par V. Cousin (1). Mais quoiqu'en ait celui-ci, la narration de Tallemant n'est nullement chargée, et dans tous ses traits est une véritable description clinique, avec ce point particulier que les *éclipses* de Mme de Sablé étaient de ces rémittences et intermittences habituelles chez les obsédés et les phobiques dont la maladie prend d'une façon beaucoup plus fréquente qu'on ne l'enseigne — toujours même serions-nous tenté de dire — la forme périodique et même circulaire.

La maréchale *de Themines* (V, 191) avait des perversions du goût et de l'odorat. Elle ne mangeait du pain que fumé sur un fagot vert et aimait l'odeur des boues de Paris au point qu'on ouvrait ses fenêtres quand les boueurs étaient dans sa rue. Ces singularités étaient connues de tout le monde et la Reine Anne en plaisantait avec elle.

A son cas s'oppose celui de *M. Bullion* (III, 9) qui avait la phobie des parfums et dont la tare se traduit héréditairement chez son fils l'abbé saint Faron qui par peur du diable se mit de l'Oratoire.

Les végétariens ont eu un précurseur en ce *M. de Varicarville* (VII, 233) qui ne mange rien ayant eu vie, et cela par vision.

Mme de Villars (I, 201) est l'occasion d'une belle observation de persécutrice amoureuse de prêtre usant de toutes sortes de ruses pour faire venir auprès d'elle sa victime le père Henri de la Grange-Beaulieu, capucin, jusqu'à simuler des hématémèses. Dans une

(1) V. Cousin. — *Mme de Sablé*. p. 39 et appendices, p. 415.

autre amourette qui succéda à celle-ci, elle fit semblant d'avaler des diamants.

Son mari Georges de Villars, duc de Brancas n'était pas moins ridicule dans ses amours.

Mme de Sainctot (IV, 81), l'amoureuse de Voiture, et que sa famille fit interdire, fait pendant à Mme de Villars. Elle voulait qu'il l'épousât, croyait que tout le monde parlait d'elle et de lui ; elle le suivit dans son voyage au service de la Reine de Pologne sans se laisser rebuter par les difficultés telles qu'elle dut parfois de coucher dans un carrosse de louage faute de place à l'auberge.

*
* *

Perversions instinctives. — Le chapitre des perversions instinctives de tous les genres tiennent une large place dans ses récits, surtout les perversions génitales.

Mais nous en inaugurerons la liste en débutant comme Tallemant lui-même par *Henri IV* (I, 93) « afin de commencer par quelque chose d'illustre ». Il en fait un kleptomane. « Il était larron naturellement, il ne pouvait s'empêcher de prendre ce qu'il trouvoit, mais il le renvoyoit. Il disoit que, s'il n'eût été Roi, il eût été pendu » (1).

Pour être d'origine royale le *duc d'Angoulême* (I, 219) bâtard de Charles IX, n'etait pas en reste avec le roi. « Il étoit escroc et faux-monnayeur. Il en goguenardait avec Henri IV et plus tard avec Richelieu ».

A leur suite se place tout naturellement la multitude des escrocs de toutes variétés.

Clinchamps (VIII, 48) qui n'a jamais passé pour homme de cœur a fait dans sa vie plus de cent tours de filou. Pour escroquer il donne comme caution son cordonnier, lui emprunte sa boutique pour un jour et y met son valet qui, se donnant pour le cordonnier, s'oblige. Il vole des pièces de ruban d'or au Palais. Il finit par épouser une riche veuve qu'il « mangea tant qu'il put ».

(1) Henri IV était aussi exhibitionniste : voir la scène que raconte avec horreur Héroard (*Journal*, 28 mai 1607).

Tel autre réalise le type du marquis parasite du Bourgeois gentilhomme : *Pardaillan, marquis de Termes* — quelque peu suspect de faux-monnayage — empaume le bonhomme Aubert, intéressé aux gabelles, homme d'âge et fort riche. Amant de la femme, il se fait entièrement défrayer par le mari qui ne jure que par lui et dont il soutire 20.000 écus par an.

M. Sérieux nous a signalé la suite de l'observation (1) ; il fut impliqué dans l'affaire des poisons et embastillé deux fois en 1663, et 1674. Il s'en tira par un acquittement. Son fils n'est pas en reste ; Mme Aubert lui a fait épouser sa nièce qu'il traite mal et dont il engage les perles.

A côté des escrocs, il convient de placer les aventuriers dont certains même, se parant de noblesse ou imaginaire ou délirante, parviennent à de hautes situations : tel ce *Cérisante* (VII, 174) qui se dit descendre des rois d'Ecosse, *Souscarrière* (VIII, 98) qui arrive à se faire reconnaître par M. de Bellegarde comme son fils ; *Gauffredy* parent d'un prêtre brûlé vif pour sortilèges et qui devint tout puissant auprès du duc de Parme pour finir sur l'échafaud (VIII, 27). A cette liste nous joindrons *Sauvage* (III, 93) le mystificateur — car nous considérons la mystification systématique comme une manifestation paranoïaque — qui « envoyait de Bruxelles des gazettes pleines de chimères pour contrecarrer celle de Renaudot » et que l'on préférait à celle-ci. Il réussit à faire naître dans les Ecoles de médecine de doctes discussions sur un soi-disant arrêt du Parlement de Grenoble : *Si la force de l'imagination suffisait pour faire concevoir.*

Le *duc de Guise* (II, 22 et VII, III), petit-fils du Balafré, que Paul de Musset a décrit dans son livre (2) comme le dernier des paladins, paraît n'avoir été qu'un débile érotique faisant alterner la grossièreté avec l'amour platonique. Il représente bien la décadence

(1) Ravaisson. — *Archives de la Bastille*, V. p. 200 ; VI, p. 263 ; VII, p. 179.

(2) P. de Musset. — *Extravagants et originaux du XVIIe siècle.*

d'une race : ses ridicules amours, entre autres, avec Mlle de Pons sont longuement racontées.

Mlle Boiste (VIII, 209) plus tard Mme de *Chézelle* est un type complet de perversions instinctives « une diablesse » : mise au couvent, elle pisse dans le bénitier ; rendue à sa mère, elle se livre au premier venu ; enceinte, on la marie à un benêt à qui elle fait arracher des dents saines ; emprunte la vaisselle de sa mère, y fait mettre ses armes et se l'approprie..., sans compter une vie génitale endiablée.

Elle en aurait remontré à une autre extravagante la Présidente *Aubry* qui pissait dans le bouillon de son mari.

Où classer Mme *de Vervins* (VIII, 79) :

« Une enragée s'il y en a jamais eu ». Elle battait son mari, faisait fouetter ses servantes, livrait bataille dans la rue à ses rivales, obligeait les invités de son mari qui lui plaisaient à coucher avec elle, prétendait à l'amour du Roi, si bien que la Reine lui interdit l'entrée du Louvre. Elle fit un jour sécher ses déjections et les donna à avaler à son mari dans un bouillon. Avec cela, croyant aux sortilèges. Elle a des idées de grandeurs, prétendant que son suisse est un seigneur déguisé pour avoir l'honneur de la servir.

Il y a là des actes portant le cachet de l'affaiblissement intellectuel. On serait tenté d'y voir un début de paralysie générale.

*
* *

Perversions génitales. — Parmi les femmes *Mme de Puiseux* est une sadique atteinte de *pica*, peut-être lesbienne. Elle se faisait traîner dans un petit char par son amant enchaîné ; elle mangeait des dentelles ; elle disputa l'amitié intime de Mme du Vigean à Mme d'Aiguillon, la nièce de Richelieu. Comme elle tardait à devenir enceinte, pour attraper son beau-père le chancelier qui désirait fort une descendance, elle simula jusqu'au neuvième mois une grossesse.

Comme pendant, *Mme de Rohan* (V, 8), fille de Sully, était masochiste ; elle « a eu toujours la vision de se faire battre par ses galants, on dit qu'elle aimoit

cela et on tombe d'accord que MM. de Candale et Miossens l'ont battue plus d'une fois. »

C'est elle qui fut l'héroïne de cette histoire invraisemblable de supposition d'enfant que T. raconte en détail dont le héros fut *Tancrède de Rohan* (V, 28).

L'Historiette *de Brizardière* (IX, 572) est une très complète observation de sado-masochisme. Il persuadait les femmes qu'il avait un moyen infaillible de les faire réussir dans ce qu'elles souhaitaient.

Habile à exciter leur curiosité « il les faisoit mettre toutes nues et avec des verges il les fouettoient jusqu'au sang, puis se faisoit fouetter par elles tout de même afin de mêler leur sang ensemble pour en faire je ne sais quel charme ».

Quand il fut découvert et que le Parlement s'assembla, ce fut un grand scandale car il y eut des présidentes et des conseillères compromises.

« La présidente Magnan se faisoit donner quinze coups par semaine pour avoir une succession, etc. ».

Il fut envoyé aux galères.

Nous noterons un cas de fétichisme du pied, celui du ridicule président *Tambonneau* (1) (IX, 152).

« Cette fille disoit qu'elle lui gagnait son argent aisément ; elle savoit son humeur, qui est de se prendre par les pieds, car il dit qu'une personne bien chaussée ne sauroit être laide ; elle se chausse proprement et montroit un de ses souliers ; il y jetoit aussi la vue... »

Le sadisme de Mme du Puisieux que nous avons cité avait pour complément le masochisme de son amant *Morand*, trésorier de l'Epargne.

Notons un exhibitionniste : *des Raincys* (VI, 81) fils de l'intendant des finances Bordier.

« Entre chien et loup, alloit par certaines rues tout nu enveloppé d'un drap, qu'il ouvroit quand il passoit quelque femme. L'opinion que l'on avoit que c'étoit un fou achevé lui sauva la vie... »

Le reste de l'observation fait penser à une démence précoce. Etant à Rome, il mettait à ses chevaux des ornements réservés aux gens de qualité, tâchait de faire verser les carrosses des

(1) Son digne fils est ridiculisé aussi par Mme de Sévigné.

gens portant des lunettes, tenait sa canne en arrêt comme une lance, avait une tenue extravagante en présence d'une princesse dont il se faisait le galant, s'habillait de vêtements en *tabis* afin de faire *bric-bric* la nuit et faire peur aux Italiens.

Quand le jeu se prolongeait le soir chez son père il se faisait faire en pleine société la toilette de la nuit. Il tourna pendant une heure, en frottant les murs autour de la chambre d'une dame qui refusait ses avances. Il chantoit pendant une heure des refrains insultants devant une barrière de sergents ; parfois restoit en société des heures sans parler, mettoit une journée à s'habiller, quelquefois n'étant pas prêt à quatre heures du soir.

Quoiqu'il passât pour ne pas manquer d'esprit et faire quelques mauvais vers, l'ensemble de ces symptômes ne peut se rapporter qu'à un dément précoce, d'ailleurs, il mourut jeune.

Il avait un frère très débile.

Le *duc de Roannès* (IX, 201) avait à ses gages un écrivain en obscénités ; un bourgeois de Châlons allait juqu'à mettre à sa porte un marteau en forme de phallus.

Pour satisfaire les disciples de Freud n'omettons pas de citer le cas de *Chouaisne* (X, 145) ce père amoureux de sa fille et qui devenu jaloux de son gendre, le provoqua en duel ; ainsi que le cas analogue de *Thomas* (X, 17) qui jaloux de sa sœur, la tue et se tue en laissant une longue lettre d'aveu. Il avait été enfermé précédemment à Saint-Lazare pour meurtre. T. donne aussi à entendre que *Scudéry* était jaloux de sa sœur (IX, 78).

*
* *

HYSTÉRIE. — Parmi les hystériques, nous noterons : *Mlle de Coligny* (V, 210) qui dans son enfance avait eu une maladie la plus étrange du monde ; « elle gravissait quand son mal la prenait le long d'une tapisserie comme un chat, et faisoit des choses si extraordinaires qu'on ne savoit qu'en croire. Elle disoit qu'il lui sembloit qu'elle avoit avalé un boulet de feu », évidemment la boule hystérique.

Comme autre hystérique, citons *Mme de Lavedan*

(VII, 98), peut-être en réalité épileptique puisqu'elle mourut en état de mal.

Tallemant cite les *possédées de Loudun* (II, 243) mais n'y voit que simulation, ainsi que dans l'histoire de Marthe Brossier (1) dont un médecin bien inspiré disait : « *Nihil a dœmone, multa ficta, a morbo pauca* ».

La sœur de la maîtresse de Tallemant (X, 109) eut un mal de mère si furieux qu'elle parla un langage articulé que personne n'entendait.

Comme à l'érotisme est intimement lié le mysticisme, nous trouvons un exemple chez *Mme de Saint-Loup* (VIII, 91) dont les mœurs sont étalées sans voile et qui, prise d'une crise de dévotion, présente un stigmate qui, comme le remarque Monmerqué, ne fut sans doute qu'une ridicule imitation des stigmates de sainte Marie des Anges, supérieure des Ursulines de Loudun.

*
* *

Délire à deux. — Nous avons rencontré deux cas de délire à deux.

Charles de Talleyrand, marquis d'Excideuil (VI, 92) (frère de Chalais, décapité à Nantes) avait la *cervelle à l'escarpolette*. Sa femme, fille de M. de Pompadour était aussi visionnaire que lui. Tallemant en décrit un délire imaginatif :

Elle fit accroire à son mari que le Roi était amoureux d'elle et qu'au moyen de certains chevaux il faisait en un jour le chemin de Lorraine, où il était alors, à Paris et retour, et que par ce moyen elle et son mari gouvernaient tout. « Au moyen d'une naine prophétesse qui était chez M. de Séguier et avec qui elle communiquerait, elle devoit bientôt supplanter le cardinal de Richelieu. » Son mari partageait si bien son délire qu'il promettait des charges à tout l'entourage.

Le délire mystique de *La Leu* (VIII, 152) avec sa mégalomanie, ses hallucinations impératives, ses dessins symboliques, syndrome qui paraît s'être éta-

(1) Voir l'article de la *Biographie universelle* de Michaud.

bli progressivement, pourrait être rangé dans les délires systématisés chroniques ou pour employer le vocable plus récent de Krœpelin dans les paraphrénies :

« Cet homme qui avoit de l'esprit, mais un esprit déréglé se mit à rêver dans son loisir à des choses qui n'étoient nullement de son gibier... La Sainte Ecriture l'acheva, il se fit une religion toute particulière ; il se disoit l'*Abraham* de la nouvelle loi et... il s'imagina avoir reçu commandement de Dieu de sacrifier sa femme..., une autre fois d'aller demander l'aumône par toute la ville. Pour faire le Socrate, il s'avisa de dire qu'il avoit un esprit familier... Et il fit partager son délire au père de Tallemant des Réaux qui ne s'en désabusa que quand l'esprit familier prétendit que dans ses comptes (ils étoient associés) celui-ci lui faisoit tort de 100.000 livres.

Il se fit peindre : un rayon tiré par le signe du Sagittaire, lui passoit par la tête et lui sortoit par la bouche... Tout autour il y avoit mille griffonnages, mille ronds, mille triangles et par-ci par-là des mots hébreux..., etc.

Nous abrégeons : c'est la description d'un dessin de paranoïde, digne de nos cubistes et supraréalistes.

« Il se mit dans la tête qu'il étoit le lion de Juda. Il offrit à Louis XIII une assiette en or où était gravée la démonstration de la quadrature du cercle.

Il finit sa vie spirituellement amoureux de la supérieure d'un couvent de Saint-Denis où il demeura plusieurs années, lui débitant chaque jour pendant des heures « toutes les visions qui passoient par la tête de ce Messie ».

Il contagionna en outre de son oncle, son commis et son maître d'hôtel. Il eut un fils débile, vaniteux, presque mégalomane nommé *Lozières* (VIII, 160) qui a son Historiette.

*
* *

Délires imaginatifs. — Le *président Chevry* (II, 60) présente une ébauche de délire d'imagination. Il se forgeait des chimères et en faisait des récits tels par exemple que ses projets extravagants contre le maréchal d'Ancre. Cela allait jusqu'à l'hallucination — hallucination imaginative, pseudo-hallucination.

Travaillant avec Perreau, trésorier à Soissons, il appela Corbinelli, son premier commis, et lui dit d'un ton sérieux :

« Monsieur Corbinelli, faites ôter ces corps de cette cour ». Le trésorier fut bien étonné ; mais Corbinelli, s'approchant, lui dit : « Ce sont de ses discours ordinaires, ne laissez pas de continuer ». Tallemant déclare tenir la chose de Perreau lui-même.

Il avait une autre singularité. En parlant, il disoit sans cesse à tort et à travers « Mange mon loup, mange mon chien » (1).

Tallemant considère comme aussi « visionnaire » son frère le médecin *Louis Duret* (II, 65).

« Il fit nourrir son fils unique dans une cage de verre où il ne laissa pas de mourir. » Et cela parce qu'il disait que l'air de Paris était malsain. N'était-ce pas là une vision de précurseur ? Mais il n'en était pas moins fou, du moins au dire des apothicaires qui le traitaient de tel parce qu'il « s'avisa que le jeûne étoit admirable pour les malades « et que bien souvent il ne leur ordonnait que de l'eau et une pomme cuite ».

Le fameux Gruby au XIXe siècle a donc eu un prédécesseur.

Le *Marquis d'Assigny* (II, 115) n'est pas moins caractérisé comme imaginatif. « Jamais il n'y eut d'homme plus approchant de don Quichotte. » On ne peut mieux dire et les faits que Tallemant raconte confirment son diagnostic.

Le frère du *Président Perrot* (II, 170) s'avise en sa première jeunesse de dire qu'il était de la maison de Bourbon non royale, se fait faire une belle généalogie bien imprimée, prend l'épée et s'affuble du nom de *baron d'Auteuil.*

Il faut y joindre les simulateurs tels que cette *Lisette* qui joua un certain temps un rôle de folle à l'imitation de la fameuse Mathurine. Puis elle voulut se faire passer pour la fille de Henri IV et de la princesse de Conti (dont elle était la filleule (I, 195).

(1) A ce propos, rappelons que Tallemant a dressé toute une liste de gens ayant des tics verbaux (II, 128), tel autre tiqueur donnait des coups de poing à ses interlocuteurs.

Rappelons ce *Zaga-Christ* (1) qui se disait roi d'Ethiopie qui, interrogé par Laffemas lui dit que les rois ne répondaient qu'à Dieu seul (VI, 186).

Les revendicateurs s'attribuant de hautes naissansances voire même royale ne manquent donc pas à la collection.

*
* *

Psychoses familiales et héréditaires. — Tallemant note avec soin l'hérédité morbide. L'observation la plus complète est celle de la famille des *Puget* (VIII, 113) dont l'un d'eux avouait que « tous les Pugets et les Pugettes avoient quelque endroit de la tête qui n'alloit pas bien : que quelquefois on étoit longtemps à le découvrir mais qu'enfin on s'en apercevoit ».

Le fondateur de la famille était le fils d'un apothicaire de Toulouse, venu à Paris sans souliers, qui se mit dans les bonnes grâces de Mme de Beaufort, par elle acquit un office de Trésorier de l'Epargne où il s'enrichit rapidement et si malhonnêtement qu'il y eut des poursuites contre lui et qu'il dut se réfugier dans sa terre de Pommeuse où les archers l'assiégèrent.

Il avait un frère qu'on appelait capitaine quoiqu'il n'eût jamais été à la guerre et qui n'était qu'un écornifleur. La fille de celui-ci d'après Monmerqué aurait épousé un prince de Nassau.

Son fils fut le fameux Montauron (VIII, 123) qui réalisa le plus complet type du *nouveau riche*. Ce terme est de Tallemant des Réaux (2).

Des fils de Puget-Pommeuse, l'un fut évêque de Marseille qui vivait dans son évêché « comme un écolier ». Le second nommé Chéva était un extravagant.

Le troisième, Augustin réformé, paraît avoir été un dément précoce. « Avant qu'il fut moine, on l'appe-

(1) La *Biographie universelle* dc Michaud donnc un très bon article à son sujct avcc bibliographie.

(2) Ce soi-disant néologismc réccmment redécouvert cst vieux comme le mondc ou tout au moins comme Aristote qui stigmatise les νεωστί ἔχοντες, les νεοπλούτοι comme manquant d'éducation : ὥσπερ γὰρ ἀπαιδευσια πλούτου ἐσττὸ νεὸπλουτον εἶναι. (*Rhétorique* II, IX, 9 ; XVI, 4).

lait *Guilan le Pensif* (1) car ce garçon se promenait douze heures dans l'avenue de Pommeuse sans voir ceux qui passaient devant lui ».

Dans le vocabulaire moderne, il serait évidemment classé comme schizophrène. Dès l'enfance, il avait donné des signes d'anomalie psychique, criant pendant huit jours qu'il voulait la lune.

Le quatrième nommé Pommeuse déséquilibré gâta sa fortune en faisant des vaudevilles sur le cardinal de Savoie, puis risqua la corde en tirant sur un conseiller à la cour des aides.

Des quatre filles, la première Mme de Barat ruina son mari ; la deuxième Mme de Beauvillers s'amouracha d'un avocat qu'elle fit ensuite épouser à sa fille laquelle était aussi « un original, mégalomane et précieuse ridicule. »

Pour la troisième, Tallemant lui reconnaît de l'esprit et du sens et en dehors de la galanterie il ne trouve à noter que ses illusions sur sa fille qui était bossue.

La quatrième fort jolie s'en laissa conter par son cousin Montauron, en eût trois enfants (dont un seul vécut) et mourut de dépit d'être abandonnée.

Ce *Montauron*, bouffi de vanité, est le type du Bourgeois gentilhomme ; enrichi comme receveur général de Guienne, il devint l'homme à la mode (2). « Tout était à la Montauron ». Il s'y ruina.

Un autre Puget, nommé *la Serre*, cousin de Montauron, était un Puget et demi. Auteur ridicule, on peut le qualifier de graphomane, car il écrivit plus de 60 volumes « qui ne sont tous que rapsodies ». Il ne manquait néanmoins pas d'esprit et devint historiographe du roi (3).

Nous nous bornerons à noter l'amusante historiette des *Bigot* famille de « grimaciers », quelque peu

(1) *Guilan le Pensif* est un héros de roman passé en proverbe: Mme de Sévigné, grande liseuse de l'Astrée, y fait certainement allusion par un calembour au sujet de son fils à cette époque guidon des gendarmes — dauphin. Elle l'appelle *Guidon le Sauvage*. (Lettre du 1er juillet 1671).

(2) A ce point que Corneille lui dédia *Cinna*, remarque Monmerqué.

(3) G. Guéret. — *Le Parnasse réformé*, Paris, 1669.

mégalomanes, que l'abbé Tallemant avait appelé la *maison d'Autriche* (VII, 185) mais dont le personnage le plus célèbre fut cette dévergondée Mme de Gondran pour laquelle se fit tuer le marquis de Sévigné. Citons encore ses curieuses notations sur la famille des *Arnauld* (IV, 53), d'où il ressort que même chez ces saints personnages l'érotisme se combinait avec le mysticisme, loi clinique immuable.

Une autre famille d'extravagants est celle des *Picart* qui prétendaient descendre d'une Reine blanche.

Les Hennequin étaient une vieille famille de bourgeois de Paris originaire des Flandres (1). L'un d'eux *Le Manœuvre* est cité par Palma Cayet (2) comme l'un des premiers participants au Conseil des Seize au début de la Ligue. On en disait depuis longtemps : « Hennequins plus de fous que de coquins. » Et, de fait, L'Estoile (3) raconte que « Pierre Hennequin, quart président de la grand'chambre décéda en sa maison de ceste ville, atténué d'une longue maladie, en grand trouble et inquiétude d'esprit ». Nous avon s déjà fait allusion à un second cas (4) donné par lui :

« Ce jour mourut en sa maison contiguë de la mienne, M. Hennequin, sieur de Bermainville, ayant à peine atteint l'âge de 30 ans. Lequel ayant un esprit perdu d'oisiveté et de superstition à la suasion de quelques nouveaux justiciaires de ce tems, qui lui conseillaient des jeûnes et autres œuvres de macération ausquelles ils n'eussent pas voulu possible toucher du doigt, se laissa mourir de faim et de froid auprès de six à sept mille livres de rente, dont il jouissoit fort à son aise (chose rare en ce temps) tellement que ce pauvre jeune homme (bon d'ailleurs et grand aumônier) n'eut d'autre mal que celui qu'il se fit à soi-même. »

De cette famille, T. cite un *M. de Bernays* (VI, 179), personnage comique de Bourgeois gentilhomme,

(1) D'après une note de l'édition du *Journal de l'Estoile*, par le chevalier, C. B. A. 1741, t. II, p. 159.

(2) Palma Cayet. — *Chronologie novenaire*, Michaud et Poujoulat, p. 19.

(3) *Journal d'Henri III*, p. 87.

(4) L'Estoile, *Journal du règne d'Henri IV*, 24 janv. 1596.

amphytrion ridicule surnommé *le cuisinier de satin* et *Bainville* qu'on trouva caché sous le lit de la reine et qui fut interné comme fou.

Nous nous bornerons à mentionner la famille de Richelieu (II, 147) dont l'histoire a été faite par Cullerre et a été reprise récemment dans des travaux très documentés par Lévy-Valensi et ses élèves.

Nous pouvons noter comme entaché de tare héréditaire le chevalier de Rohan qui « n'a guère de l'esprit ou plutôt qui l'a déréglé » et qui devait finir sur l'échafaud pour crime de lese-majesté, en 1674. T. en le qualifiant comme il le fait, montrait sa perspicacité dans ses jugements sur ses contemporains. Sa mère, Mme de Guéméné était vraisemblablement une circulaire, passant d'une vie dévergondée à « des saillies de dévotion » après lesquelles elle revient dans le monde (VI, 147).

Dans ses descriptions, Tallemant n'épargne pas sa propre famille. A commencer par son père.

« C'était un homme du vieux temps « *in puris naturalibus* qui en sa vie n'avoit fait une réflexion. Il se signaloit par son caractère opiniâtre. Mais ce qu'il y avoit de plus singulier chez lui, c'étoit ses façons de parler. »

Il adoptait en effet un langage si particulier semé de néologismes, tel que « pour savoir ce qu'il vouloit dire, il falloit faire toute une gradation ». Ruvigny dut rester coi quand il demanda Mlle Tallemant en mariage et que le vieux lui dit : « Voyez-vous ma femme est C. A. I. L. de sa fille ; vous serez *le gendre à la Manon* ; quand elle sera *douze douzaines*, on lui donnera bien des bouillons je vous en avertis, *a bon co, ma nevoude de Battagly* ».

Ce qui voulait dire : « Ma femme est coiffée de sa fille, vous serez le gendre préféré ; quand elle sera grosse, on aura bien soin d'elle ; je vous avertis que ma fille a bon cœur ».

Tallemant a soin de donner en note la clef de ce symbolisme curieux qui mérite une bonne place dans l'étude des troubles du langage.

Nous avons vu plus haut l'observation de son fils, l'abbé Tallemant, psychasthénique.

Dans sa curiosité des hérédités, T. s'étonne de l'es-

prit des *Montbazon* venus d'un père connu pour sa stupidité, mais il oublie aussi les rudes propos de Mme Pilou à leur sujet laissant supposer que leur esprit venait d'un autre. (*Hist. de Mme Pilou*) (VI, 64).

*
* *

Psychoses aigües. — Pour terminer nous relevons deux cas de psychoses aiguës dont la description quoique seulement ébauchée est des plus exacte.

Francinet (VI, 229) est un cas de délire d'emblée.

« Il devint fou tout à coup, lui qui n'avoit eu aucune pente à la folie ; il commença par mettre sa tête dans un seau d'eau en disant qu'il falloit quitter les vanités, il mourut fou quelque temps après ».

L'accès paraît avoir affecté une forme polymorphe ou mixte car, aux idées mélancoliques indiquées plus haut, se joignaient manifestement des réactions maniaques si l'on en juge par la réponse qu'il fit à Mme Cornuel qui voulait l'interroger pour se divertir. C'est vraisemblablement un de ces cas de *délire d'emblée* qui parfois ont une évolution rapidement mortelle par suite de ces phénomènes d'épuisement nerveux si obscurs avec délire aigu terminal.

Il n'est pas jusqu'aux délires oniriques qui ne soient décrits : « *Costar* (VII, 10) dit qu'il se fit durer la fièvre tierce six mois, parce qu'au sortir de l'accès, il avoit des rêves agréables. Plusieurs ont remarqué cela aussi bien que lui ; mais je ne pense pas que personne ne se soit avisé d'une volupté semblable. » L'Historiette de Costar est, d'autre part, la plus amusante satire d'un « gens de lettre (1), qu'il soit possible de lire, sans oublier son homosexualité.

(1) Encore un des néologismes des Historiettes. « Un *Jean de lettre* pour l'ordinaire, est un animal mal idoine à toute autre chose ». (Hist. de Peirarède (IX, 209). T. fait passer sous nos yeux avec tous leurs ridicules dont l'exposé étendrait exagérément notre recueil. *Voiture*, *Colletet*, *Scudéry*, *Vaugelas*. Nous noterons seulement le délire de persécution de *Gombauld* « qui croît toujours avoir cent ennemis qu'il n'a pas » (IV, 137) et la fine observation clinique de T. au sujet de *La Mesnardière* dont il remarque que cet espèce de fou », *met des mots en italique*, symptôme graphique bien caractéristique. Quant aux poètes auxquels nos dadaïstes n'ont rien à envier ils sont nombreux : *Neufgermain*, *Montreuil*, *L'Estoile*, *Saint-Amand*.

On le voit, les descriptions de Tallemant sont parlantes : on croit regarder vivre ceux qu'il peint. Aussi nous sommes-nous abstenu d'ajouter des commentaires à ce recueil déjà trop long. Nous n'avons désiré que donner une contribution clinique à l'étude de l'aliénation mentale dans le passé. Il n'y a point là de documents originaux, et il ne semble pas qu'on puisse trouver ailleurs de renseignements nouveaux importants sur les héros des Historiettes. Aussi bien notre collègue M. Sérieux dont on sait l'immense documentation sur l'aliénation mentale aux siècles passés et qui a eu l'amicale obligeance de prendre connaissance de notre catalogue, n'a pas trouvé dans ses archives que de rares notes sur les personnages de cette si vivante comédie humaine (1).

(1) Dans cet article nous n'avons pas fait mention de Louis XIII qui a son Historiette. Nous avons longuement étudié son cas dans une communication à la « Société d'Histoire de la Médecine » parue dans *Æsculape* (novembre 1928-août 1929) sous le titre : *L'Epilepsie de Louis XIII.*

REPRÉSENTANTS DE L'ECOLE DE MÉDECINE DE VIENNE ÉMIGRÉS EN FRANCE AU XIXe SIECLE

Par le Docteur Sophocle GHINOPOULO.

La France et surtout Paris, ont exercé toujours une attraction magnétique, sur les esprits des savants et des travailleurs scientifiques du monde entier. Spécialement Paris, ce centre des lumières et des arts, était pour les jeunes savants avides de gloire et de bonheur, l'*Eldorado* magnifique qui leur promettait la réalisation de tous leurs vœux et de toutes leurs espérances. Le proverbe tout à fait juste que, nul n'est prophète dans son pays, a souvent obligé maint jeune savant zélé et ambitieux de quitter son pays natal, et c'est Paris qui principalement donnait l'hospitalité à ces chercheurs de fortune et de gloire.

L'Autriche, ce pays habité par un peuple intelligent et noble, avait toujours une sympathie sincère pour la France, et c'est pourquoi que beaucoup de médecins autrichiens ou au moins de représentants de l'école viennoise, ont souvent quitté leur pays pour émigrer en France. Nous nous permettrons ici de tracer la vie et les efforts scientifiques de cinq personnages représentants de l'école viennoise émigrés en France.

*
* *

David Gruby, né le 20 août 1810, à Kis-Kér, petit village de la Hongrie du Sud, se trouvant maintenant compris dans le territoire du royaume de Jougoslavie, était le rejeton d'une famille juive. Les parents possédaient une petite ferme qu'ils cultivaient péniblement, avec l'aide de leur nombreuse progéniture, car David avait encore huit frères et sœurs.

C'était une vie champêtre, simple et saine, mais pas dans le goût du jeune homme, pour qui les travaux champêtres et les idylles bucoliques n'avaient aucun charme.

Il y a lieu de présumer que cette antipathie du jeune David contre la vie des champs, a dû être la cause du mécontentement paternel qui un jour le conduisit à un éclat regrettable : son père, pour qui la bibliomanie de son fils n'était qu'un signe de paresse impardonnable, mit tout simplement le jeune rêveur à la porte en lui donnant en même temps cinquante kreutzer comme argent de poche ; maigre obole pour David qui était maintenant obligé de quitter le toit paternel pour chercher fortune dans le monde. Il comprit maintenant qu'il faudrait prendre son courage à deux mains et qu'il n'y avait plus moyen de reculer, car c'est de ses bras qu'il faudrait vivre dorénavant. Il se décida d'aller à la capitale, un projet audacieux, car il était obligé faute d'argent de faire tout le voyage à pied et en plus il faudrait gagner chaque jour le pain quotidien. C'était un voyage pénible, car la distance du village natal à Budapest était considérable, à peu près la distance de Paris à Reims. Mais son ange gardien ne l'abandonna pas et après une vie aventurière et pittoresque il pût enfin atteindre le but si désiré : le jeune David se trouvait au sein de la belle capitale hongroise.

Décidé de gagner son pain à tout prix, il fût heureux d'obtenir bientôt un poste de teneur de livres dans un petit restaurant juif avec cuisine rituelle, située à la Waitzenerstrasse de la ville de Pest. Maintenant il était en état de penser à pousser ses études interrompues, une chose qui était toutefois assez difficile, car le seul gymnase existant alors à Pest était l'Ecole des Pères Piaristes un lycée tout à fait inaccessible pour les élèves non catholiques. Le pauvre garçon ne se découragea pas ; ne pouvant pas suivre les leçons de la classe il dût se mettre aux écoutes à la porte de la salle de l'école, et c'est là qu'un jour il y fût pris par un prêtre professeur, qui,

touché du sort de ce jeune homme si avide d'instruction, le fît admettre à la classe sous sa propre responsabilité. Gruby se montra comme un modèle d'écolier, fit des progrès remarquables et put terminer brillamment ses études classiques, pour aller ensuite à Vienne, ayant l'intention d'étudier la médecine. A Vienne, il se logea dans une petite pauvre maison située au centre de la ville. — I. Adlergasse 7, « gum Küssdenpfennig » — une maison historique car elle est attachée au nom de Paracelse. Gruby était non seulement un étudiant assidu mais aussi un jeune homme jovial, on dit qu'il était le meilleur danseur de valse alors à Vienne. Une telle vie n'était pas certainement exempte d'embarras pécuniaires et les huissiers le visitaient un peu trop souvent, visites qui pour Gruby n'avaient rien de tragique, car il avait un moyen infaillible de les mettre tous en fuite : il faisait dégager des vapeurs de chlore en pressentiment des moyens de combat de la guerre future! Gruby s'occupait principalement d'anatomie et microscopie, une branche qui était alors tout à fait neuve et où il y avait fort à faire ; le célèbre *Rokitansky* et le génial *Joseph Berres* étaient des travailleurs ardents dans ce domaine encore trop peu exploré et c'est Berres qui fut le fondateur de la microphotographie. Gruby passa, le 18 mars 1839, son doctorat en médecine, après une brillante soutenance d'une thèse, de l'influence de l'eau sur l'organisme animal, et fut admis ensuite comme élève-chirurgien au service du chirurgien célèbre *Joseph v. Wattmann*, une faveur tout à fait rare car cette carrière était absolument fermée à tous les juifs. C'est en ce temps que Gruby commença à faire des cours d'anatomie et physiologie pour les candidats au doctorat de la médecine et pour les médecins étrangers et qu'il publia aussi son premier travail scientifique en langue latine : « Observationes microscopicae ad morphologiam pathologicam » (Vindobonae apud Singer et Goering, 1840). Mais c'est seulement la première partie de ce travail intéressant qui a été publiée

et qui contenait un grand nombre de dessins faits par l'auteur même et qui s'occupait de formes cellulaires des diverses secrétions : mucus nasal, pustules de petite vérole, secrétion puerpérale, etc. En considération de cet ouvrage vraiment remarquable, l'Université de Vienne se décida d'offrir à Gruby une chaire de professeur agrégé, un grand honneur pour lui, mais qu'il n'accepta pas, car la conversion qui y était attachée, était un obstacle qu'il ne voulait pas écarter.

C'est précisément dans ce temps-là que Gruby fit la connaissance du chirurgien célèbre *Philibert-Joseph Roux,* successeur de Dupuytren et inventeur de la staphylorrhaphie, qui était de passage à Vienne et qui s'intéressa vivement pour les travaux scientifiques de Gruby, à qui il donna le conseil amical de chercher fortune à Paris. Gruby qui, d'ailleurs, avait l'intention de visiter Paris pour se perfectionner dans la médecine infantile et la dermatologie, se décida maintenant à émigrer. C'est au printemps de l'année 1841 qu'il arriva à Paris, après un voyage en Allemagne et en quelques autres pays européens, un voyage qui avait pour but la visite des Universités les plus célèbres de ce temps-là.

C'est au service de Jacques-François Baron, à l'hospice des enfants trouvés, que Gruby travailla d'abord avec beaucoup de zèle et où il pouvait aussi cultiver l'anatomie pathologique, car on lui confia bientôt toutes les dissections de l'hôpital. La preuve que le jeune dissecteur s'acquitta très consciencieusement de ses fonctions, c'est le grand nombre de préparations anatomiques qu'il avait fait durant le temps de son séjour dans cet hôpital.

C'est là aussi qu'il fit la connaissance d'un jeune Suédois, le Dr *Fredrik Théodore Berg*, devenu plus tard professeur de médecine infantile à l'Université de Stockholm, qui l'engagea de faire des cours pour les médecins étrangers. Les cours du Dr Gruby étaient fréquentés d'abord seulement par les jeunes médecins, mais plus tard aussi par Claude Bernard, Magen-

die, Flourens et Milne Edwards, membres de l'Académie des Sciences. Le D[r] Gruby continua pendant les treize ans suivants, à faire ces cours intéressants qui avaient lieu en partie à l'École vétérinaire d'Alfort. Alors commence pour Gruby une vie de recherches scientifiques intensives tout d'abord dans le domaine des maladies infectieuses du cuir chevelu des enfants, maladies connues sous le nom de *teignes* (*tinae*).

La découverte du champignon parasitaire : *Botryti Bassiana*, qui provoque chez les vers à soie la maladie appelée *muscardine*, par *Balsamo* et *Bassi*, dans la province de Milan où cette maladie se propageait d'une manière épidémique, a certainement préparé le terrain pour les recherches semblables dans le domaine des maladies de la peau de l'homme, et c'est déjà en 1839 que *Schönlein*, le clinicien célèbre de Zürich, nous donna la description d'ailleurs extrêmement courte de l'agent causal du *favus*, un champignon connu sous le nom de l'*Achorion Schoenleinii*, sans s'occuper de la morphologie de ce parasite végétal. C'est le 12 juillet 1841 que Gruby publia une communication intéressante dans les « Comptes-rendus de l'Académie des Sciences de Paris (1841, tome 13, p. 72-75) » sous le titre : « Sur une végétation qui constitue la vraie teigne », un nom par lequel on désignait pendant des siècles, de Galien à Lony, le favus.

La description du champignon par Gruby est ici tout à fait détaillée, car il décrit d'une manière brillante aussi bien la morphologie de ce parasite végétal qu'aussi la structure histologique du godet faveux, un détail qui est vraiment étonnant si l'on considère l'état rudimentaire de la technique microscopique de cette époque. Il faut remarquer ici que Gruby avait fait la découverte de ce champignon sans avoir connaissance de la publication de Schönlein, mais le mérite spécial de Gruby c'est la description exacte et détaillée qu'il nous en a donné.

Gruby s'occupa ensuite pendant une année entière de recherches sur l'étiologie du muguet. Cette

affection était considérée alors comme une maladie pseudo-membraneuse, une opinion qui était très répandue et qui s'attachait à la théorie de la diphtérie exposée par Bretonneau.

Gruby montra que les plaques du muguet sont d'une nature parasitaire, nous pourrions dire aujourd'hui qu'elles représentent une culture pure naturelle. Il décrit d'une manière magistrale aussi bien la morphologie du champignon que son rapport exact envers l'épithel. Le Suédois *Berg*, qui fréquentait les cours de Gruby, avait fait en même temps la même découverte et de retour en Suède il s'occupa beaucoup de recherches sur le muguet ; c'est pour ça qu'il est considéré d'ordinaire comme celui qui a décrit pour la première fois l'agent causal de cette affection. Il en résulta une correspondance amicale à cet sujet entre Gruby et Berg qui fût publiée dans les « Annales de l'anatomie et de la physiologie pathologique » : *Berg* : De la structure anatomico-pathologique du muguet. Lettre à M. le Dr Gruby, et réponse du Dr Gruby à M. Berg. (1842, p. 284-5, et p. 286).

Le nom d'*aphthophyton*, donné par Gruby au champignon du muguet, n'étant pas bien choisi, on le remplaça bientôt par *Oidium albicans* proposé par Robin.

Ensuite Gruby s'occupa de recherches étiologiques sur ce groupe de maladies cutanées, connues généralement sous le nom collectif de Herpès tonsurans ou Trichophytie, et qui sont si différentes au point de vue de la localisation et de la physiognomie.

Gruby a publié de 1842-44 trois travaux remarquables dans lesquels il décrit d'abord le champignon du *sycosis parasitaire* (Herpès tonsurans de la barbe), ensuite l'agent causal de cette maladie contagieuse du cuir chevelu appelée : *microsporie*, et enfin le champignon du *Herpes tonsurans du cuir chevelu.*

La trichophytie de la barbe (Sycosis parasitaire), était alors une maladie inconnue, on connaissait seulement la forme désignée sous le nom de : Sycosis simple, par conséquent Gruby était vraiment le premier qui a décrit ce sycosis parasitaire. La descrip-

tion clinique était cependant imparfaite, au contraire de la description minutieuse et très intéressante qu'il nous donna de ces parasites cryptogames, qui se trouvent dans la gaine des poils de la barbe, entre la racine du poil et le follicule pilaire.

L'agent causal de cette maladie cutanée fût dénommé par Gruby : *Mentagrophyton,* mais il faut remarquer ici que cette découverte fût tout à fait ignorée par les dermatologues les plus éminents, autant français qu'étrangers et pour cause, la forme simple du sycosis étant beaucoup plus fréquente que la forme parasitaire. D'ailleurs, la description clinique que Gruby nous en donna était si incomplète, qu'une confusion entre ces deux formes était vraiment possible. Gruby croyait naturellement qu'il avait découvert l'agent causal du sycosis simple, comme aussi *Bazin* qui considérait le mentagrophyton comme la cause de cette maladie cutanée et qui déclara plus tard qu'il y avait plusieurs cas de sycosis où on ne pouvait pas constater l'existence de ce champignon.

Puis Gruby commença ses recherches spéciales pour découvrir le champignon de l'*alopécie en aires* (*pelade*), une maladie appelée alors : *porrigo decalvans,* et ses efforts furent couronnés par la découverte d'un parasite végétal, agent causal cependant d'une tout autre maladie, une maladie que nous appelons aujourd'hui : *Microsporie.* Par conséquent, tous les spécialistes qui examinèrent les cas d'alopécie en aires pour constater l'existence du parasite décrit par Gruby n'y trouvèrent rien, et c'est cinquante ans plus tard que cette découverte de Gruby a pu être réhabilitée et confirmée par les recherches mycologiques classiques de *Raymond Sabouraud* au Laboratoire de Besnier (*R. Sabouraud* : La teigne trichophytique et la teigne spéciale de Gruby. Paris 1894). C'est dans les comptes rendus de l'Académie des Sciences (1843, tome XVII, p. 301-303), que Gruby publia alors son travail si intéressant.

C'est l'insuffisance en pratique dermatologique qui est la cause de cette erreur de Gruby, une erreur qui

était tout à fait évidente si on prend la peine de lire la description clinique que Gruby nous donne de l'alopécie en aires (porrigo decalvans) : « Le porrigo decalvans est caractérisé, comme on sait, par la production d'aires rondes, couvertes d'une poussière blanche und de pétites squames grises, et par le fait que les cheveux tombent et se cassent... » Est-ce un Herpès tonsurans que Gruby nous décrit ici ?

Gruby appela ce champignon découvert par lui : *Microsporon Audouini*, en l'honneur de *Jean-Victor Audouin*, médecin et zoologue célèbre mort quatre ans auparavant. La description de ce parasite végétal est vraiment excellente et ne laisse rien à désirer, ce que Sabouraud lui-même s'empresse de remarquer, car Sabouraud avait décrit ce champignon sans connaître la découverte de Gruby faite cinquante ans auparavant.

Les dernières recherches mycologiques de Gruby sont ses : « Recherches sur les cryptogames qui constituent la maladie du cuir chevelu décrite sous le nom de Teigne tondante (Mahon), Herpès tonsurans (Cazenave) », publiées dans les Comptes rendus de l'Académie des Sciences, 1844, t. XVIII, p. 583-5. Ce travail si minutieux et si exact au point de vue des constatations microscopiques, a été remis à l'Académie des Sciences, le 1er avril 1844. — Le parasite, agent causal de cette maladie cutanée, a été aussi décrit par le Suédois *Malmsten*, qui a publié un travail relatif en suédois mais plus tard que Gruby en 1845; le nom de *trichophyton tonsurans* donné par Malmsten à ce parasite en resta, et c'est pourquoi il est généralement considéré comme celui qui l'a décrit pour la première fois.

C'est en 1848 que Gruby examina aussi les accumulations de champignons dans l'intérieur des canaux lacrymaux inflammés, décrits aussi par A. V. Graefe en 1855, et considérés par tous les deux comme des éléments faveux, une opinion qui n'était pas juste, car ce champignon est tout simplement un *Streptothrix*, comme *F. Cohn* a pu le constater, un parasite

que cet éminent botaniste a appelé : « Streptothrix Foersterii » en l'honneur de *Foerster*. Gruby a été donc sûrement un pionnier sur le domaine des dermatomycoses, mais le vrai mérite de la création de cette nouvelle doctrine appartient à *Bazin*, qui commença ses recherches assidues en 1849 dans l'Hôpital Saint-Louis, et tout le monde scientifique, autant cliniciens que biologues, y montra un grand intérêt, et c'est *Charles Robin* qui a écrit l'ouvrage classique bien connu : Histoire naturelle des végétaux parasites qui croissent sur l'homme et sur les animaux vivants » (Paris 1853), comme aussi *Lebert* qui publia en 1845 sa « Physiologie pathologique », un ouvrage très intéressant. Les recherches de Gruby sur l'étiologie des maladies phytoparasitiques exercèrent une influence très favorable sur leur traitement; car le traitement interne alors seulement en vogue était maintenant tout à fait superflu, et c'est le traitement local étiologique qui se montra ici vraiment efficace.

Gruby étudia aussi les parasites animaux et publia en 1845 dans les « Comptes rendus de l'Académie des Sciences », — Tome XX — ses « Recherches sur les animalcules parasites des follicules sébacées et des follicules des poils de la peau de l'homme et du chien », et c'est lui qui, pour la première fois, décrit le *Demodex caninus*, un agent causal d'une maladie canine très grave, un parasite cependant qui est tout à fait différent du *demodex homini* qu'on trouve seulement chez l'homme.

C'est en 1842 que Gruby trouva dans le sang de la grenouille une espèce d'hematozoaires qu'il appela : *Trypanosoma sanguinis* à cause de sa forme en tire-bouchon un nom qui est en vogue aujourd'hui même. Toutefois cette publication de Gruby ne resta pas sans réplique, car c'est Milne-Edwards lui-même qui fit la remarque qu'il ne pouvait pas bien croire à l'existence des trypanosomes comme espèce zoologique et qu'il croyait plutôt qu'il s'agissait ici de quelques corpuscules détachés de l'organisme et ayant conservé pendant quelque temps leur contractilité.

Gruby publia ensuite d'autres travaux parasitologiques sur le *Leptus autumnalis*, agent causal de l'Erythème automnal, décrit par lui, ainsi que sur les hematozoaires du chien et les parasites intestinaux des herbivores (helminthes et infusoires), travaux publiés en collaboration avec *Delafond*, le professeur éminent de la célèbre école vétérinaire d'Alfort. Gruby, qui avait une prédilection pour l'anatomie comparative et la physiologie, et qui avait fait à Vienne sous la direction de Hyrtl et Berres un grand nombre de préparations anatomiques, laissa un nombre considérable de préparations anatomiques et zoologiques, dont le musée Orfila conserve 155 morceaux. Ici cesse tout à fait l'activité de Gruby commes avant, car maintenant à l'âge de 38 ans il s'occupe exclusivement avec la pratique médicale, où il fit ses débuts d'une manière singulière. Un certain personnage qui prétendait être gravement malade mais qui était probablement un malade imaginaire consulta Gruby et fût guéri bientôt par lui. Le médecin de la famille irrité par l'intervention de Gruby, le dénonça comme un étranger exerçant illégalement la médecine et c'est par l'intervention du chirurgien célèbre Denonvilliers et de Bérard (jeune), doyen de la faculté de médecine que tout fut terminé à l'amiable et que Gruby reçu en 1854 de la part de l'Etat, l'autorisation d'exercer la médecine en France. Gruby devint ensuite le médecin le plus populaire de Paris et comptait parmi ses clients les plus célèbres auteurs et artistes de son temps : Chopin, Lamartine, H. Heine, George Sand, Franz Liszt, Alphonse Daudet, Emile Olivier, Karl Fr. Graf Vitztham v. Eckstaedt, Karl Graf Lanckoronski à Vienne, Ambroise Thomas et Alexandre Dumas, père et fils. C'est Gruby qui fit chez Heine le diagnostic de l'ataxie locomotrice progressive, un diagnostic qui était fondé sur son affection des yeux et qui fut plus tard complètement confirmé. Le poète paralysé et à demi-aveugle répondit à la question que Gruby un jour lui posa, s'il pouvait bien siffler : « Malheureusement pas assez fort, pour siffler les

pièces de Scribe ». Alexandre Dumas père, qui souffrait beaucoup à cause de sa production littéraire excessive, consulta aussi Gruby qui lui donna la prescription suivante : « Promenade matinale à 6 heures du matin. Vous achetez trois pommes chez l'épicier X; vous mangez la première pomme à l'Arc de Triomphe, la deuxième au Quai d'Orsay, la troisième à la Place de la Madeleine; après vous allez à la maison mais toujours à pied. Faites-ça pendant quatorze jours et puis visitez-moi de nouveau. » Le malade neurasthénique fut guéri par cette méthode et devint un de ses plus fidèles clients.

Gruby est mort le 14 novembre 1898 à l'âge de 88 ans. Pendant les douze dernières années de sa vie il ne laissa personne entrer dans sa chambre à coucher où il n'y avait pas de lit, mais en revanche un tas de livres, de préparations et d'instruments, et c'est là que son fidèle secrétaire Le Leu le trouva vingt-quatre heures après sa mort.

La vie entière de Gruby nous prouve d'une manière incontestable, qu'avec un zèle infatigable, une confiance inébranlable et une patience et activité persévérante, on peut bien triompher de difficultés et obstacles qui entravent si souvent le chemin de la gloire scientifique. Quoique la vie de Gruby est une preuve que nul n'est prophète dans son pays, « néanmoins on doit remarquer que son pays natal ne l'a pas oublié, son nom est bien connu autant en Autriche qu'en Hongrie, et c'est en 1926 que le professeur *D*r *J. H. Rille*, l'éminent spécialiste et directeur de la clinique dermatologique de Leipzig, prononça un discours brillant sur la vie et les travaux de Gruby dans une séance de la *Société médicale de Vienne*, un discours qui fut publié dans la *Dermatologische Wochenschrift* (Tome LXXXII. n° 15).

Cette approbation sincère de la part de ses compatriotes satisfera certainement l'âme de ce savant modeste, de cet homme au cœur si noble qui a été si souvent et si généreusement un grand bienfaiteur pour ses compatriotes habitant à Paris.

François-Xavier Swediaur (Schwediauer, Swediar), né le 24 mars 1748 à Steyr, petite ville de la Haute-Autriche, fit ses études d'abord à l'Université de Vienne, où il a été reçu docteur en 1772, et après un court séjour à cette capitale il voyagea en Angleterre où il visita principalement Edimbourg et Londres. Durant son séjour en Angleterre, Swediaur fit paraître un journal médical périodique sous le titre: *Foreign medical Review*, une Revue qui, pendant les deux premières années était rédigée par lui seul, mais en collaboration avec le Dr Simmons sous le nouveau titre : *London medical Journal.* Swediaur a publié beaucoup d'ouvrages intéressants, les plus importants sont les suivants : 1° « Dessertatio exhibens descriptionem præparatorum anatomicorum et instrumentorum chirurgicorum quæ possidet facultas medica Vindobonensis », Vindobonae, 1772, in-8°; 2° « Methodus medendi hodierna in nosocomiis Londinensibus usitata », Tome II, *ibid.* 1777 ; 3° « Practical observations on the more obstinated and inveterated venereal complaints », Edingburgh, 1784, in-8°. Cet ouvrage a été traduit en français par le Dr M. Gibelin : « Observations pratiques sur les maladies vénériennes, Paris, 1785, in-8° ; 4° « Materia medica seu cognitionis medicamentorum simpliciorum Epicrisis analytica », Parisiis, 1800. Fuchs, in-8° ; 5° « Pharmacopœa medica pract. universalis, sistens præparata medico pharmaceutica et medicam. compos. cum eorum usu et dosibus », Tome II, Hallae, 1802, Lipsiae, Fleischer, in-12° ; « Volumen tertium sistens pharmacopoeiam chirurgicam », *ibid.*, 1903, Basel, Thorneisen, in-12° ; 6° « Novum nosologiae methodiae systema », 3 vol., Paris, 1811 et 1812, Gabon, in-8°.

Mais l'ouvrage le plus remarquable est certainement son : « Traité complet sur les symptômes, les effets, la nature et le traitement des maladies syphilitiques », 2 volumes, Paris, 1798, in-8°. Cet ouvrage a été traduit en plusieurs langues et fut édité sept fois pendant les vingt années suivantes. Ce livre, d'une réputation

universelle, est vraiment le meilleur ouvrage spécial écrit sur les maladies vénériennes, un ouvrage qui dépasse même celui d'*Astruc*, car il contient une foule de connaissances pratiques.

L'auteur s'occupe de la nature du contage syphilitique, mais il n'est pas en état de nous en donner une explication suffisante, ce sont des questions sans réponse : « Faut-il regarder ces germes de poisons animaux et ces particules contagieuses, comme des êtres vivants qui, dans leur source où première jeunesse poussent et agissent avec une énergie surprenante, s'épuisent par degrés où, transportés hors de leur pays natal dans un climat froid, dégénèrent peu à peu et meurent à la fin ? »

C'est *Swediaur* qui employa pour la première fois le nom de Blennorrhagie et de Blennorrhée pour exprimer l'état aigu ou chronique de cette affection. Pour étudier la nosologie de cette affection, il se fît lui-même une injection dans l'urèthre en employant pour ce but de l'ammoniaque coupée d'eau un mélange qui avait « une saveur piquante et comme brûlante », et le résultat ? Une blennorrhagie de l'urèthre antérieure, moyenne et enfin postérieure et qui guérit après un traitement de sept semaines. Cet expériment n'a eu d'ailleurs aucune influence sur la doctrine du contage car Swediaur affirme toujours que : « Si la sécrétion dans la blennorrhagie syphilitique diminue, soit par une irritation intense, soit par une cause quelconque, par exemple par des injections incorrectes, ou par des médicaments inopportuns, alors, je puis l'affirmer, d'après mes expériences réitérées, il y aura, parmi dix cas, neuf dans lesquels on pourra constater plus tard une excoriation ou ulcération qui, aussi sûrement que les ulcères syphilitiques, pourront engendrer la syphilis dans une autre partie quelconque du corps ». Cependant, son traitement de la blennorrhagie était plus raisonnable, car il recommandait d'éviter toujours l'emploi du mercure dans toutes les formes de cette maladie.

Dans la quatrième édition de son « Traité », nous

trouvons une description du rheumatisme blennorrhagique qu'il appelle: arthrocele, gonocele ou tumeur blennorrhagique du genou, une maladie qu'il considère comme une complication de la blennorrhagie des individus goutteux.

Swediaur rejette le nom de chancre et emploie celui d'ulcère syphilitique dont il distingue deux formes : l'ulcère primaire et l'ulcère secondaire. Le symptôme spécial de l'ulcère primaire est un certain épaississement ou une sorte de callosité, un symptôme qui est très important si l'aveu du malade s'y ajoute. Le meilleur traitement du chancre c'est l'emploi interne et local du mercure, un traitement que Swediaur considère comme seul efficace d'après les expériments d'inoculation de pus de chancre avec des préparations mercurielles, faits par Harrison.

Les condylomes et les rhagades sont considérés par l'auteur comme maladies locales, qu'ils soient causés par le virus syphilitique ou par un autre agent causal, et c'est le traitement purement local qui est ici indiqué.

Ls symptomatologie de la syphilis constitutionelle est très minutieuse sans contenir cependant quelque observation personelle remarquable. Les maladies syphilitiques du système nerveux et des viscères occupent une grande place dans le traité de cet auteur et on doit en tout cas louer la description exacte et claire que l'auteur s'efforce de nous en donner, une tâche d'autant plus difficile que l'auteur ne possédait pas les connaissances nécessaires sur l'anatomie pathologique de ces affections. Ainsi nous donne-t-il la description suivante de la céphalalgie syphilitique : « Le mal de tête syphilitique est produit par le virus qui irrite les membranes du cerveau et du crâne ou par la carie, ou par des exostoses ou hypérostoses syphilitiques qui compriment ou qui irritent le cerveau et les membranes par des pointes aiguës, et causent ainsi quelquefois des maux de tête terribles, et même des manies et des épilepsies fatales. » La syphilis des viscères est décrite dans les chapitres :

« De la consomption et de l'atrophie syphilitique » et « Des maladies syphilitiques déguisées ». Swediaur a l'opinion suivante : « La consomption (*phthisis syphilitica*) peut tirer sa source : 1° d'un ulcère syphilitique des poumons ou de quelque autre viscère du corps ; 2° des dartres syphilitiques mal traitées et répercutées des organes de la génération ou de quelque autre partie du corps ; 3° d'un ulcère syphilitique opiniâtre dans quelque partie externe du corps ; 4° d'une carie ou corruption syphilitique interne des os. »

Les observations de *Brambilla* et de *Joseph Frank* sur la phtisie syphilitique des poumons sont aussi mentionnées par l'auteur qui dit : « Le Pr Frank a guéri radicalement par un traitement mercuriel une phtisie semblable, accompagnée d'un crachement de sang, d'une expectoration purulente et de l'émaciation la plus complète, elle avait été produite par la répercussion d'une dartre syphilitique au scrotum. »

Swediaur mentionne encore les fièvres intermittentes produites par le virus syphilitique, constatées par Werlhof et autres auteurs, en remarquant cependant qu'on n'a pas le droit de considérer comme maladies syphilitiques toutes les affections guérissant par l'emploi du mercure. Le traitement recommandé par l'auteur est un traitement modéré, pas de salivations, pas de phlébotomies et de jeûnes.

Le traité de Swediaur fut traduit en allemand par le docteur Friedrich Wilhelm von Hoven, médecin de la Cour de Würtemberg, qui parle de l'auteur comme d'un homme d'une expérience large, d'un jugement mûr et tranquille, d'un homme qui avait vu et bien observé tout ce qu'il avait décrit; son côté faible était sans doute son point de vue humoriste, car Swediaur était un défenseur déclaré de l'humorisme, un défaut qui n'empêcha pas le traité de devenir l'ouvrage le plus répandu et le guide indispenssble des praticiens d'alors.

* * *

L. Mandl (*Ludwig Mandl*) né en 1812, à Pest, d'après d'autres à Pressburg, a fait ses premières études à

Pest où il visita d'abord l'école normale principale Israëlite et ensuite le gymnase des PP. Piaristes. Après quelques années d'études philosophiques à l'Université de Vienne, il retourna à Pest où il acheva ses études philosophiques et médicales. Mandl, qui avait un goût tout à fait particulier pour les études mathématiques, se décida d'aller de nouveau à Vienne pour suivre les cours de hautes mathématiques du professeur *Ettingshausen* et d'astronomie du professeur *Littrow*. Il resta à Vienne jusqu'à 1835 pour retourner ensuite à Pest où il fit en mars 1836 son doctorat en médecine avec une dissertation remarquable publiée à Pest sous le titre : « Dissertatio inauguralis : sanguis respectu physiologico ». Ce travail était dédié à j. j. v. Littrow, Professeur d'Astronomie et Directeur de l'Observatoire de l'Université de Vienne par les mots suivants : « Viro scientia, ingenio ac humanitate aeque insigni, moderatori aestimatissimo in venerationis perpetuae tesseram d. d. d. gratissimus discipulus auctor. » Cette brochure de 25 pages est divisée par l'auteur en deux parties : Sectio I : *De sanguine perfecto*. Cap. : 1. Analysis microscopico-mechanica. *a*) Sanguis e vase missus; A. Liquor sanguinis; 1. fibrina; 2. Serum sanguinis ; B. Globuli sanguinis ; B. Sanguis in vase. Cap. 3 : Analysis chemica; A. Sanguis e vase missus; A. Liquor sanguinis; 1. fibrina ; 2. Serum sanguinis ; B. Globuli sanguinis; 1. Nuclei, 2. Cruor; B. Sanguis in vase; Cap. 3 : Analysis organica; A. genesis sanguinis, B. Vita sanguinis, A. Motus proprius, B. Vitalitas, C. Relatio organica.

Sectio II : *De sanguine imperfecto*. A. Chylus. B. Lympha.

On voit déjà la prédilection de Mandl pour les observations microscopiques, études qu'il continua avec une ardeur remarquable à Paris où il s'établit en automne de 1836, et qui devint maintenant pour lui son domicile permanent qu'il ne devait plus quitter jusqu'à sa mort. Déjà, en 1837, il était en état de lire devant l'Académie des Sciences, son travail : « Sur

les moyens de découvrir le pus dans le sang », un travail qui attira l'attention du monde scientifique, et qui fût incorporé aux Mémoires de l'Académie. Mais c'est l'anatomie microscopique qui a été le domaine par excellence du jeune savant qui était un spécialiste remarquable et qui peut être considéré après Lebert, comme un homme qui a beaucoup contribué à l'introduction des recherches microscopiques sur le domaine de l'anatomie normale et pathologique en France. Cependant, c'est vrai qu'avant Mandl c'est *Fr. Vinc. Raspail* (1794-1870) qui a été un des premiers pionniers de l'histologie en France, une branche de la science médicale fondée par *François Xaxier Bichat* (1771-1802), qui donna ainsi à la médecine le caractère d'une science exacte. Le perfectionnement des instruments optiques et spécialement la fabrication des microscopes achromatiques ont rendu possible l'étude profonde de la texture des tissus et le fondement de l'anatomie microscopique, cultivée par presque tous les anatomistes les plus illustres du siècle (J. Müller, Ehrenberg, Henle, etc.).

C'est en 1838 que Mandl commença la publication de son ouvrage principal : *Anatomie microscopique*, un ouvrage en deux grands volumes avec 92 planches, qui fut publié en plusieurs livraisons paraissant à époques indéterminées et qui fut achevé en 1858.

Durant cet intervalle Mandl publia plusieurs autres travaux plus petits : « Traité pratique du microscope », Paris, 1830, J. B. Baillière, une traduction de l'ouvrage allemand d'Ehrenberg ; « Mémoires d'anatomie pathologique », 1840, Béchet et Labé ; « Manuel d'anatomie appliquée à la Physiologie et à la pathologie », 1844, Baillière ; un ouvrage qui, d'après la proposition du Conseil Royal, fut déclaré par le décret de 3 sept. 1844, de M. Villemain, ministre de l'Instruction Publique, comme un précis obligatoire pour les écoles préparatoires de médecine ; « Anatomie générale », 1843, Baillière, ouvrage couronné en 1858 par l'Académie française ; « Traité d'anatomie microscopique », 1847, couronné le 4 mars

1850, par l'Académie française; « Mém. concernant l'anatomie pathol. de la phtise pulmonaire », Paris, 1855; Son dernier ouvrage a été le : « Traité prat. des maladies du larynx et du pharynx », Paris, 1872.

Mandl qui fut chargé par la Faculté de médecine de Paris de faire plusieurs préparations anatomiques, commença en 1846 de faire aussi un cours d'anatomie microscopique appliquée à l'anatomie et la physiologie au Collège de France, un cours qui lui valut un certificat d'approbation de la part du ministre Salvandy à l'occasion des bons résultats de ses conférences.

C'est en 1846 que Mandl, travaillant toujours pour la propagation de la microscopie dans la science médicale, commença de publier une revue périodique: *Archives d'anatomie générale et de physiologie.*

L. Mandl s'occupa aussi beaucoup de laryngologie, dont il a été un des pionniers les plus ardents, à Paris, comme *Emile Nicolas Duranty* l'a été d'ailleurs à Marseille. Ses cours des maladies des organes vocaux qu'il commença en 1862 étaient très fréquentés, et on le considérait déjà comme un spécialiste remarquable surtout après la cure heureuse d'Andrée Favel, artiste lyrique célèbre de l'Opéra Comique, qui avait perdu tout à coup la voix et qui était ainsi obligée de renoncer à sa carrière d'artiste, mais qui fut guérie complètement par lui. C'est en 1846, que L. Mandl a été décoré avec la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Mandl qui avait vécu pendant 25 ans loin de sa patrie, se décida en 1860 à visiter sa ville natale Budapest, un voyage qui lui valut beaucoup d'honneurs de la part de ses compatriotes. Mandl de retour à Paris, continua à travailler, et après une vie riche en labeur et en services rendus à la médecine, il mourut le 5 juillet 1881.

*
* *

François Joseph Gall, né le 5 mars 1758 à Tiefenbronn (Tiefenbrunn), un village du Grand duché de

Bade, était le sixième enfant de la famille d'un épicier ; son grand-père (Gallo) était venu de la province de Milan. C'est son oncle, un prêtre catholique qui lui donna l'enseignement primaire, après lequel il se rendit à Strasbourg pour étudier la médecine et où il s'occupa principalement de sciences naturelles et d'anatomie. En 1781, il se rend à Vienne, où il continua ses études médicales sous *Van Swieten* pour faire son doctorat en 1785. Ensuite il s'établit comme praticien à Vienne en s'occupant en même temps d'études anatomiques. C'est alors que Gall établit sa doctrine craniologique si connue et qui devait bientôt attirer l'attention du public toujours curieux pour les doctrines nouvelles et intéressantes. Les conférences de Gall sur sa doctrine étaient fréquentées par un public nombreux et attirèrent bientôt l'attention des autorités qui par le décret impérial du 24 décembre 1801, interdirent à Gall la continuation de ces conférences considérées comme dangereuses pour la religion, et c'est après quelque temps qu'on lui permit de les continuer mais d'une manière restreinte. En 1870 Gall entreprit avec le Dr *Spurzheim* un voyage en Allemagne, Danemark, la Hollande et la Suisse, pour propager sa doctrine et pour écouter aussi les opinions des savants de ces pays. Dans l'introduction de son ouvrage « Sur les fonctions du cerveau, etc. », Paris 1825, Gall dit lui-même quel était le but principal de ce voyage : « Ce voyage m'a donné la facilité d'étudier l'organisation d'un grand nombre d'hommes à talents éminents et d'hommes extrêmement bornés pour mieux saisir, par ce rapprochement la différence de l'une à l'autre. J'ai recueilli des faits innombrables dans les écoles et dans les grands établissements d'éducation, dans les maisons d'orphelins et d'enfants trouvés, dans les hospices des fous, dans les maisons de correction et dans les prisons, dans les interrogatoires judiciaires et même sur les places d'exécution ; les recherches multipliées sur les suicides, sur les imbéciles et sur les aliénés, ont puissament contribué à rectifier et à fixer mes opinions. J'ai mis à

contribution beaucoup de cabinets anatomiques et physiologiques ; j'ai soumis les statues et les bustes antiques à mes expériences et je les ai confrontés aux récits de l'histoire ».

Enfin Gall vint à Paris en novembre 1807 où il s'établit comme praticien en publiant un mémoire sous le titre : « introduction au cours de physiologie du cerveau », Paris, 1808, et en ouvrant des cours au Athenaeum.

C'est en 1809 que Gall publia en collaboration avec le Dr Spurzheim son travail intitulé : « Recherches sur le système nerveux en général et sur celui du cerveau en particulier, mémoire présenté à l'Institut de France le 14 mars 1808, suivi d'observations sur le rapport qui en a été fait à cette compagnie par ses commissaires, avec planches ». Naturalisé en 1819, Gall se décida de poser sa candidature à l'Académie où il reçut seulement la voix de Geoffroy Saint-Hilaire.

La publication en 1811 d'un livre intitulé : « Des dispositions innées de l'âme et de l'esprit, du matérialisme, du fatalisme et de la liberté morale avec des réflexions sur la législation criminelle », avait le but de prouver que le reproche de matérialisme qu'on lui avait fait n'était pas juste.

Gall est mort le 22 août 1828, dans sa maison de campagne, à Montrouge, près de Paris, son lieu de villégiature préféré, où il se plaisait de jardiner et où il avait établi aussi une petite ménagerie.

Ce n'est pas certainement la doctrine craniologique qui est le vrai mérite de Gall, une doctrine qui se trouva être inacceptable, ce sont plutôt ses travaux sur l'anatomie et la physiologie du cerveau, c'est sa doctrine de *localisation cérébrale* qui nous permettent de le considérer comme un savant remarquable et un innovateur dans le domaine de la neurologie. On peut le considérer aussi comme le fondateur de l'*anthropologie criminelle,* qui discuta en outre les questions principales de la psychiatrie médico-légale, spécialement les problèmes de la responsabilité morale d'une manière tout à fait moderne : mesures so-

ciales préventives des crimes, protection de la société, considération de l'individualité de l'individu criminel pour le cas de la sentence pénale, etc.

Gall s'occupa beaucoup, pendant son séjour à Vienne, des maladies mentales et il fit de nombreuses dissections des cerveaux d'aliénés pour trouver et fonder un meilleur traitement au moyen de sa doctrine. Il écrit lui-même un jour à Retzer : « Si ce nouveau traitement sérait le seul résultat de mes recherches, ça serait pour moi tout de même une grande satisfaction. Si les gens intélligents ne voudraient pas m'être réconnaissants, je sérais sûr du moins de la recunnaissance des fous. »

La correspondance de Gall avec le couple d'artistes : André et Nanette Streicher, publiée par M. Neuburger dans les « Archives d'Histoire de la Médecine » *X* et *XI*, 1916-1918, nous montre Gall comme un homme plein de tempérament et sincère, mais en même temps non dépourvu de quelques faiblesses humaines.

* * *

Jules Sichel (*Julius Sichel*), né le 14 mai 1802, comme fils d'un commerçant juif, à Francfort-sur-le-Mein et convertit protestant en 1827, commença ses études médicales en 1820 à Würzburg (Bavière), qu'il continua à Berlin où il fit en 1825 son doctorat avec la dissertation latine : « Historiæ phthiriasis internæ fragmentum ». Il devint aussitôt l'assistant de la clinique interne du professeur *Schönlein* à Würzburg où il resta jusqu'en 1827, et c'est ici que Sichel a dû s'approprier l'esprit de l'école historique naturaliste et les connaissances médicales générales qui devaient le caractériser dans ses travaux scientifiques postérieurs. Après ce court séjour à Würzburg, le jeune Sichel se rendit à Vienne, ce centre de la vie médicale, qui exerçait une attraction considérable sur les esprits scientifiques et qui était en plus le lieu de naissance de l'ophtalmologie moderne, une spécialité pour laquelle Sichel s'intéressait tout particulièrement. *Friedrich Jäger* qui était alors pro-

fesseur d'Ophtalmologie au *Josephinum*, l'Académie médicale militaire de Vienne, y dirigeait un service spécial pour les maladies des yeux et était considéré comme un maître éminent, un homme d'une amabilité proverbiale et un opérateur excellent de la cataracte. C'est dans cette clinique que Sichel travailla pendant deux ans comme assistant et c'est là qu'il acquit ses connaissances ophtalmologiques et son habileté opératoire. Mais Sichel ne resta pas à Vienne, il suivit le conseil de Jäger et se rendit à la fin de 1829 à Paris. Là il fit son doctorat de philosophie (licencié ès-lettres) et en 1833 l'examen médical d'état en publiant une dissertation sous le titre : « Propositions générales sur l'ophthalmologie », une publication qui fût très louée, car Dupuytren qui présidait la Commission d'examens déclara que la Faculté était fière de pouvoir compter parmi ses membres un tel savant. Le professeur *Auguste Bérard* (1802-1846), chirurgien de l'Hôpital Saint-Antoine, lui donna la permission de faire des cours d'ophthalmologie dans cet hôpital et ces cours ont eu lieu pendant les années 1833 et 1834.

C'est en 1832 que Sichel se décida de fonder une clinique privée pour les maladies des yeux, la première clinique ophthalmologique à Paris après celle de Sébastien Guillié (1780-1865) qui avait eu une existence trop courte. Un an plus tard, Sichel était en état d'ouvrir un dispensaire pour les maladies des yeux avec traitement gratuit, un dispensaire qui se trouvait d'abord dans la rue Cloître-Saint-Benoît, après rue Hautefeuille, et enfin rue d'Observance, 10, vis-à-vis de l'Ecole de la Médecine.

Sichel qui était un praticien éminent, s'efforça de restreindre dans l'ophtalmologie la chirurgie et l'empirisme dans leurs limites légitimes, de restituer à la médecine interne ses droits et son importance pour les maladies des yeux, et de fonder un diagnostic et une étiologie en harmonie avec les lois d'une pathologie générale exacte. C'était ainsi un effort de mettre d'accord le point de vue de l'école ophthalmolo-

gique chirurgicale (*Scarpa*, L. J. Sanson), avec celui de l'ophtalmologie médicale (J. Beer).

Sichel a été un écrivain très fécond, car il a publié de 1831-1867, 106 travaux remarquables sur les maladies des yeux. Son traité sur le glaucôme publié en 1842 — celui de Warnatz était prêt en 1841, mais fût publié seulement en 1844 — est le premier travail sur ce sujet dans la littérature universelle qui a été publié en édition particulière, un travail vraiment excellent autant par son introduction historique que par la description clinique exacte et complète.

Sichel est celui qui après A. V. Graeffe insista sur la nécessité d'un bandage contentif destiné à diminuer le danger de l'écartement du lambeau après l'extraction de la cataracte par la kératomie (*Gazette des hôpitaux*, 1853, n° 54), il a aussi décrit une affection peu connue et presque oubliée : le *Synchysis scintillans* (S. étincelant) et il examina au microscope les paillettes brillantes amoncelées dans la chambre antérieure (Cholestearine). (*Annales d'Oculistique*, 1850, t. XXIV, p. 49).

Sichel qui avait une grande expérience dans le traiment de la cataracte, était un champion de l'extraction au contraire de Cloquet, Velpeau qui pratiquaient l'abaissement et de Laugier qui était un partisan de la succion.

Sichel était un homme érudit et avait un goût particulier pour les recherches historiques; il nous laissa quelques travaux médico-historiques remarquables comme traduction la classique du chapitre sur la vision d'Hippocrate (édition Littré, t. IX), un mémoire sur les pierres sigillaires d'oculistes romains (*Ann. d'Ocul.*, Paris 1866), un compte-rendu et analyse de l'opuscule suivant : *Alii Ben-Isa Monitorii ocularioum specimen* (journal asiatique, août 1847 et Ann. d'Ocul. 1847 et enfin un mémoire sur un poëme grec inédit, attribué au médecin *Aglaïas*, publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque Royale de France (Paris 1846, publié d'abord dans la *Revue de philologie* 1846).

Mais l'œuvre principale de Sichel est sans doute son

Iconographie ophtalmologique ou description avec figures coloriées des maladies de l'organe de la vue, comprenant l'anatomie pathologique, la pathologie et la thérapeutique médico-chirurgicale, grand in-4°, 823 p. Atlas de 80 planches, Paris, 1852-59). Cet ouvrage classique a été achevé peu de temps après l'introduction de l'ophtalmoscope dans l'oculistique et en conséquent on y trouve une courte mention de cette découverte importante.

L'ouvrage a coûté à Sichel la somme de 250.000 francs.

Sichel souffrait pendant dix ans d'une affection de la vessie (calculs vésicaux) qui lui causait beaucoup de douleurs et l'obligea enfin de se faire opérer, une décision funeste, car l'opération de l'écrasement du calcul tourna mal et il mourût le 11 novembre 1868.

A l'occasion de sa mort A. V. Graefe exprima son grand estime pour cet homme si érudit et cet oculiste éminent par ces paroles : « L'ophtalmologie a perdu un de ses plus fidèles travailleurs qui montra durant toutes les phases de sa vie un amour plein d'enthousiasme pour la science. » La clinique de Sichel a été héritée par son fils Arthur qui s'efforça de continuer l'œuvre de son père, mais qui a été obligé quelques ans après de se retirer. Arthur était un bon oculiste qui publia un petit traité élémentaire d'ophthalmologie, Mal. du globe oculaire (Paris 1879).

Natale solum dulce! Les savants dont nous avons décrit la vie laborieuse ont aussi conservé dans leur cœur l'amour pour leur pays natal, un amour qui n'a pu les empêcher d'aimer aussi la France généreuse et hospitalière. Souhaitons que leur exemple et leur activité féconde nous rappellent toujours la grande importance de la science comme un lien international destiné à rassembler tous les peuples dans l'arène noble et pacifique de l'émulation scientifique !

LA CONDAMINE ET LA VARIOLISATION

Par le Dr BARBILLION.

Le mercredi 24 avril 1754, l'Académie royale des Sciences, tient séance dans l'appartement du Louvre qui lui est réservé depuis qu'elle a quitté, il y a une trentaine d'années, son premier gîte, la salle basse de la Bibliothèque du Roi. A l'ordre du jour est inscrit La Condamine pour la lecture à la savante compagnie de son premier mémoire sur l'Inoculation.

Charles-Marie de la Condamine, Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Lazare, membre de l'Académie royale des Sciences, membre de l'Académie française en 1760, membre des Sociétés royales de Londres, Berlin, Pétersbourg, Bologne, Nancy, etc., est un savant de valeur : un mathématicien, un chimiste, un homme de lettres. Il ne lui manque que d'être médecin. A l'exemple de tant de gens de qualité de cette époque, il s'est pris d'une furieuse passion pour la Science. Après une jeunesse orageuse, et un passage en coup de vent dans la carrière militaire, il est devenu un curieux de la nature. Il a beaucoup voyagé, en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique. Il a fait partie de la mission envoyée à l'Equateur pour déterminer la forme de la terre et en calculer le méridien. Il a rapporté du Pérou avec Antoine de Jussieu d'intéressantes observations sur la culture du quinquina. Esprit primesautier, largement ouvert à toutes les nouveautés, épris de philosophie humanitaire, assoiffé de progrès, il personnifie merveilleusement son époque. Il est le rationaliste qui a failli se faire écharper en Italie pour avoir dans un petit port de pêche soufflé le cierge immémorial

Soc.Fr.d'Hist.de la Méd., XXIII, 1929, nos 7-8.

qui dans la naïve croyance des habitants s'oppose aux empiètements de la mer. Il est le joyeux et spirituel convive qui sait aiguiser l'épigramme et charmer l'entourage par sa verve et sa gaîté. Il est l'optimiste convaincu que la vieillesse avec son cortège d'infirmités et de disgrâces ne pourra pas assombrir, et sourd comme un pot, il demeurera jusqu'à son dernier jour le plus charmant des compagnons pour sa jeune nièce qu'il a épousée sur le tard avec l'autorisation du pape. Derrière ses lunettes brillent les yeux les plus dévorés de curiosité qui aient jamais pétillé sous les boucles poudrées d'une lourde perruque, tellement qu'à Constantinople il vole quelque menu bibelot à l'étalage d'un bazar pour connaître les sensations que peut procurer la bastonnade : tellement qu'il se faufile grâce à quelque généreux pourboire au valet du bourreau, jusqu'à l'échafaud où se prépare l'atroce supplice de Damiens : tellement et ce sera sa dernière curiosité, qu'il recommande au jeune chirurgien qui l'opère d'une douloureuse infirmité, d'une hernie, de procéder avec lenteur pour bien suivre les phases d'une opération dont il meurt quelque temps après. Voilà l'homme qui va prendre en main la cause de l'Inoculation.

Depuis longtemps il s'occupe de cette question. Convaincu de l'efficacité de cette méthode qui bat son plein en Angleterre et qui s'est répandue dans les états anglo-saxons du Nord de l'Europe et en Amérique, il va s'efforcer de lui créer en France un grand mouvement d'opinion. Malgré Voltaire, malgré Helvétius, malgré de grandes autorités médicales comme Vernage, Falconet, Astruc et Chirac, malgré l'appui du Régent mort trop tôt, et nonobstant la fameuse consultation favorable des neuf théologiens de la Sorbonne, la France reste indifférente, paresseuse et même rébarbative, et la Faculté de médecine circonspecte, prudente, toujours un peu misonéiste, mais d'ailleurs hautement consciente de sa responsabilité vis-à-vis de la santé publique, se montre très réservée à l'égard d'une méthode qui bénéficie dans

les hautes classes de la Société de l'emballement habituel des gens du monde pour les nouveautés sensationnelles. Et ce ne sera qu'après le retentissant mémoire de La Condamine qu'elle consentira à reconnaître en 1754 que l'*Inoculation peut être tolérée*. Quant à La Condamine, cette question de l'inoculation variolique qui le préoccupe depuis si longtemps déjà, va continuer d'être l'objet de ses méditations et de ses recherches. Il publie deux nouveaux mémoires à l'Académie des Sciences en 1758 et en 1765, faisant suite et complément à celui de 1754, il publie ses lettres à Bernouilli en 1760, sa lettre au Dr Marty en 1764, son ouvrage en deux volumes sur l'histoire de l'inoculation en 1773, l'année même qui précède sa mort. Avec une foi d'apôtre et une ardeur inlassable, il poursuit son but et dirige tout l'effort de sa belle intelligence vers le triomphe de ce qu'il croit être la vérité et l'intérêt de la santé publique.

Les mémoires de la Condamine sont bien ordonnés, très méticuleusement construits, très complets, écrits dans une langue claire, précise, scientifique, nourrie de faits et cependant d'une lecture attrayante et facile malgré le caractère un peu austère d'un style parfois terne et monotone. Une riche documentation recueillie avec une patience et une ténacité méritoire dans tous les pays civilisés, des statistiques aussi soigneusement établies que possible lui permettent de discuter pied à pied les objections opposées à la nouvelle méthode et d'en présenter les avantages. La tâche est lourde en effet de résoudre cette grave question si pleine d'angoisse pour la conscience médicale : doit-on donner volontairenent une maladie sérieuse, parfois très grave, quelquefois mortelle à qui se porte bien, pour lui éviter une maladie beaucoup plus grave, souvent mortelle mais qu'il ne contractera peut être jamais ? Doit-on risquer par la pratique de l'inoculation en multipliant sans cesse les cas de variole artificielle, d'essaimer la maladie et d'en allumer partout de nouveaux foyers ! Est-on même sûr de créer par ce moyen une protection abso-

lument efficace contre les risques de contracter une variole spontanée ? Toutes ces objections sont à considérer. La Condamine s'efforce d'y répondre et on trouve chez lui un tel souffle de conviction sincère, un si généreux enthousiasme philanthropique, on le sent si soucieux d'alléger la misère humaine si révolté contre l'aveugle cruauté de la maladie, si confiant dans la science, et si fier des services qu'elle est appelée à rendre, que nous oublions bien volontiers que ce savant homme n'est qu'un profane en clinique et que sa science livresque et statistique repose plus sur les données théoriques d'une érudition très étendue que sur une expérience pratique de ce qu'est la pathologie, des complications déconcertantes qu'elle peut entraîner, des risques imprévus qu'elle comporte, des déceptions et des catastrophes individuelles qu'elle réserve trop souvent. C'est avec une scrupuleuse conscience qu'il expose tout ce qui s'est fait et tout ce qui s'est écrit sur la question, en ordre chronologique et dans les différents pays. La série de ses mémoires est un excellent exposé toujours remis au point et perpétuellement corrigé de cette passionnante question de l'Inoculation.

Pratiquée de temps immémorial en Asie, en Circassie, et dans les régions voisines de la mer Caspienne, en Georgie, chez les tartares, les turcomans et les Arabes, le plus souvent comme le remarque malicieusement Voltaire dans le but de sauvegarder la beauté des femmes vendues pour le recrutement des harems, connue et utilisée en Hindoustan, en Chine, au Bengale, l'inoculation ne prend pied en Europe qu'à l'époque de la grande épidémie de Constantinople en 1701. Emmanuel Timoni et Jacques Pilarini, médecins grecs tous deux, mais en relations scientifiques avec les médecins occidentaux inoculent en s'appropriant les procédés de matrones réputées, telles que la fameuse vieille de Philippopoli et la Thessalienne. Celle-ci, dès 1673, a sa réputation faite dans les classes populaires, les seules où elle opère et où Pilarini a pu la voir travailler. Ces procédés

consistent, en dehors de certaines pratiques religieuses, à insérer sous la peau par piqûre faite avec une aiguille d'argent du pus prélevé sur une pustule variolique arrivée au dixième jour de son évolution et recueillie de préférence chez un bel et vigoureux enfant. On confère ainsi sous une forme atténuée exceptionnellement mortelle, rarement grave, souvent très discrète, très légère avec une période de suppuration nulle, avortée ou peu inflammatoire et ne laissant pas après elle de hideuses cicatrices. En 1713 Timoni met au courant de ses observations le Dr Jean Woodward, célèbre médecin anglais, membre de la Société royale de Londres, et Pilarini en 1715 publie un petit traité sur l'inoculation avec approbation et attestation de l'Inquisiteur.

En 1717 le 1er avril, Lady Montague adresse d'Andrinòple à une de ses amies, la fameuse lettre où elle donne sur l'opération les détails les plus circonstanciés. La célèbre ambassadrice, par ailleurs, si mal disposée à l'égard de la France et d'une injustice si outrageante pour les médecins de son pays, y exprime la confiance la plus absolue dans cette méthode Byzantine qu'elle s'empresse de faire appliquer à son jeune fils âgé de six ans, dès son retour à Constantinople. Rentrée en Angleterre, Lady Montague qui tient à Londres un salon aussi célèbre que celui de Madame Du Deffand, fait inoculer sa fille en présence du Dr Sloane et des médecins de la Cour. Tous les beaux esprits de l'époque qui gravitent autour d'elle, Pope, Addison, Young, Stilling Fleet, l'homme aux bas bleus, Arbuthnot, le médecin homme de lettres, le Cervantès anglais, le créateur de l'immortel John Bull et tant d'autres, sont conquis à l'inoculation. La princesse de Galles la fait expérimenter sur des condamnés à mort. Six d'entre eux sont inoculés suivant les institutions byzantines et y trouvent ce double bénéfice de ne pas succomber à la variole qui leur a été conférée et d'échapper à la potence. La princesse est convaincue et sous la direction du Dr Sloane, fait inoculer ses enfants, le prince et ses sœurs.

Tout ce mouvement dans les hautes sphères du royaume ne s'effectue pas sans conflits. Suivant leur habitude, les médecins se querellent, et les théologiens s'échauffent. Jurin, secrétaire de la Société royale de Londres, Freind, Mead, se déclarent en faveur de l'inoculation, et l'évêque de Salisbury pratique lui-même la variolisation dans sa propre famille; tandis que d'autres clergymens considèrent avec horreur la méthode comme diabolique, et que l'éloquence de certains prédicateurs va jusqu'à affirmer que Job a été victime de cette pratique infernale.

Il n'empêche que la cause semble gagnée en Angleterre, une société de propagande se fonde; un hôpital de varioleux et d'inoculation s'ouvre à Londres en 1746. On y soigne parallèlement et comparativement les deux variétés de variole, la spontanée et la provoquée. Les frères Sutton y inoculent plus de 20.000 personnes, et le Dr Hosty, régent de la Faculté de Paris, ami et collaborateur de La Condamine, y est envoyé en mission vers 1755 et en rapporte l'impression la plus favorable. Un décès sur 473 inoculés. Au lieu de la mortalité habituelle de un sur quatre ou cinq pour la variole spontanée : pas un seul cas d'inoculé ayant repris la variole, pas un seul cas de transmission de maladie, écrouelle, scorbut, ou même virus vénérien. D'ailleurs l'immense majorité des médecins anglais est ralliée, et dans chaque comté du royaume un service d'inoculation est maintenant organisé et confié à un opérateur officiel. Le grand Jenner sera plus tard l'inoculateur attitré du Gloucestershire.

Chose curieuse : tandis que les hautes classes et les intellectuels sont ainsi touchés par la grâce et appliquent une méthode pratiquée de temps immémorial dans l'empirisme populaire asiatique, depuis bien longtemps, au mépris des savants et des médecins, les pauvres paysans du pays de Galles, en bons chrétiens, s'inoculaient entre eux la variole dans un but de sauvegarde : les écoliers se piquent et se frottent de tout temps avec les croûtes des pustules desséchées

et on paie même deux ou trois sols à celui qui fournit la matière. Il semble bien qu'il en ait été de même au Danemark, dans le duché de Clèves, en Périgord et en Auvergne.

Cependant la cause de l'inoculation gagne de plus en plus de partisans : en Hollande, au Hanovre, en Danemark, en Suède, en Suisse, et même en Italie, la méthode fait des prosélytes. En Autriche, Van Swieten est tout prêt à s'enrôler, mais de Haën soulève toute une tempête de doutes théologiques et médicaux et arrête son essor.

L'activité et l'autorité de La Condamine soutient et favorise le mouvement en France. Tronchin, en mars 1756 est appelé à Paris pour inoculer les enfants du duc d'Orléans. C'est l'année même où un pieux anonyme défère solennellement l'Inoculation à Nos Seigneurs les archevêques, évêques, curés et magistrats ayant la haute police de l'Etat. Dans les hautes sphères on ne sait guère résister à la mode. Celle de l'inoculation se répand de plus en plus chez les grands seigneurs et chez les grandes dames. Turgot se fait inoculer; Tronchin et Hosty sont les deux opérateurs les plus achalandés. Mais ce qui prouve bien le peu d'enthousiasme du public c'est que, en quatre ans, de 1754 à 1758, d'après les chiffres publiés par La Condamine, 200 personnes seulement ont été variolisées en France. Beaucoup plus tard, en 1774, l'année même de la mort de La Condamine, Louis XVI se fera inoculer avec toute sa famille. La partie est gagnée, l'inoculation est à la mode. Les belles dames portent des rubans à l'inoculation et l'on donne au Théâtre Italien un divertissement de Favart « l'Inoculation où la Fête au château ».

La lutte a été longue et pénible, et s'il y a eu beaucoup d'indifférence de la part du public, il y a eu également chez les adversaires de la méthode une résistance énergique.

Sans parler de Philippe Hecquet, le pieux Hecquet, le successeur du Dr Hamon à Port-Royal, Hecquet mort en 1727 trop tôt pour avoir pu se faire une opi-

nion scientifique sur la valeur de l'inoculation et qui en a été réduit à ses convictions religieuses, nous dirons quelques mots de deux hommes qui se sont franchement élevés contre la méthode et qui ont cherché à ruiner l'œuvre de La Condamine.

Le premier est un petit médecin des écuries du Roi M. Gaullard, qui s'est rendu célèbre par le défi qu'il porte à notre auteur. Il s'agit de prouver cette assertion de La Condamine que l'opération ne peut avoir d'effet lorsqu'elle est pratiquée sur un sujet qui, antérieurement, a eu une variole bien complète. C'est le cas de La Condamine qui, grêlé comme une écumoire, accepte de subir l'inoculation à la condition que l'auteur du défi, ledit sieur Gaullard, rétractera son assertion si l'opération n'est suivie d'aucun effet, comme lui-même rétractera la sienne si l'événement lui donne tort. Faute d'avoir pu s'entendre, le défi n'a pas de suite, et La Condamine triomphant sur ce premier point, triomphe également sur un second litige en constatant que les 12.000 fr. promis à celui qui prouvera une récidive de la variole, même non mortelle, après inoculation, sont encore chez le dépositaire et qu'il y a chance pour qu'ils y restent longtemps.

Le second adversaire beaucoup mieux averti est un médecin de valeur, le Dr André Cantwell, un Irlandais, né à Tipperary. Reçu docteur à Montpellier en 1729, puis docteur régent de la Faculté de Paris, membre de la Société royale de Londres, professeur de chirurgie latine en 1750, de chirurgie française en 1760, de pharmacie en 1762. Il meurt en 1764. Un an après le premier mémoire de La Condamine, en 1755, Cantwell publie sa dissertation sur l'Inoculation en réponse à ce mémoire.

Cantwell a pratiqué l'inoculation à Montpellier, à Londres et à Paris, il en possède une grande expérience. Il en a été tout d'abord un chaud partisan : il a étudié le travail de Jurin, il connaît la question non seulement en théorie, mais en pratique, et les catastrophes auxquelles il a assisté l'ont fait changer d'avis. Mylord Inchiquin pleure un fils unique mort à la

suite de l'inoculation. M. Smith de la Comté de Tipperary a perdu ses cinq enfants dans les mêmes conditions. Lord Kildan ne se console pas de la perte de sa fille âgée de huit ans : et la liste funèbre s'allonge. M. Collin fils meurt avec la gangrène du bras inoculé. Le Colonel Sadler a deux charmantes filles défigurées. Un galant parisien, un casse-cœur infatué de sa beauté est devenu effroyable, et réduit à se faire moine. Et voilà que M. Josnel, médecin à Reims, vient de soigner pour une variole caractérisée un jeune lord anglais inoculé quelques années auparavant.

Cantwell est convaincu que l'inoculation peut faire faillite à toutes ses promesses. Aussi bien en Angleterre quantité de gens lui sont hostiles ; tous les catholiques d'abord et partout, sauf à Londres les bourgeois et le peuple anglican. Il n'y a que les grandes dames et les milieux aristocratiques qui soient entichés de la méthode byzantine.

Avec un bon sens clinique et une grande sagesse d'hygiéniste moderne, Cantwell s'indigne, dans ce procédé d'inoculation, de la conservation de ces germes de variole, de ce pus varioleux qui traîne partout, aussi bien dans les tubes de bambou des Chinois que dans les boîtes de fils imprégnés qui servent à l'opération. Tout cela devrait être jeté au feu. Au lieu de faire tous ses efforts pour éteindre la maladie, de multiplier et de perfectionner les moyens de la faire disparaître, c'est à l'inoculation qu'on s'adresse alors qu'elle augmente, favorise et dissémine le fléau dont elle provoque l'extension. On dit que l'inoculation n'est pas dangereuse si le terrain de celui qui la reçoit est bon et résistant. Est-on jamais sûr du terrain? on dit qu'on choisit pour le prélèvement, des varioles bénignes. Sait-on jamais ce dont est capable une force aussi mystérieuse qu'un virus?

Voilà, certes, de sages et profondes remarques, et combien dignes d'être méditées même de nos jours. Et comme on comprend bien en de telles matières l'angoisse de l'incertitude.

Pendant ces longues années d'hésitation et de con-

flits entre les partisans audacieux de l'inoculation et les défenseurs timorés de l'abstention, mûrissait lentement le génie d'un homme qui devait rendre vaines ces discussions et libérer la conscience médicale de ces pénibles scrupules.

Né en 1749, Edouard Jenner grandissait dans un vieux presbytère familial du Comté de Gloucester, où il devait passer toute sa belle et noble existence de praticien. Inoculé à l'âge de huit ans, il avait failli en mourir : mais il était écrit pour le bonheur de l'humanité que le petit médecin de campagne de Berkeley lui apporterait un jour à la pointe de sa lancette un des plus grands bienfaits qu'elle ait dûs à la Science.

DOCUMENTS

Un Procès-verbal d'autopsie au XVIIIe siècle.

Un habitant de Castelnau (1), Bonal de Laure fut provoqué en duel le 20 juin 1779 par l'un de ses compatriotes de trente ans plus jeune que lui, Bellud Monsec. De-Laure se défendit mal tant en raison de l'heure tardive (il était 9 heures du soir), que de son âge. Il mourut sur le terrain. Le Procureur fiscal requit le juge de la baronnie de Castelnau de désigner trois chirurgiens pour faire l'autopsie du cadavre. Voici la copie de leur rapport.

« Nous Joseph Lautard, Antoine Louis Limayrac et Jean Louis Périer, Médecins en chirurgie, certifions (que) nous nous sommes transportés ce jourd'hui 21 juin 1779 dans la maison du sieur de Bonal pour procéder à la visite des blessures faites sur le cadavre de M. Bonal de Laure ; et après avoir prêté le serment en tel cas requis, procédant à l'ouverture dudit cadavre, avons trouvé :

1° Une plaie, un pouce au-dessous de la mamelle du côté gauche, pénétrante dans la poitrine, ayant percé directement le poulmon et le cœur jusques dans son ventricule.

(1) Castelnau-de-Montratier en Quercy.

2° Une autre plaie à la partie antérieure du côté droit, entre la quatrième et lacinquième des vraies côtes, à trois travers de doigts, et à côté de la mamelle, pénétrante dans la poitrine, jusques dans la substance du poulmon, lesquelles susdites plaies, nous estimons avoir été la cause de la mort prompte dudit sieur de Laure.

3° Plus, une autre petite plaie sur la partie antérieure et inférieure du bas-ventre, du côté droit, ayant percé la peau jusques aux muscles.

4° Plus, une autre petite plaie du côté gauche à la partie latérale, sur la première des fausses côtes; pénétrante jusques aux muscles.

5° Plus, nous avons trouvé une petite plaie à la partie latérale gauche, à six travers de doigts de l'épine du dos, et de deux travers de doigts de l'angle de l'omoplate, ayant percé la peau.

6° Plus, une petite plaie contuse sur la partie presque supérieure et latérale du bras droit.

7° Plus, une plaie transversalement faite, de la longueur d'un pouce, à la partie presque inférieure de l'avant-bras droit, n'intéressant que la peau.

8° Plus, une excoriation de la grandeur d'un liard, à la partie supérieure et externe de l'avant-bras gauche.

Cela fait, aurions examiné (de nouveau) les dits habits, linge et hardes et nous aurions trouvé sur la doublure du surtout, du côté droit, trois gouttes de sang : plus, nous aurions trouvé l'extrémité de la manche droite de la veste et en dedans d'icelle, trois gouttes de sang.» (1).

Communiqué par G. Limon,
docteur-vétérinaire *de Castelnau-de-Montralier* (*Lot*).

(1) Mémoire imprimé. Pour noble Charles de Bonal, ancien Capitaine, d'infanterie, chevalier de l'ordre Royal et militaire de Saint-Louis,
Contre le sieur Antoine-Joseph Bellud Monsec, ancien gendarme de la Garde. (Archives de l'ancienne collégiale de Castelnau).

BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

Raflacle CIASCA. — *L'arte dei medici e speziali nella storia e nel commercio fiorentino dal secolo XII al XV*, Firenze, Leo S. Olschki, 1927, in-8°, VI-811 p. *Biblioteca storica toscana a cura della R. deputazione toscana di storia patria, IV.*

Un très beau livre. Pour l'écrire il fallait des recherches longues et difficiles dans les dépôts d'archives de Florence ; il fallait une connaissance approfondie de la civilisation des cités médiévales de l'Italie.

C'est une curieuse histoire que celle de l'Art des médecins et des épiciers florentins que nous a donné M. Raffaele Ciasca, professeur à l'Université de Cagliari. Il est remarquable d'y voir voisiner avec les médecins et leurs parents pauvres, les barbiers, les représentants de diverses professions mercantiles. Et que le mot « speziali » (épiciers) ne nous trompe pas ! Il ne s'agit pas uniquement d'apothicaires, mais aussi d'autres marchands qui n'ont rien de commun avec l'art de guérir.

De ce côté-ci des Alpes, on chercherait vainement une corporation analogue à l'Art des médecins et des épiciers florentins, auquel Dante a appartenu. On y lira avec d'autant plus d'intérêt l'ouvrage du professeur Ciasca, qui nous montre, sous un aspect peu familier, la vie corporatice des médecins du moyen âge. Dr Ernest WICKERSHEIMER.

Jacques HATT. — *Une ville du XVe siècle, Strasbourg.* Strasbourg, collection historique de la Vie en Alsace, 1929, in-16°, 507 p., pl.

C'est le hasard qui, sur ma table de travail, a rapproché ce livre de celui de Ciasca. Ils ne sont pas sans analogie, mais ici le sujet est plus vaste ; il s'agit de donner un tableau complet de la vie privée des Strasbourgeois au XVe siècle. A la base, dix années de patientes recherches dans les Archives municipales de Strasbourg et dans celles du Bas-Rhin, le depouillement systématique des œuvres littéraires du temps, les auteurs religieux comme Geiler de Kaysersberg et les profanes comme Sébastien Brant ayant été les uns et les autres mis à contribution.

Dans un chapitre, le neuvième, intitulé « L'hygiène » et qui a près de 50 pages p. 348-388, il est question des bains, des soins de toilette, des eaux thermales, des épidémies, des hôpitaux, des lépreux et aussi du personnel sanitaire, médecin, chirurgien, sages-femmes, apothicaires.

Mais ce n'est pas tout. Tout le livre est à lire et à annoter pour des études. Je cite au hasard. Page 22, 82, 330, barbiers ; p. 63, 65, 175, béguines et béjards gardes-malades ; p. 98, 103, prostituées ; p. 107-109, 440-443, voirie ; p. 113, latrines ; p. 155-156, 151, 168, mobilier et ustensiles divers pour les malades de l'hôpital ; p. 169, chauffage ; p. 175.200, mœurs et costume des médecins ; p. 179, 184, épouillage, attrape-puces ; p. 272, police de la boucherie, inspection des viandes ; p. 467, vente de poisons ; p. 468, enchaînement d'un aliéné.

Parmi les reproductions de gravures sur bois, citons : p. 203, 365, 375, 386, chirurgiens ; p. 311, sophistication du vin ; p. 385, intérieur d'une pharmacie.

D[r] Ernest WICKERSHEIMER.

Causeries, par le D[r] Arthur VALLÉE, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université Laval (1 vol. in-8°, 250 pages, Editions du Soleil, Québec, 1929).

Sous ce titre trop modeste, le professeur Arthur Vallée, dont nos lecteurs n'ont pas oublié la belle monographie sur *Michel Sarrazin* publie une première série de Conférences faites par lui au pays de Québec. Inlassable pionnier de la culture française qu'il représente si dignement en terre d'Amérique, le professeur Arthur Vallée, secrétaire de la Faculté de Médecine de l'Université Laval était particulièrement qualifié pour exposer la vie et les travaux de *Pasteur* et de *Laënnec*.

Avec deux conférences consacrées aux Sciences *biologiques*, ces « Causeries » forment la première partie d'un volume destiné à faire connaître et à faire aimer la science française. En atteignant son but, l'auteur montre l'étendue de son érudition et de ses connaissances. En un style alerte et plein de vie, le D[r] Vallée, trace sans les séparer, le portrait de l'homme et du savant. Il excelle à présenter ses sujets, à camper les personnages, et séduit le lecteur par la largeur de ses vues générales et l'objectivité de ses jugements.

La seconde partie du volume, intitulée « De tout un peu », renferme des conférences sur *La Médecine au XVII[e] siècle et les médecins de Molière. Le poison dans l'Histoire et les grandes empoisonneuses. Des sommets du Djurdjura aux collines de Carthage. Du quartier latin à la Butte Montmartre.* Par cette

réunion, le livre montre la diversité de l'esprit de son auteur, l'intérêt qu'il porte aux questions intéressant l'Histoire de la Médecine et la Médecine de l'Histoire. Il est remarquable par sa fine sensibilité, l'éloquence naturelle d'un style évocateur d'images, le charme descriptif, la compréhension du sujet et de ce qui peut en lui intéresser et retenir l'attention d'auditeurs avides de s'instruire. Ce livre est le plus bel hommage rendu à la culture française par un de ses fils d'outre-mer, c'est aussi le plus beau témoignage de la culture canadienne française.

Si, traversant l'Océan, on se transporte par la pensée au lieu de ces conférences, sur le rocher de Québec, aux rivages souriants, où nos pères abordèrent, au confluent de la rivière Saint-Charles et du majestueux Saint-Laurent, dans cette ville accueillante et aimable où gens et choses parlent de la France, il ne faut pas seulement penser que ces pages sont une importante contribution à l'Histoire de la Médecine, mais conclure qu'elles sont elles-mêmes le plus émouvant des témoignages historiques.

D[r] René CHARPENTIER.

Ch. LENORMANT. *Malgaigne, 1806-1865*, Progrès médical, n° 6, 9 février 1929, p. 223-245. — Avec ce bel éloge, prononcé le 16 janvier 1929 devant la Société de chirurgie de Paris, on trouvera dans ce numéro les *Conseils d'un vieux chirurgien à une jeune fille*, autrement dit ceux de Malgaigne à M[lle] Chardin, de Nancy, *pour le choix d'une bibliothèque* (Supplément illustré, n° 2, 1929, p. 15-16).

X..., *Malgaigne et les premiers essais d'éthérisation en France*, *ibid.*, p. 245-246. — Le procédé venait d'Amérique et d'Angleterre. Le 15 décembre 1846, Jobert de Lamballe l'essaya, sans succès, à l'hôpital Saint-Louis. Il fut plus heureux deux jours après, et en entretint l'Académie de médecine le 2 février 1847. Malgaigne, qui n'avait recouru au nouveau mode d'anesthésie qu'après Jobert, l'avait devancé à la tribune académique, où il apporta, le 12 janvier 1847, l'expérience de cinq tentatives.

LENORMANT et GENTY. *L'exhumation de Bichat contée par Malgaigne*, *ibid.*, Supplément illustré, n° 2, p. 9-15. — Bichat avait été inhumé en 1802 au cimetière Sainte-Catherine, joignant celui de Clamart. Trois ans après, le fossoyeur Allart, trafiquant de cadavres, cédant au désir de Roux, lui remit le crâne du défunt. Lors du Congrès médical de 1845, sur la pro-

position de Malgaigne, on décida de transférer solennellement au cimetière de l'Est les restes de Bichat ; et l'on eut quelque peine à les retrouver dans le charnier abandonné depuis 1812. Les fouilles furent entreprises le dimanche 16 novembre 1845, peu avant le service funèbre annoncé pour midi à Notre-Dame, Roux arriva, porteur du chef illustre. Après maintes péripéties, on découvrit enfin le squelette décapité, qui fut porté en hâte à la cathédrale. Et Bichat, complété, escorté de l'Institut, de l'Académie de médecine, de la Faculté, des étudiants et des membres du Congrès alla dormir enfin son dernier sommeil au Père-Lachaise.

A. Garrigues. *Le charadrios, le loriot et l'ictère*, La médecine pratique, 36e année, n° 3, 30 mars 1929, p. 79-82. — Il faut distinguer, sous l'étiquette *charadrios*, un oiseau réel, et un oiseau des légendes thérapeutiques. Du premier, on ne donne d'ailleurs que des descriptions contradictoires : oiseau omnivore, des rivages maritimes, à en croire Aristote ; volatile nocturne, de plumage terne, hôte des anfractuosités torrentielles (Χαραδρα) à ce qu'assure Elien.

Les uns y ont voulu reconnaître l'œdicnême criard (*Œdicnemus crepitans*, Temm.), d'autres le pluvier à collier. (*Charadrius hiaticula*, Briss.)

Quand au bipède vanté par les thérapeutes, son histoire est encore plus embrouillée. Hippocrate (*De morb. int.*, § 37) aurait prescrit contre l'ictère le bouillon, ou la chair, hachée et mouillée de vin blanc, du charadrios. Mais ce passage est peut-être apocryphe, car, bien qu'accepté par Littré, il manque dans les éditions de Cornaro (Bâle, Froben, 1546) et d'A. Fœsius (Genève, Chouet, 1657). La fable qui accrédite les vertus anti-ictériques du charadrios a été lancée par Plutarque (*Sympt.*, V, 7), Elien (l. XVII, ch. 13), l'évêque Héliodore (*Hist. Etiop.*, l. III) et Suidas (*Lexique*). Et l'on en trouve de nombreuses représentations dans nos vieux manuscrits : l'oiseau guérit l'ictérique par son regard, et en meurt.

Mais ces propriétés furent ensuite attribuées au loriot, ἴκτερος, lequel, étant couleur de bile, aurait donné son nom à la jaunisse — c'est du moins ce qu'avance Cœlius Aurelianus — et même aurait été préconisé contre cette affection en vertu de la doctrine des signatures. A quoi M. Garrigues objecte que l'ictère était beaucoup plus commun en Grèce que le loriot, qu'Aristote mentionne à peine ; et que la dénomination primitive du loriot fut Χλωρίων ou Χλορεύς le mot ἴκτερος étant d'emploi très postérieur. Dès lors, c'est le nom de la maladie

qui fut transféré à ce passereau, et non celui de l'oiseau à la maladie.

Pasteur Vallery-Radot. *Fernand Widal* (1862-1929), Revue médicale française, 10e année, n° 2, février 1929, p. 99-101. — C'est le sérodiagnostic de la fièvre typhoïde qui établit la réputation scientifique de Widal ; découverte qui est à l'origine de la sérologie moderne. S'inspirant ensuite des travaux de Bordet, Widal montra que la déviation du complément peut, au même titre que l'agglutination, permettre le diagnostic d'une infection ; méthode que Wassermann appliqua, tôt après, au dépistage de la syphilis. C'est encore à Widal que nous devons les fructueuses contributions du laboratoire à la clinique : l'hémoculture, le cyto-diagnostic des épanchements pleuraux, du liquide céphalo-rachidien, l'anaphylaxie et le choc hémoclasique, et enfin le renouvellement, par la physiopathologie, de l'étude des néphrites, scindées en syndromes hypertensif, azotémique et chlorurémique. Widal était, de plus, un enseigneur hors de pair, et sa disparition met en deuil toute son école, l'école de Cochin.

P. Descomps. *Le professeur Jean Sicard, 1879-1929, ibid.*, p. 103-105. — En même temps que son maître Widal, disparaît, prématurément emporté par une mort foudroyante, le neurologiste Sicard, dont on sait les belles recherches sur le liquide céphalo-rachidien, le lipiodo-diagnostic, les injections épidurales, l'encéphalite ou névraxite épidémique myoclonique ou parkinsonienne, et les travaux plus récents sur la méthode phlébosclérosante dans le traitement des varices.

L. Rivet. *Maurice Letulle, 19 mars 1853 - 1er janvier 1929, ibid.*, p. 106. — Percheron de Mortagne, médecin des hôpitaux à 30 ans (1883), agrégé en 1883, Letulle ne devint pourtant professeur qu'en 1911, et n'obtint qu'en 1917 la chaire d'anatomie pathologique à laquelle l'appelaient tout naturellement ses travaux. Deux de ses ouvrages font époque : *la Tuberculose pleuro pulmonaire* (1916) et *Le poumon* (1924).

Le Secrétaire général, Gérant:
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 12 octobre 1929.

Présidence de M. le Pr Sieur.

Etaient présents : Mlle Elosu, Mme Metzger, MM. Avalon, Barbillion, Basmadjian, Bérillon, Bonnet-Roy, Boulanger, Fosseyeux, Génot, Laignel-Lavastine, Le Gendre, Masson, Mauclaire, Menetrier, A. Mieli, Neveu, Papillault, Rouvillois, Sémelaigne, Silva-Carvalho.

Candidats présentés :

MM. Merklen (Dr Louis), professeur agrégé à la Faculté, 1, rue de la Condamine, Nancy, par MM. Sieur et Laignel-Lavastine ;

Viry (Dr), à Thorenc (A.-M.), par les mêmes.

M. le Secrétaire général présente les ouvrages de M. le Dr A. da Silva Carvalho, *Historia da medicina portuguesa*, publiée à l'occasion de l'exposition de Séville, et *Un celebro medica portugues, Joao Baptista Silva*, contemporain et collaborateur de Chirac, biographie publiée dans le premier volume du troisième congrès national de médecine de Lisbonne, 1928. Il rend compte également de l'importante thèse de M. le Dr André Hahn, bibliothécaire de la Faculté de médecine de Montpellier, sur la *Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris*.

Communications :

M. le Dr Brodier lit une notice nécrologique sur le *Dr Talamon* (1850-1929), décédé au mois de février, et offre au Musée sa photographie.

Il présente ensuite la communication de M. le Dr Arpad Herczeg, de Budapest, sur le mérite et la priorité de *Robert Remak* au sujet de la découverte de champignon favique, qui fit l'objet des recherches de Schönlein, et de David Gruby.

M. le Dr Bonnet-Roy consacre une importante étude au *Dr Cabarrus.* Le Dr Edouard Tallien de Cabarrus naquit à Paris en 1801. Il était le fils de Mme Tallien, alors séparée de son mari, et du munitionnaire Ouvrard.

Après avoir passé sa thèse à Montpellier en 1827, avec un *Essai sur la Pneumonie*, il se fit à Paris une très belle clientèle d'homéopathe, recrutée surtout parmi les artistes, les gens de lettres, les journalistes et les chanteurs, dont il était autant l'ami que le médecin.

Il fut toute sa vie l'intime d'Emile de Girardin qui, enfant naturel comme lui, avait été confié au même père nourricier.

Le Dr Cabarrus avait épousé, en 1821, Adélaïde de Lesseps, sœur de Ferdinand de Lesseps, dont il eut trois enfants. Par son mariage, il était devenu le cousin-germain de l'Impératrice Eugénie.

Très bon, très spirituel, très recherché dans les salons, les théâtres et les salles de rédaction, le Dr Cabarrus laissa, à sa mort, en 1870, d'unanimes regrets dans la société parisienne.

UN FILS DE MADAME TALLIEN : LE Dr CABARRUS

Par le Dr Fl. BONNET-ROY

I

Quand on parcourt les chroniques relatives à la vie parisienne, de 1830 à 1870, on rencontre assez souvent le nom du Dr Cabarrus.

Or, le Dr Cabarrus était le fils de Madame Tallien, le petit-fils du grand financier, François de Cabarrus, ministre du roi Joseph à Madrid. A ce double titre, sa personnalité ne serait pas indifférente. Elle l'est d'autant moins que son caractère, son intelligence, ses relations, son amitié avec quelques-uns de ses contemporains les plus notoires, au premier rang desquels figure Emile de Girardin, lui assurent une place honorable, sinon dans l'histoire, du moins dans la petite histoire de Paris, au XIXe siècle.

*
* *

Jules-Adolphe-Edouard Cabarrus naquit en 1801, et non pas en 1799, comme l'écrit un de ses rares biographes. A la vérité, sa naissance ne laisse pas d'être assez mystérieuse.

Il naquit le 19 avril 1801 ou, mieux, le 29 germinal de l'an IX de la République française et son acte de naissance l'enregistre simplement comme « fils de Marie-Thérèse Cabarrus, profession rentière, non-mariée ». J. L. Baudelocque, officier de santé, accoucheur, avait présidé à sa venue au monde.

Or, en 1801, Marie-Thérèse Cabarrus était Mme Tallien, mais Tallien était en Egypte où Bonaparte l'avait emmené en 1798.

Depuis les jours troublés de Bordeaux où il a

connu la jeune Mme de Fontenay et commencé de l'aimer, depuis les heures glorieuses qui suivirent le 9 thermidor et consacrèrent à la fois le vainqueur de Robespierre et sa femme, Notre-Dame de Thermidor, bien des évènements se sont accomplis. Mme Tallien, dont la grâce irrésistible et les généreuses initiatives ont eu raison de la folie sanguinaire des derniers conventionnels, est devenue, aux côtés de Joséphine de Beauharnais, une des reines du Directoire. On se presse chez elle, dans sa Chaumière de l'allée des Veuves, près des Champs-Elysées, puis rue de la Chaussée-d'Antin, comme chez Joséphine, rue Chantereine.

Tallien, cependant, personnage médiocre, affolé par sa toute puissance passagère, élevé par les circonstances à un rôle qui n'exigeait que de la violence et de la cruauté, s'accommode mal de mœurs adoucies et n'a pas les qualités nécessaires pour s'adapter à un ordre social qui requiert désormais plus d'adresse dans les affaires que de rigidité politique. Les tréteaux sur lesquels il a péroré se dérobent sous lui et il retombe au niveau de ses origines. Il ne s'en relèvera jamais.

Lorsque Bonaparte l'emmène avec lui en Egypte, en 1798, à titre de « savant », il est déjà, en fait, séparé de sa femme. Laissons aux psychologues le soin de déterminer, s'ils le peuvent, à quel point Mme Tallien a réellement aimé son mari. Il n'est pas impossible que, en pleine Terreur, elle eût accueilli la farouche passion de Tallien comme une sauvegarde et que, le danger conjuré, elle se fût éloigné de cet homme dont tous les traits distinctifs contrastaient avec les siens. Il est hors de doute, cependant, que cette union ne fût pas sans périls pour elle-même, à l'heure où Robespierre traqué voulut abattre ses adversaires ; il est hors de doute, surtout, que même si on laisse au roman les détails fantaisistes de la journée du 9 thermidor (1), Mme Tallien joua un rôle apai-

(1) Voir, à ce propos, le livre d'Arsène Houssaye : *Notre-Dame de Thermidor.*

sant dans la réaction thermidorienne, comme elle avait usé de son empire sur Tallien pour sauver bien des têtes et que le dérèglement de ses mœurs, au cours du Directoire, a quelque droit d'être excusé après les mois dont elle avait, mieux que personne, connu et vécu la terrifiante contrainte.

* * *

Parmi les hommes nombreux qui subissaient son charme, pendant le Directoire, et s'associaient le plus volontiers aux réjouissances quelque peu désordonnées de son existence, figurait Gabriel Ouvrard.

Né à Nantes en 1770, ce singulier personnage avait alors une trentaine d'années. Dès sa jeunesse, il avait montré un véritable génie financier en lançant une grosse affaire de papier, au moment où la liberté de la presse multipliait les journaux. Il s'en fallut de peu que la terreur ne le comptât au nombre de ses victimes et il ne dut qu'à un subterfuge d'échapper au terrible Carrier. Rendu à ses aptitudes commerciales, il gagne une fortune dans une maison de denrées coloniales et, à l'époque qui nous occupe, est en mesure de prêter dix millions au Directoire, dont on sait que la trésorerie traversait des passes difficiles. Il ajoute à ce prêt quelques conseils opportuns en suggérant au Gouvernement — tant il est vrai que les mêmes maux appellent toujours les mêmes remèdes — la création d'une Caisse d'amortissement.

Ce que fut, dans la suite, la carrière d'Ouvrard, nous ne pouvons que le rappeler brièvement ici : Conseiller financier et créancier du Consulat et de l'Empire, munitionnaire général des Armées, il connut des fortunes contraires.

Napoléon avait besoin de lui et ne l'aimait pas. Il ne l'aimait pas, parce que les débiteurs n'aiment point leurs créanciers, ni les généraux ceux qui s'enrichissent aux dépens de l'armée qu'ils nourrissent et habillent; il ne l'aimait pas, surtout, parce qu'Ouvrard, fastueux quand Bonaparte était pauvre, avait porté à Joséphine un secours qui n'avait peut-être pas été

sans recevoir sa récompense. Quoiqu'il en soit, Ouvrard, sous l'Empire, connut alternativement les joies d'une fortune rapide et la rançon de ce succès. Impuissant à détruire la première, Napoléon lui fit payer cher la seconde. Ouvrard fut emprisonné par trois fois et retenu à Sainte-Pélagie de 1810 à 1813.

En 1798, il est déjà fort riche, fort entouré, fort prisé d'une société où les femmes sont jolies, avides de jouir et sans argent. Que parmi celles-ci il ait distingué Mme Tallien, cela n'est pas pour nous surprendre, sans qu'il soit besoin d'invoquer, à l'origine de leur rapprochement, l'intervention malhonnête de Barras, ami trop intéressé de l'un et de l'autre.

L'idylle d'Ouvrard et de Mme Tallien, née dans les fêtes du Directoire devait bientôt recevoir un cadre digne à la fois de la beauté de l'héroïne et des goûts somptuaires du héros. Laissons ici la parole à Arsène Houssaye, historien plus imaginatif peut-être que scrupuleux, mais dont le récit évoque bien l'éclat tapageur de l'époque :

« De l'hôtel de la rue de la Victoire, Mme Tallien passa dans une demeure féérique de la rue de Babylone, où elle fut conduite un jour comme dans un conte de fées.

« Ouvrard lui devait sa fortune par ses amis et ses conseils. Un jour qu'elle se plaignait de n'avoir pas de jardin, — car elle comptait pour rien son jardinet, un parterre babylonien qu'elle cachait sous son ombre, — il la prit dans son carrosse et lui dit : « Allons voir un vrai jardin, non pas à Babylone, mais « rue de Babylone ».

« Il la conduisit à la porte d'un hôtel Louis XV du style le plus bruyant et le plus gai. « Il me semble, « lui dit-elle, que le bonheur habite là. Et bien, « voici la clef ».

« Ouvrard lui présenta une petite clef d'or, un vrai bijou. Elle entra tout émerveillée. Ce fut à chaque pas un cri d'admiration, car son cœur d'espagnole et de parisienne éclatait toujours sur ses lèvres.

Et quand elle eut tout vu, la solitude du jardin

comme le luxe des salons, Ouvrard lui dit : « Adieu,
« Madame ! Vous êtes chez vous, vos gens vous ont « suivie ; vous n'avez qu'à parler pour être obéie. « Voilà comment je m'acquitte de mes dettes ».

« Mme Tallien se demanda si elle lisait un conte de fées ».

***

C'est dans cet éden que naquit notre confrère, Edouard Cabarrus.

Au regard des lois qui régissent actuellement notre état civil, il s'appellerait Tallien, puisque sa mère ne divorça de Tallien officiellement qu'en 1802. Nous avons noté que sur son acte de naissance, celle-ci figure sous le nom de Marie-Thérèse Cabarrus « non mariée ». Bien plus, sur le registre des actes de publications de mariages de la mairie du Xe arrondissement de Paris, en 1821, il est désigné sous le nom de Cabarrus, fils de « dame Marie-Jeanne-Ignace-Thérèse Cabarrus » qui était alors princesse de Chimay. Quant à l'acte de décès, il est établi au nom de « Jules-Adolphe-Edouard Tallien de Cabarrus, docteur en médecine, âgé de 69 ans, né à Paris », sans autre précision. Un jugement était intervenu, en effet, le 27 novembre 1835, qui accordait aux trois enfants aînés d'Ouvrard et de Mme Tallien, le droit de s'appeler Tallien (1).

« Il était selon la loi fils de Tallien, dit Arsène Houssaye, mais il se pouvait qu'il fût le fils du prince de Chimay, peut-être du marquis de Fontenay, peut-être d'Ouvrard, sans vouloir le moins du monde porter atteinte aux hautes vertus de l'héroïne du *Neuf Thermidor*. Et il ajoute : « que celle qui n'a point péché sous le Directoire lui jette la première pierre » (2).

Des hypothèses d'Arsène Houssaye, la première est peu vraisemblable, et la seconde insoutenable, la troisième, au contraire, est considérée comme répondant à la réalité.

(1) Nauroy. — *Révolutionnaires*.
(2) Arsène Houssaye. — Confessions, t. VI, p. 290.

Toute sa vie, d'ailleurs, le fils d'Ouvrard et de Mme Tallien fut connu sous le nom de Cabarrus. « En fin de compte, dit encore Arsène Houssaye, Cabarrus portait le nom de sa mère parce qu'il était bien sûr d'être le fils de sa mère ».

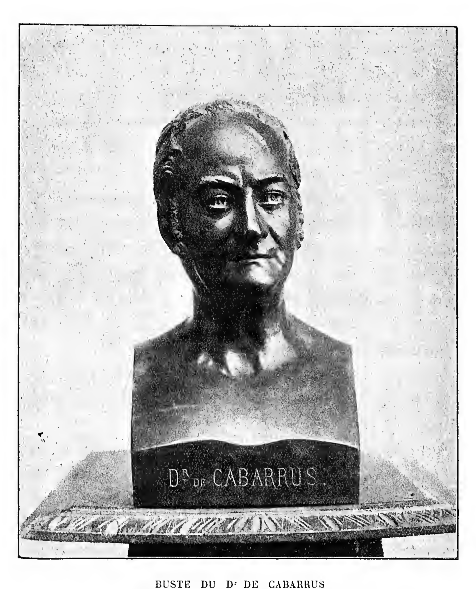
Napoléon III, comme nous-mêmes aujourd'hui, était surpris de ce nom de famille. Il interrogea un jour son médecin et lui demanda pourquoi il ne portait pas le nom de Tallien. Cabarrus invoqua le divorce de sa mère, mais ne convainquit pas l'empereur, ainsi qu'en témoigne son attitude, peu de jours après, à l'égard du fils du Dr Cabarrus. « Le fils de Cabarrus, consul je ne sais où, rapporte Arsène Houssaye, avait une audience de l'Empereur. Il donna sa carte à l'Officier de Service : « Cabarrus ». L'Empereur prit la carte et dit tout haut devant tout son monde, car il avait retenu deux amis et deux ministres à déjeuner : « Annoncez M. Tallien ». Et, pendant l'audience, l'Empereur dit plusieurs fois : « M. Tallien vous ferez ceci, vous ferez cela... »

*
* *

Le jeune Edouard fut mis en pension chez un brave homme qui s'était fait sans doute une spécialité d'élever les enfants naturels, car il y fut rejoint, quelques années plus tard, par le fils du Général Alexandre de Girardin et d'Adelaïde-Marie Faguan, le jeune Emile Delamothe, futur Emile de Girardin.

Telle fut l'origine d'une amitié qui dura jusqu'à la mort du Dr Cabarrus en 1870, et dont nous aurons l'occasion de rapporter quelques saisissants témoignages.

Emile de Girardin et Edouard Cabarrus furent élevés en commun par un nommé Choisel, qui demeurait à Paris, boulevard des Invalides. Emile de Girardin fut ensuite confié à un ancien officier, Darel, qui l'emmena au haras du Pin, en Normandie où il retrouva sa marraine Mme de Senonnes et fut emmené par elle à Paris à l'âge de 17 ans.



BUSTE DU Dr DE CABARRUS
par le Comte d'Orsay

(appartient à M. Jules de Cabarrus).

Le jeune Edouard de Cabarrus, d'ailleurs, ne dut pas faire un long séjour en nourrice. Sa mère, remariée en 1805 au prince de Caraman-Chimay, lui fit faire ses études au Lycée Napoléon. Il eut très jeune la vocation de la médecine, vocation qui se heurta aux vives résistances maternelles. La princesse de Caraman-Chimay caressait, même pour ses enfants naturels, des ambitions moins modestes.

En 1833, il interrompit ses études pour accompagner en Espagne Ouvrard, de nouveau munitionnaire général de l'Armée. Cette campagne, qui ne devait pas profiter à la réputation d'Ouvrard développa, par l'intimité qu'elle entretint entre le père et le fils, les goûts financiers de celui-ci, mais sans modifier sa décision première. Et, à son retour, il reprit immédiatement ses études de médecine.

Entre temps, il s'était marié, en 1821, à 22 ans à peine, avec Adèle de Lesseps, fille de Mathieu de Lesseps, âgée alors de 17 ans et qui était sa cousine par une arrière grand'mère commune.

Un frère de Mme Tallien eut un fils qui épousa l'une des trois filles de M. Kirk Patrick, consul d'Angleterre et négociant en Espagne. Les deux autres filles avaient épousé, l'une Mathieu de Lesseps, l'autre le comte de Montijo, père de l'Impératrice Eugénie. Le Dr Cabarrus était donc, par son mariage, le beau-frère de Ferdinand de Lesseps et le cousin par alliance de l'impératrice.

II

C'est en 1827, le 24 février, que Cabarrus passa sa thèse devant la Faculté de Médecine de Montpellier. A vrai dire, cet *Essai sur la Pneumonie* (1), « dédié à M. le Dr Double, membre de l'Académie Royale de Médecine » ne contient, dans le cours de ses 27 pages, aucune notion très originale, dans l'exposé anatomo-pathologique ni dans la description clinique quoique

(1) Imprimé à Montpellier chez Jean Martel aîné.

celle-ci s'éclaire des lumières alors récentes de l'auscultation. On relève dans l'étiologie une critique du corset assez inattendue : « Nul doute, écrit Cabarrus, que la mauvaise conformation du thorax, naturelle ou acquise, ne fomente, pour ainsi dire, dans les poumons, le germe de l'inflammation... On doit donc s'élever avec force contre le déplorable usage des corsets, qui, gênant l'accroissement de la poitrine et des organes qu'elle renferme, devient la source de si graves maladies. »

La condamnation du corset prononcée, au nom de la médecine, par le fils de Mme Tallien qui, pendant le Directoire, s'en était libérée avec une audace restée légendaire, ne manque pas d'un certain piquant.

Le chapitre consacré à la thérapeutique est le plus développé et le plus personnel de la thèse de Cabarrus, qui préconise l'emploi du tartre stibié au cours d'une discussion assez vivement menée où il s'appuie sur l'autorité de Rasori et de Laennec contre Magendie, Orfila et Broussais.

« Combien de médicaments dit-il, sont mal jugés et rejetés de la pratique comme inefficaces, parce qu'ils n'ont pas été prescrits à des doses en rapports avec l'intensité de la maladie ». Et il ajoute : « Dans le plus grand nombre des cas, la tolérance pour le médicament est en raison de l'intensité de la maladie : fait précieux qui infirme les conséquences qu'on a voulu tirer des expériences sur les animaux vivants et qui peut devenir d'un intérêt immense en médecine légale ».

Ces préoccupations posologiques ne sont pas pour nous surprendre chez un jeune médecin qui ne tardera pas à devenir l'un des homéopathes les plus fameux de son temps.

Il termine son *Essai sur la pneumonie* par une réflexion fort judicieuse et du meilleur esprit critique : « C'est, je crois, une grande pensée, une noble ambition, que d'avoir voulu faire de la médecine une science exacte ; mais je crois aussi que cette ambition sera toujours déçue, qu'il y aura toujours autant de

modes de traitement d'une même maladie qu'il y aura de nuances et de modifications dans la manière dont lesindividus en sont affectés. »

*
* *

Il est incontestable qu'Edouard Cabarrus abordait la pratique médicale avec de sérieuses connaissances, mais aussi avec une grande maturité d'esprit et un solide jugement. Très jeune, il avait acquis, dans un milieu familial quelque peu fantaisiste, ce scepticisme et cette expérience de la vie qui, joints à de grandes qualités de cœur et d'esprit, firent de lui un homme remarquable. Ses qualités foncières surent tirer parti d'une hérédité complexe, du tempérament d'homme d'affaires de son père et de la nature ardente de sa mère. Né en marge de la société, à une époque, il est vrai, où la société connaissait mal ses limites, il y rentra par son mariage, d'abord, puis par la dignité de sa vie, par la distinction de ses enfants et par les amitiés précieuses qu'il sut acquérir et conserver.

Ce fut un médecin très apprécié et certainement très fin. « On peut dire d'Edouard de Cabarrus, écrivait Emile de Girardin, qu'il est né médecin, car la justesse du coup d'œil n'est si rare que parce qu'elle ne s'acquiert pas. Or, de même qu'elle fait l'heureux et grand capitaine, elle fait l'heureux et grand médecin. Nul médecin, peut-être, ne la possède à un plus haut degré qu'Edouard de Cabarrus. C'est surtout à l'excellence de son diagnostic qu'il doit ses innombrables succès et sa réputation méritée. »

Nous ne saurions préciser la date à laquelle il abandonna l'allopathie pour se consacrer à l'homéopathie. Sans doute le fit-il sous l'influence de Samuel Hahnemann qui jouissait alors d'un prestige considérable, dû pour une grande part au dévoûment que sa femme et lui témoignaient aux malades (1).

Quelques journalistes de l'époque se sont plus à

(1) Voir, à ce propos : E. Legouvé. — *Soixante ans de souvenirs*, pp. 250 et suiv.

attribuer à l'ambition cette orientation de sa carrière : « L'homéopathie est un pâté de foie gras autour duquel nous sommes cinq à six gourmets assis ; n'invitons personne », lui prête l'un d'eux. Ce propos cynique s'accorde mal avec le récit que nous fait le même chroniqueur d'une conversation entre Cabarrus et un de ses jeunes confrères qui le pressait de relever une insulte adressée à l'homéopathie.

« Il y va de notre honneur à tous, disait ce jeune homme. On a osé imprimer que tout docteur homéopathe ne pouvait être qu'un imbécile ou un voleur !

« Le Dr Cabarrus toujours calme et souriant répondit :

« Nos adversaires sont bien bons de nous laisser le choix. Quant à moi, je ne me trouve nullement insulté et puisqu'on me permet de choisir, je suis heureux d'être un imbécile et non un voleur. Florian a dit :

« ... Sois un simple imbécile.
« J'en ai vu beaucoup réussir ! ! !

« Et moi aussi » conclut Cabarrus et il refusa de s'associer à la plainte de ses confrères en disant :

« Le bruit est pour le fat, la plainte est pour le sot. L'honnête homme trompé s'éloigne et ne dit mot ».

Cabarrus, nous l'avons vu, dès sa thèse, se refusait à considérer la médecine comme une science exacte. Il ne pratiquait pas non plus l'homéopathie comme un apostolat.

« Il professait l'homéopathie, écrit un de ses contemporains, avec un sourire encourageant, finement railleur, qui faisait à la fois douter au malade et de la maladie et du médecin et du remède. »

Au baron de Rothschild qui lui demandait un jour : « Vous êtes homéopathe... Dites-moi tout de même si l'allopathie a du bon ? », il répondit en riant : « Elle en avait un peu, je le lui ai pris... »

Comme tous les homéopathes, il avait à subir les plaisanteries habituelles et rarement inédites que provoque cette thérapeutique particulière. Nestor Roqueplan, qui était un causeur étincelant, lui raconta

un jour, en présence de Villemessant, l'histoire d'un colonel qui, achetant chez un pharmacien des granules purgatifs dont un seul, dilué dans un seau d'eau, devait purger tout un régiment, vit avec effroi l'enfant du pharmacien, âgé de 5 ans, avaler tout le contenu du flacon. Et, comme Roqueplan prétendait que trente ans plus tard, le fils de l'apothicaire ne s'en portait pas plus mal :

« Ne riez pas ! fit gaiement Cabarrus qui prenait admirablement la plaisanterie, l'homéopathie ne pardonne jamais ; vous verrez ce qui lui arrivera s'il devient seulement centenaire (1). »

Trousseau, le grave Trousseau lui-même, ne dédaignait pas de risquer à l'occasion une plaisanterie, d'ailleurs toute classique.

« Rien de meilleur pour les convalescents, dit-il un jour à Cabarrus qu'il honorait de son estime, que le bouillon homéopathe dont voici la recette :

« Vous achetez chez le boucher quatre livres de gite à la noix que vous faites soigneusement ficeler ; puis, vous vous rendez sur le pont des Arts, et faites descendre au moyen d'une autre ficelle jusque dans la Seine. Vous laissez infuser pendant trois minutes, puis vous retirez et vous vous rendez au Havre. Là vous prenez dans le fleuve une fiole d'eau que vous versez dans un seau déjà plein. Vous faites ensuite prendre chaque matin une cuillerée de ce mélange à votre convalescent, dont les forces seront promptement rétablies ».

*
* *

En dépit de ces plaisanteries faciles, Cabarrus avait une clientèle considérable. Hommes politiques, artistes, journalistes, chanteurs et chanteuses, surtout, avaient recours à lui. Napoléon III, lui-même, à l'insu de ses médecins officiels, l'appelait à l'occasion et ne dédaignait pas d'accepter les « globules » — comme on disait — de son cousin homéopathe. Sans

(1) De Villemessant. — Mémoires d'un Journaliste. T. II.

vouloir établir un rapprochement qui serait blessant pour la mémoire de Cabarrus, rappelons cependant que Napoléon III en usait simplement avec lui comme Morny avec le Dr Oliffe.

Alexandre Dumas et Gounod se faisaient soigner par lui et lui adressaient leurs amis, ainsi qu'en témoignent des lettres charmantes que nous avons eues sous les yeux (1). C'est chez lui qu'Ingres entra un jour en se voilant la face avec les pans de sa longue redingote pour ne pas voir une toile de Théodore Chassériau dont la couleur l'aveuglait, cette couleur qui lui arracha ce cri : « Elle est bonne pour les gens ivres ! »

Lorsque le Comte d'Orsay revint à Paris en 1849 quelques mois avant la mort de Lady Blessington, « le prince des dandys » vécut des jours pénibles. Il demanda à son talent de sculpteur de subvenir à des besoins qu'une fortune dilapidée ne lui permettait plus de satisfaire. Cabarrus le soigna, l'assista jusqu'à son dernier jour et c'est à cette amitié que nous devons le joli buste de Cabarrus conservé par sa famille. Ce buste, qui reproduit sous un front dégagé les traits fins et l'intelligent regard du modèle, est ignoré à l'égal de toutes les autres sculptures du Comte d'Orsay dont une seule, le buste de Lamartine, est citée par ses biographes et se trouve au musée de Versailles (2).

Mais la majorité des clients de Cabarrus appartenait au théâtre et, particulièrement, à l'Opéra. Comme tous les spécialistes de cette clientèle exigeante et fragile, il connaissait l'art de rendre son éclat à une voix momentanément altérée et ses belles clientes l'appelaient le Dr Miracle. Il savait, aussi, d'un mot ou d'une lettre au directeur, excuser une défaillance qui n'avait pas toujours une laryngite pour origine.

Il apportait dans ce ministère élégant une bonne humeur charmante et un goût délicat. Il aimait passionnément la musique, comme Orfila, comme Ricord

(1) Grâce à l'obligeance de M. J. de Cabarrus.

(2) Jacques Boulanger. — *Les Dandys* (P. Ollendorff, ed. 1907).

et tant d'autres médecins. Il se vantait même d'être avec Méry un des rares mélomanes à comprendre les profondeurs « babyloniennes » de la *Sémiramis* de Rossini !

Causeur intarissable, célèbre par ses anecdotes et ses mots, il savait se faire apprécier des malades et en même temps des écrivains, des journalistes, des artistes, dont il partageait la vie de café et de noctambulisme.

Il dîna pendant longtemps au Café Anglais où le rejoignait, entre autres, son confrère Véron.

Plus tard, en sortant de l'Opéra, il se rendait au café Riche dont les lignes suivantes nous évoquent l'aspect pittoresque :

« De 1860 à 1870, un cénacle aussi bigarré d'opinions que de carrières tint ses assises au café Riche. On y discutait ferme et toutes les puissances du jour passaient à leur tour sur la sellette. Le fils de la célèbre Mme Tallien, le Dr Cabarrus, médecin homeopathe, y contait une foule d'anecdotes sur la Révolution et donnait entre temps quelques détails sur une sorte de philtre dont il se disait l'inventeur et à l'aide duquel, assurait-il, une cantatrice qui avait perdu la voix pouvait chanter le soir même. Villemessant, Aurélien Scholl, Auguste Villemot, Paul de Cassagnac, sortant à peine du collège, faisaient assaut de verve, de mots heureux et de potins réjouissants. Lambert Thiboust racontait d'égrillardes histoires de coulisses. Gambetta, qui, lors de son arrivée dans ce milieu, n'avait pour tout actif que ses succès à la conférence Molé, rompait des lances furibondes avec le fougueux conservateur Xavier Aubryet (1). »

On devine ce que pouvait être le ton des conversations échangées au café Riche, quand on sait que Xavier Aubryet exaspérait à plaisir Gambetta en soutenant que le roi Philippe le Bel s'était montré trop libéral !

Cabarrus s'intéressait à la politique. « La politique

(1) Fleury et Sonolet. — La Société de l'Empire. T. II, p. 260.

est encore un remède homéopathique, disait-il, elle ennuie et elle préserve de l'ennui », mais on comprend qu'il eût, par hérédité, sur le gouvernement des hommes, quelque raison de se montrer sceptique. Il écoutait et il parlait. Sa faconde et sa gaîté étaient célèbres.

Ses mots faisaient le tour des cafés, des coulisses, des salles de rédaction et puis se perdaient. L'un d'eux cependant a survécu, si l'on en croit Henri Malo (1) : « Les affaires, c'est l'argent des autres ».

***

Cet homme d'esprit, qui possédait un talent de déclamation tout à l'honneur des leçons que lui avait données Talma, et qui se montrait de première force au billard, à la nage et à la chasse, était aussi un homme de cœur. Maints traits sont restés gravés dans le souvenir de ses contemporains qui attestent sa générosité et son désintéressement. L'un d'eux a même gardé un certain caractère romantique. Un soir, au café, un garçon vint l'arracher à une partie de dominos en le suppliant d'aller voir sa mère gravement malade. Cabarrus y court sans se faire prier et arrive chez une vieille concierge de la rue Coquenard, qu'il trouve dans un état d'extrême misère. Il l'examine rapidement, tire de sa poche un chiffon de papier sur lequel il griffonne : « Du repos, du jus de viande et du vin de Bordeaux ». La malade se récrie, mais aussitôt se ravise et remercie le médecin : l'ordonnance était écrite sur un billet de cent francs !

Aussi bien, le lendemain de sa mort, A. Nefftzer, dans le *Temps* pouvait-il écrire : « Il n'honorait pas seulement le corps médical auquel il appartenait par la science et par l'expérience, il l'honorait aussi et plus encore par le désintéressement le plus généreux, et en même temps le plus naturel, heureux de la reconnaissance de ceux qu'il obligeait, mais non moins expert dans l'art délicat d'en alléger le poids. »

(1) Henri Malo. — La gloire du Vicomte de Launay, p. 106-107. (E. Paul éd.)

On a dit de Cabarrus : « Personne n'a peut-être conquis tant et de si diverses amitiés et nous ne croyons pas qu'il en ait jamais perdu une seule. « C'est là un bel éloge, car ses contemporains sont unanimes à vanter en même temps que sa sociabilité la solidité de ses relations. Cet homme du monde, ce familier des coulisses et des cafés, ce fils, pour tout dire, d'une femme dont la moralité ne fut pas la plus belle parure, a laissé le souvenir d'un caractère ferme. Il vivait quelque peu en bohême, mais sa naissance irrégulière et son enfance agitée n'avaient pas altéré chez lui la notion des sentiments élevés. Il connaissait bien les tares de la Révolution et du Directoire, mais il regrettait l'enthousiasme et cette sorte de pureté, si on peut dire, avec lesquels on s'abandonnait alors à ses passions. « On est si peu amoureux aujourd'hui, disait-il sous l'Empire, qu'on se met à quatre pour aimer une créature... Un homme n'oserait pas affronter le ridicule de dire qu'une femme l'absorbe, qu'il lui sacrifie sa carrière pour lui donner sa vie. »

La Révolution ! Comme il en avait entendu parler et comme il aimait en parler ! On le consultait pour la mise en scène des pièces qui en reproduisaient les épisodes.

Après 1830, sa mère, qui habitait alors le château de Chimay en Belgique, vint à Paris et eut le désir de voir à l'Ambigu un drame intitulé : *Robespierre.* Son fils l'y conduisit. Lorsqu'elle entra dans sa loge, la scène représentait le cabinet de Robespierre et un officieux annonçait : « La citoyenne Tallien ! » La princesse de Chimay s'évanouit, mais elle avait eu le temps de voir ce qui l'intéressait au premier chef et, plus tard, elle résuma son impression en ces termes : « Dieu ! que l'actrice qui me représentait était mal mise. »

III

L'amitié qui unit Cabarrus à Emile de Girardin peut-être mise au rang des plus fameuses. C'est à cette amitié, comme nous le verrons, que Cabarrus

dut d'assister de très près, sinon de participer directement, aux épisodes principaux de la révolution de 1848.

Nous avons rappelé, précédemment, les circonstances qui rapprochèrent en nourrice, les deux enfants naturels. C'est donc presque du berceau que date leur mutuelle affection et il est fort probable que Cabarrus, l'aîné de cinq ans, prodigua ses conseils et ses appuis à Girardin, jeune homme avide de parvenir.

Il semble bien, en particulier, que ce soit à dîner chez Cabarrus auquel assistait F. de Lesseps que l'idée naquit d'un journal qui serait fait d'extraits empruntés aux autres journaux. Cette forme inédite du journalisme séduisit E. de Girardin qui créa le *Voleur* (1).

Cabarrus fut toute sa vie l'intime d'Emile de Girardin et le familier du salon de sa femme. C'est chez eux qu'il connut la plupart des écrivains de l'époque, car on sait que le salon de Delphine était l'un des premiers de Paris (2).

Cabarrus soignait, sinon Mme de Girardin, du moins son mari et il eut dans des circonstances dramatiques, à donner toute sa mesure en 1836.

Le duel qui mit aux prises Armand Carrel et Emile de Girardin tua Armand Carrel et laissa son adversaire gravement blessé. Ecoutons Arsène Houssaye :

« Girardin avait été presque mortellement blessé car le premier mot des médecins fut celui-ci : « Il faudra vous couper la jambe » Eh ! bien ! « On me coupera la jambe ». Pendant les deux jours que Carrel fut à l'agonie, ce fut une pareille agonie pour Girardin. Il croyait sa vie politique finie sans retour ; or, pour lui, la vie politique c'était toute la vie. D'ailleurs, quelle horrible perspective d'avoir la cuisse

(1) Bridier. — Une famille française. Les de Lesseps, Paris 1900. Fontemong, éd.

(2) Cf. Henri Malo, *op. cit.*

coupée ! Heureusement que Cabarrus était un de ses médecins. Quel que fût le péril, il voulut que Girardin gardât sa jambe. Il organisa dans son lit une fontaine jaillissante qui jetait l'eau glacée sur la blessure. Girardin fut sauvé » (1).

Ainsi Emile de Girardin fut-il, grâce au Dr de Cabarrus l'un des premiers à bénéficier de l'irrigation continue qui, depuis, fut reprise, modifiée, et... réinventée avec tant de succès (2).

La révolution de 1848 fut, comme l'on sait, pleine de péripéties pour Emile de Girardin. Cabarrus fut intimement mêlé à quelques-unes.

On sait qu'aux journées de février succédèrent celles de mars et quelques autres avant celles de juin. Le 29 mars, Girardin est bloqué par l'émeute dans les bureaux de la *Presse* que dégage avec peine la garde nationale. Des citoyens intransigeants se rendent auprès de Lamartine pour lui demander d'interdire le journal qu'ils estiment trop réactionnaire. Lamartine s'y refuse au nom de l'inviolabilité de la pensée humaine et envoie Cabarrus chercher Girardin qui sort à son bras au milieu de la foule (3).

Entre temps, Cabarrus s'intéressait passionnément au bouleversement politique déclanché par la Révolution de 1848. Son esprit ouvert et précocement formé par l'intimité d'Ouvrard aux questions financières, lui inspira même une initiative qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler aujourd'hui.

Le 14 mars 1848, trois semaines après l'abdication de Louis-Philippe, le journal d'Emile de Girardin, la *Presse*, publiait une lettre datée du 8 et adressée à « M. de Lamartine, membre du Gouvernement provisoire et Ministre des Affaires étrangères ». Cette lettre était signée de Cabarrus qui appelait le destinataire : « Mon cher ami ».

(1) Arsène Houssaye. — *Confessions*, t. II, p. 219.

(2) Nous avons publié dans la *Chronique* (*médicale* 1927) une Note qui reproduisait la citation d'Arsène Houssaye et qui provoqua d'intéressants commentaires.

(3) Consulter Henri Malo, *op. cit.*

Elle ne contenait rien moins qu'un exposé technique très fouillé de la situation financière de la France et des moyens d'y porter remède. Cabarrus y commentait une formule chère à Ouvrard et dont celui-ci s'était inspiré sous la première révolution : « L'impôt tue et la dette vivifie ».

*
* *

C'est à Emile de Girardin que Cabarrus remit son testament. Il lui écrivait en effet, dès le 4 juin 1856 :

« Mon cher ami,

« La mort peut se venger un de ces jours du tort que je lui fais et j'ai cru prudent de rédiger mon testament. Je te prie de le garder. »

Et, d'ailleurs, ce testament débute par cette phrase touchante dans sa simplicité :

« J'institue E. de Girardin, l'homme que j'ai le plus aimé au monde, mon exécuteur testamentaire. »

Cette affection était payée de retour. Les quelques lignes qu'Emile de Girardin consacre à Cabarrus le lendemain de sa mort dans la *Liberté* sont empreintes de la plus sincère émotion. Girardin l'appelait « celui qui fut l'ami de toute ma vie, depuis le jour de ma naissance, sans avoir jamais cessé de l'être. » Et il ajoutait : « Aucun (de ses nombreux amis) ne le regrettera aussi vivement que moi car des amis qui sont toujours restés fidèles du berceau au tombeau deviennent de véritables frères. C'est donc un frère que je perds aujourd'hui. »

Toutefois, quand il apprit la mort de Cabarrus, Girardin n'avait pu, en vieux parisien qu'il était, s'empêcher de faire un mot : « Cependant... Cabarrus m'avait bien promis de vivre pour m'empêcher de mourir ».

Il survécut onze ans à son ami.

IV

Edouard de Cabarrus eut de nombreux frères et

sœurs ou plus exactement, des sœurs et des demi-frères. En vérité, Mme Tallien fut si prolifique que l'on éprouve quelque peine à dresser une liste exacte de sa descendance.

Il semble que d'Ouvrard elle eut, en outre d'Edouard de Cabarrus, trois filles : La baronne Clémence de Vaux, qui fonda la Congrégation des Dames de Saint-Louis dont elle fut la Supérieure générale à Juilly, Mme Coralie de Vaux, et Mme de Brunetière. Dans la suite, de son mariage avec le prince de Caraman Chimay elle eut quatre enfants, deux fils et deux filles, dont la marquise du Hallay-Coatquen.

Mais auparavant, elle avait eu de son premier mariage avec le vicomte de Fontenay un fils qui mourut, en 1816, à 26 ans, lieutenant-colonel et, en 1795, une fille, de Tallien, Rose-Thermidor-Thérèse, qui fut la filleule de Joséphine et mourut en 1862, à Nice, comtesse de Narbonne-Pelet. Le 18 juin 1798, elle avait mis au monde un enfant qui mourut en naissant et que certains de ses biographes attribuent à Barras.

On arrive ainsi au total de onze enfants, dont quatre étaient avec Edouard de Cabarrus, nés des œuvres d'Ouvrard.

Des quatre filles de ce dernier, il en est une qui mérite une mention particulière. Thérèse Clarisse Tallien, Mme de Brunetière, eut une vie assez agitée. En 1842 elle dirigeait le *Paris-Industriel* où elle publiait des articles littéraires.

Elle ne fut pas très heureuse dans ses affaires. En 1844, elle possédait, concurremment avec son journal, un excellent bureau de tabac. Mais elle jouait à la Bourse et perdit. Elle dut quitter la France et se réfugia en Angleterre où elle dirigea de rechef un journal *L'observateur français*.

Ce n'est pas tout. Elle fut la maîtresse d'Emile de Girardin dont elle eut un fils en 1839. En quittant la France, en 1844, elle abandonna ce fils qu'Emile de Girardin prit par la main et conduisit à sa femme :

« Je vous remercie d'avoir eu confiance en moi,

répondit simplement Delphine et elle adopta l'enfant, dont elle fit son héritier.

*
* *

Nous avons indiqué qu'Edouard de Cabarrus épousa en 1821 Adèle de Lesseps, fille de Mathieu de Lesseps, née en 1803 et qui mourut le 22 octobre 1879, aux Clayes, près de Villepreux (Seine-et-Oise).

De ce mariage il eut trois enfants qui lui firent honneur.

Jules, né en 1822, épousa Francesca Fiol, devint ministre plénipotentiaire et eut sept enfants.

Marie, née en 1825, épousa M. Saint-Amand Martignon et eut deux enfants.

Adolphe, Marie-Charles, né en 1827, épousa Mlle Sibour, nièce de l'Archevêque de Paris, devint Consul général de France et eut huit enfants (1).

V

Edouard de Cabarrus mourut le 18 mai 1870, à 8 h. 1/2 du matin, à son domicile 29, rue de Provence.

Il était malade depuis quatre ou cinq jours et avait dû s'aliter. Un abcès de la gorge s'ouvrit spontanément. Il était soigné par deux de ses confrères homéopathes, les Drs Raymond et Crétin, qui s'inquiétaient de la somnolence dont il semblait accablé.

La dernière nuit fut assez agitée. Au matin sa bonne lui demanda s'il désirait qu'on fit venir le Dr Raymond.

« Pourquoi faire, répondit-il, je suis tout à fait bien. »

Ce fut son dernier mot. Il poussa un cri et sa tête se renversa sur l'oreiller.

« On peut dire, avec Emile de Girardin, que la mort l'a épargné, car elle l'a enlevé en prenant le soin de se cacher afin qu'il ne la vît pas venir ».

(1) C'est à cette branche qu'appartiennent M. Jules de Cabarrus et Mme Godefroy qui ont, avec une bonne grâce et une obligeance précieuses dont je leur exprime toute ma gratitude, mis à ma disposition les documents qu'il possèdent sur leur grand-père.

Ses obsèques eurent lieu le 21 mai à Notre-Dame de Lorette, simples comme il les avaient voulues.

Des gens du monde, des écrivains, des artistes, des comédiens, assistaient en grand nombre à la cérémonie : le prince de Wagram, le comte d'Hautpoul, le baron de Rothschild, Emile et Isaac Pereire, Arsène et Henry Houssaye, Bressant, Delaunay, Mme Carvalho, etc.

Un artiste, M. Jourdan, sollicita du curé l'autorisation de chanter l'*Agnus Dei* et on se racontait pendant la cérémonie un dernier trait en témoignage du dévoûment de Cabarrus à l'égard des artistes. Faure, de l'Opéra, avait rendez-vous avec lui le matin de sa mort. Il arriva pour apprendre la triste nouvelle et se retirait, quand on le rappela.

« Le Docteur vous attendait, lui dit la domestique, et il a voulu écrire votre ordonnance avant de mourir. »

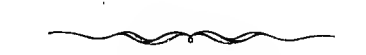
On n'oserait affirmer l'authenticité de cette anecdote qui a toutefois le mérite d'avoir été tenue pour vraisemblable par tous ceux qui connaissaient le Dr de Cabarrus. Il fut enterré au Père-Lachaise dans le caveau de la famille de Lesseps.

La presse se fit l'écho, les jours suivants, des regrets qu'il laissait parmi ses amis et ses malades.

Homme d'esprit et homme de cœur, intelligent, savant et désintéressé, Edouard de Cabarrus accomplit avec bonne grâce et avec simplicité son destin.

Né à la fin de la Révolution, élevé sous le premier Empire, ayant vécu sous la Restauration, la Monarchie de juillet, la République de 1848 et le second Empire, il connut six régimes successifs. Enfant naturel, il sut, sans renier ses origines ni ses amitiés, finir en grand bourgeois.

Edouard de Cabarrus fut un brave homme et un caractère.



LE MÉRITE ET LA PRIORITÉ DE ROBERT REMAK AU SUJET DE LA DECOUVERTE DU CHAMPIGNON FAVIQUE

Par le Dr Arpad HERCZEG (Budapest).

Le XIXe siècle a été, pour la médecine, l'époque la plus féconde; et parmi les découvertes de ce siècle, celle qui eut la plus grande portée fut celle de l'*étiologie parasitaire* (animale ou végétale) des maladies contagieuses, découverte qui servit de base à la fondation de la microbiologie.

Au début du siècle dernier, l'étiologie des maladies cutanées humaines, la connaissance des parasites de la peau, des bactéries pathogènes humaines étaient chaotiques. C'est en 1834 qu'eut lieu la première découverte importante ou pour mieux dire la démonstration définitive de la faculté pathogène de l'acarus de la gale, observation qui depuis longtemps avait été faite à diverses reprises, mais était toujours tombée dans l'oubli. En 1834, *Renucci* démontra *ad oculos* la présence de l'acarus de la gale dans la peau, devant Alibert et son nombreux auditoire. Quant aux autres maladies de la peau de l'homme, connues aujourd'hui comme étant d'origine cryptogamique, on les différenciait alors, ou plutôt on les confondait sous les dénominations d'impétigo, porrigo favosa, porrigo lupinosa, porrigo decalvans, teigne tondante, herpès tonsurant, etc.

A cette époque chaotique, durant le même lustre (1836-1841) Robert Remak, Lucas Schönlein et David Gruby découvrent presque simultanément, mais indépendamment les uns des autres, le germe végétal

pathogène du favus. Pourtant ce fut Remak, alors âgé de 21 ans seulement, qui eut la priorité de cette découverte, et néanmoins le mérite de la découverte du champignon favique se rattache encore aujourd'hui universellement au nom de Schönlein. C'est dans le but de déterminer les mérites de ces trois savants, que nous allons examiner l'ordre chronologique des trois découvertes successives du champignon du favus.

Lorsque, en 1836, Robert Remak (1) travaillait dans le service de médecine infantile à la Charité de Berlin, il ignorait encore les découvertes de Bassi et d'Audouin sur la cause parasitaire de la muscardine du ver à soie (1835-1837). Sur le conseil de son chef Barez, Remak étudia la porrigo lupinosa W. (le favus actuel). A cette époque, certains (tels Preuss) rangeaient cette maladie parmi les affections tuberculeuses qui, d'après eux, étaient caractérisées par la « matière caséique ». Pour l'épreuve de la matière caséique, on employait d'après Preuss, la méthode à l'acide acétique dilué. Ainsi donc Remak, lui aussi, examina au moyen d'acide acétique les croûtes faviques et trouva dans les godets, d'une part des éléments de la grosseur d'une hématie de grenouille, allongés, lisses, liés ensemble, formant des filaments ramifiés, d'autre part des éléments minuscules et sphériques. Ces deux éléments étaient les mycéliums et les spores du champignon favique. Remak, âgé de 21 ans seulement, *eut conscience* d'avoir ouvert une voie nouvelle dans le domaine de la pathologie ; il fit part de ses observations à son ami *Xaver Hube*, qui les publia dans sa thèse de doctorat (2), tombée aujourd'hui dans l'oubli : « Invenit Remak crustarum illarum substantiam ad *majorem partem* (3) ex corpusculis constare quoad magnitudinem globulis sanguineis ranarum similibus, laevibus, subrotundis, secum cohaerentibus et *fibrarum ramificatarum* for-

(1) Robert Remak. — Né à Posen 1815, mort à Berlin 1865.
(2) De morbo scrofuloso, Berol. 1837.
(3) C'est-à-dire non accidentel = pathogénique.

man praebentibus (1), ad minorem partem ex *corpusculis* tam *parvis*, ut nonnisi maxima adauctione discerni possint; in substantia illa si cum aqua bene trita et acidi acetici guttula admixta est, ex minoribus corpusculis sub microscopio cagulum formari sed majora prorsus immutata formam conservare. » C'est en 1840 que Remak lui-même appela l'attention sur sa propre découverte de 1836 en citant dans un article de la *Medicinische Zeitung* (2) les lignes ci-dessus de Hube. Cet article fut également perdu de vue jusqu'en 1925, année où *Rille* (3), analysant dans une superbe étude l'*œuvre de Gruby*, mentionne en même temps les mérites de Remak.

En 1839, c'est-à-dire trois ans après la découverte de Remak (4) et deux ans après sa publication par Hube, *Schönlein*, alors professeur à Zürich, en examinant au microscope le favus, y remarqua les mêmes éléments que Remak. Sous l'influence, ainsi qu'il dit lui-même, des découvertes de Bassi, d'Audouin et d'Unger, il exprima cette très remarquable opinion que, d'après lui, les éléments aperçus sont des champignons. Schönlein cependant, dans un bref article (5), non seulement omet de mentionner les observations de Remak (publiées par Hube), mais encore il ne s'étend pas sur l'importance de ses propres observations. Il se contente de promettre qu'il reviendra sur la question.

En 1840, Remak entra en rapports scientifiques plus étroits avec Schönlein. La chaire de médecine interne de Berlin étant devenue vacante l'année précédente, on y appela Schönlein, alors âgé de 47 ans et jouissant déjà d'une renommée universelle; il commença ses lectures en mai. C'est alors que Remak devint assistant de Schönlein et, un peu avant déjà (le 15 avril) il fit paraître dans la *Medicinische Zei-*

(1) C'est-à-dire un champignon.
(2) Medic. Zeitung, 1840. No. 16 p. 73-74.
(3) H. Rille. — Dermat. Wochenschr., 1925, vol. 82, p. 512.
(4) Lucas Schönlein, 1793-1864.
(5) Archiv. f. Anatomie u. Physiologie, Berlin, 1839, p. 82.

tung son article, déjà cité, très important du point de vue aussi de la question de priorité (1). Cet article témoigne de la grande considération que le jeune Remak avait pour son nouveau chef. Dans cet article, le jeune débutant de 25 ans ne voulait ni provoquer la susceptibilité de Schönlein ni diminuer les mérites de ce dernier touchant ses recherches sur le favus. Aussi reste-t-il hésitant : d'une part, il souligne le fait que Schönlein est le premier qui, en termes ne laissant aucun doute, *écrivait* que les éléments vus dans le favus sont des champignons ; d'autre part, Remak considère comme indispensable de rappeler dans le même article que c'est lui-même qui, non seulement a observé le premier les filaments ramifiés et les corpuscules sphériques caractéristiques des champignons, mais qui aussi tenait ces éléments, dès 1836, pour des *champignons* et pour *pathogènes*, ainsi qu'il résulte de la description de Hube. *Ce qui revient à dire que Remak a vu et reconnu le premier champignon pathogène pour l'homme.* Par conséquent, de tous points de vue, la priorité est à Remak vis-à-vis de Schönlein. Schönlein connu pour sa « göttliche Grobheit » (rudesse divine) ne protesta jamais contre ces affirmations exprimées avec tant de ménagements par son subalterne et resta impassible en face d'une contradiction apparemment intentionnelle dans la publication de Remak en 1840 (Schönlein est le *premier*, mais *avant* lui c'est Remak qui avait déjà reconnu l'origine végétale du favus) ; de plus, Schönlein ne publia point les recherches ultérieures promises, mais il confia à Remak de nouveaux examens mycologiques, dont le fruit fut l'*inoculation* réussie du favus sur sa propre peau, en 1842 (2), et l'ouvrage classique de Remak paru en 1845 (3).

(1) Medic. Zeitung, loco citato.

(2) Medic. Zeitung, 1842, No. 31, p. 137.

(3) R. Remak. — Diagnostiche u. pathogenetische Untersuchungen, Berlin, 1845.

En 1841, Gruby (1), troisième dans l'ordre chronologique, découvrait lui aussi, indépendamment de Remak et Schönlein, le champignon favique dont il donne une description qui tient encore aujourd'hui sa place. On réclama alors vis-à-vis de Gruby la priorité — non pour Remak, mais pour Schönlein (2).

Dans son ouvrage de 1845, Remak traite de toutes les connaissances que l'on possédait alors sur cette question (3); contrairement à *Lebert* qui avait dénommé le champignon du favus *Oidium Schönleini*, il le désigne, lui, sous le nom d'Achorium qui n'engage à rien et y appose non point son propre nom, mais celui de son maître : *Achorium Schönleini*. Gruby, en 1843, avait agi de même en dénommant le microsporum d'après le célèbre mycologue Audouin, mort quatre ans auparavant : *Microsporum Audouini*. La modestie de Remak dans ses publications, la délicatesse de sa conduite vis-à vis de son maître, ont été la cause que, jusqu'à la publication de l'éude de Rille, on considérait universellement Schönlein comme le premier observateur ayant constaté qu'un végétal pouvait provoquer une maladie humaine.

(1) David Gruby. — Hongrois, vivant à Paris, né à Kisker en Hongrie, 1810, mort à Paris 1898.

(2) H. Feulard. — Teigne et Teigneux. Paris, 1886, p. 34-40. — R. Sabouraud. Les Teignes, Paris, 1910, p. 6. — L. Nékam. Introduction au livre de Ballgi : Börgyógyâszati mykologio, Budapest 1929.

(3) L'affirmation de Remak (dans ce livre, p. 193) que ce fut Schönlein qui découvrit la nature végétale du favus, n'est, de sa part, qu'un excès de loyauté. Valentin (*Report Anat. u. physiol.*, 1841, vol. VI, p. 58) et Bennett (*Transact Royal Soc. ol Edinburgh*, vol. XV, part. II, 1842, p. 289) ont bien compris le sens de l'article de Remak Valentin écrivait ; « Remak macht daraüf aufmersam, dass schon 1836 die Zusammensetzung der tinea favosa aus Pilzfäden beobachtet habe ».

QUELQUES MOTS SUR L'ORIGINE DE GEORGES BAGLIVI

Par le Dr V. TORKOMIAN.

Dans son numéro de juillet-août 1927, le Bulletin de la *Société Française d'Histoire de la Médecine* insérait une notice sur l'origine de George Baglivi; l'auteur de cette notice, le Dr Koërbler, de Zagreb, à à la suite de recherches fort documentées, arrivait à prouver une fois de plus, après plusieurs autres biographes de Baglivi, que le pays natal de ce grand médecin était bien la ville de Raguse, en Dalmatie.

A la fin de son article, le Dr Koërbler ajoute, sans autres détails, que le médecin George Baglivi, était *d'origine arménienne*.

Ce témoignage succinct ayant attiré mon attention j'ai cru devoir m'y arrêter.

Qu'il me soit permis de déclarer d'abord que le Dr Koërbler n'est pas le premier à signaler l'origine Arménienne de ce célèbre médecin du XVIIe siècle.

Un an avant lui le Pr Pietro Capparoni dans son remarquable ouvrage *Profili Bio-Bibliografici di medici celebri italiani dal sec. XVe Sec : XVIIIe* paru à Rome en 1926, écrivait en tête du Chapitre consacré à G. Baglivi (1), que ce dernier était né *Arménien*; d'ailleurs Mazzucheli, auteur du XVIIIe siècle l'avait déjà écrit dans son *gli scrittori d'Italia* paru en 1753.

Je dois certes savoir gré à ces éminents auteurs de n'avoir pas laissé dans l'oubli la véritable origine de

(1) G. Baglivi avoue lui-même son origine armienne dans son ouvrage de l'*accroissement de la médecine pratique*, traduit par J. Boucher, Paris, 1851, pages V et 161.

George Baglivi, dont le nom fait grand honneur à l'histoire médicale de la nation arménienne; néanmoins, je veux rapporter à ce sujet quelques documents, que j'ai eu l'occasion de consulter l'an dernier dans la bibliothèque du couvent, deux fois séculaire, de la Congrégation des Méchitharistes arméniens de Venise.

A partir du commencement du XVIe siècle des colons émigrés d'Arménie, surtout de l'Arménie persane vinrent s'établir sur différents points du littoral de l'Adriatique, notamment à Raguse, et à Venise, ainsi que dans d'autres villes d'Italie, comme par exemple, Livourne, Ancône, Rome, où on trouve encore leurs traces, églises, tombeaux, manuscrits, etc.

Le Père Léon Alischan de la Congrégation des susdits Méchitharistes, historien distingué et très réputé, rapporte dans ses remarquables publications, intitulées *Armeno-Veneto* et *Sisagan* (Venise 1893 et 1893), que le médecin George Baglivi descendait de ces émigrés arméniens; son grand'père paternel était originaire de la ville de nouveau Djulfa, en Arménie Persane, et s'était établi à Raguse; il s'appelait George de Djulfa, en arménien Kévork Djoughaëtzi, et s'occupait de commerce; il mourut en 1663 à Raguse où il fut inhumé dans l'église des Dominicains.

Alischan ne parle cependant pas du fils de George de Djulfa, c'est-à-dire du père du futur médecin.

Tous les biographes de George Baglivi, tant italiens que français s'accordent pour dire qu'il était né à Raguse, le 8 septembre 1668, soit trois ans après la mort de son grand'père dont on lui donna le prénom.

D'après la revue arménienne des Méchitharistes de Venise *Bazmavéb* qui en 1922 a consacré des articles forts intéressants à la mémoire de Baglivi, ce dernier a perdu prématurément son père et sa mère. Demeuré seul avec son frère aîné Jacob, il fut recueilli par des amis de sa famille, qui confièrent les deux enfants aux soins d'un père jésuite charitable, nommé Mondegai; ce père se chargea de les envoyer auprès de

parents arméniens établis à Lecce ; ceux-ci, malheureusement peu fortunés, nepurent les garder longtemps, et se virent obligés, pour les faire élever, d'avoir recours à la générosité de tiers; ainsi, ils réussirent à placer l'un des orphelins, Jacob, dans un couvent où il embrassa la carrière ecclésiastique, tandis que George fut confié à la bienveillance d'un médecin praticiende Lecce, nommé Baglivi.

Ce médecin n'ayant pas d'enfants, adopta le jeune George, à condition que dorénavant il porterait son nom, et c'est ainsi que l'orphelin arménien s'appela George Baglivi.

George reçut de son père adoptif sa première instruction ainsi que le goût des sciences médicales et les premières notions de Médecine, qu'il devait, dans la suite, poursuivre à la Faculté de Médecine de Naples, comme nous l'apprend le Pr Capparoni.

En rapportant succinctement ces quelques renseignements sur l'origine de G. Baglivi, je n'ai nullement la prétention de faire sa biographie complète tant de fois donnée déjà par des maîtres compétents ; j'ai voulu tout simplement, en tant qu'Arménien, insister sur le fait que cette gloire de la Médecine Italienne du XVIIIe siècle, appartenait par sa naissance à la nation arménienne.

George Baglivi n'est d'ailleurs pas le seul Arménien qui se soit rendu célèbre comme savant en Italie; je me bornerai à citer, parmi beaucoup d'autres, le célèbre chimiste Ciamician, membre correspondant étranger de l'Institut de France, mort il y a quelques années.

Le Couvent des Méchitharistes de Venise, possède dans ses collections un portrait de George Baglivi dont j'ai pu faire faire une reproduction; ce portrait, que je joins à cette note est identique à celui qu'on trouve dans l'ouvrage du Pr Capparoni, avec cette différence, qu'au bas de celui de Venise on lit en arménien le nom de George Baglivi.

UN VÉNÉROLOGUE ARMÉNIEN AU XIXe SIÈCLE

Par le Dr V. TORKOMIAN.

Au nombre des auteurs, qui dans la seconde moitié du siècle passé ont contribué aux progrès de la vénérologie, on a le droit de compter un médecin arménien, français d'adoption, élève de Ricord, qui durant toute sa vie s'est voué aux études des maladies vénériennes, et s'est distingué par un nombre important de travaux, qui ont été justement appréciés par l'Académie de Médecine et par la Presse Médicale de Paris.

Qu'il me soit permis d'évoquer aujourd'hui le souvenir de ce vénérologue arménien, mort jeune, il y a plus de soixante ans, après avoir été parmi ses compatriotes un fervent propagateur de la médecine française.

Il s'agit du Dr Joseph Beyran Melconian, connu sous le nom de « *Docteur Beyran* ».

*
* *

Il était né à Andrinople, en Turquie d'Europe, le 16 mars 1825, et était le fils unique d'un Arménien nommé Melcon, d'où le nom Melconian de Beyran ; ce père avait dans le pays une situation considérée comme changeur de monnaies, nous dirions aujourd'hui banquier.

Après avoir fait ses études primaires dans l'Ecole paroissiale de son pays natal, le jeune Joseph fut envoyé à Constantinople, et inscrit comme élève interne au célèbre collège arménien dit « *Djémaran* » à Scutari d'Asie.

C'est dans cette école qu'il reçut son instruction

secondaire et apprit à fond la langue et la littérature française qu'enseignaient des professeurs français.

Joseph Melconian qui dès cette époque s'appelait tout simplement Beyran, muni du diplôme du dit Collège, quitta Constantinople vers la fin de l'année 1843, afin d'aller étudier la Médecine à Paris.

*
* *

L'amour de la médecine lui fut inspiré, paraît-il, par un professeur de français, lequel tout en étant voué à la littérature, était en même temps un grand amateur de l'art de guérir, et ce professeur a exercé son influence non seulement sur Beyran, mais encore sur quatre autres de ses élèves qui ont tous embrassé la carrière médicale, ainsi qu'il m'a été rapporté par un des anciens condisciples de Beyran, le Dr Stépan pacha Aslanian, professeur honoraire à l'Ecole de Médecine de Constantinople, que j'ai eu l'avantage de connaître dans un âge avancé.

C'est en 1844 que le futur médecin Beyran prit sa première inscription à la Faculté de Médecine de Paris, il en devint ainsi le quatrième élève arménien, ses aînés immédiats étant Ballian, mort prématurément, puis Sinapian et Roussignan, devenus plus tard Professeurs émérites à l'École de Médecine de Constantinople.

Beyran suivit les cours de la Faculté avec une très grande assiduité, tout en fréquentant les services cliniques des hôpitaux, mais de préférence ceux de Rostan et de Ricord ; et c'est sous l'impression des leçons magistrales de ce maître célèbre que Beyran devait s'orienter vers la branche des maladies vénériennes.

*
* *

Il passa brillamment ses examens de Doctorat, et le 18 juin 1850, soutint une thèse ayant comme sujet : *Le diagnostic des affections du Testicule.*

Cependant, bien avant la soutenance de sa thèse, il avait publié au mois de juin 1848, un mémoire sur

la *Paralysie du grand dentelé*, mémoire qui a été inséré dans la *Gazette des Hôpitaux*.

En 1849, pendant l'épidémie de choléra de Dieppe(1), il s'était engagé comme aide-médecin et avait prodigué ses soins aux cholériques avec un dévouement qui lui valut plus tard la Croix de la Légion d'honneur.

Aussitôt devenu docteur en Médecine, Beyran se fit naturaliser français, mais malgré son vif désir de s'établir à Paris et de suivre la carrière des Concours, il se vit obligé d'obéir aux instances de son père et de retourner, ne fût-ce que provisoirement, à Constantinople, où, en effet, une carrière brillante l'attendait, grâce à sa capacité et surtout à son titre de « Docteur en Médecine de la Faculté de Paris », titre des plus enviés alors en Orient, comme d'ailleurs aujourd'hui.

*
* *

Aussi, le trouvons-nous dès 1851 à Constantinople ; à peine y était-il arrivé, qu'il fut nommé médecin et chirurgien en chef de l'hôpital arménien de Saint-Sauveur et Médecin de l'hôpital Impérial de la Marine ottomane.

Il remplit simultanément ces deux fonctions, avec une rare sagacité et une abnégation digne d'un savant.

Non seulement il introduisit de grandes améliorations et des réformes dans les services hospitaliers qu'il dirigeait, mais encore il consacra la majeure partie de son temps à étudier les maladies endémiques et en particulier, les affections vénériennes, sur lesquelles il fit de très intéressantes communications à Paris ; j'en citerai les suivantes :

De l'action du pus chancreux, en 1851 ;

Monographies sur les maladies vénériennes, en 1851 ;

Mémoire sur les rétrécissements du canal de l'urèthre, en 1852 ;

(1) Ces renseignements m'ont été fourni en 1894 par le très regretté Dr L. H. Petit, bibliothécaire de la Faculté de Médecine.

De la névralgie de la vessie, en 1852 ;

Mémoire sur les maladies de l'urèthre et de la vessie, en 1852 ;

Néanmoins, le Dr Beyran ne put continuer longtemps à exercer à Constantinople, car, là-bas le champ scientifique lui paraissait trop restreint; il souffrait beaucoup de la nostalgie de la France ; il renonça donc à la haute situation médicale qu'il occupait, il refusa même la chaire que l'École de Médecine lui offrait, il sacrifia tout et malgré les supplications de son père, il finit par quitter définitivement Constantinople et rentrer à Paris en 1853 ; on était à la veille de la guerre de Crimée.

*
* *

A Paris, il s'installe au 116 de la rue de Grenelle-St-Germain, comme nous l'apprend l'Agenda Médical de la même année, et dès le commencement il se spécialise dans la branche des maladies vénériennes.

Homme de recherches et d'observations, il publiait des travaux qui ne manquent pas d'intérêt aux yeux de ceux qui s'adonnent à l'histoire de la médecine.

Ces travaux étaient intitulés :

De l'inflammation granuleuse du col de l'utérus, en 1853;

Étude sur le pellagre, en 1853 ;

De la paralysie syphilitique de la sixième paire ; en 1853.

A part ces mémoires concernant la Vénérologie et la Gynécologie, il a écrit aussi un opuscule sur la *Thoracenthèse* publié dans l'*Union Médicale* de 1853; et une monographie sur *la Turquie* médicale et une *Notice sur la Turquie*, en 1855.

Dans celle intitulée *La Turquie médicale*, le docteur Beyran décrivait les maladies endémiques spéciales à ce pays, l'état sanitaire, et la rareté des cas de rage, qu'il attribue à la liberté des chiens errants, dont toutes les rues de Constantinople étaient bondées à cette époque déjà lointaine ; ces animaux ne devaient être exterminés en masse que vers 1910.

Ces deux monographies étaient spécialement écrites, pour servir de guide aux soldats de l'armée française qui se rendaient en Orient pour prendre part à la guerre de Crimée.

Elles ont été traduites en langue turque et présentées au gouvernement Ottoman, qui a récompensé son auteur par une décoration et le nommer officiellement en 1855, médecin attitré de l'Ambassade de Turquie à Paris.

*
* *

En 1857, le docteur Beyran publiait chez Germer-Baillière un petit traité de Pathologie générale, dont il a fait paraître une seconde édition en 1863, revue et augmentée, en y insérant de nombreuses pages, relatives aux symptômes des affections vénériennes.

En 1858, il est nommé Chevalier de la Légion d'honneur pour les services qu'il avait rendus aux malades pendant l'épidémie de choléra de Dieppe en 1848.

En 1864, il est professeur libre à l'Ecole pratique, où il enseigne devant un auditoire assez nombreux, sur les maladies vénériennes et des voies urinaires.

Le docteur Beyran a réuni ces leçons dans un petit volume qu'il a fait paraître en 1865, sous le titre : *Leçons des maladies des voies urinaires.*

Nous connaissons encore de lui des Mémoires sur les *Polypes de l'urèthre chez l'homme* (1862), et les *vices de conformation des organes génitaux chez la femme* (1862) et, en outre, un uréthrotome présenté à l'Académie de Médecine et fort apprécié par celle-ci dans une des séances de l'année 1862.

Le docteur Beyran est aussi l'inventeur de deux sortes *d'opiat*, qualifiées sous le nom de *l'opiat Beyran* que nous trouvons mentionnés dans le nouveau formulaire de Bouchardat des années 1865-1895.

Infatigable, le docteur Beyran, tout en ayant une vaste clientèle, s'occupait sans relâche de ses publications, comme me l'a plus d'une fois raconté mon très regretté collègue et ami le docteur Péchdimaldji

qui avait connu Beyran et vécu dans son intimité, lorsqu'il faisait ses études de médecine à Paris.

*
* *

C'est probablement le surmenage qui a fini par ruiner la santé de Beyran à tel point qu'en 1866 il se vit obligé de cesser ses occupations et se retirer en Italie sous un climat tempéré; malheureusement, ce déplacement n'eut aucun effet et exerça au contraire une influence très fâcheuse sur l'état de sa santé; il rentra donc à Paris, et malgré les soins assidus de ses Collègues, succomba le 24 juillet 1866, aux suites d'une phtisie galopante; il demeurait à ce moment au n° 108 de l'ancienne rue Neuve-des-Mathurins; il avait à peine 41 ans.

Membre correspondant des Sociétés de Médecine de Constantinople et de Dresde, le docteur Beyran était aussi membre titulaire de la Société de Médecine pratique de Paris.

Célibataire, il montrait une affection toute spéciale à l'égard des élèves arméniens venant à Paris pour leurs études et particulièrement des étudiants en médecine; il aimait beaucoup à servir de guide à ces derniers, à les initier aux cours de la faculté et des hôpitaux, à leur donner même des leçons particulières et leur inspirer l'amour de la Science française.

*
* *

De l'époque de sa rentrée à Paris en 1853 jusqu'à l'année de sa maladie, il a pu instruire ainsi neuf étudiants arméniens, qui ont été des médecins renommés à Constantinople, se souvenant toujours de ce que les leçons de Beyran leur avaient facilité l'entrée des cliniques des professeurs.

Ces neuf médecins étaient les suivants :

Takvorian (en 1855); Arzouman et Tchayian (en 1858); Khorassandji (en 1859); Kiatibian (en 1861); Naphilyan et Raphaëlian (en 1862); et Pechdimaldji, étudiant.

Le docteur Beyran était un grand ami de la France; il l'aimait beaucoup; il repose dans la terre de France;

sa mémoire est pieusement conservée au sein de l'histoire contemporaine de la médecine arménienne.

*
* *

Pour bien juger la valeur de ce médecin arménien-français, comme vénérologue, il serait certainement opportun de présenter avec sa biographie une analyse de ses travaux; je la réserve pour une communication ultérieure, et je me fais un plaisir de présenter ici sa photographie, que j'ai trouvée dans une librairie de la rue de l'ancienne Comédie.

QUELQUES MAITRES-CHIRURGIENS BRIARDS

Par le Dr Roger GOULARD, de Brie-Comte-Robert.

I. ANTOINE GILLES L'AINÉ (1620-1689)

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, vécurent, dans la région de Brie-Comte-Robert, plusieurs maîtres-chirurgiens qui étaient, tous, parents entre eux. La famille des Gilles était fort nombreuse, ainsi qu'on le verra par ces modestes études. La présente notice sera consacrée à l'un d'eux, qui exerça, pendant près de quarante ans, son art à Brie.

Antoine Gilles — qui fut surnommé l'aîné pour le distinguer de son fils, dit le jeune, aussi maître-chirurgien à Brie, — était né en 1620 à Mandres, localité située à une lieue de Brie-Comte-Robert. Son père était François Gilles, maître barbier-chirurgien à Mandres, piqueur au vol pour corneilles de la grande fauconnerie du Roi, marguillier de l'Eglise Saint-Thibaut, de Mandres, — et de Françoise Moreau, qui fut dame de la Confrérie de la Charité, en l'église

Saint-Etienne, de Brie-Comte-Robert. On lui connaît deux frères et deux sœurs : *Claude*, maître-chirurgien à Tilly, paroisse de Saint-Fargeau (près Melun), *Charles*, procureur fiscal de la Justice des Chartreux de Mandres, *Jeanne*, mariée à Jacques Thuillier, maître-chirurgien à Corbeil, puis à Mandres, et enfin *Marie*, femme de Pierre Houdé, receveur de la seigneurie de Vaux-la-Reyne, sise à Combs-la-Ville, près Brie.

D'autre part, François Gilles, père d'Antoine, avait lui-même un frère Charles, qui était maître-barbier et chirurgien de la Maison du Roi.

Antoine Gilles vint exercer l'art de la barberie et chirurgie à Brie-Comte-Robert, vers 1650. Il s'installa, rue de l'Eglise. C'est dans sa boutique qu'il recevait les malades qui venaient le consulter, rarement d'ailleurs, car il faisait beaucoup plus de visites qu'il ne donnait de consultations.

Dans la « boutique », se trouvaient deux fauteuils, une vieille chaise et une « forme ». Une petite fontaine de cuivre jaune et un petit miroir étaient accrochés à l'un des murs. Dans une petite armoire de bois blanc, étaient les instruments du maître chirurgien : un trépan avec toutes ses pièces, une scie à amputation, trois couteaux, seize lancettes dans un étui, deux paires de ciseaux, un bistouri, un repoussoir, un pélican, un étui de chirurgien garni de toutes ses pièces. Le tout valait, paraît-il, environ trente et une livres. Sur une table, il y avait deux mortiers de marbre avec leurs pilons, un petit mortier de fonte et deux coquemars de cuivre rouge. Sur une étagère, se trouvaient « plusieurs sortes de remèdes et de sirop servant à l'art de la chirurgie » et un chandelier de bois.

De la boutique, on passait dans le « chauffoir ». Comme c'était l'habitude dans les maisons d'autrefois, le chauffoir était la pièce principale du logis. C'était là qu'Antoine Gilles et sa femme, avec leurs nombreux enfants, mangeaient, couchaient et passaient la plus grande partie des jours ; c'était là, aussi, que le soir, la famille, à laquelle se joignaient le

garçon-chirurgien et la domestique, se rassemblait pour causer, et, l'hiver, pour se chauffer.

Dans la cheminée haute et large, il y avait une crémaillère, deux chenets à pommes de cuivre, un tournebroche, un saulnier de bois ferré, etc... Deux tables, six chaises, deux fauteuils, deux armoires de chêne, une couche à hauts piliers et un coffre-bahut composaient l'ameublement. Dans l'une des armoires, étaient rangés divers objets : vingt et un linges de boutique servant à faire le poil, trois bonnets de boutique, un bassin de cuivre et les Œuvres d'Ambroise Paré.

Un appentis servait de cuisine. On y trouvait tous les ustensiles de ménage ordinaires : broches à rôtir, lèchefrittes, marmites, balances, bassinoire, plats et écuelles d'étain, chandeliers de cuivre, etc...

Antoine Gilles — selon l'usage du temps — avait, pour aller visiter ses malades, un cheval, qui était logé dans une petite écurie.

Au-dessus du chauffoir, était une chambre bien meublée d'une couchette à hauts piliers, d'un guéridon, de plusieurs chaises, de deux fauteuils, d'une table de noyer et d'un buffet de noyer à quatre colonnes. Une autre chambre, qui faisait suite à la précédente, contenait deux couchettes garnies, un rouet à filer et un dévidoir à fusée ; un coffre-bahut carré de quatre pieds de long était rempli de linge : draps, nappes, serviettes, etc..., en grande abondance. Enfin, au grenier, outre du blé et de l'avoine, on avait relégué divers objets, qui auraient dû, semble-t-il, être ailleurs : tasses, fourchettes, écuelles à oreilles, cuillers, salières, le tout d'argent.

Si j'en juge d'après le résultat de mes recherches dans les vieux papiers, Antoine Gilles devait avoir une vie professionnelle assez bien remplie. Voici d'abord de lui un « rapport en chirurgie » qui date du 19 novembre 1653.

J'ay soubzigné Antoine Gilles, maître chirurgien à Brie-Contre-Robert certifié que, en vertu et exécution de l'ordonnance de monsieur le bailly de Brie Controbert, le 19[e] jour de

septembre 1653, j'ay me suis (*sic*) exprès transporté au faubourg dudit Brie en la maison de Pierre Bougault, où j'au veu et visitté Catherine Masson, femme dudit Bougault en plusieurs parties de son corps. Premièrement, luy ay trouvé une contusion et meurtrissure sur les paupières supérieure et inférieure de l'œil du costé droiet quy luy a causé grande douleur ; plus, ladite femme se plaint de plusieurs coups qu'elle a reçus dans les hipocondres quy luy font grande douleur sans cependant que luy paroisse aucune contusion parceque en telle partie il n'y en paroit aulcune et ladite femme dit estre grosse de trois mois. C'est pourquoy ladite femme peut estre en danger de son accouchement. Lesdites contusions ne peuvent luy avoir esté faites que par coups, comme coups de pieds, coups de poings ou choses semblables. Tout ce que dessus j'ay certifié estre vray, ce dix-neuviesme jour de novembre 1653.

A. Gilles.

Le 24 mars 1673, Antoine Gilles et Claude Terrier, aussi maître-chirurgien à Brie, en vertu d'un jugement rendu par le lieutenant du bailli, le 17 mars précédent, procédèrent à « la prisée et estimation des pansemens et médicamens faits et fournis » par François Doguet, également maître-chirurgien à Brie, à François Bouleu, marchand, et à sa famille. Ils examinèrent le mémoire que leur remit Doguet et constatèrent que « les saignées y mentionnées montent à la quantité de dix-vingt, comptant chacune saignée du pied pour deux saignées, lesquelles nous avons estimées à la somme de trente livres seulement ». Quant au surplus du mémoire, il fut ramené à la somme de cent soixante dix livres. Gilles et Terrier se virent allouer, pour cette expertise, chacun, quarante livres.

Le 13 juillet 1674, Antoine Gilles, déjà « lieutenant et commis de M. Félix, conseiller et premier chirurgien du Roy en la ville, fauxbourgs et ressort du bailliage » fut nommé et commis par Messire Daquin, conseiller du Roi en ses conseils et premier médecin de Sa Majesté, « pour faire tous les rapports et visitations des corps morts, blessez, mutilez, noyez et

prisonniers et aultres qui se font par authorité de justice ». Le 20 juillet suivant, Charles Teissier, procureur du Roi exerçant la justice en l'absence du bailli, recevait Gilles « en ladite commission pour en jouir et icelle exercer conformément auxdites lettres et aux charges y contenues ».

Quelques semaines plus tard, le 6 septembre, Antoine Gilles déposait sous serment devant le procureur du Roi que « Emery Louis Dreux, chevalier, seigneur de Varennes-en-Brie, est incommodé dès il y a plus de quinze ans de deux bubonocèles, ou autrement une descente des intestins dans les deux aynes, ce qui l'oblige à porter un bandage à deux escussons, ce qui l'empesche encore d'aller à cheval et, outre, qu'il a la veue si faible et basse qu'il est obligé de porter des conserves, affin de pouvoir les objets un peu éloignés ».

Une vive concurrence existait entre les médecins d'autrefois, dont la tradition ne s'est pas, hélas ! perdue.

Ainsi, le 22 septembre 1674, Antoine Gilles adressa une requête au bailli, où il signalait que le nommé Vizon prétendait s'établir à Brie « pour tenir boutique ouverte et pendre bassins à l'effet d'exercer la barberie et chirurgie ». Vizon s'était fait fort, paraît-il, d'obtenir du bailli et du procureur du Roi la permission de s'installer. Antoine Gilles s'y opposait, soutenant que seul, le sieur Félix ou, à son défaut, lui Gilles, son lieutenant, avait le droit d'accorder cette autorisation. La réclamation de Gilles resta, sans doute, sans effet, car il appert de nombreux documents que Jean Vizon put exercer son art à Brie, où il mourut en 1684.

Très nombreuses étaient, jadis, les contestations d'honoraires, et l'habitude dure encore de nos jours. Le 2 juillet 1675, Antoine Gilles et Jacques Jouannyn, tous deux maîtres-chirurgiens à Brie, procédèrent à la requête du bailli, à l'estimation des pansements et médicaments faits et fournis par François Dognet, aussi maître-chirurgien à Brie, à Etienne Rogier,

geôlier des prisons du bailliage. Ils évaluèrent les honoraires dûs à la somme de onze livres quatre sols.

Au commencement de l'année 1676, le 2 janvier, Antoine Gilles accusa Claude Terrier, maître chirurgien, de l'avoir publiquement injurié et diffamé. La veille, avait eu lieu, en la chambre de l'audience du bailliage, l'élection du syndic et de deux échevins. Quelques habitants donnèrent leurs voix à Antoine Gilles. Celui-ci, subitement et sans motifs, paraît-il, traita Claude Terrier de sot, bougre et jean-foutre, lui disant aussi qu'il lui apprendrait à vivre. Terrier répondit à Gilles qu'il ferait mieux de se taire, car il avait été destitué de sa charge de lieutenant d'une compagnie d'habitants de Brie, pour avoir livré la ville aux ennemis du Roi, en septembre 1652, pendant les troubles de la Fronde. Gilles répliqua que si cela était vrai, il n'aurait pas été nommé, depuis, collecteur des tailles.

Charles Lesné, bailli, ouvrit une information, et entendit Claude Terrier. Le maître-chirurgien raconta qu'une nuit, le marquis de Persan, qui était du parti du prince de Condé, se présenta devant Brie. Il y trouva Antoine Gilles qui commandait les soldats de garde, et qui, après avoir parlementé avec lui pardessus les murailles, lui fit ouvrir la porte du Moustier. La soldatesque du marquis pénétra alors dans la ville, et y séjourna six semaines, rançonnant durement les habitants.

Quels furent les moyens de défense de Gilles ? Je ne sais, car on n'en trouve aucune trace dans le dossier de l'affaire. Quoiqu'il en soit, le 7 février 1676, le bailli rendit une sentence par laquelle Terrier était tenu de « comparoir en l'auditoire, en lequel ledit Gilles fera trouver le nombre d'habitants que bon luy semblera, pour là déclarer hautement que malicieusement, inconsidérément et contre vérité, il a dit lesdites injures qui n'étoient point véritables, en demandera pardon à Dieu, au Roy et audit Gilles, auquel il fournira acte en bonne forme de sa déclaration, et de le faire sera contraint par corps ».

Le 9 juin 1678, Antoine Gilles, assisté de Jacques Petit, aussi maître-chirurgien à Brie, fut chargé par Charles Lesné, bailli de Brie, de pratiquer, en présence du procureur du Roi et de Jacques Dufour, docteur en médecine à Brie, l'autopsie du corps de Hubert Buglot, dont les causes de la mort avaient paru suspectes. Il constata que le foie était atteint d'« une espèce d'eschir (squirrhe) » et qu'une pinte de pus était épanchée dans la plèvre droite. La mort était donc naturelle et les coups qu'avait reçus le défunt des époux Thouzé, le 31 mai, n'y étaient pour rien.

Quelques jours plus tard, le 31 juillet, Antoine Gilles eut à examiner, à la requête du bailli, François Doguet, maître-chirurgien à Brie, qui avait été blessé par le sieur Mercier Jean Pierre, garçon-chirurgien chez Claude Terrier. Gilles rédigea son rapport, le même jour.

En 1679, le 6 juin, Gilles fit la « visitation » du corps de Nicolas Nodon, maître tailleur et geôlier des prisons royales de Brie, qui avait été assassiné par un détenu. Il adressa son rapport au procureur du Roi, en l'absence de bailli.

Encore une contestation d'honoraires ! Le 30 juin 1680, Antoine Gilles fut chargé par le bailli d'examiner la note d'honoraires de Louis Jouannyn, maître-chirurgien, à Brie, pour soins donnés à Spire Gisson. Il ramena le montant du mémoire de 75 livres, 16 sols à 40 livres.

Le 25 mars 1681, Gilles, sur l'ordonnance du bailli, visita Denis Beuglier, laboureur, habitant la ferme de la Grivelle, sise aux faubourgs de Brie. Cet homme avait, paraît-il, été blessé par Alexandre du Buisson, sieur de la Marsaudière. Quelques jours après, il mourut. L'autopsie du corps fut faite, le 23 avril, par Antoine Gilles et François Doguet. Les deux maîtres-chirurgiens constatèrent que la mort n'était pas dûe aux coups portés par du Buisson, mais « à une grande intempérie avec obstruction aux viscères et une hydropysie depuis plusieurs années, et depuis six mois une fièvre double tierce et une diarée ».

Je note que sur la « Liste des offices et justices du bailliage de Brie, pour l'année 1688 », on lit : maîtres-chirurgiens commis aux rapports : « Anthoine Gilles, maistre chirurgien et commis à faire les rapports en chirurgie ordonnez en justice tant audit Brie que bailliage dudit lieu ».

Enfin, j'ai retrouvé les noms de quatre des garçons-chirurgiens d'Antoine Gilles. En juillet 1675, *Antoine Vitalis*, garçon chez Gilles et Morin, garçon chez Doguet, blessèrent au cours d'une querelle, le sieur René Leduc. *Jean Lartigue*, autre compagnon-chirurgien de Gilles, signa comme témoin un bail à loyer de terres passé par son patron, le 16 février 1679, par-devant Desloges, notaire royal à Brie. En 1660, *François Bouquet* entrait, pour deux ans, chez Gilles; et en 1864, *Jean Desagneaux*, pour trois ans. Je possède une copie du contrat d'apprentissage de chacun de ces deux compagnons, que je publierai, ici, prochainement.

Tels sont les détails que j'ai recueillis, dans les archives locales, sur la vie professionnelle d'Antoine Gilles l'aîné. Celui-ci se maria deux fois. La première femme fut Hélène Rollant, qu'il épousa à Brie, le 9 janvier 1650 et qui fut inhumée, le 23 mars 1663. La seconde fut Marie Musnier, qu'il épousa le 1er septembre 1664, et qui mourut, après lui, le 15 février 1699.

De ces deux mariages, naquirent dix-sept enfants, dont un grand nombre succombèrent en bas-âge. Deux de ces enfants nous intéressent particulièrement : Antoine, qui exerça la barberie et chirurgie à Brie et sur lequel je publierai ultérieurement une notice, et Charles, qui fut maître chirurgien à Paris.

Charles Gilles naquit à Brie, le 13 janvier 1651. Il eut le titre de chirurgien-juré, à Paris, où il habita successivement à l'hôpital de la Pitié (1679), rue Bourtibourg (1694), rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (1713) et rue Saint-Thomas du Louvre (1714). Il est fait mention de lui, en ces termes, dans l'*Index fune-*

reus des célèbres chirurgiens de Paris (1). « M. Carolus Gilles. Briœ-Comitis-Roberti natus. Ant. præf. In domo Dei artis sui elementis imbutus. In generali xenodochio magisterium obtinuerat. Consultoris chirurgiœ postea munus in Belgii et Italiœ hospitiis cum laude implevit. Mulieribus etiam parturientibus frequentes et salubres tulit suppetias. Vir insuper fuit probitate et candore spectabilis. Obiit in martii 1715. »

Il est difficile de dire si Charles Gilles exerça son art à Brie. Si oui, il y demeura peu de temps. Quoiqu'il en soit, il fut l'objet en 1689, d'une poursuite en responsabilité médicale. En effet, en août 1689, Etienne Laurencin, hôtellier à Brie, adressa à Charles Lesné, bailli, une plainte contre Charles Gilles qui, au début de l'année en cours, l'avait soigné pour une fracture compliquée de la jambe droite. Laurencin prétendait être resté estropié. Yvan Chevalier, maître-chirurgien juré à Paris, rue de la Pelleterie, et François Julliot, aussi maître-chirurgien à Paris, rue de la Boucherie, furent commis pour examiner Laurencin. Ils constatèrent que « la réunion de la fracture est exactement faite, à la réserve néantmoins que la jambe cambre un peu en dehors, mais comme ledit Laurencin n'est pas resté jusqu'à sa parfaite guérison entre les mains dudit Gilles, nous ne pouvons luy attribuer la faulte de cette difformité. » De quoi, ils adressèrent un rapport, le 23 juin 1690. Le même jour, le bailli condamna Laurencin à payer à Charles Gilles les cent quatre vingt livres que celui-ci lui avait demandés pour ses soins.

En 1694, Charles Gilles, qui possédait des biens à Brie, poursuivit un de ses locataires, Jacques Nivon,

(1) Page 594. Cet index est annexé aux : Recherches critiques et historiques sur l'origine... et les progrès de la chirurgie en France, par Quesnay. Paris, Osmont, 1744, in-8°.

Voici la traduction de la notice ci-dessus : Charles Gilles. Né à Brie-Comte-Robert, Ancien prévôt (du Collège des Chirurgiens de Paris). Fut initié aux éléments de son art à l'Hôtel-Dieu Obtint la charge de professeur à l'Hôpital général. Remplit avec éclat les fonctions de conseiller en chirurgie dans les hôpitaux de Belgique et d'Italie (Guerre de la Ligue d'Augsbourg, 1688-1697.) Prodigua également ses soins salutaires aux femmes en couches. Ce fut un homme supérieur par son honnêteté et remarquable par son talent. Il mourut en mars 1715.

couvreur, qui ne lui avait pas payé son terme. En 1695, il adressa une plainte en justice contre François Doguet, garçon-chirurgien, qui refusait de continuer à lui payer une rente viagère de 60 livres par an, prix de la vente d'une maison que Gilles avait consentie à défunt François Doguet, de son vivant maître-chirurgien.

A sa mort, survenue, on l'a vu en 1715, Charles Gilles laissa une fille unique, Marie-Françoise, mariée à Jean-François Carrère, premier chirurgien de Son Altesse Royale, Madame, duchesse d'Orléans, et demeurant à Paris, au Palais-Royal.

Quant à Antoine Gilles l'aîné, qui, dans les dernières années de sa vie, était greffier de la Communauté des maîtres-chirurgiens de Brie, il mourut le 16 mars 1689, à l'âge de soixante-neuf ans, et fut inhumé, le lendemain, dans l'Eglise paroissiale de Brie, sous les petites voûtes. Le 20 avril suivant, un inventaire de ses biens fut fait par Charles Desloges, notaire royal, à la requête de Marie Musnier, sa veuve, tutrice de Claude et François Gilles, mineurs, et en présence d'Antoine Gilles le jeune, maître-chirurgien à Brie, et de Charles Gilles, maître-chirurgien à Paris. L'ensemble des biens mobiliers fut estimé valoir la modeste somme de six cents livres environ.

NÉCROLOGIE

Augustin CABANÈS (1862-1928)

Cabanès ! C'est avec Daremberg, le premier historien de la médecine, que j'ai fréquenté, quand j'étais étudiant. *Les Indiscrétions de l'histoire* étaient une récréation entre l'*Anatomie* de Poirier et le *Traité de médecine* Charcot-Bouchard. J'ai toujours été reconnaissant à Cabanès d'avoir introduit l'histoire de la médecine parmi les livres amusants.

C'est pourquoi je tiens à remercier MM. Sieur et Tricot-Royer qui m'ont délégué à leur place à cette cérémonie. Le médecin inspecteur général Sieur, notre actuel président de la *Société française d'histoire de la médecine* savait qu'il ne pourrait répondre à l'aimable invitation de notre ami, le Dr Noir. Aussi, à la séance de juillet de la Société française d'histoire de la médecine, ai-je été désigné pour le remplacer. Notre Société, qui ne veut rien ignorer de ce qui intéresse l'histoire de la médecine, se devait à elle-même de dire un mot sur l'œuvre si abondante de Cabanès, qui est universellement connu, non seulement des médecins, mais du grand public.

Cette célébrité a franchi depuis longtemps les frontières françaises. On se souvient du succès des conférences de Cabanès faites à Bruxelles. Il était donc tout naturel que le Président de la *Société internationale d'histoire de la médecine*, le Pr Tricot-Royer (de Louvain) tint à joindre son éloge à ceux de ses collègues. Malheureusement, retenu en Belgique, il m'a prié de l'excuser et de dire pour lui la reconnaissance de la Société internationale d'histoire de la médecine envers Cabanès. En effet, nous n'avons pas oublié la part active qu'il a prise à notre *Exposition rétrospective d'histoire de la médecine*, installée à la Faculté de médecine, dans la salle Debove, à l'occasion du *Congrès de Paris*, dont on se rappelle le grand succès. Cabanès était venu lui-même installer toute une collection de documents iconographiques et je le revois avec ses moustaches cirées à la Napoléon III, se mêlant aimablement à nous dans l'effervescence de l'organisation des derniers jours avant l'ouverture.

Ce n'est pas seulement au nom des Sociétés française et internationale d'histoire de la médecine, mais aussi au nom de la *Société Médico-historique* que je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui.

Cette Société fut créée le 2 mars 1908, avec l'aide effective de Victorien Sardou, Louis Landouzy et Paul Bourget. Au début du volume unique des Comptes-rendus (1) Cabanès a bien résumé le but de la Société :

« La Société médico historique, littéraire et artistique, composée de médecins, d'historiens, d'hommes de lettres et d'artistes, s'est proposé pour but d'étudier non point l'histoire de la médecine, mais l'histoire générale, la littérature et les arts, envisagés dans leurs rapports avec la médecine.

Il n'est plus à démontrer que certains problèmes historiques ne peuvent être élucidés qu'avec l'aide des sciences biologiques. L'historien, par contre, fournit au médecin des matériaux d'études, lui indique les sujets qui réclament son intervention, limitant ainsi son champ de recherches et lui épargnant les risques de s'égarer dans les sentiers déjà battus.

Les littérateurs n'ont pas un moindre profit à tirer de leur commerce avec les médecins : les problèmes de psychologie morbide, ceux encore qui relèvent de l'hérédité et de l'emprise des tares physiologiques, semblent de jour en jour les captiver davantage ; ils sentent plus que jamais le besoin de contrôler, auprès des hommes de l'art, la sûreté de leur documentation ; le médecin, de son côté, devant l'importance que prend à ses yeux l'influence de la maladie et du tempérament sur le génie de l'écrivain, connaît qu'une place nouvelle lui est réservée dans l'évolution de la critique.

L'art, enfin, ne saurait se priver de l'aide de la science, dont il semble d'abord qu'il puisse dédaigner les lois. Et n'est-ce point l'artiste lui-même qui a introduit dans son domaine la physiologie et l'anatomie, qui lui permirent de rendre l'idéale beauté, la pathologie aussi qui lui servit maintes fois à reproduire les aspects divers de la souffrance et de la maladie ?

La collaboration des médecins, des historiens, des hommes de lettres et des artistes, semblait donc s'imposer ; c'est pour la faciliter et la répandre que furent jetées, en 1908, les bases de la Société médico-historique et littéraire. »

A la réunion du 29 novembre 1908, le bureau définitif était ainsi constitué :

(1) Bulletin de la Société Médico-historique 1909-1910, grand in-8 jésus de 273 p. A Paris, au siège provisoire de la Société, 9, rue de Poissy, 1910, Charles Colin, imprimeur à Mayenne.

Président d'honneur : M. Anatole France, de l'Académie française ;

Président : M. Landouzy, doyen de la Faculté ;

Vice-Présidents : MM. Paul Bourget et Gilbert Ballet;

Secrétaire général : Dr Cabanès ;

Secrétaire des séances : Dr Meige ;

Trésorier : Dr Laignel-Lavastine ;

Bibliothécaire-archiviste : M. Félix Chambon.

La quatrième réunion eut lieu le 12 janvier 1909. Dès lors, les séances se succédèrent régulièrement pendant deux ans. Celle du 14 juin 1910 fut la dernière. On lit, page 268 du Bulletin : « En raison des vacances universitaires, la Société ajourne ses séances à la rentrée. La rentrée vint ; les séances sont toujours ajournées. Il ne tiendrait qu'à la Société de les reprendre, car elle n'est pas morte, mais hélas ! beaucoup de ses membres ne sont plus et surtout son animateur Cabanès et celui dont le prestige réunit un instant des éléments distants, mon maître, le Pr Landouzy. Pendant sa vie active, la Société médico-historique répondit au but pour lequel Cabanès l'avait créée. Le Bulletin le montre nettement par les travaux qu'il contient et que je rappelle ici, car le volume est devenu très rare.

Napoléon était-il malade à Waterloo ?, se demande *Ravarit*.

Cabanès étudie la dernière maladie de Napoléon, Louis XI, jugé par l'histoire, expliqué par la médecine, et le concours que peut prêter la médecine à l'histoire.

Monéry trace les limites de la critique médico-psychologique dans le domaine littéraire et en donne deux exemples en analysant le rôle des névroses dans *Le Triomphe de la mort* et *l'Enfant de volupté*, de Gabriele d'Annunzio.

Meige esquisse les fous dans l'art ;

Noury indique l'alimentation des accouchées dans l'art ;

Bougon décrit la grippe fébrile de Napoléon à la Moscova ;

Brunon se demande comment est morte Agnès Sorel ;

Lombard cherche les relations intellectuelles des philosophes, des artistes et des médecins ;

Semelaigne étudie la mort de Daubenton, *Lombard* celle d'Henriette d'Angleterre, *Pluyette* l'accouchement de Myrrha, *Régis* la dromomanie de J.-J. Rousseau, *Ravarit* la neurasthénie de Murat en Espagne, en 1808. Enfin *Durante* critique « le nouveau billet de 100 francs de la Banque de France ».

On voit, par cette énumération, l'étendue des travaux de la Société médico historique. Ils devraient être continués. Une des meilleures manières d'honorer les morts est de poursuivre la réalisation de leurs idées et de compléter leur œuvre.

Le but que nous indique Cabanès est visible pour tous. D'ailleurs aujourd'hui son sillage est suivi par beaucoup. Jamais on ne s'est tant intéressé à l'histoire en général et à l'histoire de la médecine en particulier.

Cabanès par son gigantesque labeur, qui lui a permis de publier plus de soixante volumes tous intéressants, a beaucoup contribué à cette évolution.

C'est pourquoi il doit être loué et c'est pourquoi au nom des Sociétés française et internationale d'histoire de la médecine, bien vivantes, et de la Société médico-historique, actuellement endormie, j'ai tenu, en guise de lauriers et de myosotis, à déposer ces quelques pensées, au pied du monument de notre ami.

Dr Laignel-Lavastine.

(Discours à l'inauguration du monument elevé à Gourdon, le 1er septembre 1929.)

Charles TALAMON (1850-1929)

Charles Talamon est né, le 22 juillet 1850, à la Nouvelle-Orléans, où sa famille, originaire des environs de Pau, était allée faire du négoce. Il avait 9 ans, quand ses parents revinrent dans leur pays. Il fit de brillantes études secondaires au lycée de Pau et obtint, en rhétorique, un prix au concours général des lycées. Il entra, alors, au lycée Charlemagne, à Paris, et y redoubla sa classe de rhétorique ; il se destinait, en effet, à l'Ecole Normale Supérieure et voulait être professeur d'histoire. Il fut reçu à cette école, mais n'y put entrer pour raison de santé. Il racontait, plus tard, avec un peu d'amertume, comment Bouillaud, qui était alors le médecin de l'Ecole, avait brisé sa carrière en le déclarant atteint de « faiblesse de constitution »,

Obligé de renoncer à l'enseignement de l'histoire, pour laquelle il conservera toujours un goût très prononcé, il se décide à étudier la médecine. La guerre franco-allemande de 1870 le trouve à Montpellier, où il prend ses premières inscriptions à la Faculté de médecine. Après la guerre, il vient à Paris ; il est nommé externe des hôpitaux, en 1874, et suit, en cette qualité, les services de Cusco, à l'Hôtel-Dieu, et de Damaschino, à Laënnec. Interne provisoire en 1876, il est attaché au service d'Ollivier, à l'hospice d'Ivry, puis à celui d'Audhoui.

Reçu interne titulaire en 1877, il a comme chefs : d'abord Nicaise, à Laennec, et Terrillon, à Lourcine; puis Triboulet à l'hôpital Trousseau, et Lécorché à la Maison municipale de santé. Il termine son internat, en 1880, à l'Hôtel-Dieu, dans le service de Frémy que suppléèrent successivement, pendant cette année, Labadie-Lagrave, Hutinel, et Dreyfus-Brisac. Sa thèse inaugurale, qu'il soutint devant la Faculté en 1881, est intitulée *Recherches anatomo-pathologiques et cliniques sur le foie cardiaque.*

Chef de clinique de Germain Sée, à l'Hôtel-Dieu, en 1882 et 1883, il collabore aux ouvrages de ce professeur concernant les pneumonies aiguës (1885), la congestion, l'embolie et l'apoplexie pulmonaires (1886), et les pleurésies (1888).

Nommé médecin des hôpitaux de Paris en 1888, il prend, en 1889, un service à l'hospice La Rochefoucauld, et, l'année suivante, il devient médecin de l'hôpital Tenon. Il quitta cet hôpital en 1899, pour prendre un service à l'hôpital Bichat.

C'est en 1883, dans le service de Germain Sée, que Talamon découvrit le pneumocoque; il présenta modestement cette découverte à la Société anatomique, dont il était membre. Ayant recherché le microbe causal dans vingt-cinq cas de pneumonie, il avait toujours trouvé le pneumonoque, par culture, dans l'exsudat et, dans huit cas, il l'avait décelé dans le suc pulmonaire prélevé par ponction sur le vivant.

Il était resté le collaborateur de son maître Lécorché, dont il devint l'ami et qui lui laissa sa clientèle. En collaboration avec Lécorché, il publia plusieurs ouvrages importants, qui ont pour titres : *Etudes médicales faites à la Maison municipale de santé* (1881); *Traité de l'albuminurie et du mal de Bright* (1888); *Notes cliniques sur l'albuminurie, albuminurie physiologique* (1892). Les maladies des reins furent toujours un de ses sujets de prédilection; il analysait lui-même l'urine de tous ses malades et dosait extemporanément l'albumine urinaire par la méthode de Brandberg.

Quand Germain Sée eût fondé *La Médecine Moderne,* Talamon fut le secrétaire général du nouveau journal. Il y publia régulièrement des *Notes de lecture*, dans lesquelles il faisait connaître, grâce à sa parfaite connaissance de la langue anglaise, les principaux travaux parus en Angleterre et aux Etats-Unis. C'est dans *La Médecine Moderne* qu'il exposa, dans une série d'articles, le résultat de ses recherches sur l'appendicite, il consacra à cette question un ouvrage intitulé *Appendicite et pérityphlite.* Pour expliquer la virulence de certaines appendicites, il avait comparé l'appendice à un vase clos; cette « théorie du vase

clos » fut bruyamment revendiquée par Dieulafoy à l'Académie de médecine.

Parmi les nombreux travaux de Talamon sur les sujets les plus variés, il faut citer le traitement de l'érysipèle par les pulvérisations de sublimé. Plus tard, il expérimenta le traitement de la pneumonie par le sérum antidiphtérique, il abandonna ces essais à la suite d'une protestation des médecins d'enfants, qui craignaient de manquer de sérum pour le traitement de la diphtérie. Pendant plusieurs mois, il rechercha le microbe de la coqueluche et tenta d'inoculer cette maladie à des chats, au grand désespoir de sa domestique qui voyait l'appartement empli de ces animaux.

Entre temps, il collaborait au journal *Le Matin* et, sous le pseudonyme de *Docteur Ox*, y publiait des chroniques médicales pleines de verve et de bon sens.

Il dut abandonner, non sans regret, son service de l'hôpital Bichat, en 1919. Dès lors, il consacra les loisirs que lui laissait une clientèle encore active, à la fréquentation de la Bibliothèque Nationale; où il s'adonnait de nouveau à ses chères études d'histoire.

Le 9 février 1929, Talamon se préparait à aller déjeuner chez des amis, quand il fut atteint brusquement d'un syndrome abdominal suraigu. Il fit aussitôt mander son notaire, et ce n'est qu'après avoir mis ordre à ses affaires qu'il consentit à recevoir l'injection de morphine que lui conseillait son ami le Pr Tuffier, mandé près de lui en toute hâte. Il succomba le soir même.

Il avait demandé, par testament, que ses obsèques eussent lieu sans cérémonie civile ou religieuse. Conformément à ce désir, sa famille l'a fait inhumer sans pompe dans le cimetière de Nay, près de Pau, où il repose auprès de ses parents.

De petite taille, la figure encadrée d'une courte barbe noire, il avait les yeux légèrement saillants, par suite d'une myopie assez accentuée qui l'obligeait à porter lorgnon.

Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1893 ; mais il faisait peu de cas des honneurs et de la renommée. Il vivait solitaire dans l'entresol du n° 3 de la rue de Monceau, où il mourut. C'était un maître très bienveillant, d'une simplicité charmante, qui s'intéressait sans cesse aux succès et aux travaux de ses élèves ; aussi ces derniers l'entouraient-ils d'une respectueuse affection.

Dr L. Brodier.

BIBLIOGRAPHIE

Comptes-Rendus

Dr Alfred-André Hahn. — *La bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris*, Paris, Le François, 1929, 250 p., in-8°.

Cette importante monographie porte comme sous-titre : *Aperçu de son développement et de son fonctionnement dans ses rapports avec l'évolution des sciences médicales et biologiques, suivi d'un index complémentaire de bibliographie médicale*, qui en indique la portée et l'intérêt ; nul n'était mieux qualifié pour un tel travail que l'auteur, bibliothécaire à la Faculté de Montpellier, qui a hérité de son grand oncle le Dr F.-Louis Hahn, et de son père le Dr V.-Lucien Hahn, le culte des livres et le goût de l'érudition, gagné dès sa jeunesse, comme il nous le dit lui-même, par l'ambiance des bibliothèques et de la médecine.

Il existe, à n'en pas douter, ce qu'il appelle un « esprit de la bibliothèque » que connaissent tous ceux qui ont eu la charge d'un dépôt public ; variant avec chacun d'eux, il ne peut se dégager que d'une fréquentation suivie avec les catalogues, les lecteurs, et bien entendu les livres eux-mêmes, mais il est quelque chose de plus que leur connaissance extrinsèque ; il ne s'acquiert qu'en ressuscitant tout le passé endormi sur les rayons, en appréciant les mentalités successives, et la marque particulière des générations dont la somme a formé ces organismes vivants que sont les bibliothèques.

M. Hahn distingue trois périodes dans la formation de la Bibliothèque parisienne, celle des « médecins latinistes », représentée par un grand nombre d'éditions de tous les classiques littéraires grecs et latins provenant des diverses officines des 16e et 17e, par un grand nombre d'éditions d'Hippocrate, de Galien, de Celse, d'Avicenne, de Guy de Chauliac, d'Ambroise Paré, et aussi d'un fort contingent de livres de philosophie, d'histoire, de relations de voyage, de théologie et de jurisprudence.

Puis au xviiie siècle, l'esprit philosophique, ou pour mieux dire encyclopédique, y fait reculer la scholastique, l'alchimie et l'astrologie, accueille, avec les sciences médicales, un nombre d'ouvrages de caractère extrêmement varié.

Au XIXe siècle seulement, la répartition des enseignements par facultés rigoureusement séparées donne à la Bibliothèque de la Faculté de médecine sa valeur propre en même temps que naissent et se développent les spécialités nées des observations méthodiques et des grandes découvertes.

M. H. prend l'historique de la Bibliothèque à ses débuts au XIVe siècle, mais elle ne commence réellement à devenir bibliothèque publique qu'en 1733 grâce au testament du médecin François Picoté de Belestre, qui fit don de ses collections à l'ancienne Faculté pour être mises à la disposition du public; à ce premier lot de 3456 vol. dont 2273 sur la médecine s'ajouta de son vivant, le don de Ph. Hecquet, de 1300 vol.

La bibliothèque était alors installée dans la sacristie de la chapelle des vieilles écoles de la rue de la Bucherie. Le catalogue en fut dressé par H.-Th. Baron. Elle ne fut solennellement ouverte qu'en 1746; une médaille dont un exemplaire se trouve au Cabinet des médailles à la Nationale, fut frappée pour commémorer à la fois cette inauguration et la création de deux chaires.

Le Dr H. passe en revue successivement les bibliothécaires de l'ancienne Faculté (1737-1793), dont il donne un rapide curriculum vitæ avec la bibliographie de leurs ouvrages.

Un chapitre spécial est consacré aux bibliothèques de la Société royale et de médecine et de l'Académie de chirurgie, puis à la Bibliothèque de l'Ecole de santé et de la Faculté de médecine de Paris de la Révolution à nos jours. Huit bibliothécaires seulement se sont succédés de 1794 à 1929, et la plupart se sont fait connaître par d'appréciables travaux d'érudition, P. Sue (an III-1794 à 1808; J.-L. Moreau [de la Sarthe] 1808 à 1823 ; — Patrice de Mac-Mahon (1823-1855). — J.-E. Dezeimeris (1836-1852). — J. Raige-Delorme (1852-1876). — Achille Chéreau (1877-1885). — Fr. Louis Hahn (1885-1920). — V. Lucien Hahn (1920).

Le chapitre suivant qui traite de l'état actuel des collections est celui qui intéressera peut-être le plus les bibliographes pour les renseignements précieux qu'il contient; on y trouve mentionné les volumes les plus curieux du fonds ancien qui s'étend de la Renaissance au XVIIe siècle, les principales acquisitions faites par P. Sue, professeur de bibliographie médicale à la fin du XVIIIe siècle; suivent des indications sur le fonds des thèses, déjà étudié par Noé Legrand et Anna Delage : la collection des actes universitaires de 1539 à fév. 1723, et du 18 déc. 1798 à nos jours, d'après les mss. de Th. Bernard Bertrand, et du doyen Baron. Quant aux périodiques, le fonds

s'en élève à 9000; citons encore 85 incunables, la plupart en latin et les mss. analysés dans le catalogue rédigé par A. Boinet.

Il nous est impossible de nous étendre sur la seconde partie, intitulée bibliographie, formant un complément à l'*essai de bibliographie médicale* du Dr V.-L. Hahn, paru en 1897, qui n'avait pu être tenu au courant des progrès de la science. Elle est destinée à rendre un très grand service aux travailleurs. Il importe de signaler à la p. 154 le paragraphe énumérant les principaux traités et bibliographies ainsi que les périodiques concernant l'histoire de la médecine, auxquels on peut ajouter : *Archeion, archivio di storia della scienza*, dir. Aldo Mieli, Rome, S.P. I, 1919, devenu l'organe officiel du Comité international et du centre international des sciences. *Kyklos, Jahrbuch des Instituts für Geschichte der medizin an der universität Leipzig*, dir. S. Thieme, I, 1929, *Bigdragen tot geschiedenis der geneeskunde*, I, 1919, et *Sudhoffs archiv. für Geschichte der medizin*, dir. E. Sigerist, I, 1929. Un index des noms d'auteurs et des noms propres cités complète cet important ouvrage.
Marcel Fosseyeux.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

Menetrier. *Ceux qui nous ont quittés, Balzer*, Progrès médical, n° 16, 20 avril 1929, p. 696-700. — Balzer était issu d'une famille originaire du canton de Glaris, et transplantée, au début du xixe siècle, en Bretagne. Il naquît à Châteaubriant, le 4 avril 1849, fit ses études à Rennes, puis à Paris, fut nommé interne des hôpitaux en 1873, et reçu docteur en 1878. En 1879, il partait pour Madrid en qualité de médecin de l'ambassade de France, mais, soucieux d'activité scientifique, il rentrait bientôt à Paris, et conquit en 1881 le titre de médecin des hôpitaux. Il passa à Lourcine, à Ricord, puis à Saint-Louis (1896), où il acheva sa carrière. Il y eut en Balzer deux hommes : le premier, qui travailla avec Gombault, sous Charcot, l'anatomie pathologique, s'appliqua principalement à celle des lésions pulmonaires, dans le Dictionnaire Jaccoud, et imagina une technique histologique nouvelle pour l'étude du tissu élastique. Deuxième incarnation : le dermatologiste et le vénéréologiste qui pratiqua, l'un des premiers, les injections mercurielles massives, la bismutho et l'arsénothérapie dans la syphilis, et présida la Société de dermatologie et de syphiligraphie.

M. GILLE. *Le Scorpion dans la médecine d'autrefois*, Revue pratique de biologie appliquée, de Hallion, 22e année, n° 4, avril 1929, p. 105-111. — Ou comme quoi le Scorpion, qui cru, broyé et appliqué sur la plaie par lui faite, la guérissait infailliblement, au dire de Dioscoride, vit son rôle grandir, et se haussa à la dignité d'alexitère général. Et la formule de l'huile de scorpions, de Mésué, compliquée par Rhazès, arriva à comprendre, avec Matthiole, 128 ingrédients!

M. FERRON. *Le chirurgien principal de l'armée Baron Jean Péborde, médecin de Murat. 1773-1846*, Progrès médical, n° 18, 4 mai 1929, Supplément illustré n° 5, p. 33-37. — Jean Péborde naquit dans les Landes, à Habas. Il fit ses études au Collège de Lescar, fut reçu maître ès arts de l'Université de Pau, et se rendit à Paris où Vicq-d'Azyr le recommanda à Corvisart et à Desault; de l'un, il suivit les leçons à la Charité; de l'autre, il fut l'élève interne à l'Hôtel-Dieu. Arrive l'année 1792 : voilà nos institutions d'enseignement par terre, et Péborde, dont le frère a émigré, arrêté, emprisonné comme suspect, avec Desault, au Luxembourg. Relâché au bout de cinq mois, il reprend ses études. En 1803, Corvisart le fait nommer chirurgien médecin de Louis Bonaparte, de Lannes et de Murat. Avec ces derniers, il fait la campagne d'Austerlitz. En 1806 et 1807, il suit Murat en Prusse, en Pologne, en 1808, il l'accompagne en Espagne; plus tard, à Naples. Il réorganise le service de santé de l'armée napolitaine, celui de l'assistance, des hôpitaux, des épidémies. On le retrouve derrière Murat dans la campagne de Russie, puis derechef à Naples, et encore en Allemagne aux batailles de Dresde et de Leipzig, et enfin à Naples aux mauvais jours de la chute de cette éphémère royauté. Il accompagne le souverain fugitif et déchu à Toulon, où il l'aide à se soustraire aux sbires de la Restauration. Mais suspect lui-même, il est envoyé en surveillance dans son département.

Grâce à l'appui des généraux qu'il avait connus et soignés sous la mitraille, il put, non sans difficultés, faire reconnaître ses titres et services dans l'armée française. Louis XVIII le confirma le 28 février 1817 dans le grade d'officier de la Légion d'honneur, que l'Empereur lui avait conféré à Smorgoni le 5 décembre 1812. Il mourut à Habas le 21 juin 1846, âgé de 72 ans.

F. ROLANTS. *Notes sur l'histoire médicale de Lille et de sa région*, Lille, Impr. centrale, 1929, 40 p. in-8°. On sait que le grand Saint-Hubert est invoqué contre la rage, spécialement

en l'église de Saint-Hubert (Ardenne belge), où l'on pratique la *taille* des gens mordus. Mais les descendants du bienheureux en gardaient eux aussi le privilège de donner le *répit* aux victimes des animaux hydrophobes, et le Magistrat de Lille pensionna à ce titre en 1664 une fille Decherf, et en 1687, à la mort de cette dernière, une femme Parmentier, puis son fils Louis Martin. Louis Martin n'ayant pu préserver de la rage deux personnes auxquelles il avait donné répit, dut, par ordonnance du Magistrat, partager sa pension avec le sieur Jean Godon, de Bailleul, dont les prières s'étaient montrées plus efficaces. La dernière titulaire de la pension fut Marie-Anne-Joseph Pouchain, fille de Louis Martin, qui exerçait encore en 1773 ses talents de guérisseuse. A cette curieuse étude, Rolants ajoute quelques détails relatifs aux ordonnances de police rendues à Lille à propos de la divagation redoutable des chiens, en particulier « les grans kiens des bouchers » (1424), et à la pratique de l'*écoage*, ou inspection médico légale des cadavres après mort tragique.

JUSTER. *Convention pour le transport des soldats malades du Fort Barraux à l'hôpital militaire de Grenoble* (1753). Bull. de l'Académie delphinale, 5e S., t. 17-19, 1926-28, p. 63-67. — Convention passée par l'intendant du Dauphiné, M. de la Porte, avec le Sr Dupont, de Lumbin. Cet entrepreneur s'engageait à transporter, en un jour, en une charrette recouverte de toile cirée et garnie de paille, les soldats évacués sur l'hôpital des religieux de la Charité de Grenoble. Au passage à Lumbin, le soumissionnaire devait fournir aux malades un bouillon gras, remplacé les jours maigres par un bouillon « de beurre avec un jaune d'œuf dedans. » Ce service était rétribuée par une allocation annuelle de 700 #, payable en deux termes.

X... *Une page d'histoire de la vaccine, l'œuvre du Dr Lanoix, introduction de la vaccine animale, création du premier institut à Paris*, Orléans, Impr. Derenne, s. d., 58 p. in 8°. — La vaccination interhumaine, dite de bras à bras, comportait, entre autres risques, celui de syphilis vaccinale. Le premier, Troja, à Naples, inocula le vaccin humain à la vache, pour le reprendre sur la bête et le réinoculer à l'homme. Galbiati suivit cet exemple, et Négri, le premier arriva à propager le vaccin de vache à vache par une série continue d'inoculations. Le Pr Palasciano, de Naples, ayant avisé de ces résultats la Société médicale de Lyon, un jeune médecin français, natif d'Orléans, se rendit à Naples pour étudier la valeur de cette méthode, en ramena une génisse inoculée, et créa à Paris un

Institut de vaccine animale. Comme tous les novateurs, il eut à lutter : d'abord contre la routine académique incarnée par le Pr Bousquet, puis contre la bêtise humaine, et les racontars de la grande Presse, qui accusaient la vaccine animale d'être inefficace, voire de propager la variole ! Cependant, notre homme obtint en 1866, de faire les vaccinations dans les hôpitaux de Paris; en 1869, le paquebot *Le Nouveau Monde* se rendant en Amérique, où sévissait l'épidémie, Lanoix y fit embarquer une génisse, inoculée au cow-pox, ce qui permit de vacciner, avec succès, pendant la traversée, équipage et passagers. Pourtant, en 1870, le ministre de la guerre, endoctriné par le Conseil de santé, repoussait les propositions de Lanoix, offrant de revacciner gratuitement les troupes qui affluaient à Paris. Mais devant les progrès de l'épidémie variolique, il fallut bien que l'Administration capitulât ! Lanoix, bénévolement, accorda son concours, et revaccina, à leur gré, civils et militaires. Décoré en 1871, Lanoix alla, en 1872, faire une tournée de propagande en Amérique, et fut appelé en Espagne, à même fin, en 1874. Lors de l'épidémie de 1879, l'Académie de médecine manquant de vaccin, on s'adressa encore à Lanoix. Cet homme utile et laborieux mourut à Paris le 28 décembre 1894.

F. Cathelin. *Notice sur le chirurgien Reybard, de Lyon, 1795-1863*, Progrès médical, n° 22, 1 juin 1929, p. 957-961. — Simple praticien, mais qui trouva le moyen de faire de grandes découvertes. Né à Coisia, dans le Jura, reçu à 16 ans interne des hôpitaux de Lyon, établi d'abord à Annonay, puis en 1835 à Lyon, il inventa en 1827, pour la suture intestinale un entérotome qui remplaça celui de Dupuytren; puis une canule à clapet de baudruche pour la thoracentèse, qui lui valut le prix Monthyon. Sa découverte capitale est celle de la technique de l'uréthrotomie profonde, qui remplaça les vieilles cautérisations au nitrate d'argent des sténoses uréthrales, et lui fit attribuer en 1852 un prix de l'Académie de médecine, dont il fut, par la suite, nommé correspondant national. Physiologiste habile, il fit à l'Ecole vétérinaire de nombreuses vivisections. D'une bonté légendaire, il mourut victime du devoir. De passage à Paris, il fut appelé par Gosselin pour opérer à la Pitié une fistule urinaire, se piqua au cours de l'intervention et mourut d'infection générale 5 jours après.

P. Delaunay. *Ambroise Paré*, Bull. de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne, 2e S., t. XLIV, 1928, fasc. 160, p. 309-346.

E. H. Perreau. *Les médecins d'une marquise au grand siècle*, mém. de l'Acad. des sciences, Inscr. et B. L. de Toulouse, 12e S., t. VI, 1928, p. 155-167. — Rapide étude sur les quelque cinquante médecins ou empiriques dont parle Mme de Sévigné, et qui n'ajoute rien aux charmantes pages que Sonnié-Moret a écrites sur le même sujet.

Eug. Bernard. *Historique du service de santé pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire*, Mém. de la Soc. d'Emulation de Cambrai, t. LXXVI, 1929, p. 161-205. — L'auteur étudie l'application du règlement du 30 floréal an IV qui adapta le fonctionnement du service de santé à la mobilité stratégique des armées républicaines, et fit ses preuves en Italie sous Larrey; en Allemagne sous Percy, l'inventeur du Würst. Désorganisé par le pacifisme provisoire du consulat, lors de la paix de Lunéville, qui aboutit à un brutal et fâcheux licenciement, le corps de santé se retrouva, à la reprise des hostilités, dans la plus pénible situation. Seule, la Garde impériale possédait un service bien organisé. Ailleurs, peu ou pas d'infirmiers ; un service d'évacuations lamentable ; l'abandon des blessés et malades dans les hôpitaux-cloaques, ou chez les habitants : mais, comme en Espagne, tout attardé était massacré, Percy dut reconstituer de toutes pièces une organisation sanitaire. La Péninsule nous coûta 47.500 morts. Lors de la grande débâcle, ce fut pis ; les hôpitaux devinrent les sépulcres de la Grande Armée. L'Empereur qui n'aimait pas les *poids morts*, reconnut trop tard l'importance de la récupération des effectifs. Et pourtant nos vieux chirurgiens militaires méritaient mieux que le mépris ou l'indifférence que leur accordait le commandement. A maintes reprises, lâchant le bistouri pour reprendre l'épée, ils se firent combattants : en Allemagne (1808), le chirurgien major Belhomme et le sous-aide-major Diétrich prennent le commandement de compagnies privées d'officiers. Et même, ne vit-on pas en 1805 le sous-aide-major Garouil s'emparer à lui seul de la place de Passau que lui abandonnèrent, intimidés par son assurance, le comte de Bramberg et un corps Bavarois ?

M. Genty. *Un ami de Pichegru, Le chirurgien militaire Tissot, 1747-1826*, Progrès médical, 6e année, 29 juin 1929, supplément illustré n° 7, p. 49-52. — Joseph-Clément Tissot naquit le 4 juin 1747 à Ornans; son père était le cousin du fameux docteur Tissot de Lausanne. Notre homme étudia d'abord à l'hospice de Besançon, se fit ensuite recevoir docteur devant la Faculté de Reims, fut nommé correspondant de la

Société royale de médecine, et Tronchin, après l'avoir pris pour secrétaire, le fit pourvoir en 1787 des fonctions de médecin-adjoint de la Maison d'Orléans. En 1788, il fut promu chirurgien en second du Camp de Saint-Omer, puis inspecteur divisionnaire des hôpitaux d'Alsace et Franche-Comté. Ses relations aristocratiques le firent emprisonner en 1792. Libéré, il devint (septembre 1792) chirurgien-major des hôpitaux Saint-Irénée et des Chazeaux à Lyon. Redénoncé, réincarcéré, relibéré, il se vit expédié dans les hôpitaux militaires de Saône-et-Loire et de la Côte-d'or, passa en l'an IV à l'armée des Grisons, puis à Aix-la-Chapelle, fit les campagnes d'Autriche, de Prusse, de Pologne, d'Italie, organisa en 1806 en Souabe le service sanitaire des prisonniers autrichiens, redevint chirurgien chef de l'armée d'Italie (septembre 1808-juin 1810) et, déplacé à la suite de scandales privés, regagna l'hôpital d'Aix-la-Chapelle. Mis à la retraite en août 1811, il se consacra à la clientèle parisienne, et salua avec joie la Restauration qui lui rendit sa place de médecin du duc d'Orléans. En 1815; il organisa une souscription pour élever un monument à Pichegru, monument que se disputèrent les villes d'Arbois et de Besançon. Le roi décida finalement en faveur de Besançon. La statue du général, fondue le 11 juin 1825 en présence des souscripteurs, fut exposée au Louvre. Tissot, mort six mois après, n'en vit pas l'érection, qui n'eut lieu qu'en 1828 à Besançon: la Révolution de 1830 jeta à bas l'effigie du général royaliste, dont il ne subsiste que la tête, mutilée, au Musée de Besançon.

M. Genty. *Une leçon de Rostan en 1848*, Progrès médical, supplément illustré, n° 8, 27 juillet 1929, p. 57-60. — L'avènement de la République de 1848 fut bien accueilli par le corps médical. Le 4 mars 1848, l'Académie félicita le gouvernement provisoire et sollicita le titre d'Académie nationale de médecine. Le 30 mars, on planta au Val-de-Grâce un arbre de la Liberté, et Marchal de Calvi refit, à ce propos, la *Marseillaise* :

Devant la liberté nouvelle,
Le monde entier est à genoux...
Concitoyens du monde et de la liberté
Soyons toujours unis dans la fraternité!

Le 11 avril, dans une réunion tenue à la Faculté de médecine et présidée par Serres, une souscription en faveur de la patrie produisit la somme de 3.083 fr. 50. Et ce même jour, à l'Hôtel-Dieu, Rostan commença ses leçons par une harangue qui, déplorant les temps révolus où « la plainte nous étant inter-

dite, et n'ayant rien à louer, l'ouverture de [son] cours se faisait silencieusement », salua la « patrie régénérée » par « la plus admirable des tempêtes ». Il commenta la devise : *Liberté, Egalité, Fraternité*, salua le retour au respect de la liberté du culte, de l'enseignement, de la presse, de l'association ; et rassurant ses auditeurs contre « les perturbations que l'exercice d'un pareil droit semble devoir entraîner », il conclut : « Si le peuple a le droit de se gouverner, il faut qu'il obéisse ». En attendant que les événements démentissent ces optimistes pronostics, d'autres médecins briguaient les suffrages de la multitude, et dans l'assemblée élue le 23 avril 1848 on ne comptait pas moins d'une cinquantaine d'Esculapes, parmi lesquels Dezeimeris, Trélat, Lélut, Laussedat, Buchez et Trousseau.

J. Guiart. *La peste à Lyon au XVIIe siècle*, Biologie médicale de Billon, 27e année, n° 5, mai 1929, p. 193-230. — Excellente étude sur l'épidémie qui ravagea en 1628-29 la ville de Lyon ; les prérogatives du Bureau de Santé; les mesures prophylactiques et thérapeutiques, qui n'empêchèrent pas le fléau de faire au moins 5.000 morts ; avec un curieux appendice sur le regain de ferveur que la calamité provoqua : Saint Roch, encore qu'honoré d'une fort belle procession, n'ayant pas protégé la cité, se vit délaissé pour de plus puissants intercesseurs. On invoqua N.-D. du Puy, et, à la suggestion des moines Augustins qui possédaient à Lyon deux couvents, saint Nicolas de Tolentino leur patron. Mais l'épidémie ayant manifesté quelque tendance à la recrudescence en 1630-32, 1636 et 1643, les échevins s'adressèrent, cette fois, à N.-D. de Fourvière ; chaque année, le 8 septembre, s'y renouvelle la procession du vœu de 1643.

Radais. *Ch. Moureu*, 1863-1929, Progrès médical, n° 28, 13 juillet 1929, p. 1222-1224. — Né à Mourenx (Basses-Pyrénées), le 11 avril 1863, agrégé (1899) et professeur à l'Ecole de pharmacie (1907), puis professeur de chimie organique au Collège de France (1918), membre de l'Académie de médecine (1907) et de l'Académie des Sciences (1911), Moureu laisse de nombreux travaux de chimie organique, et d'hydrologie ; il a étudié, au point de vue de l'émission des gaz rares, plusieurs sources thermales de la France et de Madagascar. Pendant la guerre, lors des attaques par gaz, il joua un rôle important dans la commission d'études et d'expériences chimiques. Il est mort le 13 juin 1929, grand officier de la Légion d'honneur.

Uzureau. *Les médecins, chirurgiens et pharmaciens du district d'Angers*, 1791, Archives médicales d'Angers, 33e année, no 8, août 1929, p. 117-119. — Liste des praticiens adressée à l'administration départementale par les administrateurs du district d'Angers en février 1791. Il n'y a aucun médecin du Roi en titre ; les fonctions en sont exercées par le professeur de physiologie de la Faculté. Il n'y a aucun titulaire de la charge de chirurgien juré aux rapports, deux de ces offices (Angers et les Ponts-de-Cé) ayant été achetés par la communauté qui les confie aux prévots en charge. La communauté chirurgicale n'a pas le titre de Collège, quoiqu'elle ait des cours organisés et gratuits depuis 1771. Pas de cours chez les apothicaires. Trois hôpitaux pour le district : Hôtel-Dieu, Hôpital général (orphelins, vieillards, aliénés) et Incurables (incurables, épileptiques, aliénés). « La mortalité des enfants trouvés est considérable », et la ville d'Angers se propose de leur affecter un établissement spécial. Il existe un cours pour les sages-femmes, confié à Chevreul, inspecteur de l'enseignement obstétrical de la Généralité ; et le Dr Tessier n'a pu continuer, faute de ressources, des cours de chimie très appréciés qu'il avait donnés pendant quelque temps. Le rapport des administrateurs se termine par « l'éloge du talent, de l'humanité, de la générosité des médecins et des chirurgiens qui exercent à Angers », et de l'éclat de leur enseignement.

Uzureau. *Le Docteur René Cailliot de Baugé*, Arch. médicales d'Angers, 33e année, no 9, septembre 1929, p. 130-132. — Né à Baugé le 25 juin 1769, Cailliot se destina d'abord à l'Eglise, puis devint précepteur dans une famille noble. Celle-ci ayant émigré, il vécut péniblement, et, à bout de ressources, s'engagea dans les dragons ; puis il revint à la médecine, fut attaché en 1793 à l'ambulance de Royallieu, près de Compiègne, où il manqua de périr du typhus. Puis il se mit sur les bancs de l'Ecole de Santé de Paris, fut adjoint, comme répétiteur, à Boyer (1795-99), et fut élu professeur adjoint de chirurgie à l'Ecole de Strasbourg. Il y devint ensuite professeur de pathologie chirurgicale et de médecine opératoire, doyen de la Faculté en 1821, et mourut le 17 octobre 1835, membre de la Légion d'honneur et de l'Académie de médecine.

Dr Paul Delaunay.

Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 9 novembre 1929.

Présidence de M. Sieur.

Etaient présents : Mlle Elosu, MM. Avalon, Barbillion, Besnard, Bonnet-Roy, Brodier, Dorveaux, Fosseyeux, Guelliot, Laignel-Lavastine, Hervé, Mauclaire, Menetrier, Molinéry, Neveu, J. Orfila, Rouvillois, Vinchon, Weissgerbeer.

Décès. — M. le Pr Lecène, qui est accueillie par des regrets unanimes : M. le Pr Lecène ne prenait pas une part active à nos travaux, mais il avait présenté au Congrès de Paris en 1921 une étude sur le chapitre des luxations du genou dans le traité hippocratique sur les articulations, et à celui de Londres, en 1922, une note sur un appareil de prothèse pour pied tombant représenté sur un tableau de Moroni (XVIe) à la National Gallery.

M. le Dr Laignel-Lavastine offre son livre intitulé : *Conférences de sympathologie clinique.*

Candidat présenté :

M. le Dr Fombeure (Georges), 20, rue Thibaud (14e), présenté par MM. Avalon et Fosseyeux.

Communications :

M. le Dr Laignel-Lavastine donne lecture de son discours prononcé le 1er septembre 1929 à l'inauguration du monument élevé en mémoire de A. Cabanès à Gourdon ; il communique ensuite une note de M. le

Dr J. Heitz sur une *simulation de crise de possession* relevée au Ve acte du *Volpone* de Ben Jonson ; la scène se passe devant le tribunal sénatorial de Venise, ce qui prouve qu'au début du XVIIe siècle la croyance aux manifestations diaboliques était bien ébranlée en terre anglaise.

Mlle le Dr Elosu fait part des conclusions de sa thèse sur *la maladie de J.-J. Rousseau* ; après avoir analysé successivement les travaux de ses devanciers et discuté leur opinion, elle établit uniquement en s'appuyant sur ses écrits autobiographiques la persistance de l'infection urinaire consécutive à la rétention dont elle suit l'évolution jusqu'à sa mort. Son exposé fait l'objet d'une discussion à laquelle prennent part MM. Hervé, J. Orfila et Vinchon.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 DÉCEMBRE 1929

Présidence de M. le Pr Sieur,

Etaient présents : Mme Metzger, MM. Avalon, Boulanger Barbillion, Bouchart, Basmadjian, Brodier, Dardel, Dorveaux, Fosseyeux, Guelliot, Hervé, Genot, Larrieu, Laignel-Lavastine, Le Gendre, Joly, Mauclaire, Menetrier, A. Mieli, Neveu, Olivier, Rouvillois, Tanon et Weisgerber.

Candidats présentés :

Mme Lévy (Doctoresse Gabrielle), 56, rue d'Assas (6e), par MM. Crouzon et Vurpas ;

MM. les Drs Chevassu (M.), chirurgien des hôpitaux, 1, avenue de Tourville (7e), par MM. Laignel-Lavastine et Menetrier ;

Chuche, 346 *bis*, rue des Pyrénées (11e), par MM. Sieur et Fosseyeux ;

Gaudier, Professeur de clinique chirurgicale à la Faculté, 175, rue Nationale, Lille, par MM. Leclair et Rolants ;

Ghislain-Houzel, 45, rue Poncelet (17e), par MM. Sieur et Fosseyeux ;

Petit (Raymond), Ecole de Cavalerie, Saumur (M.-et-L.), par MM. Rouvillois et Sieur.

Vote. — Il est procédé au renouvellement du Bureau. Nombre de votants : 66, dont 41 par correspondance.

Ont obtenu :

Présidence :	MM. Barbillon..........	65
	Delaunay..........	1
Vice-Présidence :	MM. Le Gendre..........	66
	Mauclaire..........	65
	Variot..........	1

Pour les autres postes aucun changement; M. Rouvillois, Directeur du Val-de-Grâce, est élu Membre du Conseil d'administration en remplacement de M. Mauclaire.

Communications :

M. le Dr F. Regnault fait une communication sur le *rôle de la clinique et du laboratoire dans les découvertes de pathologie.* Il étudie notamment le rôle de Semelweiss dans la découverte des conditions de transmission de la fièvre puerpérale et celui de Comte dans la prophylaxie du typhus exanthématique, d'après les thèses récentes de Destouches (1924) et de Sempé (1928).

M. le Secrétaire général présente de la part de M. le Dr Delaunay un *Bulletin de santé du Dauphin Charles Orland*, fils de Charles VIII (25 juillet 1493), et qui mourut à 3 ans, le 6 décembre 1495. Il s'agit d'une pièce conservée dans les archives du Cogner, au Mans.

QUESTIONNAIRE

relatif à

L'HISTOIRE DE LA LÈPRE

Paris, 17 décembre 1929.

Monsieur et Honoré Collègue,

Je rassemble actuellement des documents pour écrire une *Histoire de la Lèpre*. Je vous serais particulièrement reconnaissant si vous vouliez bien me prêter votre précieux concours en répondant aux questions suivantes, relativement à la Lèpre dans le pays où vous résidez.

I. — Quels sont les plus anciens textes, historiques, législatifs ou autres, mentionnant la lèpre?

Citer, autant que possible, les textes eux-mêmes, s'ils sont en grec, en latin, en anglais, en allemand, en espagnol ou en italien; les traduire, s'ils sont en une autre langue et donner les indications bibliographiques.

II. — Décrire l'Examen ou les Epreuves qu'on faisait subir aux lépreux avant leur internement.

Donner des modèles de Certificats concluant à l'existence de la lèpre chez le sujet examiné et à sa séquestration.

III. — Avant de séparer le lépreux du monde, célébrait-on un Office religieux analogue à l'Office des Morts? En ce cas, citer les passages les plus caractéristiques de cet Office.

IV. — Citer les principaux Règlements auxquels étaient astreints les lépreux en indiquant leur date.

V. — Quel était le costume des lépreux? Quels objets usuels portaient-ils sur eux? pannetière, barillet, etc. Quel était le mobilier de la maisonnette du lépreux?

VI. — Quels étaient les signes distinctifs apposés sur les vêtements ou sur la maison du lépreux? Celui-ci portait-il des « cliquettes » ou des crécelles pour avertir les passants de leur voisinage?

VII. — Mode de construction et aménagement des maisonnettes isolées ou groupées dans une enceinte; plan des léproseries : site, distribution intérieure, terres cultivables; revenus des léproseries.

VIII. — Nombre approximatif des léproseries et des lépreux à l'époque où la lèpre était à son apogée.

IX. – Condition juridique du lépreux. Etait-il considéré comme « mort civilement » et dépouillé de ses biens? Quels étaient ses moyens d'existence? Avaient-ils le droit d'aller mendier en ville?

X. — Dans quelle race la lèpre a-t-elle fait le plus de ravages?

XI. — A quelle époque la lèpre entre-t-elle en déclin? Date de la fermeture des léproseries.

Prière de vouloir bien ajouter tous autres renseignements utiles et me fournir les indications des principaux ouvrages auxquels je pourrais me reporter.

Si vous ne pouvez pas répondre vous-même à ce questionnaire, je vous serais très obligé de le communiquer à des personnes qualifiées et compétentes. La provenance des réponses utilisées sera mentionnée.

Veuillez agréer, Monsieur et Honoré Collègue, avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Docteur E. Jeanselme,
Professeur à la Faculté de Médecine de Paris,
Médecin de l'Hôpital Saint-Louis,
Membre de l'Académie de Médecine.

Adresser les réponses au Pr Jeanselme, 5, quai Malaquais, Paris (6e).

SIMULATION D'UNE CRISE DE POSSESSION DANS LE VOLPONE DE BEN JONSON (1605)

Par le Dr Jean HEITZ.

En mars 1923, j'ai communiqué à la Société française d'Histoire de la Médecine un sonnet remarquable de Joachim du Bellay, que le poète avait écrit à Rome pendant son séjour qui dura quatre ans, de 1553 à 1557 et qui parut dans le recueil des REGRETS.

Ses quatorze vers renferment une description précise d'une de ces crises démoniaques de nature nettement hystérique, terminée par exorcisme, qu'il avait pu observer à Rome où elles étaient fréquentes, comme dans tous les lieux de pèlerinage. Nous y trouvons, indiqué par un observateur génial, l'incroyable développement de force dans ces convulsions d'une jeune fille, le renversement des globes oculaires vers le haut ; et l'on conçoit l'impression d'effroi se dégageant d'une pareille crise.

Mais le fin Angevin avait su reconnaître, comme le montre le dernier tercet, toute la part de convention, jusqu'à un certain point inconsciente, qui entrait dans ces scènes, toujours les mêmes depuis des siècles puisqu'on voyait « ces pauvres filles... faire ce qu'on dit de ces vieilles sibylles » : allusion très claire à la Pythie de Delphes.

Et Joubine signale aussi la pratique encore courante jusqu'au temps de Charcot, qui arrêtait les crises par la compression des ovaires.

Le « Volpone » de Ben Jonson, représenté depuis l'automne dernier avec tant de succès au théâtre de l'Atelier, est une pièce d'une richesse exubérante, de ce fait difficile à mettre intégralement à la scène.

C'est là peut-être une excuse pour l'adaptation faite par MM. Zweig et Jules Romains. Ils n'en ont pas moins mutilé le chef-d'œuvre en supprimant des personnages, en en ajoutant d'autres, en affaiblissant la signification de la plupart des épisodes.

C'est ainsi que le public parisien a été privé en particulier de la scène si curieuse qui fait le sujet de cette note.

Rappelons que la comédie fut écrite, ou du moins représentée pour la première fois sur une scène londonnienne, en 1605, c'est-à-dire une cinquantaine d'années après la publication du poème de Joachim du Bellay.

Parmi les figures de la Renaissance Anglaise, Ben Jonson représente un des plus remarquables. Son esprit était nourri de tout les textes de l'ancienne littérature latine et grecque ; il avait subi le reflet des tendances scientifiques caractérisant cette époque privilégiée. On peut deviner de quelle manière un tel auteur interpréterait une de ces scènes démoniaques où se complaisait le moyen âge. Devant le tribunal sénatorial de Venise se dénoue, au cinquième acte, l'intrigue de la comédie. L'avocat Volpone, un de ceux qui veulent capter l'héritage du vieil avare Volpone, voit son plaidoyer mal accueilli. On l'interrompt à maintes reprises ; l'un de ses adversaires le traite deux fois de fou, de possédé ! Lorsqu'il s'aperçoit que sa cause est compromise, il écoute le conseil que lui souffle un complice ; il simulera une crise de possession qui sauve la situation en le faisant passer pour irresponsable.

« Il a dit que vous êtes possédé du démon, faites donc semblant de l'être, et tombez ; je vous aiderai. » Et l'avocat se laisse tomber au milieu de son discours. Tout bas, on lui suggère : « retenez votre haleine, gonflez vous ! Voyez Messieurs (le complice s'adresse au tribunal) : il vomit des épingles crochues, ses yeux se retournent (his eyes are set) comme un lièvre pendu à l'étalage d'un marchand

de venaison (1); sa bouche se convulse. Voyez Messieurs les juges, maintenant c'est dans son ventre (in his belly), — Oui, c'est le diable, confirme un spectateur. — Et maintenant, ajoute le mystificateur, maintenant c'est dans sa gorge ! — Je le vois, je le vois », s'écrie cet homme qui, tout à l'heure, traitait l'avocat de fou et de possédé, et qui ne demande qu'à être convaincu, — « Il va sortir, faites place ! Voyez comme il s'envole sous l'aspect d'un crapaud avec des ailes de chauve-souris ! Ne le voyez-vous pas, Sire ? — « Comment donc, certainement je le vois s'écrie la foule, c'est très manifeste. — Voilà qu'il revient à lui ! »

L'avocat a repris ses sens. « Où suis-je » On le console, on le rassure. Les juges s'émerveillent.

« Quel accident, quel phénomène soudain et merveilleux, s'il est possédé comme il paraît bien ! ».

Un témoin n'hésite pas à déclarer : « Oh ! il a souvent été sujet à de pareilles crises ».

Et l'audience reprend son cours, avec une nuance d'indulgence vis à-vis de ce plaideur, jusqu'au moment ou Volpone apparaît lui-même, démentant sa mort, et où l'ignominie des plaideurs éclate aux yeux de tous.

C'est une belle page de psychologie de la foule, où nous trouvons bien mis en relief, et sa crédulité, et le rôle capital que joue, dans ses mouvements, l'hétéro et l'auto-suggestion, et comment la perspicacité moyenne des individus descend au niveau de l'intelligence la moins développée. Mais c'est aussi, pour l'histoire des manifestations hystériques, un document précieux. Il montre qu'au début du XVIIe siècle, la croyance aux manifestations diaboliques était déjà bien ébranlée, en terre anglaise tout au moins, puisqu'une semblable scène pouvait se dérouler sur les planches, sans qu'on eut à craindre une protestation de la salle, ou une condamnation ecclésiastique.

(1) Ce détail se rapproche de celui sur lequel insistait Joachim du Bellay au dixième vers de son sonnet.

« Et quand le blanc des yeux renverser je leur voy ».

L'esprit critique qui pointait dans le sonnet de Joachim du Bellay s'étale ici au grand jour. On riait à Londres de telles fabulations. Il fallut trois siècles en France, sur une route jalonnée par les religieuses de Luçon au procès d'Urbain Grandier, et par les convulsionnaires de Saint-Médard, pour qu'enfin M. Babinski vint démontrer que les manifestations hystériques étaient, ou bien simulées, ou plus ou moins inconsciemment suggérées trop souvent par des interventions maladroites auxquelles le corps médical n'a pas toujours été étranger.

LA MALADIE DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU [1]

Par le Docteur Suzanne ELOSU.

Nul homme au monde ne souleva autant de passions et de discussions que J.-J. Rousseau. Sa mort ne fit taire ni ses détracteurs, ni ses admirateurs, ni les médecins dont il avait dit tant de mal. Ceux-ci, ne lui gardent pas rancune et le considèrent comme la victime de la plus malheureuse aventure pathologique.

A ses contemporains, Jean-Jacques se montra un patient renfermé, hostile aux confidences, ayant, dès l'âge de 41 ans, « dit adieu à jamais aux médecins et aux remèdes ». La maladie en demeura assez secrète, énigmatique, laissa le champ ouvert à toutes les suppositions. Devant un être dolent et gémissant sans préciser la nature de ses souffrances, les plus bienveillants haussaient les épaules, et pensaient au

(1) Dr S. Elosu, *La maladie de Jean-Jacques Rousseau*, Fischbacher, Paris, 1929.

malade imaginaire ; les ennemis faisaient argument de cette apparente hypocondrie, et criaient au fou dangereux pour l'ordre social. La légende se créa d'un Rousseau infirme mental de naissance, tombé dans la démence fatale et terminale.

La génération immédiatement postérieure, ne ratifia cependant pas ce jugement, puisque le 11 octobre 1794 (20 Vendémiaire an III), la nation française, représentée par la Convention, ordonna la translation au Panthéon des restes mortels de l'écrivain.

Le reflux politique de la Restauration entraîna un retour d'opinion contre l'un des philosophes rendus responsables du mouvement républicain. L'année 1818 vit paraître les *Mémoires et Correspondance de Madame d'Epinay*, qui étalaient la méchanceté de « l'ours de Genève » et ses bizarreries, souvent au moyen de mensonges et de falsifications récemment démontrés par les travaux de Mme Frédérika MacDonald (1),

Dès lors, la notion de la folie de Rousseau s'insinua dans l'esprit de ses commentateurs, devint une certitude traditionnelle. Étudiée par des littérateurs, elle prit des noms divers. Ainsi, Espinas, professeur à la Sorbonne, appelait Rousseau, un « hystérique simulateur » ; Cabanès en faisait un psychasthénique urinaire ; Seillière un psychasthénique tout court. Cependant, frappé par le solide bon sens et le jugement précis de Jean-Jacques, le normalien philosophe, Henri Joly, niait la folie réelle pour conclure à la neurasthénie.

Il est vrai que par la singularité de ses allures et son ostracisme des médecins, Rousseau pouvait gêner le diagnostic de ceux qui étudiaient sa maladie en suivant une idée préconçue et basée sur les renseignements fournis par ses contemporains, à l'exclusion presque totale de son propre témoignage. Quelle valeur pouvait-on donner aux plaintes d'un homme qui se croyait atteint d'une tare organique, se sen-

(1) Frédérika MAC-DONALD, *La Légende de J.-J. Rousseau*, Hachette, 1909.

tait incurablement malade depuis sa jeunesse, et cependant voyageait, travaillait, produisait des chefs-d'œuvre, prolongeait son existence jusqu'à soixante-six ans, en refusant tous soins médicaux ? Bien plus, à moitié impotent, il se laissait surprendre à scier du bois comme un forcené ; asthmatique, il se plaisait aux excursions en montagne. Malade imaginaire, ou simulateur, ou menteur, il ne pouvait être tout cela que par une tare psychique constitutionnelle démontrée encore par le véritable délire qui marqua ses dernières années. En effet, à Paris où les pouvoirs publics le toléraient avec bienveillance malgré le décret de prise de corps de 1762, il menait une existence précaire, se croyait entouré d'ennemis et d'espions, se prétendait la victime d'un complot, d'une ligue universelle fomentée dans le but de discréditer son caractère, sa pensée et ses écrits. Dans les rues, il lui semblait voir les gens ricaner sur son passage, le dévisager avec mépris, cracher à la dérobée dans sa direction. A l'entendre, au théâtre les spectateurs regardaient vers lui, chuchotaient et formaient autour de lui un cercle isolateur. Sans aucun doute, un être victime d'un tel délire était atteint d'une folie irrémédiable et constitutionnelle.

Les médecins modernes ont tenté dans cet ordre d'idées un diagnostic de précision. Un aliéniste, le Dr Chatelain, reconnaissait en Rousseau un cas classique de délire systématisé partiel de persécution, développé sur un terrain de dégénérescence héréditaire. Gêné pour admettre une déficience mentale originelle dans un esprit aussi remarquablement doué, averti par des troubles somatiques indiscutables le professeur Régis adoptait le diagnostic de « neurasthénie obsédante liée à de l'artério-sclérose arthritique ». Actuellement, les aliénistes Sérieux et Capgras font uniquement état des symptômes psychiques, y trouvent la manifestation d'une folie raisonnante et classent Rousseau dans la variété résignée des délirants interprétateurs. Enfin, les Drs Genil-Perrin et Montassut confirment ce dernier diagnostic en citant

Jean-Jacques comme un bel exemple de constitution paranoïaque, terrain psychologique indispensable à l'éclosion du délire d'interprétation.

Mais les aliénistes et les psychiâtres n'ont pas été seuls à s'intéresser à la maladie de J.-J. Rousseau. Des chirurgiens, des urologues ont apporté leur opinion déterminée par l'existence de troubles urinaires évidents. Le Dr Jules Janet appelle Rousseau un « psychasthénique urinaire » sans lésion organique primitive et à rétentions occasionnelles et spasmodiques ; il appuie son avis sur le résultat négatif de l'autopsie où ne fut constatée aucune malformation des voies urinaires. Les professeurs Poncet et Leriche contestent la validité d'un protocole de nécropsie très insuffisant et trouvent dans l'histoire pathologique du sujet, maintes preuves d'une rétention urinaire incomplète, mais permanente; ils ne peuvent admettre que des souffrances physiques aussi intenses n'aient joué aucun rôle dans l'état mental du malade. Le chirurgien Heresco relate ses interventions opératoires dans des cas de rétrécissements congénitaux de l'urèthre, cliniquement superposables à celui de Rousseau.

Parmi tant d'opinions aussi disparates, comment juger et prendre parti? Les lecteurs modernes ne peuvent se résoudre à croire à de la folie véritable, constitutionnelle, chez un homme dont les œuvres essentielles attestent la puissante maîtrise intellectuelle ; et cependant, ils reconnaissent des troubles mentaux évidents dans la dernière période d'une vie tourmentée par d'indiscutables souffrances physiques et morales. Pour tenter d'élucider la question, il ne restait qu'un procédé : en essayant de se dégager des conclusions déjà émises, remonter à l'origine, interroger le malade lui-même dans ses écrits autobiographiques, prendre une observation aussi complète que possible. Ce fut la méthode employée dans le travail résumé ici.

En relevant minutieusement dans ses œuvres autobiographiques les textes concernant la vie patholo-

gique de Rousseau, on se trouve en présence d'un tableau nosographique saisissant de précision et de relief. *Les Confessions*, *la Correspondance*, *les Dialogues*, *les Rêveries*, apportent les matériaux les plus propres à établir une conviction raisonnée, grâce à la finesse d'observation et à la force logique dont J.-J. Rousseau témoigne dans le domaine médical comme dans tous les autres. Jamais personne n'a mieux analysé et décrit ses symptômes morbides.

A la naissance, une rétention complète d'urine, temporaire mais révélatrice, apporte la première preuve d'une malformation juxta vésicale de l'urèthre. Vaincue par la surpression intravésicale, la rétention absolue cède, permet à la vessie de vider son trop-plein, sans jamais parvenir à une évacuation totale. La rétention chronique s'installe, incomplète mais permanente. Ce mécanisme échappa à la sagacité de Rousseau qui, durant sa jeunesse, croyait vider sa vessie parce qu'il urinait souvent. Mais un médecin sait attribuer à leur véritable cause, c'est-à-dire à la rétention chronique, « les fréquents besoins d'uriner que le moindre échauffement rendait toujours incommodes », et dont Rousseau se plaignit dès sa plus tendre enfance.

L'infection urinaire consécutive à la rétention, entraîna durant l'adolescence et la jeunesse une série de « maladies inflammatoires et esquinancies » dont Rousseau « ne tient pas le registre » mais qui aboutirent à l'âge de 23 ans à une « affection de poitrine » de longue durée, avec oppression, palpitations de cœur et crachements de sang. Cette maladie ne dégénéra pas en phtisie comme le craignaient le patient et son entourage, mais fit sa preuve, l'année suivante, sous forme d'une crise d'azotémie hypertensive, avec dyspnée, tachycardie paroxystique, bourdonnements d'oreilles et hémorragie parcellaire du labyrinthe. C'est cet orage syndromique de l'infection urinaire, admirablement décrit dans les « Confessions », qui fut dénommé par certains critiques : « première crise névropathique ».

Cependant, cette forme d'azotémie des rétentionnistes à évolution et pronostic si particuliers, a été lumineusement étudiée par le professeur Legueu et relevée surtout dans les cas de rétention incomplète, où elle subit des alternatives d'atténuation ou d'aggravation suivant l'état de réplétion de la vessie. C'est ainsi que Rousseau voit cesser momentanément les troubles de grande insuffisance urinaire, remplacés par les petits signes de l'intoxication par néphrite chronique : dyspepsie, oppression, épistaxis, bourdonnements d'oreilles, insomnie, amygdalites et bronchites.

Avec l'âge et sous l'influence de la distension constante, la rétention devient plus complète et pénible. A 38 ans, Rousseau est condamné aux cathétérismes habituels par drainage capillaire. Dix ans après, il en est réduit à l'usage de la sonde à demeure. Dès ce moment, avec leurs symptômes particuliers, évoluent uréthrite, prostatite, cystite avec pyurie, surajoutant leurs effets locaux et généraux à ceux de la néphrite chronique par infection ascendante et progressive du rein. Le malade note les signes physiques et fonctionnels avec une exactitude si grande que le diagnostic s'impose. En hiver la rétention augmente malgré les efforts faits pour exciter la fonction vicariante par les exercices violents et la transpiration consécutive ; l'été, saison plus favorable aux urinaires, amène souvent une détente dans les souffrances.

En 1761, au début de l'hiver, éclate une crise violente durant laquelle Rousseau, cédant aux sollicitations pressantes du maréchal de Luxembourg, consentit à se laisser examiner par le célèbre frère Côme. Celui-ci parvint avec une peine infinie à pénétrer dans la vessie, constata l'hypertrophie de la prostate et la distension vésicale.

A la même époque, contre l'écrivain et le penseur, s'ouvre une ère de persécutions d'abord occultes et voilées, ensuite publiques et avérées. Le cerveau du malade, intoxiqué par la déficience de la dépuration

urinaire, réagit alors par un délire léger, temporaire, suivi d'une rétrogression *complète.* Ce délire prit la forme d'interprétations péjoratives, exagérées, mais partiellement exactes, au sujet de l'impression de « l'Emile » qui se pratiquait dans des conditions réellement mystérieuses. Les troubles délirants disparurent, malgré la persistance des persécutions, dès que la rétention d'urine et la néphrite concomitante subirent une amélioration temporaire.

Cinq ans après, la maladie urinaire s'aggravait progressivement; et une recrudescence des persécutions fait de nouveau vaciller le bon sens de Rousseau, qui, traqué, chassé de partout, crie son exaspération dans ses deux lettres à Hume.

En 1769, l'infection de l'appareil urinaire atteste son exacerbation par un syndrome péritonéal avec ascite, auquel participent à la fois l'inflammation et la stase circulatoire. L'hiver suivant le malade prématurément vieilli et déprimé écrivait la lettre à M. de Saint-Germain où il désignait M. de Choiseul comme l'instigateur du complot ourdi contre lui. Dès lors se succèdent presque sans interruption des crises de délire à base d'interprétations passionnelles concernant les persécutions plus ou moins déguisées dont le malheureux persistait à se croire l'objet. Les « Dialogues » furent écrits sous l'empire de ce délire.

Avec un parallélisme rigoureux, les signes d'urémie se multiplient: crises congestives hypertensives avec tachycardie paroxystique, vertiges, épilepsie bravais-jacksonnienne, jusqu'à la mort par œdème cérébral.

La conclusion s'impose ; toute la physiologie pathologique de J.-J. Rousseau fut dominée, conditionnée par la malformation urinaire et l'affection générale consécutive. La rétention incomplète mais permanente explique chacune des manifestations morbides : excitation génitale de l'enfance avec ses tendances perverses, exaltation érotique de l'âge mûr, défaillances morales et troubles mentaux. Les crises délirantes traduisent, non une folie constitutionnelle,

mais une imprégnation du cerveau par les poisons urinaires et rentrent dans le cadre des folies rénales mises en évidence par Dieulafoy, Raymond et Joffroy. Auprès de cette certitude clinique, que vaut la notion vague d'une dégénérescence héréditaire ou congénitale, contredite par la robuste longévité des aïeux directs de Rousseau, démentie par son intelligence puissante et sa longue résistance aux souffrances physiques et morales ?

Rousseau ne fut donc pas un fou, mais un malade urinaire tourmenté par la plus douloureuse des infirmités et dont le génie sombra, vers la fin de sa vie, dans un délire toxique urémique circonstanciel. La distinction est d'importance, parce qu'elle permet de comprendre les apparentes contradictions de l'homme à la fois le plus grand et le plus misérable de son siècle.

PÉDIATRIE D'ANTAN, UN BULLETIN DE SANTÉ DU DAUPHIN CHARLES ORLAND,

Par le Dr Paul DELAUNAY

Le 6 décembre 1491, le roi Charles VIII avait épousé à Langeais la duchesse Anne de Bretagne. Quelque neuf mois après, leur naissait, un « beau fils » qui reçut les noms de Charles Orland. Issu d'une mère trop jeune (elle n'avait pas encore dix-sept ans), et d'un père de faible complexion, l'enfant n'était peut-être pas aussi robuste que le disent les historiographes, et dès les premiers mois, sa santé donna des inquiétudes, comme en témoigne le document que nous vous présentons.

Soc. Fr. Hist. Méd., XXIII, 1929, n° 11-12.

Né le 10 octobre 1492 au château des Montils (plus tard Plessis-les-Tours), le nourrisson y fut d'abord élevé sous la garde de sa gouvernante. Françoise Forest; et la surveillance de Guillaume Gouffier, baron de Rouannez, grand bailli gouverneur de Touraine (1), et de Pierre de Guenant (2). Bien qu'élevé au sein, régime louable, agrémenté, à l'apparition des premiers troubles digestifs, de bouillon de poulet, il fut pris, sans doute à l'occasion de la poussée dentaire et des chaleurs de l'été, de malaises dont son entourage mandait le détail à la reine Anne le 25 juillet 1493 :

« Madame, nous nous recommandons à vostre bonne grâce si très humblement que faire le povons, et vous plaise savoir, Madame, que Monseigneur vostre filz a ceste nuyt passée, bien dormy, à deux reposées, l'espace de cinq heures, et dedans son bers, ce qu'il n'avoit fait les nuyts davant. Il a ce matin vomy après avoir tecté, et avecques son vomyssement avoyt du fleume gros et expès, puys s'est rendormy quelque heure et demye, et à son réveil, a fait bonne chère et a bien pris du just de ses poulets, et est sa challeur fort diminuée, et prant maintenant bien le tétyn de sa nourrice, et espérons tous que, au plaisir de Dieu, son fait se portera bien, et tousjours, madame, serez advertye d'eure à aultre de ce qui surviendra, madame, nous prions à Nostre Seigneur qu'il vous doint bonne vie et longue et tous voz désirs. Aux Montilz, ce jeudi vingt-cinquiesme jour de juillet.

Voz très humbles et très obéissans subgectz et serviteurs.

« Franczoise Forest, G. Gouffier, Guenant. » (3)

Par la suite, et à la même occasion, le dauphin fut derechef atteint de gastro-entérite, ce dont le roi fut avisé personnellement, sous double enveloppe, afin d'éviter de fâcheuses émotions à la reine, alors

(1) Mort à Amboise le 23 mai 1495.

(2) Capitaine du château d'Amboise en 1498.

(3) Pièce sur papier, communiquée par M. l'abbé Chambois, et conservée au Mans, aux Archives du Cogner, à M. Julien Chappée. — Cabanès fait allusion à ce document. (*Mœurs intimes du passé*, 7e série, Enfances royales, Paris, Albin Michel, 1923, in-8° carré, p. 262-263).

enceinte pour la seconde fois (1). On demanda le renfort des médecins de Charles VIII, et le péril fut encore écarté. Pendant l'été de 1495, nouvelle alerte. L'enfant est au château d'Amboise, et l'on signale dans la ville quelques cas de variole. Charles, alors à Turin, donne (août 1495), de sévères instructions pour isoler l'enfant et son personnel. La Faculté, convoquée, opine que, moyennant sévère claustration, Monseigneur « ne soit point remué » d'Amboise. Mais que peuvent, contre la fatalité, les recommandations paternelles, les délibérations doctorales, la rigueur des consignes, et les rondes des archers écossais ? Une épidémie de rougeole survint, qui ne respecta point les barrières : et Charles Orland en mourut le 6 décembre 1495 à l'âge de trois ans, deux mois et six jours.

Les autres héritiers de Charles VIII furent également emportés par une mort prématurée : son second fils Charles mourut le 2 octobre 1496; un troisième, François, né en 1497, succomba au bout de quelques jours. Une fille Anne, née en 1498, périt en quarante-huit heures. Charles VIII la suivit de près dans la tombe. Ainsi s'éteignit la dynastie des Valois directs; et le trône passa, en la personne de Louis XII, aux Valois-Orléans.

(1) Ce deuxième rejeton étant né le 8 septembre 1496, la seconde maladie de Charles-Orland survint donc entre décembre 1495 et septembre 1496.



ROLE DE LA CLINIQUE ET DU LABORATOIRE DANS LES DÉCOUVERTES DE PATHOLOGIE

FIÈVRE PUERPÉRALE ET TYPHUS EXANTHÉMATIQUE

Par le Dr Félix REGNAULT

Connaître la genèse des découvertes est un chapitre important de l'histoire des sciences; il permet de fixer les méthodes propres à chacune.

En pathologie les découvertes proviennent des observations cliniques et des expériences de laboratoire. Actuellement la faveur est toute à ces dernières et on dédaigne les renseignements de la clinique. Or, plusieurs découvertes ont été réalisées à la fois par la clinique et le laboratoire. J'en prendrai comme exemples deux où l'observation clinique précéda et aida le travail de laboratoire.

Semelweiss, par la clinique, découvrit les conditions de transmission de la fièvre puerpérale et en fixa la prophylaxie (1).

Il fut éclairé par la mort d'un professeur due à une piqûre anatomique, il reconnut l'identité clinique de sa maladie avec l'infection puerpérale.

« Quand je connus tous les détails de la maladie qui l'avait tué, la notion d'identité de ce mal avec l'infection puerpérale dont mouraient les accouchées s'imposa si brusquement à mon esprit, avec une clarté si éblouissante, que je cessai de chercher ailleurs depuis lors.

« Phlébite... lymphangite... péritonite... pleuré-

(1) Destouches. — *Les Semelweiss*, th. doctor. Paris, 1924.

sie... péricardite... méningite... tout y était! Voilà ce que je cherchais depuis toujours dans l'ombre, et rien que cela ».

Il eut alors l'idée que les étudiants emportaient la maladie de l'amphithéâtre aux Maternités. Guidé par cette idée directrice, il constata que la mort, dans le service d'accouchement fréquenté par les étudiants était de 30 pour 100, pouvant s'élever à 90 et même 96. Dans celui qui était réservé aux sages-femmes le nombre des décès était moindre.

Enfin, en temps d'épidémie, les femmes qui accouchaient dans la rue étaient épargnées.

Il fit une expérience clinique : étudiants et sages-femmes échangèrent leurs services. La mortalité monta dans le service ouvert aux étudiants à 27 °/₀, soit 18 °/₀ de plus que le mois précédent.

Semelweiss fit alors désinfecter les mains des étudiants avec une solution de chlorure de chaux; et la mortalité tomba à 12 °/₀.

Puis il observa que cinq femmes en travail qu'il avait touchées après une femme atteinte de cancer utérin, moururent toutes de puerpéralité. Dès lors, il prescrivit la désinfection des mains à tous, médecins et personnel. Et la mortalité s'abaissa à 0,23 p. 100 chiffre actuel des meilleures Maternités!

Mais s'il avait découvert la prophylaxie de la fièvre puerpérale, il continuait à incriminer les miasmes. Faute de connaître la cause efficiente exacte, sa découverte n'apparaissait pas évidente. Elle fut contestée; il fut persécuté et mourut fou. Les découvertes de laboratoires réalisées par Pasteur, seules prouvèrent que Semelweiss avait raison.

***

Il est intéressant de comparer la découverte de la prophylaxie de la fièvre puerpérale à celle de la prophylaxie du typhus exanthématique. Ici encore la clinique précéda le laboratoire, mais de plus elle en dirigea les recherches. J'analyserai la genèse de cette

découverte d'après le récit que m'en fit le Dr Comte lui-même (1).

En 1900, le Dr Comte, alors préparateur de Marey au Collège de France, ayant à soigner des cas de typhus exanthématique dans un village où son frère était colon, recourut à la méthode par élimination préconisée par Claude Bernard : le typhus se transmettait-il quand une cause possible de contagion n'existait pas, toutes autres choses égales d'ailleurs?

Il élimina ainsi l'origine hydrique du mal, car tous les habitants se fournissaient d'eau à la même fontaine et certaines familles seules étaient touchées. Il élimina l'anophèle, car la contamination ne se produisait que dans un même clan, le village comprenant trois clans ennemis.

En 1902, une « expérience passive », suivant l'expression de Claude Bernard, lui permit de serrer de plus près le problème.

Chargé de réorganiser l'hôpital Sadiki de Tunis, il dressa les infirmiers indigènes à nettoyer la bouche des typhiques avec un doigt enveloppé d'un chiffon imbibé d'une solution de bicarbonate de soude. Les infirmiers n'attrapaient pas le typhus; celui-ci n'était donc pas transmis par contact avec les muqueuses du typhique. De plus tout malade, avant d'entrer à l'hôpital, était dépouillé de ses vêtements ou haillons, lavé à fond, rasé, habillé d'effets spéciaux. Or, il n'y avait aucun cas hospitalier de contagion par le typhus, bien que, même durant les épidémies, de 1902 à 1906, les typhiques fussent soignés dans la salle commune.

Les punaises, si nombreuses à l'hôpital, ne pouvaient donc être incriminées.

Les seuls cas de contagion observés le furent sur le personnel chargé de recueillir les effets des entrants. Comte fut ainsi amené à suspecter le pou.

(1) Voir pour plus de détails la thèse de doctorat de Paris 1928 du Dr Sempé sur l'histoire du rôle du pou dans l'étiologie du typhus exanthématique, et l'historique de la découverte du rôle du pou comme agent de transmission du typhus, par le Dr Félix Regnault, dans la Revue moderne de médecine et de chirurgie, 1928, p. 366.

Pour obtenir une précision, il consulta l'histoire. Ayant des parents en Angleterre, il leur fit faire des recherches bibliographiques sur le pou et le typhus.

Il reconnut ainsi que le pou était en Angleterre jusqu'au XIXe siècle, aussi abondant qu'il l'est actuellement en Tunisie. Un grand nombre de locutions vulgaires montrait son importance dans la vie sociale. On disait d'un apprenti tailleur qu'il apprenait à piquer les poux, et, à la cour royale, une chambre spéciale était affectée à ceux qui voulaient s'épouiller. La propreté si vantée des Anglais est d'acquisition récente.

Certains médecins anglais dès le XVIIIe siècle, découvrent la prophylaxie exacte du typhus.

John Pringle en 1770 cite un cas de contagion par des tentes provenant de troupes atteintes de typhus; les vingt-trois ouvriers qui y travaillaient prirent tous le typhus. Il recommande de brûler les vêtements des condamnés à mort et des prisonniers avant leur libération, de bien nettoyer et vêtir d'effets spéciaux les prisonniers avant de les conduire devant le Tribunal.

James Lind en 1774, étudiant le typhus chez les marins, conseille de bien nettoyer et laver les enrôlés et les suspects, de passer leurs vêtements à la vapeur de soufre, de détruire la literie et les effets des typhiques, enfin de procéder à la fumigation des effets des hommes avant qu'ils entrent aux dépôts de convalescents.

Le Dr Lind avait reconnu que le typhus ne se répand pas dans une salle de malades à plus de 9 yards du sujet contaminé, distance trop faible pour une punaise, une puce, un moustique, mais correspondant à la déambulation du pou. Pourtant il ne songea pas à incriminer cet insecte.

Ces découvertes si exactes, ne furent pas plus écoutées que plus tard celles de Semelweiss. Leurs auteurs attribuaient aussi la cause efficiente aux miasmes, par suite la prophylaxie qu'ils édictaient ne paraissait pas évidente.

L'étude des travaux des Anglais éclairèrent le Dr Comte qui y vit une preuve nouvelle du rôle du pou.

Partant de cette idée, il rechercha chaque fois le pou comme agent de contagion et le trouva toujours. Certains cas furent difficiles à dépister : dans l'épidémie de Sidi-Ben-Ali quinze jours après l'arrêt du typhus, un cas survint chez une jeune femme d'une famille jusqu'alors indemne. Aucune communication n'avait été relevée, lorsque Comte apprit d'une indigène que la malade était la maîtresse d'un typhique.

Dès le début de 1909, Comte fit prendre des mesures rationnelles de prophylaxie contre le typhus (épidémie de Gafsa, mars 1909, du pénitencier de Dzougar, juillet 1909 et 1911), le premier organisa la lutte contre ce fléau, comme le prouvent les dossiers, malheureusement incomplets, qui existent dans les bureaux de l'Assistance publique tunisienne.

Restait pour établir la démonstration complète, à pratiquer la transmission expérimentale du typhus de l'homme par le pou. Elle fut faite par Nicolle et Comte : pour manier le pou sans l'écraser et sans s'exposer, ce dernier employa un fin pinceau de martre qui lui permit le transfert du parasite.

La communication du 6 septembre 1909 à l'Académie des sciences qui relatait cette découverte fut signée de Nicolle et de Comte.

Elle ne fixe pas la participation d'un chacun à cette découverte. Cette analyse m'a paru intéressante en ce qu'elle montre l'aide qu'apporte la clinique au savant de laboratoire.

DOCUMENTS

Pierre Quinard, maître-chirurgien à Coubert-en-Brie, étant décédé, en 1720, sa veuve céda à Jean Déroullède-Favard (1) le privilège qu'avait le défunt d'exercer en cette localité, située à deux lieues et demie de Brie-Comte-Robert, l'art de la chirurgie.

Voici l'acte de cession du privilège de maître-chirurgien de Pierre Quinard en faveur de Jean Déroullède-Favard et les lettres de maîtrise de barbier chirurgien accordées à ce dernier.

I. Acte de « cession et transport de privilège de Maitre-chirurgien » (28 Janvier 1721).

Fut présent en sa personne Marie Laval, veuve de deffunt Pierre Quinard, vivant maistre-chirurgien estably en ce lieu de Coubert suivant et conformément à son brevet d'apprentissage en chirurgie qu'il a fait chez le sieur Rousset, en datte du vingt-huit may mil six soixante et seize, signé Lange et son confrère nottaire, au Chastelet de Paris, enregistré au greffe de la Chambre de Juridiction de M. le premier chirurgien du Roy fait en recto le 18 Aoust 1677 signé de la Marche, greffier, avec paraphe, et la lettre de réception du deffunt Quinard qui l'establit chirurgien en cedit lieu de Coubert en datte du vingt-sixiesme jour de décembre 1685, signé Du Tertre, chirurgien ordinaire du Roy, et de la Marche, greffier, et scellé estant en bonne forme, laquelle veuve au dit nom a reconnu et confessé que suivant le bon et loyal raport qui luy a esté fait en ce lieu de Coubert de la capacitté de Jean Déroullède de (sic) Favard, garçon chirurgien de présent en ce lieu et de l'expérience qu'il a eu fait d'exercer la chirurgie sur le corps humain, elle l'establyt en ce lieu pour jouir et user de son privilège et qualité de chirurgien et exercer ledit art autant que luy sera possible, le tout ainsy que pouvoit faire ledit deffunt Quinard son mary ; ledit Favard, à ce présent et acceptant, a promis et promet de

(1) Jean Déroullède doit être compté, vraisemblablement, parmi les ascendants de Paul Déroulède. Un archiviste distingué, M. l'abbé Léopold Olivier a trouvé des Déroulède, à Melun, dès 1631, dont la famille paraissait être originaire de l'Angoumois. En 1773, Edme François Deroullède était greffier de M. Eicher de Rivière, conseiller du Roy, lieutenant Criminel au bailliage et châtelet de Melun. Il avait, sans doute, un lien de parenté avec Jean Deroullède, maitre-chirurgien à Coubert, localité située à quatre lieues et demie de Melun.

bien et duement exercer l'art de chirurgie partout où besoin sera tant en cedit lieu de Coubert qu'en tout endroit où il pourroit estre requis, à la charge de par ledit Favard de bailler et payer par chacun an à ladite veuve Quinard la somme de vingt livres comme il s'y oblige en deux termes égaux scavoir la somme de dix livres d'huy en six mois et les autres dix livres, d'huy en un an et continuer d'année en année et de terme en terme jusqu'à ce que ledit Favard se soit fait luy-mesme recevoir dans ledit art de chirurgie par Messieurs les chirurgiens jurez de la ville et vicomté de Paris pour ce lieu de Coubert ou autre qu'il appartiendra.

En foy de quoy et de tout ce que dessus ladite veuve a de présent mis entre les mains dudit Favard tant ledit brevet d'aprentissage que lettres de maîtrise de chirurgie dudit deffunt Quinard susdattés estant en parchemin, lesquelles ledit Favard a promis les remettre entre les mains de laditte veuve touttes fois et quantes que ledit Favard s'abstiendra de se vouloir servir dudit privilège. Sy comme promettans, obligeans et renonçans. Fait et passé en l'estude et par devant le nottaire royal au bailliage de Brie-Comte-Robert résidant à Coubert soussigné, en présence de M. Denis Levasseur, le jeune, praticien, et d'Anthoine Bouhours, huissier, demeurant audit Coubert tesmoins qui ont signé avec les partyes et ledit nottaire, ce vingt-huitiesme jour de janvier mil-sept-cent-vingt-un. J. D. Favard, Marie Laval, Bonhours, Levasseur (notaire), Levasseur (praticien).

Controllé à Brie-Comte-Robert, le 4 février 1721. Dix-huit sols. Signé : Placet.

II. Lettres de maitrise de Jean Deroullède-Favard (13 Mai 1723).

Antoine Turssan, lieutenant de Monsieur le premier chirurgien du Roy en la ville, banlieue, prévosté et vicomté de Paris, et prévost perpétuel de la Compaignie des maistres-chirurgiens de laditte ville, à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut, sçavoir faisons que sur la requeste à nous présentée par Jean Déroullède-Favard, natif de Salles en Périgord, aagé de vingt-sept ans, ayant fait apprentissage chez le sieur Joyeux, maistre-chirurgien audit Salles, et depuis servy trois ans chez le sieur Chauvet maistre-chirurgien à Paris, et fait les cours d'opération et d'anatomie chez le sieur Dupont, maistre-chirurgien juré, faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine, aspirant à la maîtrise de barbier-chirurgien au village de Coubert-en-Brie, conduit et présenté par Messire Jean Turssan, maistre-chirurgien, dans le dessein de parvenir à laditte maitrise et de s'establir audit lieu de Coubert, il nous a plu luy donner jour pour estre procédé à ses-

dits examens et expériences suivant les arrests du Conseil d'Etat, statuts et réglemens, et sy il est jugé capable, luy octroyer nos lettres de maîtrise pour ledit lieu, sur laquelle après avoir veu l'extrait baptistaire du suppliant, attestation de vie et mœurs, religion catholique, apostolique et romaine, brevet et certificat de service, nous aurions ordonné qu'il se représenterait ce jourd'huy du matin et de relevée, en notre maison et demeure ordinaire, où estant comparu nous l'aurions examiné et fait examiner par Maistre Jean-Baptiste Tartanson, prévost en charge de la Compaignie des maistres-chirurgiens jurés et par maistre Philippe Guillot et maistre Nicolas Bourgeois, maistres chirurgiens en présence de maistre Armand Joseph Collot, docteur régent de la faculté de médecine de Paris sur les principes de la chirurgie, sur l'anatomie du corps humain, sur les malladies chirurgicales comme aposthèmes, playes, ulcères, fractures et dislocations, les moyens de les réduire et de les guérir, sur la saignée, les veines seignables, les accidens qui peuvent survenir et les moyens d'y remédier, fait faire les opérations, apareils, remèdes convenables autour; ensuite desquels examens ledit Jean Déroullède-Favard retiré, pris l'avis de l'assemblée, qui l'a jugé capable, nous avons ledit Favard receu et admis, recevons et admettons maistre barbier-chirurgien pour résider audit lieu de Coubert seulement et non ailleurs, exercer le dit art et jouir des mêmes droits et prérogatives dont jouissent les autres maistres receus audit lieu par nous, à charge d'exécuter lesdits statuts, arrests et règlemens et d'appeler dans les malladies importantes qui demanderont des oppérations décisives un maistre-chirurgien juré de Paris pour luy donner conseil, le tout à peine de nullité des présentes. Et avons dudit Jean Favard pris, et receu le serment en tel cas requis et accoutumé. En tesmoin de quoy nous avons signé ces présentes, à ycelles fait apposer le cachet de nos armes et contresigner par notre greffier à ce commis.

Fait et donné à Paris le treize may mil sept cens vingt trois.

Signé : TURSSAN.

Contresigné par le maistre-greffier avec paraphe, et au bas scellé de notre sceau ordinaire.

Collationné le présent, son original estant un parchemin, y estant conforme, et à l'instant rendu ledit original par le nôtaire royal au bailliage de Brie-Comte Robert résident à Coubert, soussigné, le 26e jour de janvier 1624.

signé : LEVASSEUR (notaire).

Controllé à Brie le 26 Janvier 1724. Signé : PLACET (1).

Communiqué par le Dr R. GOULARD (*de Brie-Comte-Robert*).

(1) Minutier de M. Roger Liébard, notaire à Coubert, canton de Brie-Comte-Robert (S. et M.).

BIBLIOGRAPHIE

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques.

Devillard et Bouvet. *Les apothicaires de Châlon-sur-Saône*. Courrier médical, 79e année, nos 34, 35, 38, 25 août, 1, 22 septembre 1929, p. 468, 480, 516. — MM. Devillard et Bouvet donnent sur cette corporation une étude, malheureusement trop fragmentée et nous ne signalerons d'ailleurs que les points particuliers d'une histoire qui concorde en général avec celle des communautés analogues. Les apothicaires de Châlon étaient tenus de se conformer à une sorte de *Codex* local, établi d'accord avec MM. les médecins, et qui n'énumère pas moins de 229 médicaments tant simples que composés. Inutile d'ajouter que ces formules, eaux végétales, sirops, conserves, mellites, loochs, compositions ou confections, pilules, huiles, trochisques, onguents, emplâtres, ne diffèrent pas de celles chères à la pharmacopée de l'époque, et qu'on y retrouve les huiles de scorpions, de lombrics, et l'extrait de crâne humain ! Mais notons que nos apothicaires débitaient aussi des pruneaux, du sucre, et des cierges ! Le client, même défunt, demeurait encore productif quant au luminaire ! Pour augmenter les bénéfices, il y avait encore des ressources extra-professionnelles. Ainsi Jean Baron afferme les droits prélevés par la ville sur les vins en transit. Mauvaise affaire, d'ailleurs. Il y perd, et demande rabais de moitié sur la ferme, qui est de 36# par an (3 janvier 1604). Le corps de ville le dédommage en lui concédant la fourniture des torches des maire et échevins pour la procession de la prochaine Fête-Dieu.

On se garait des concurrents comme on pouvait, les protestants étaient éliminés d'autorité. Le 7 mai 1645, les apothicaires chalonnais adressent requête à « Monseigneur le Prince » (Henri de Bourbon), pour qu'il soit fait « deffenses » à ceux de la « religion prétendue réformée » de prétendre à l'art de « pharmacie » (noter ce mot). Demande exaucée, si bien que le lieutenant du roi en Bourgogne, Machaut, refuse le 18 juin 1645 à Théophile Poulet, protestant, l'autorisation de subir examen et de faire chef-d'œuvre. Plus tard un arrêt du Conseil d'Etat du 21 juillet 1664 frappera de nullité les lettres de maî-

trise où n'est pas insérée la clause de profession de foi catholique, apostolique et romaine. Aussi peut-on s'étonner de voir le Conseil débouter, le 30 mars 1666, les maîtres apothicaires de Châlons de leur opposition à la requête du candidat Jean Ribondeau, aspirant à la maîtrise, et huguenot ; enjoindre aux gardes et maîtres apothicaires de Paris de procéder à l'examen du candidat, et défendre aux Châlonnais de le troubler en son exercice, à peine d'amende et dommages et intérêts.

F. Houssay. *La maladrerie de Saint-Lazare à Romorantin*, Gazette médicale du centre, 15 septembre 1929, n° 9, p. VII-XI. — Parmi diverses pièces concernant la gestion, les bâtiments, le service religieux de la léproserie entre 1644 et 1647, figure à la date du 30 septembre 1645, une enquête au sujet d'un sieur Courtin lequel, se prétendant ladre, entendait se faire héberger dans cet établissement. Le postulant fut examiné, à la requête de Simon Chaussel, conseiller du roi, lieutenant-général du bailliage de Bois, par Mes J. Bellay, docteur en médecine, N. Quantin, M. Regnault, maîtres chirurgiens, Eloy Charenton, contrôleur aux rapports des malades et blessés. Ils ne découvrirent chez lui ni chez sa femme, aucun symptôme de ladrerie ; le sang tiré du bras droit parut « de couleur et consistance assez louable » ; le poil abondant ; la peau « nette, égale et mollette ». Les ulcères de jambe dont Courtin se prévalait furent estimés « proceddans... de la mauvaise température et impureté de laquelle la nature se décharge en ces partyes-là ». Et l'homme fut débouté d'une requête injustifiée. L'autorité savait encore, en ce temps-là, défendre le bien des pauvres contre les usurpateurs, et de simples présomptions ne suffisaient point, comme aujourd'hui, pour extorquer aux contribuables une pension injustifiée.

Albertin. *Un grand médecin lyonnais, Léon Bouveret*, Avenir médical (de Lyon), septembre-octobre 1929, p. 237. — De la vie de ce grand clinicien, né le 2 septembre 1850 à Saint-Julien-sur-Reyssouze, et mort récemment, retenons seulement un double trait : « En 1884, il part en mission pour soigner les victimes d'une épidémie de choléra dans l'Ardèche, où il dépense sans compter son activité et son dévouement et enraye la propagation du fléau. Proposé pour la Légion d'honneur, il fut au dernier moment, remplacé sur la liste par un homme politique, agent électoral influent de la région, alors que le préfet du Rhône lui avait officieusement annoncé sa nomination. Cette distinction, qui eût honoré sa jeunesse et son

dévouement, lui fut plus tard maintes fois offerte, il ne voulut jamais l'accepter ».

D'autre part, Bouveret poussait la conscience jusqu'au scrupule : il refusa, en 1892, d'accepter la chaire d'hygiène de la Faculté de Lyon, qu'on lui offrait comme place d'attente d'une chaire de clinique médicale, en alléguant que la médecine générale, à laquelle il s'était exclusivement adonné, ne lui conférait pas, en cette matière, une suffisante compétence. Belle leçon aux arrivistes, qui se ruent vers les « chaires-couloirs ! »

M. Gille. *Un adversaire de la Faculté de Paris, Le Baillif de la Rivière*, Revue pratique de biologie appliquée, de Hallion, 22e année, n° 9, septembre 1929, p. 268 274. — Démêlés que Roch Le Baillif, sieur de la Rivière, paracelsiste, eut avec la Faculté, qui le fit expulser de la capitale, en attendant qu'il y rentrât en qualité de premier médecin du Roi Henri IV (1594).

Menetrier. (*La thérapeutique des hippocratiques*, Progrès médical, n° 44, 30 octobre 1929, p. 1811-1816. — Dans la *Collection hippocratique*, se mêlent les œuvres d'auteurs ennemis, les uns imbus des doctrines de Cos, les autres appartenant à l'Ecole de Cnide. Le seul traité thérapeutique complet que possède la collection (car il y en eut certainement d'autres aujourd'hui perdus), est celui du *Régime dans les maladies aiguës*, d'inspiration hippocratique, et qui préconisa, comme on sait, la ptisane ou décoction d'orge.

Forgue. *Les grandes étapes de l'anesthésie rachidienne, ibid.* p. 1863-1864. — L'anesthésie rachidienne date de la tentative risquée par Bier le 16 août 1898. Mais l'idée avait été lancée dès 1885 par le neurologiste Corning, de New-York, et la technique facilitée par les recherches de Quincke (1891), sur la ponction lombaire. Rappelons enfin la part prise dans la vulgarisation de cette méthode par Tuffier, Hallion et Sicard.

Jeanselme. *La lèpre à travers les âges, Ibid.*, supplément illustré n° 10, p. 74-80.

Variot. *Clémenceau puériculteur*. L'Ami du Peuple, 2e année, n° 577, 30 novembre 1929. — Peu de gens savent que le Père La Victoire fut aussi, quelque peu, un père nourricier. S'il abandonna bien vite la médecine pour la politique, il se souvint, à l'occasion, de ses débuts dans la carrière médicale à Montmartre. Conseiller municipal de Paris, il dénonça, dans plusieurs rapports, de 1871 à 1876, l'excessive mortalité dont

pâtissaient les enfants assistés de la Seine, et les néfastes effets de l'allaitement artificiel. C'est à lui qu'on doit l'organisation du recrutement des nourrices au sein dans les agences départementales La nourrice au sein, espèce actuellement détruite, mais alors déjà en régression. Il fallait donc trouver un succédané, en l'espèce l'allaitement artificiel, quitte à en atténuer les méfaits. Conformément au vœu de Clémenceau, le Conseil municipal demanda en 1877 à l'Assistance publique de procéder à une étude scientifique de ce mode d'élevage, en lui offrant le terrain et les subventions nécessaires. Mais une administration cherche toujours un honnête prétexte pour ne rien faire; et l'A. P. se retrancha derrière l'avis de l'Académie de médecine. La proposition de Clémenceau dut rappeler à la docte compagnie les résultats obtenus par le Dr Jenkins, à l'Œuvre de Béthléem du *Nabab*. Devergie la déclara dangereuse et immorale, et malgré les objurgations de Jules Guérin, opina que l'allaitement artificiel des petits Parisiens produiraient « les effets les plus meurtriers. »

G. Dumas. *Le Dr Capitan (1854-1929)*, Progrès médical, n° 43, 26 octobre 1929, p. 1795-1796. — Le maître Capitan vient de mourir. Elève du laboratoire de Cl. Bernard en 1874, interne des hôpitaux de Paris dans la promotion du 28 décembre 1878, dont le chef de file était Brocq, docteur en 1883, chef de clinique en 1885, Capitan, sans négliger la science médicale, s'adonna préférablement à l'anthropologie. Vice-président de la Société d'anthropologie, professeur de géographie médicale, puis d'anthropologie préhistorique à l'École d'anthropologie de Paris, il conquit finalement la chaire d'antiquités américaines au Collège de France, où il enseigna pendant vingt ans. Son œuvre est riche de faits, d'idées, de résultats; et l'on sait la part qu'il a prise avec son disciple, le modeste et savant Peyrony, à la mise en valeur et à la sauvegarde des stations des Eyzies, pour ne citer que celles-là.

Achard. *L'œuvre de Widal et l'enseignement de la clinique*, Progrès médical, n° 48, 23 novembre 1929, p. 2045-2050.

TABLE DU TOME XXIII



Le Secrétaire général, Gérant:
Marcel FOSSEYEUX.